



■ Savoir gérer son « temps privé »
■ Emploi : 6 pages d'annonces classées



L'hémisphère Nord tout en bleu

LA JOIE de Philippe Bernat-Salles (photo), après son deuxième essai face à l'Argentine, dimanche 24 octobre à Dublin, est aussi celle du XV de France, victorieux des Pumas (47-26). Dans un tournoi où ils n'ont jamais été considérés comme favoris, les Bleus sont aujourd'hui les seuls Européens qualifiés pour les demi-finales. Dimanche 31 octobre, il leur faudra accomplir d'autres exploits pour résister aux All Blacks.

Lire notre cahier spécial et nos autres informations sportives pages 27 et 28

L'hommage de M. Chirac à la Chine communiste

- Egalement chef du parti unique et des armées, le président Jiang Zemin est reçu à Paris avec des honneurs exceptionnels
- Sa visite privée en Corrèze a mis en scène le fort soutien de M. Chirac
- Un « téléphone rouge » sera installé entre l'Élysée et Pékin
- L'achat de 28 Airbus est promis

LA VISITE en France du président Jiang Zemin, à la fois chef de l'Etat chinois, du Parti communiste et des armées, et le plus haut degré de protocole accordé à cette occasion, continuent de susciter les critiques des associations de défense des droits de l'homme et de quelques personnalités politiques. Reçu dimanche soir dans la cour d'honneur des Invalides à Paris, où des unités des trois armées (terre, mer, air) lui ont présenté les armes, le président chinois a ensuite été accompagné par le président français sous l'escorte de 180 gardes républicains à cheval jusqu'à sa résidence de l'Hôtel Marigny. Jiang Zemin devait être reçu à déjeuner, lundi, par Lionel Jospin, à Matignon, avant le banquet d'Etat à l'Élysée, lundi soir. La visite officielle, qui dure jusqu'à mardi, a été précédée par une visite privée au cours de laquelle Jiang Zemin a été reçu par Jacques Chirac dans son château de Bity, en Corrèze.

Le président français tient à donner un éclat particulier à ce séjour, dont il entend faire une date symbo-



lique dans l'établissement de nouvelles relations internationales au XXI^e siècle, remettant en cause le monopole des Etats-Unis en tant que seule superpuissance. L'Élysée a ainsi mis en avant l'annonce faite en France par le président chinois que Pékin ratifiera le traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBT), malgré l'opposition récente du sénat américain. M. Jiang n'a cependant pas fourni de délai à cette signature, déjà promise dans le passé. Pour concrétiser ce nouvel axe Paris-Pékin, il a été décidé de doter les deux présidents d'un téléphone rouge de communication directe. Enfin, la Chine a indiqué qu'elle allait acheter 28 nouveaux Airbus, soit une commande de 15 milliards de francs. Les militants des droits de l'homme chinois et tibétains ont manifesté, à Paris comme à Lyon et en Corrèze, contre cet accueil. La police a procédé à des interpellations, dimanche, à Paris.

Lire page 2 et la chronique d'Alain Rollat page 36



ÉLECTIONS

Une Suisse populiste ?

Conduite par le tribun zurichois Christoph Blocher (photo), l'Union démocratique du centre (UDC) a obtenu près de 23 % des voix, dimanche 24 octobre, lors des élections législatives suisses. Opposée au rapprochement de la Suisse avec l'Union européenne, cette droite populiste, aux dérives xénophobes, devient ainsi le premier parti politique de la Confédération, devançant le Parti socialiste. Ce succès intervient après celui de l'extrême droite en Autriche début octobre. p. 4 et notre éditorial p. 18

Le coût social de l'alcool

POUR la première fois en France, une étude a calculé ce que coûtent les drogues aussi bien licites (alcool et tabac) qu'illicites à la collectivité. Remis à la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, ce rapport, dont *Le Monde* dévoile le contenu, met en relief le poids particulier de l'alcool. Celui-ci représente plus de la moitié des 218 milliards de francs de ce « coût social », soit 1,42 % du PIB français. Le tabac représente, lui, plus de 40 % de ces dépenses, loin devant les substances illicites (héroïne, cocaïne, cannabis, etc.), qui ne pèsent que 6,12 % du total. Cette part prépondérante de l'alcool fait de la France une exception : elle est supérieure de 50 % à celle mesurée au Canada ou en Australie.

Lire page 10

Au Pérou, le petit déjeuner mortel de vingt-six écoliers andins

LIMA de notre correspondante

Dans l'unique école du village de Taucamarca, au Pérou, situé à plus de 4 000 mètres d'altitude, vingt-six enfants âgés de cinq à douze ans sont morts, vendredi 22 octobre, des suites d'une intoxication alimentaire. En début d'après-midi, ils ont succombé les uns après les autres peu après avoir absorbé la ration quotidienne de nourriture distribuée dans les écoles. Ils venaient d'avaler leur part de « *foncondito* », cette bouillie de lait et de céréales distribuée dans les collèges par le programme Foncode (le fonds de compensation et de développement social du gouvernement) - d'où son nom. Près de trois millions de petits déjeuners sont ainsi distribués chaque jour dans le pays. On estime que la moitié des enfants péruviens survivent grâce à ces programmes de nutrition financés par la coopération internationale.

Isolées du reste du pays, quatre cents familles indiennes vivent dans cette communauté andine de Taucamarca, dans le plus grand dénuement. Aux premiers signes de vomissements et de convulsions des enfants, ni l'insti-

tuteur, ni les parents n'ont pu réagir efficacement. Le village ne dispose ni de dispensaire ni de téléphone ni de route. Et évidemment pas d'atropine, l'antidote nécessaire à neutraliser l'intoxication. Alors, les adultes ont donné de l'huile et des œufs aux enfants. Et parce qu'il n'y a pas de route, les villageois sont descendus vers le village d'Huasac, à une heure de marche, avec les enfants moribonds sur leur dos. De là, ils ont lancé leurs appels d'urgence à Cuzco, depuis l'unique téléphone communautaire qui dessert le district. Deux hommes sont arrivés en pleurs, a raconté le téléphoniste. Ils hurlaient : « *Vite, vite, les enfants meurent, les enfants meurent.* » Mais aucun véhicule ne passe à Huasac, et Cuzco, la capitale régionale, est à trois heures de route, du moins quand il ne pleut pas. Alors, les villageois ont marché jusqu'à la route pendant trois autres heures.

Bien que les résultats de l'autopsie ne soient pas encore connus, le docteur Oswaldo Avendano, qui a pris en charge les urgences à Cuzco, est certain que le « *foncondito* » a été contaminé par un insecticide à base de phosphore. Selon la version officielle, donnée par le

premier ministre et ministre de la justice, les ustensiles de cuisine nécessaires à la préparation de la bouillie auraient été utilisés pour la préparation d'insecticides. Une version que récusent ces paysans des Andes. « *Nous sommes en pleine récolte, et nous préparons la terre pour les futurs semis. Alors, qui va utiliser des insecticides ? Ce n'est pas l'époque !* », a expliqué en langue quechua Primitiva Jara, l'une des mères qui montaient la garde devant l'hôpital de Cuzco, où étaient encore hospitalisés dimanche une quarantaine d'enfants, eux aussi victimes d'empoisonnement.

Le gouvernement péruvien a pris en charge les frais d'hospitalisation des enfants intoxiqués. Des villageois ont dû transporter les sacs de poudre alimentaire mis en cause, qui doivent être analysés en laboratoire. L'instituteur de Taucamarca, Isaac Villena, a été arrêté ainsi que sa femme pour « *négligence* ». Quant aux pères des victimes, ils ont fait le voyage à rebours, depuis Cuzco, portant des cercueils vides, offerts par le gouvernement, jusqu'à leur village, pour y enterrer leurs enfants.

Nicole Bonnet



PORTRAIT

Un baron de la City

Derrière la plupart des grandes opérations financières de cet été, en France, en Grande-Bretagne ou ailleurs en Europe, on retrouve l'héritier de la famille Rothschild. Il est aujourd'hui à la tête de la maison londonienne après avoir dirigé l'établissement parisien puis, au lendemain de sa nationalisation en 1982, avoir créé une nouvelle banque. p. 15

L'Europe et l'OMC



ROMANO PRODI

PRÉSIDENT de la Commission européenne, Romano Prodi prône le dialogue avec les Etats-Unis pour faire le tri des « *vraies divergences* » et des « *questions de tactique* » avant les négociations à l'OMC. Avant le débat, mardi 26 octobre, à l'Assemblée nationale, *Le Monde* fait le point sur le mouvement anti-OMC en France.

Lire pages 4, 6 et 32

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1026 - 7,50 F



VOUS AVEZ LE DROIT

Aux Editions Législatives, plus de 500 juristes spécialisés analysent, synthétisent et commentent l'information juridique dans tous les domaines : social, fiscal, affaires, immobilier, agricole, droits spécialisés.

C'est pourquoi chaque Dictionnaire Permanent et chaque CD-Rom des Editions Législatives vous donnent le droit de décider, d'agir, ou de réagir en sécurité.

EDITIONS LÉGISLATIVES

Jean Tiberi ou comment s'en débarrasser

TROUBLE à l'ordre public. Le mot est dur, mais c'est bien de cela qu'il s'agit. L'expression a été utilisée par le procureur d'Evry dans son réquisitoire contre l'épouse du maire de Paris, Xavière Tiberi, lors du procès des emplois fictifs du conseil général de l'Essonne. Quel que soit le terme judiciaire de l'affaire, il est, chaque jour qui passe, de plus en plus manifeste que le couple Tiberi porte atteinte au bon ordre de la majorité présidentielle. Dans la capitale d'abord, dans les rangs du Rassemblement pour la République ensuite et, pour l'avenir, dans l'ensemble du camp qui se réclame de Jacques Chirac.

C'est à bon droit que Jean et Xavière Tiberi peuvent estimer qu'ils sont les victimes d'un acharnement politico-médiatique et qu'ils payent, trop chèrement à leur goût, des pots cassés par d'autres. La gestion de l'équipe en place n'est pas pire que la précédente. Mais tout contribue chez eux à entretenir l'image d'un couple précautionneux auquel un ami aurait imprudemment confié les clés d'un hôtel particulier surdimensionné : ils en font un peu trop. C'est innocemment, par exemple, que les Tiberi ont eu le souci de loger leurs enfants de la manière la plus convenable qui soit :

c'est promis, ils ne le feront plus. La « première dame de Paris » veille, autant qu'il est possible, à accompagner ostensiblement son mari dans ses innombrables tâches de représentation. Quant à « Jean », ce maire impavide, il a su se faire une raison : dès lors que l'un des hauts gradés de la « chiraquie » cherche à l'éviter - et ils sont légion -, à cause de la photo compromettante qui pourrait être prise de leur rencontre, il lui faut le serrer au plus près comme si de rien n'était.

Il faut le savoir, en effet : lors de la veillée funèbre au Zénith, à Paris, le 29 mai 1997, qui précéda l'échec de la droite aux élections législatives, le maire de Paris, secrétaire de la première fédération départementale du RPR, était déjà relégué hors du champ des caméras par ses chers compagnons. Plus récemment, pourquoi la capitale a-t-elle échappé à la constitution de l'un de ces comités de soutien qui ont été formés presque partout ailleurs en faveur de la liste conduite par Nicolas Sarkozy pour les élections européennes ?

Jean-Louis Saux

Lire la suite page 18 et nos informations page 7



DANSE

Hip-hop à Paris

Du 27 octobre au 14 novembre à Paris, les troisièmes Rencontres des cultures urbaines célèbrent le hip-hop. Elles accueillent aussi bien de très jeunes compagnies, aux danseurs âgés de huit à quatorze ans, que des chorégraphes confirmés (ici Douche écossaise de Karine Saporta). p. 31

International.....	2	Aujourd'hui.....	27
France.....	6	Météorologie.....	29
Société.....	10	Jeux.....	29
Régions.....	13	Culture.....	31
Carnet.....	14	Guide culturel.....	33
Horizons.....	15	Immobilier/annonces	34
Entreprises.....	20	Kiosque.....	36
Communication.....	23	Abonnements.....	36
Tableau de bord.....	24	Radio-Télévision.....	37

DIPLOMATIE Le président chinois, Jiang Zemin, était, lundi 25 octobre, l'hôte d'honneur de la France pour une visite d'Etat d'un faste inégalé depuis le début du sep-

tennat de Jacques Chirac. Arrivé dimanche soir dans la capitale, il a été reçu aux Invalides par un cérémonial fastueux. Après un entretien formel avec M. Chirac à l'Élysée, M. Jiang

devait rencontrer Lionel Jospin à Matignon. Un banquet d'Etat devait se tenir lundi soir à l'Élysée. ● LES OPPOSANTS chinois et tibétains ont tenté sans succès de perturber le sé-

jour de M. Jiang tant à Paris qu'auparavant à Lyon et en Corrèze. Quelque 135 manifestants ont été placés en garde à vue pendant la soirée de dimanche à Paris. ● DES CRITIQUES

ont été émises par plusieurs personnalités politiques pour les égards exceptionnels accordés au chef d'Etat chinois en raison des violations des droits de l'homme dans ce pays.

Le chef de l'Etat chinois reçoit les plus grands honneurs à Paris

Jiang Zemin a été accueilli par un cérémonial fastueux remis en vigueur pour l'occasion. Le président Jacques Chirac veut sceller une relation personnelle très forte avec le « numéro un » de Pékin. La Chine achètera 28 Airbus supplémentaires

LA RÉPUBLIQUE a accordé des honneurs quasi monarchiques au chef du parti communiste et de l'Etat chinois, Jiang Zemin, pour son arrivée, dimanche 24 octobre, à Paris pour la partie la plus officielle d'une visite marquée par la forte implication personnelle de Jacques Chirac dans l'accueil de son hôte. Aux Invalides, des unités des trois armées (terre, air, mer) et de la garde républicaine lui ont présenté les armes avant que la délégation ne s'installe à l'hôtel de Marigny, à côté du pa-

lais de l'Élysée, pour deux nuits et une journée d'entretiens officiels : avec M. Chirac puis avec le premier ministre Lionel Jospin, qui le recevait à déjeuner à Matignon avant le banquet d'Etat lundi soir.

NOUVEL AXE DIPLOMATIQUE

Le cérémonial de la prise d'armes, en usage sous François Mitterrand, avait été abandonné depuis l'arrivée au pouvoir de M. Chirac, qui l'a fait remettre en vigueur pour l'occasion.

Le chef de l'Etat maintient sa volonté d'imprimer un éclat particulier à cette visite dont l'éventuelle utilité pratique ne saurait apparaître qu'avec le temps. Au cours d'un week-end en Corrèze, avec M. Chirac et son épouse, le président Jiang a ainsi déclaré que son pays signerait le traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBT) en dépit de l'opposition que ce texte a rencontré aux Etats-Unis. L'« annonce » n'a qu'une valeur symbolique : M. Jiang n'a pas fourni de délai à

cette signature déjà promise dans le passé, et dont la France chiracienne semble faire un cheval de bataille planétaire. Les deux présidents vont se lier par un « téléphone rouge » traduisant l'instauration de cet « axe » diplomatique qui vise surtout à déplaier à Washington.

COMMANDE AÉRONAUTIQUE

Au même chapitre des effets d'annonce, le chef de l'Etat chinois a fait part de l'intention de Pékin de passer une nouvelle

grosse commande aéronautique : 28 Airbus dont 8 gros porteurs, s'ajoutant aux 30 avions que M. Chirac avait déjà « vendus » à la Chine voici deux ans. De rééquilibrer un peu la part du consortium européen sur un marché jusqu'alors monopolisé par Boeing. « C'est bon pour l'Europe, c'est bon pour la France, c'est bon pour l'emploi », a déclaré M. Chirac. Aucun détail n'est connu quant au financement de cette commande de 15 milliards de francs.

Une symbolique appuyée qui voudrait masquer les misères faites aux opposants chinois, tibétains et autres minoritaires qui tentaient d'attirer l'attention du maître de Pékin. Cent trente-cinq manifestants ont été interpellés dimanche soir à Paris, pour quatre heures de garde à vue, alors qu'ils s'efforçaient de déployer leurs drapeaux et banderoles sur le passage du cortège officiel. En Corrèze, les forces de l'ordre avaient dressé un mur d'interdiction aux protestataires, emmenés par l'opposant Wei Jingsheng, pendant le séjour de M. Jiang au château de Bity. La France officielle entend bien, ainsi, faire confiance à M. Jiang sur la question des droits de l'homme, lui qui a déclaré à M. Chirac qu'il entendait bien faire progresser son pays, mais « pas à pas [...] sans remettre en cause la stabilité d'un ensemble de plus d'un milliard d'habitants ».

Alors que plusieurs personnalités politiques se sont montrées réticentes à approuver M. Chirac, celui-ci a reçu le soutien de l'ancien premier ministre Edouard Balladur, qui a déclaré à Radio J qu'il était de l'intérêt de la France d'avoir « avec la Chine les meilleurs rapports possibles ». Le secrétaire national du parti communiste, Robert Hue, a également jugé, sur RMC, que l'accueil personnel de M. Jiang par M. Chirac était « une bonne chose ».

Jiang Zemin répond à Alain Peyrefitte

« Les droits de l'homme relèvent toujours de la compétence nationale d'un pays tant que notre planète se divise en pays et que les peuples vivent dans ces pays » a déclaré Jiang Zemin dans des réponses écrites fournies à Alain Peyrefitte que publie, lundi 25 octobre, Le Figaro. « Les problèmes des droits de l'homme de tout pays, qu'il soit grand ou petit, puissant ou faible, doivent être réglés par son propre gouvernement en toute indépendance et en s'appuyant sur le peuple. C'est là un principe fondamental. » La Chine s'oppose « à toute ingérence dans les affaires intérieures d'un pays au nom de la "crise humanitaire", surtout lorsqu'il s'agit d'une "intervention humanitaire" armée et sans le mandat du Conseil de sécurité », ajoute-t-il.

Charles Pasqua à Tiananmen : contre l'« indignation sélective »

PÉKIN

de notre correspondant

Dans son hôtel sur l'avenue de la Paix-Eternelle, Charles Pasqua avale à petites gorgées sa soupe d'aïliron de requin. Détendu, insensible au décalage horaire, il souffle, enfin, loin des manœuvres parisiennes. Il jubile d'être là, à deux pas de la place Tiananmen, tandis que Jacques Chirac reçoit le président chinois en France. L'empire du Milieu, un vieux rêve ! Il avoue sa fascination pour l'univers des idéogrammes qui « expliquent tout de la Chine ».

Soudain, il gronde : « Stupide ! Question stupide ! ». On vient de lui demander si sa rencontre prévue avec Li Peng, numéro deux du régime, dont le nom reste associé à la tragédie de Tiananmen, ne lui posait aucun problème. « Le général de Gaulle a toujours dit que la France reconnaissait les Etats et non les régimes. » Voir Li Peng à Pékin ou recevoir Jiang Zemin à Bity, il n'y a là nulle infamie, car « tout ce qui peut renforcer l'amitié entre la France et la Chine est bienvenu ». Aussi cette controverse

sur les droits de l'homme en Chine l'agace. « Il y a beaucoup d'hypocrisie dans cette indignation sélective. On gueule contre la Chine, mais quand, en Afghanistan ou en Arabie saoudite, on coupe des pieds et des mains, tout le monde s'en fout. »

L'APÔTRE DU RESPECT DES SINGULARITÉS

Faire la leçon aux hiérarques de Pékin, il n'en est donc pas question. « Quand ils nous voient débarquer la bouche en fleur sur les droits de l'homme, ils se disent : "On nous a déjà fait le coup avec le christianisme à l'époque missionnaire." On veut leur apporter la civilisation, alors que nous, les Européens, on était encore dans les arbres quand la Chine était déjà civilisée. » Charles Pasqua se fait là l'apôtre des civilisations à respecter dans leur singularité. On lui objecte que ce discours est souvent manipulé par les régimes autoritaires. Il en convient, mais insiste : « Il ne faut surtout pas mettre la Chine en position de forteresse assiégée. » N'est-ce d'ailleurs pas l'objet de sa visite ?

Officiellement, il s'agit de jumeler les Hauts-de-Seine et la province du Hebei. En fait, Charles Pasqua est venu à Pékin parler « mondialisation ». Car les résultats du 13 juin ont vivement impressionné les Chinois. « Ma nouvelle casquette, ça les intéresse, dit-il. Tout ce qui peut renforcer le sentiment national en France et en Europe les intéresse car ils ne veulent pas être enfermés dans un tête-à-tête avec les Etats-Unis. »

Lundi matin, à proximité de cette même place Tiananmen, la police pékinoise a dispersé un début de manifestation de plusieurs dizaines de membres de la secte Fa Lun Gong, interdite, qui tentaient de protester contre la mise en œuvre d'une législation contre les sectes. Un nouveau procès politique s'est ouvert à Hangzhou, dans l'est du pays, contre quatre opposants du Parti démocrate, également interdit. Trois autres dissidents ont été arrêtés dans la même ville.

Frédéric Bobin

F. D.

JADIS SECRET MILITAIRE. AUJOURD'HUI RÉSERVÉ AUX INITIÉS.



LA TRÈS CONTEMPORAINE PANERAI LUMINOR ASSOCIE LE PLUS RÉCENT DESIGN ITALIEN À LA CLASSIQUE MANUFACTURE SUISSE. LE TOUT EN ACIER SPÉCIAL PARTICULIÈREMENT RÉSISTANT, ASSURANT L'ÉTANCHÉITÉ JUSQU'À 300 MÈTRES DE PROFONDEUR DE SON MOUVEMENT AUTOMATIQUE, UN CALIBRE PANERAI. AVEC CERTIFICAT DE CHRONOMÈTRE DÉLIVRÉ PAR LE C.O.S.C. (CONTRÔLE OFFICIEL SUISSE DES CHRONOMÈTRES), DISPONIBLE EXCLUSIVEMENT AUPRÈS DES 250 MEILLEURS SPÉCIALISTES MONDIAUX DE HAUTE HORLOGERIE, CE MODÈLE A UNE PRODUCTION ANNUELLE MILLIÉSIMÉE ET INDIVIDUELLEMENT NUMÉROTÉE. LA MONTRE POUR QUI VOIT LE TEMPS EN GRAND.



OFFICINE PANERAI

LABORATOIRE D'IDÉES.

Les collections historiques et contemporaines de l'Officine Panerai sont exposées chez les meilleurs horlogers-bijoutiers :
 A Paris : 1° - CHRONOPASSION - SAGIL • 2° - ARFAN • 6° - LES MONTRES • 8° - ARFAN - ARIE - ELYSÉES SHOPPING - HEURGON • 16° - LES MONTRES • (06) Cannes : FERRET • (06) Nice : FERRET • (06) Saint Laurent du Var : FERRET CAP 3000 • (13) Aix en Provence : RAYNAL • (13) Marseille : FROJO • (69) Lyon : J.L. MAIER HAUTE HORLOGERIE • (83) Saint Tropez : FROJO • (84) Avignon : DOUX
 Informations au 01 42 18 56 35. www.panerai.com

La politique de M. Chirac envers Pékin paralyse la gauche

SUR LE PAPIER, la politique de Jacques Chirac a le mérite – et les limites – de la clarté. Il faut que la Chine change : chacun en convient, à quelques exceptions près, dans le

ANALYSE

M. Chirac veut tirer les leçons de l'isolationnisme américain

monde politique. Mais le président français pense qu'elle changera d'abord par elle-même et qu'en attendant, il faut faire avec son pouvoir anachronique.

C'est ainsi qu'au cours des quinze heures d'entretiens privés et officiels qu'il devait avoir avec Jiang Zemin au cours de sa visite en France, M. Chirac a cherché à convaincre son interlocuteur de lui tendre la main dans un projet commun à Paris et à Pékin : l'élaboration d'un monde nouveau où l'Amérique n'aurait plus le monopole de l'influence. Le séminaire corrézien des deux hommes aurait ainsi eu pour but d'amener la Chine à constater que, puisque les Etats-Unis se replient sur eux-mêmes, la planète est privée de leadership, et qu'il faut aux puissances moins importantes en tirer les conséquences. A preuve le vote du 13 octobre au Sénat américain, qui torpilla le projet du président Bill Clinton de faire ratifier le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT). Moyennant quoi ce traité serait mort et la course aux armements de destruction massive relancée. Sauf si la Chine ratifie elle-même le CTBT dans un délai de trois mois, ce qui permettrait de lui redonner vie.

On pourrait alors imaginer que les deux nouvelles puissances nucléaires avouées, l'Inde et le Pakistan, s'associent à l'autre traité, celui qui vise à interdire la prolifération des technologies destructrices (TNP), entraînant dans leur sillage anti-américain une bonne partie des pays du tiers-monde. D'autant qu'entre-temps les négociations en vue d'un troisième traité de non-prolifération, dit « cut off », devraient s'ouvrir pour interdire la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires.

Si la Chine est intéressée à participer à l'élaboration d'un monde où Washington n'aurait plus tant son mot à dire que dans la deuxième moitié du siècle finissant, elle est plus que bienvenue : la France l'embarque dans sa croisade. Quitte aux Etats-Unis de se rendre compte d'ici quelques années qu'ils sont hors-jeu.

Au passage, M. Chirac se faisait fort d'expliquer à son hôte chinois les raisons pour lesquelles il faut nuancer le principe prévalant depuis 1945 de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat, de manière à redonner une autorité aux Nations unies – un point qui a particulièrement choqué Pékin à l'occasion de la guerre du Kosovo, et qui l'inquiète pour les implications dans ses propres crises de souveraineté, au Tibet ou à Taïwan.

LIMITES D'UN RAISONNEMENT

C'est dans ce contexte que doit se placer, aux yeux de M. Chirac, la discussion sur les droits de l'homme. La Chine, en avançant vers la libéralisation, ne ferait pas que se grandir moralement, elle s'impliquerait davantage dans le mouvement de la planète vers un monde meilleur.

Cette approche constitue un petit progrès sur la politique menée par la droite française lors de son passage au pouvoir à partir de 1993, qui consista à renoncer à toute dignité au motif que le « marché du siècle » l'exigeait. Mais les limites du raisonnement de M. Chirac se trouvent dans la nature du pouvoir chinois. M. Jiang n'est pas un chef d'Etat élu sur un programme, mais le produit d'un appareil totalitaire qui a systématiquement l'usage des rapports de force, afin d'assurer sa pérennité, au moins sur une forme autoritaire incontestée. C'est un héritier, qui n'a pas donné le moindre signe de se vouloir un novateur. M. Jiang, comme son prédécesseur Deng Xiaoping, est capable de parler de la Chine de l'an 2050, mais ne peut envisager qu'elle ne soit plus « socialiste », alors même qu'il aurait peine à définir aujourd'hui ce dogme autrement qu'en termes de monopole du pouvoir pour l'oligarchie nationale qu'il représente. La réalisation d'un monde meilleur ne lui importe que si son pays y détient

une place déterminante. A défaut, il ne peut exclure de recourir à la force, que ce soit envers des puissances extérieures ou envers sa propre population.

Ainsi, le gouvernement de Pékin, tout en revendiquant l'île de Taïwan comme une partie sacrée de la mère patrie peuplée de compatriotes chinois, se refuse à donner la garantie qu'il n'utiliserait pas à son encontre l'arme nucléaire au cas où elle lui échapperait définitivement.

Face à cette logique de force, la gauche française n'a pas élaboré d'alternative. Lionel Jospin, quand il s'est rendu comme premier ministre en Chine en 1998, a marché dans les pas du président. Son message à la Chine n'était ni plus ferme sur les droits de l'homme ou l'usage de la force, ni décalé par rapport à celui de Jacques Chirac. Le premier ministre s'efforçait principalement de faire oublier que c'est sous un gouvernement socialiste que la France avait autrefois commis le « crime » de vendre des armes à Taïwan, sans qu'une véritable vision stratégique ait alors présidé à cette décision.

Depuis l'arrivée de Jiang Zemin en France, les ténors de la majorité – à commencer par François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste – ont fait part de leur désapprobation envers le côté extravagant de la réception que lui a réservée le chef de l'Etat, mais nul n'a formulé de proposition de remplacement au fait diplomatique. Le seul ancrage qui demeure d'une opposition à la politique de M. Chirac est celui fourni par Jack Lang, sur le mode moral – honorable, mais insuffisant – de soutien sans réserve aux aspirations démocratiques chinoises.

A la Bastille, dimanche, on a cru voir sourire le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale quand un autre homme politique, Alain Madelin, président de Démocratie libérale, fut conspué par les 300 à 400 sympathisants des activistes chinois et tibétains, qui l'empêchèrent de se faire entendre. Il est vrai que le « public », d'allure assez baba-cool, n'aurait guère de prise à la prestation de cet orateur-là.

Francis Deron

Fernando de la Rúa dirigera une Argentine endettée et en proie à la récession

La victoire à l'élection présidentielle du candidat de l'Alliance met fin à dix ans de péronisme

Avec près de 50 % des suffrages exprimés, Fernando de la Rúa a été élu président de la République argentine, dimanche 24 octobre. Candi-

dat de l'Alliance, réunissant les radicaux et le centre gauche, il succède au péroniste Carlos Menem, qui laisse derrière lui une économie af-

faiblie par la récession et un important déficit commercial. Les péronistes ont évité la déroute en conservant le gouvernement de Buenos Aires

BUENOS AIRES
de notre correspondante
« L'Alliance n'aura pas de lune de miel. » Cette récente déclaration de Rodolfo Terragno, un responsable radical dont le nom est évoqué pour occuper le poste de chef du gouvernement de Fernando de la Rúa, élu président de l'Argentine dimanche 24 octobre, illustre les nombreux défis qui attendent la coalition désormais au pouvoir.

Malgré les acquis de l'administration Menem, et notamment la stabilité économique, le prochain gouvernement affrontera une situation jugée préoccupante par les investisseurs étrangers. Près de quatre millions d'Argentins sont au chômage. Treize millions de personnes, sur 36 millions d'habitants, vivent dans la pauvreté, selon les chiffres de l'Eglise catholique. En dépit des privatisations, la dette extérieure est passée en dix ans de 86 à plus de 140 milliards de dollars. La convertibilité, qui assure la parité entre le peso et le dollar, masque une surévaluation de la monnaie nationale par rapport à la devise nord-améri-



caine. La balance commerciale est largement déficitaire et la production industrielle a reculé ces deux derniers trimestres. Sans remettre en question le modèle libéral, l'Alliance s'est engagée à adopter des

mesures en faveur des salariés, mais aussi des secteurs de l'éducation et de la santé, fortement détériorés.

Pour gouverner, l'Alliance devra affronter une opposition forte. Le Parti justicialiste, fondé par Juan Peron, reste la principale formation politique du pays. Si les péronistes n'ont plus la majorité absolue à la Chambre des députés, ils garderont le contrôle du Sénat jusqu'en 2001. La majorité des vingt-quatre provinces ont élu des gouverneurs justicialistes. C'est le cas dans la province de Buenos Aires, qui regroupe près de 40 % de la population. Carlos Ruckauf, le vice-président de Carlos Menem, en est devenu le gouverneur dimanche. Pendant la campagne électorale, les injures lancées par M. Ruckauf contre M^{me} Meijide, sa rivale de l'Alliance, qu'il a traitée

« d'anti-chrétienne, avorteuse et athée », ont réveillé les vieux démons de la violence politique en Argentine. Le futur gouvernement devra également s'accommoder d'une Cour suprême où la majorité des juges se sont toujours montrés dévoués à M. Menem.

DEUX POIDS LOURDS

Créée pour les législatives de 1997, où elle avait remporté un remarquable succès, l'Alliance devra en outre préserver son unité. Le vice-président élu, Carlos « Chacho » Alvarez (quarante-neuf ans), chef du Front pour un pays solidaire (Frepaso), est un péroniste dissident, qui, en désaccord avec la politique du président Menem, abandonna le parti officiel en 1990. M. Alvarez est considéré comme le garant de l'unité de l'Alliance, ce qui lui a permis au Frepaso d'arriver au pouvoir avec les radicaux en surmontant les divergences idéologiques qui ont souvent fait craindre une rupture au sein de la coalition.

« La victoire de l'Alliance représente un défi mais aussi une grande opportunité pour la démocratie argentine, avec l'apprentissage d'une cohabitation entre un président radical et un Parlement dominé par l'opposition péroniste », souligne le politologue Rosendo Fraga. « Cette élection met aussi fin à la culture populaire du caudillo », ajoute M. Fraga, qui estime toutefois que la scène politique continuera d'être dominée par deux poids lourds : Carlos Menem, qui restera à la tête du mouvement péroniste jusqu'en 2003, et l'ancien président Raul Alfonsín, qui reprendra, à partir de décembre, la présidence du Parti radical.

Christine Legrand

Les péronistes perdent aussi les législatives

C'est avec plus de dix points d'avance sur son rival péroniste que Fernando de la Rúa a été élu président. Lundi matin 25 octobre, les chiffres communiqués par la commission électorale, portant sur plus des trois quarts des suffrages, donnaient 48,5 % des voix à M. de la Rúa contre 37,95 % à Eduardo Duhalde, le gouverneur sortant de la province de Buenos Aires, présenté par le Parti justicialiste du président Menem. L'ancien ministre de l'économie de M. Menem, Domingo Cavallo, a obtenu 10,2 % des suffrages. L'Alliance de M. de la Rúa a également remporté un net succès aux élections législatives. Selon des chiffres provisoires, elle détient une majorité relative à la Chambre des députés, passant devant les justicialistes. La défaite de ces derniers est tempérée par leur succès dans la province de Buenos Aires, où Carlos Ruckauf, le vice-président sortant, a battu la candidate de l'Alliance, Graciela Fernandez Meijide.

L'exact contraire de Carlos Menem

BUENOS AIRES
de notre correspondante
Concert de klaxons, pluie de confettis et nombreuses pancartes - « Chau Menem » (« Au revoir Menem », le président péroniste sortant) ou « Vive de la Rúa, président de l'an 2000 » - : une grande fête, dans le centre de Buenos

PORTRAIT

Fernando de la Rúa a assez d'humour, malgré son allure austère, pour se vanter d'être ennuyeux

Aires, a salué, dimanche 24 octobre, la victoire écrasante de Fernando de la Rúa, qui sera à partir du 10 décembre le nouveau président de l'Argentine, pour un mandat de quatre ans. Contrastant avec ce climat d'euphorie, M. de la Rúa a esquissé timidement quelques sourires et promis de « construire une Argentine meilleure ». « Nous allons en finir avec la fête de quelques-uns, nous allons en finir avec toute forme de corruption et d'impunité, nous allons ef-

fectuer un changement moral pour mettre fin à l'exclusion sociale », a affirmé cet avocat de soixante-deux ans, originaire de Cordoba (à 900 km de Buenos Aires).

L'allure austère du président élu contraste avec l'exubérance de M. Menem. Elle a été son principal atout aux yeux d'électeurs ébranlés par la récession, mais aussi lassés par un style de gouvernement jugé frivole et corrompu. La seule fantaisie vestimentaire de M. de la Rúa, dont les passe-temps favoris sont « les plantes, les oiseaux et la lecture », a été, pendant la campagne électorale, un blouson en daim élimé, qui est aussi son porte-bonheur depuis de longues années. En dépit de son aspect taciturne, M. de la Rúa a prouvé son humour avec un spot télévisé dans lequel il se vantait d'être « aburrado » (ennuyeux) comparé à M. Menem. Ce fut un succès médiatique qui fit immédiatement grimper sa cote de popularité.

LA SUCETTE, SURNOM ET EMBLEMES

Appartenant au plus vieux parti politique du pays, l'Union civique radicale (UCR), Fernando de la Rúa va de succès en succès depuis plus d'un quart de siècle. Maire de Buenos Aires de-

puis 1996, il a gagné largement, en novembre 1998, les primaires au sein de l'Alliance contre Graciela Fernandez Meijide, présentée par l'autre composante de la coalition, le Frepaso. En 1973, M. de la Rúa avait réussi à être élu sénateur de la capitale au plus fort de l'hégémonie péroniste. A l'époque, son allure juvénile lui avait valu d'être baptisé « chupete » (sucette), un surnom qu'il conserve à Buenos Aires et qui est devenu l'emblème de ses partisans.

Troisième président élu depuis le retour de la démocratie en 1983, M. de la Rúa a réussi à exorciser le fantôme de Raul Alfonsín, le radical qui dirigea l'Argentine de 1983 à 1989. L'UCR a mis dix ans à se remettre de son départ précipité de la présidence, six mois avant la fin de son mandat, en plein chaos économique. A chaque occasion, M. Menem rappelait qu'il avait hérité d'un pays « en ruine », avec une inflation dépassant 4 000 %. Aujourd'hui, M. de la Rúa veut, lui, se garder des injustices sociales du libéralisme et prône un « nouveau chemin » pour l'Argentine, inspiré de la « troisième voie » de Tony Blair.

Ch. Le.

Le « Ça suffit ! » colombien à quarante ans de violence

Manifestations de masse sous ce slogan le jour de la reprise des pourparlers entre le gouvernement et la guérilla

BOGOTA
correspondance

Dimanche 24 octobre, des centaines de milliers de personnes ont manifesté dans toute la Colombie pour protester contre la violence, tandis que dans le hameau d'Uribe, au sud du pays, les négociations entre le gouvernement et la principale guérilla du pays, les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie), suspendues depuis plusieurs mois, étaient officiellement relancées. Sous le slogan « Ça suffit ! », plusieurs organisations et associations avaient appelé les Colombiens à se mobiliser contre les conséquences du conflit interne pour la population civile. « Sept enlèvements, sept assassinats politiques, trois morts au combat, un disparu : tel est, chaque jour, le coût de la violence en Colombie », rappelaient les responsables de ce mouvement, qui souhaitent faire pression sur les acteurs du conflit et engager le pays dans la voie de la réconciliation.

Le chiffre de douze millions de manifestants annoncé dimanche soir par tous les médias locaux, est cependant bien peu crédible. Il n'en demeure pas moins que, dans un pays anesthésié par quarante ans de violence et peu enclin aux manifestations de masse, la mobilisation a été sans précédent. Les grandes manifestations dans les principales agglomérations (Bogota, Medellin, Cali, Barranquilla) ont été relayées par des marches dans la plupart des petites villes et villages du pays. La diaspora colombienne (plus de trois millions de Colombiens vivent aujourd'hui à l'étranger) s'est également mobilisée. « Le cauchemar de l'indifférence a pris fin », expliquait Francisco Santos, directeur de la rédaction du principal quotidien du pays, *El Tiempo*, et responsable de la fondation Pais Libre, à l'origine du mouvement. La manifestation de dimanche avait reçu l'appui du gouvernement, des partis politiques, des grands médias, de la plupart des intellectuels du pays et des artistes - dont l'écrivain Gabriel Garcia Marquez et le peintre Fernando Botero. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, avait fait parvenir, la veille, un message de soutien.

LE PETIT PEUPLE ABSENT

A Bogota, malgré le mauvais temps, des dizaines de milliers de personnes ont défilé pendant plusieurs heures : des dames élégantes, des familles portant la photo d'un parent kidnappé, des soldats estropiés, des étudiants, des syndicalistes, des gens de théâtre, des enfants de chœur portant sur l'épaule la statue du saint de leur paroisse. « Les grands bourgeois sont tous là, la classe moyenne représentée, le peuple complètement absent », note un universitaire. Au milieu des milliers de drapeaux et

ballons marqués « Ça suffit », les slogans reflétaient une certaine hétérogénéité.

« Je te regarde avec pitié, tu vas bientôt mourir », proclamait une banderole. A côté, une pancarte exigeait la peine de mort pour les responsables d'enlèvements. La publicité s'était mise au goût du jour. Une banque, une compagnie d'assurances, une marque de confiserie proclamaient leur attachement à la paix. A Medellin et à Cali, c'est vêtus de blanc que les manifestants ont défilé par milliers.

Pendant ce temps, dans le sud du pays, une nouvelle étape des négociations entre le gouvernement et la guérilla des FARC était officiellement engagée. L'acte protocolaire, qui réunissait les négociateurs officiels et ceux du mouvement armé, en présence de plusieurs personnalités colombiennes, s'est tenu dans la zone abandonnée par l'armée depuis près d'un an pour permettre la tenue des dialogues de paix. Lancés dans un certain optimisme le 7 janvier, les pourparlers ont connu depuis bien des mésaventures. Ils étaient ainsi paralysés depuis le mois de juillet.

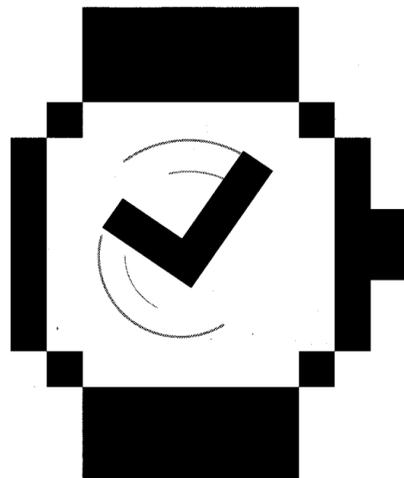
« TOUT EST NEGOCIABLE »

« Il était illusoire de penser que nous allions en quelques semaines mettre fin à quarante ans de conflit armé », explique Victor G. Ricardo, haut-commissaire pour la paix. « Ces dix mois écoulés n'ont pas été perdus, comme veulent le faire croire les détracteurs de la négociation. Ils ont permis d'établir l'indispensable confiance entre des ennemis de longue date. Pour la première fois, le gouvernement et les FARC se sont mis d'accord sur un ordre du jour. » La nouvelle étape - celle des négociations sur le fond - a été officiellement engagée dimanche. « Mis à part l'intégrité territoriale du pays, la démocratie et le principe de la propriété privée, tout est négociable », résume Victor G. Ricardo.

Les cinq négociateurs du gouvernement et ceux de la guérilla seront aidés d'un comité thématique, chargé de recueillir l'opinion et les propositions de tous les secteurs de la société colombienne.

« La phase de négociations qui s'engage permettra de juger de la volonté politique du gouvernement, de la classe dirigeante et des partis politiques pour mener à bien les transformations structurelles de l'Etat et les réformes sociales », a indiqué Raul Reyes, négociateur de la guérilla, au cours de son discours. Victor G. Ricardo, pour sa part, a demandé à la guérilla d'abandonner la lutte des classes au profit de la lutte pour la démocratie. Le succès de la journée de manifestations de dimanche poussera-t-elle les FARC à la conciliation ?

Marie Delcas



Et voilà™, l'actualité en temps réel

voilà, c'est votre porte d'entrée sur internet (moteur de recherche, outils de communication, services). Accessible à tous, voilà est également recommandé par Wanadoo.



Tout ce que vous cherchez est là.

COMMERCE Les députés discutent, mardi 26 octobre, à partir d'une déclaration du gouvernement, du nouveau cycle de négociations commerciales qui s'ouvrira fin no-

vembre, à Seattle (Etats-Unis), dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La contestation de l'OMC, prise pour symbole d'une mondialisation purement financière,

prend la forme de nombreuses réunions organisées par les associations, les syndicats et les personnalités engagés dans ce mouvement. ● LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE,

l'association Attac et la Coordination pour un contrôle citoyen de l'OMC sont les trois fers de lance de la mobilisation. Des différences d'orientation les distinguent. ● FORTE de

treize mille adhérents, l'association Attac, qui milite pour la taxation des transactions financières, a réuni ses assises, samedi et dimanche, à La Ciotat, dans les Bouches-du-Rhône.

L'OMC devient la cible du combat contre la mondialisation financière

De réunion en réunion, le refus de la domination sans partage des lois du marché et des intérêts américains rencontre une audience importante. Les députés vont discuter pendant quatre heures, mardi, de la position française avant les négociations commerciales de Seattle

ILS ÉTAIENT 600 à Nantes, il y a une semaine, 200 à Tulle le 19 octobre, 300 à Aubervilliers le lendemain, autant à Dijon samedi 23 octobre. Les négociations commerciales internationales, qui vont s'engager fin novembre à Seattle, aux Etats-Unis, font déjà un « tabac » sous les préaux. Et la mobilisation anti-Organisation mondiale du commerce (OMC) prend de plus en plus les allures d'une caravane itinérante. « C'est de la folie ! D'ici à fin novembre, on a encore vingt-cinq réunions à assurer », souligne Jean-Claude Amara, animateur de Droits devant !! et membre de la Coordination anti-OMC, qui s'efforce encore de caser les demandes de Parthenay (Deux-Sèvres), de Rodez (Aveyron), de Lille et d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne). Déjà, Clermont-Ferrand a réservé la date du 29 octobre, et Millau s'est « calé » sur le 2 novembre.

Aux réunions publiques, tous les deux jours, s'ajoutent des rencontres inédites comme celle patronnée, sur le plateau du Larzac, ce week-end, par la Société des amis du quotidien *L'Humanité*, mêlant syndicalistes paysans, José Bové en tête, et cinéastes comme Pascal Thomas et Robert Guédiguian, qui souhaitent dénoncer ensemble l'OMC comme « outil de domination de quelques pays riches et des multinationales ».

Tel est le contexte dans lequel l'Assemblée nationale se saisit du sujet, mardi 26 octobre. Soigneusement cadrée, la discussion doit prendre la forme d'une déclaration du gouvernement, suivie d'un débat sans vote. Sous la pression des députés du MDC, notamment, quatre heures de séance ont finalement été dégagées afin de permettre à chaque groupe d'exposer son point de vue.

Le 30 septembre, les députés ont adopté une résolution – texte non contraignant pour le gouvernement – largement inspirée du rapport de Béatrice Marre (PS, Oise) intitulé « De la mondialisation subie au développement contrôlé », et qui exhorte l'Union européenne à « jouer un rôle moteur pour défendre un modèle de civilisation, qui respecte les différences économiques, sociales et culturelles ».

UNE RÉSONANCE INATTENDUE

Alors qu'une centaine de personnalités françaises, parmi lesquelles des membres de la majorité « plurielle », ont demandé, le 21 octobre, de différer le lancement du cycle de négociations commerciales (*Le Monde* du 22 octobre), Lionel Jospin s'est aussitôt démarqué de cette position, estimant que « l'attitude qui consisterait à être hostile à l'OMC serait un contresens par rapport à la défense de nos intérêts ». « Mener un combat contre



l'OMC signifierait choisir la loi de la jungle et, donc, l'unilatéralisme », a indiqué le premier ministre (*Le Monde* du 23 octobre).

Cette mise au point n'épuise pas le problème. Derrière l'actualité « OMC » s'est nichée une série d'inquiétudes confuses, à commencer par la « malbouffe » avec les affaires de la « vache folle », du poulet à la dioxine et des organismes génétiquement modifiés, protestation incarnée par

le militant de la Confédération paysanne, José Bové. Par ailleurs, l'annonce par la firme Michelin de la suppression de 7 500 emplois au nom de la compétitivité internationale, alors même que l'entreprise dégage des bénéfices importants, a ravivé les craintes des salariés de n'être que des fétus de paille au sein du grand jeu de la mondialisation.

« Quand on regarde, le sentiment d'insécurité sociale générale, l'iden-

tification de la mondialisation à la précarité et à la flexibilité constituent le moteur permanent de tous les mouvements sociaux depuis le début des années 90 », explique Christophe Aguiton, de l'Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide au citoyen (Attac). La mobilisation anti-OMC s'inscrit bien évidemment dans ce cadre, mais l'étonnant est la résonance prise aujourd'hui. En 1998, le développement d'Attac s'était produit sur fond de crise financière, partie d'Asie du Sud-Est pour gagner la Russie et le Brésil. Cette année, le climat économique général est davantage à l'euphorie.

Pourtant, le mouvement ne faiblit pas. Bien au contraire. « Le contexte économique n'y change rien. Les gens se sont rendu compte que le néolibéralisme prend désormais une forme précise : celui du capitalisme anglo-saxon, qui met en cause un modèle de société auquel ils sont attachés », souligne M. Aguiton.

Dans son numéro du 7 octobre, le bimensuel économique *L'Expansion* publie une enquête de l'institut de sondage BVA qui ne dit pas autre chose. Selon ce sondage, réalisé auprès d'un échantillon de 949 personnes, par la méthode des quotas, la mondialisation économique et financière est perçue comme un facteur d'aggravation

des inégalités sociales par 60 % des personnes interrogées, même si, par ailleurs, 57 % d'entre elles considèrent qu'elle favorise la croissance de l'économie.

Déjà au cours de la manifestation pour la défense de l'emploi, lancée le 16 octobre par le Parti communiste, une partie des banderoles et des slogans affichait des mots d'ordre hostiles au « libéralisme sans frein » et à une dérégulation complète des échanges commerciaux. Le petit bataillon du Mouvement des citoyens défilait sous l'étendard du « peuple de France contre la mondialisation », tandis que les Wolber-Michelin qui, symboliquement, ouvraient le cortège, brandissaient des pancartes disant : « Ce n'est pas à la Bourse que l'on fabrique des pneus ».

A la veille de l'ouverture des négociations de Seattle, une manifestation nationale est prévue, le 27 novembre, à Paris. Elle est organisée par la Confédération paysanne, les comités Attac et la coordination anti-OMC. Elle se situe dans le droit fil du combat remporté contre l'AMI, en 1998, et devrait être le receptacle de toutes les oppositions qui se cristallisent contre la domination des marchés financiers.

Alain Beuve-Méry
et Caroline Monnot

Divergences au sein de la « nébuleuse » anti-OMC

Les uns contestent le capitalisme, les autres veulent le réformer

LA MOBILISATION contre l'OMC a les allures d'un tripode. Trois organisations ont pris les rênes de ce mouvement : Attac, la Coordination pour un contrôle citoyen de l'OMC et la Confédération paysanne. Toutes trois sont d'accord sur l'essentiel : la dénonciation des effets de la mondialisation libérale, mais avec des nuances de positionnement.

En caricaturant un peu, Attac (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens), qui recrute davantage dans les milieux non-militants et parmi les classes moyennes, a pour adhérent-type le lecteur du *Monde diplomatique*, de *Témoignage chrétien* ou de *Télérama*. L'association, présidée par Bernard Cassen, se veut un lobby anti-mondialisation efficace. Elle joue donc l'élargissement, en s'ouvrant aux parlementaires, et elle ne craint rien davantage que de se laisser enfermer dans un ghetto gauchisant.

A l'inverse, la Coordination pour un contrôle citoyen de l'OMC, dont les moteurs sont l'association Droits devant !! et l'Observatoire de la mondialisation, se revendique comme plus radicale et plus militante. Ces différences d'orientation sont apparues dès 1998. Là où Attac concentrait ses efforts sur la création d'une taxe sur les mouvements internationaux de capitaux, la fameuse « taxe Tobin », la Coordination contre l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), ancêtre de celle contre l'OMC, jugeait cette revendication nettement insuffisante et s'affichait comme antilibérale, voire anticapitaliste.

« ÉLARGIR LA MOBILISATION »

Plus récemment, le lancement d'un appel de cent vingt-cinq personnalités, rédigé par un collectif réunissant Christophe Aguiton et Susan George, pour Attac, de Jean-Henri Roger pour la Société des réalisateurs de films, Julien Dray député (PS) de l'Essonne, ainsi que Jacques Attali, ancien conseiller de François Mitterrand, a irrité au plus haut point les membres de la Coordination anti-OMC. « Il existait déjà un appel qui revendiquait, entre autres, la liberté de circulation et d'installation pour

les étrangers. Cette revendication n'est plus explicite dans l'appel de personnalités. Sans doute, cela a-t-il permis le ralliement d'un Max Gallo [proche de Jean-Pierre Chevènement], mais on est moins fermes sur les principes », s'insurge Jean-Claude Amara de Droits devant.

La personnalité de certains signataires – notamment celle de Jacques Attali – a d'ailleurs provoqué des remous dans toutes les associations anti-OMC, y compris au sein d'Attac. A la veille des assises de cette association, les 23 et 24 octobre à La Ciotat, certains comités de base ont signifié très vivement leur opposition (*lire ci-contre*). La Confédération paysanne a souhaité rester en retrait. José Bové et François Dufour, « pour des raisons internes », ont-ils expliqué, n'ont pas ratifié l'appel de personnalités. Sollicités, ni Agnès Bertrand, de l'Observatoire de la mondialisation, ni Jean-Claude Amara, de Droits devant !! n'ont voulu ratifier le texte, le jugeant un peu « trop paillettes ».

Pour M. Aguiton, cette attitude

n'a pas de sens. « Il s'agit d'élargir la mobilisation et de permettre à l'opinion de réagir en suscitant un vrai débat national. Face à l'OMC, explique-t-il, il y a un risque réel d'avoir des réponses éclatées, d'un côté les cinéastes, de l'autre les défenseurs des services publics, de l'autre encore les agriculteurs. Il est donc très important d'avoir des initiatives qui, à l'instar de cet appel, rassemblent les différents secteurs concernés ».

Au-delà de ces divergences, Attac, la Coordination anti-OMC et la Confédération paysanne seront réunies pour la grande manifestation, qu'elles co-organisent, le 27 novembre, à Paris. Les associations anti-OMC viennent par ailleurs de recevoir un soutien de poids. Forte de son prix Nobel, Médecins sans frontières, présente aux assises d'Attac, compte profiter de la mobilisation autour de Seattle pour réclamer, entre autres, la débreuvétisation de certains médicaments inaccessibles aux pays les plus pauvres.

C. M.

Attac entre contre-expertise, action et récupération

LA CIOTAT (Bouches-du-Rhône)

de notre envoyé spécial

Alors que la plupart des formations politiques peinent à recruter, les 13 340 membres et les 120 comités locaux que revendique Attac (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens), après un an et demi d'existence, s'impose comme un phénomène décemment à contre-courant. L'association organisait ses assises, samedi 23 et dimanche 24 octobre, à La Ciotat, dans les Bouches-du-Rhône. Un chapiteau, dont les deux mille chaises ont été occupées, pour la plupart, deux jours durant, avait été dressé non loin des chantiers navals qui font la célébrité de cette municipalité communiste.

Attac est née d'une suggestion d'Ignacio Ramonet, directeur de la rédaction du *Monde diplomatique*, en décembre 1997, proposant dans un éditorial l'application d'une taxe – baptisée du nom de son inventeur, l'économiste américain James Tobin – sur « toutes les transactions sur les marchés des changes ». Aujourd'hui, Attac considère cette

« taxe Tobin » moins comme un aménagement du capitalisme que comme le « grain de sable » qui pourrait enrayer la machine du « marché », de la « mondialisation », de la dette du tiers-monde.

Quelques élus socialistes estiment en tout cas qu'Attac vaut désormais le voyage. C'est le cas de Harlem Désir, député européen. Ils sont parfois accueillis avec scepticisme. Yann Galut, député du Cher, membre de la Gauche socialiste comme M. Désir, est monté à la tribune, face à une assistance siégeant sur le modèle de l'« AG » plus que du séminaire, afin de commenter le rejet de l'amendement Tobin par l'Assemblée nationale (*Le Monde* daté 24-25 octobre). Depuis juin, il existe un intergroupe Attac de cent vingt-cinq députés ; un autre se forme au Sénat ; au Parlement européen, il compte soixante-dix membres.

« REPLI » OU « ÉPARPILLEMENT » ?

Pour être un des rares viviers de débat public, surtout dans les villes petites et moyennes, Attac reste jaloux de son autonomie. Le voisinage, sur un appel anti-OMC, des signatures de Christophe Aguiton responsable d'AC ! (Agir ensemble contre le chômage) et l'un des fondateurs d'Attac, et de l'économiste Susan George, membre du conseil scientifique de l'association (*Le Monde* du 22 octobre), avec celle de Jacques Attali, ancien président de la BERD, a provoqué remous et protestations.

Pour Bernard Cassen, directeur général du *Monde diplomatique* et professeur à l'université Paris-VIII, « cet appel n'est pas une initiative d'Attac, même si son contenu est de l'Attac à 100 % ». M. Cassen voudrait que l'association, dont il a été réélu président, se transforme en mouvement d'action et d'éducation populaire dans l'esprit de la Ligue de l'enseignement. D'autres redoutent que la « contre-expertise » ne finisse par noyer l'action. Pierre Tartakowsky (CGT), élu secrétaire général, a résumé le dilemme d'une association tiraillée entre « le repli scolaire et l'éparpillement mouvementiste, qui confond le mouvement avec l'agitation ».

En ouvrant le colloque international, dimanche, et en accueil-

lant l'ancien président du Brésil et gouverneur du Minas Gerais, Itamar Franco, venu transmettre l'expérience d'un « gouvernement qui refuse d'accepter ce qu'impose l'ordre économique néolibéral », Gisèle Halimi constatait, au vu de la composition du nouveau bureau, le peu de femmes élues. « Nous sommes loin de la parité », a-t-elle déploré. Les quelques données fournies par Attac sur ses adhérents confirment que les hommes y sont la majorité (7 925, contre 4 520 femmes), l'essentiel se situant dans la tranche d'âge des trente à soixante ans.

La présence de la Confédération paysanne – représentée par François Dufour, son porte-parole, en l'absence de José Bové – diversifie une coloration très « classe moyenne », dont les deux principaux points d'ancrage géographique seraient la région parisienne et la Provence. Mais c'est l'adjectif « planétaire » qui affluerait sur toutes les bouches, marque du nouveau style de « militance » d'un monde syndical et associatif de nouveau porté à agir par-delà les frontières.

Nicolas Weill



Votre nouvelle BMW 320d Pack Injection directe 7CV. pour 3.383,32€/mois entretien inclus.



Modèle 320d Pack injection directe prix de vente : 181.450€. Financement LOA en 48 mois. 1er loyer 20% : 36.290€, suivi de 47 loyers mensuels de 3.012,07€ hors assurance. Option d'achat : 27.217,50€. Coût total avec achat en fin de contrat : 205.074,79€. Contrat d'entretien SERENIUM au prix de 371,25€ par mois facultatif comprenant l'extension de garantie et l'entretien du véhicule pour 48 mois et/ou 100.000km (au premier des 2 termes atteint). Sous réserve d'acceptation par BMW LEASE. SNC au capital de 20 000 000€. RCS VERSAILLES B 343 636 643. Offre valable jusqu'au 30/10/99.

44, avenue Edouard Vaillant 92 BOULOGNE
PORTE DE SAINT-CLOUD - 01 46 09 91 63



REUSSIR LES ADMISSIONS PARALLÈLES

- Sur DEUG, DUT, BTS : EM Lyon, concours "Profils" "Tremplin", "Passerelle"
- Sur Licence : Sciences Po ► Attention : **NOUVEAU CALENDRIER EXAMEN EN MARS** HEC-ESCP, EM Lyon, concours "Tremplin", "Profils", "Passerelle",
- Sur Maîtrise : ESSEC, CFFPA, DECF-DESCF

IPESUP

18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
3615 IPESUP

Engagement supérieur plus. (2,23 F20)

M. Tiberi affirme sa « détermination » à aller au terme de son mandat de maire de Paris

Il se dit prêt à soumettre sa candidature au vote des militants

Alors que le Conseil de Paris se réunissait lundi 25 octobre, Jean Tiberi a tenté d'apaiser sa majorité municipale, ébranlée par le procès d'Evry,

mettant en cause son épouse. Il se dit désormais disposé à soumettre une éventuelle candidature pour un second mandat à l'approbation des mili-

tants gaullistes. Et il affirme, dans l'immédiat, sa « détermination » à mener son mandat actuel jusqu'au dernier jour.

LA PRESSION politique exercée sur Jean Tiberi pendant le procès d'Evry mettant en cause son épouse, n'a pas été sans effet. Désormais, le maire de Paris se refuse à réitérer formellement sa candidature à sa propre succession en 2001, annoncée le 17 juin. Déjà, lors d'une conférence de presse, vendredi 22 octobre, il avait évacué la question en déclarant : « Je me suis exprimé une fois, je n'ai pas à y revenir. » Dans un entretien accordé au *Journal du Dimanche*, le 24 octobre, il a insisté sur sa « détermination » à finir son mandat. Enfin, lundi 25 octobre, en ouvrant la réunion du Conseil de Paris, consacré aux orientations budgétaires, M. Ti-

beri a déclaré : « Je chercherai toujours des solutions acceptables par tous. J'assumerai complètement, totalement, ce rôle, jusqu'au dernier jour de mes mandats », c'est-à-dire de son mandat de maire et de celui de député.

DISCRÉDIT

Les accusations portées contre lui, devant le tribunal d'Evry, par l'ancien président RPR du conseil général de l'Essonne, Xavier Dugoin ont mis en évidence l'isolement du maire de Paris. Plusieurs candidats à la présidence du RPR (François Fillon, Patrick Devedjian, Jean-Paul Delevoye) ont rendu le maire de Paris partiellement responsable du discrédit

qui pèse sur le parti gaulliste. De l'intérieur, la publication, mercredi 20 octobre, à l'initiative de Roger Romani, président du groupe RPR du Conseil de Paris, d'un communiqué de soutien, a indisposé plusieurs députés de la capitale qui, l'après-midi même, se sont réunis dans une salle de l'Assemblée nationale.

Edouard Balladur, Françoise de Panafieu, Nicole Catala et Jean de Gaulle ont constaté avoir été mis devant le fait accompli. Il n'est pas prévu d'initiative spectaculaire avant l'élection du président du RPR d'une part, et le prononcé du jugement d'Evry, prévu le 14 décembre, d'autre part. Lundi matin, les élus balla-

duriens de la capitale ont simplement boycotté la réunion du groupe RPR précédant l'ouverture du Conseil de Paris.

« Ce n'est pas parce qu'il y a quelques individualités qui s'emportent et profèrent des propos injustes et mensongers que je dois faire l'amalgame avec le RPR », a déclaré M. Tiberi, attentif à ne pas apparaître en rupture avec son parti.

Le maire de Paris a fait une concession en déclarant « ne voir aucune objection à une candidature présentée devant les militants ». « Si c'est inscrit dans les statuts du RPR et appliqué à toutes les villes », a-t-il aussitôt précisé.

Cet infléchissement est un message du maire de Paris à son propre camp, alors que la gauche s'apprete à lancer la question de son maintien à la tête de l'Hôtel de Ville. « Cette question doit être appréciée par les responsables de différentes formations politiques à Paris. Celle de la majorité municipale, puis celle de l'opposition animée par M. Delanoë », a estimé Jack Lang, dimanche, au *Grand Jury RTL-Le Monde-LCI*. C'est parce qu'il cherche à éviter absolument que cette question surgisse des rangs d'une majorité municipale ébranlée que M. Tiberi a fait des concessions sur 2001.

Enfin, l'Hôtel de Ville, ainsi que l'avocat de Xavière Tiberi, M^e Thierry Herzog, sollicités par *Le Monde*, ont, pour l'heure, refusé de commenter les propos de M. Dugoin faisant état d'une rencontre avec M. Tiberi, le 9 septembre (*Le Monde* daté 24-25 octobre).

RPR : un rapprochement Muselier-Delevoye est évoqué à Marseille

Le député des Bouches-du-Rhône entre panache et ralliement

MARSEILLE

de notre correspondant régional Renaud Muselier s'était lancé le premier dans la course à la présidence du RPR, « par panache », selon une expression qu'affectionne le premier adjoint au maire de Marseille. La multiplicité des candidats a servi l'audacieux, qui se réjouit, aujourd'hui, de cette « révolution culturelle de notre appareil politique ». « Bébé Chirac », comme l'appelle parfois Dominique Bluzet, directeur du Théâtre du Gymnase, qui l'a encouragé dans son entreprise, M. Muselier ne fait pourtant pas mystère de son choix de second tour, dans l'hypothèse probable où Jean-Paul Delevoye y figurerait : il le soutiendrait sans état d'âme, « parce qu'avec moi, c'est le plus proche de Chirac ».

UN BON SCORE AU PREMIER TOUR

Pour l'heure, M. Muselier n'envie donc, publiquement, rien d'autre qu'un bon score de premier tour : au moins 10 % sur les trente-cinq mille votants à jour de cotisations qu'il voit participer au scrutin. Son calcul est simple : il croit disposer d'au moins 90 % des trois mille adhérents des Bouches-du-Rhône, et table sur quelques gains dans les fédérations qu'il visite. Il s'emploie d'ailleurs à ne se faire d'ennemis nulle part, en invitant tous ses concurrents à venir défendre leur position chez lui : cela lui permet de rendre crédible son slogan de campagne : « On gagne toujours à écouter. » Michèle Alliot-Marie est venue samedi 23 octobre, Patrick Devedjian est prévu lundi, les autres sont annoncés pour les jours prochains.

Mais ses plus proches compa-

gnons d'armes l'avouent : l'hypothèse d'un ticket commun dès le premier tour avec M. Delevoye reste ouverte, dans le cas où un mauvais score se profilerait. Le « vivier politique » est le même, comme l'explique le candidat marseillais, mais la différence de génération et d'histoire pourrait offrir au plus ancien un score de premier tour incontestable. Renaud Muselier serait alors à même de négocier quelques réformes sur l'autonomie des fédérations et un poste de poids à la direction nationale du mouvement.

C'est ce qui lui fait dire que « l'opération est déjà positive ». Le premier adjoint à la mairie de Marseille détaille : « J'ai gagné en notoriété nationale, en crédibilité. » Et cela renforce son audience locale. M. Bluzet explique : « Il a prouvé au père, Jean-Claude Gaudin, qu'il était capable de vivre tout seul, de prendre des initiatives. » Plus prosaïquement Bruno Gilles, maire de secteur qui compte dans l'organigramme RPR, estime que l'initiative a deux effets immédiats. D'une part, elle renforce le leadership de son ami sur des troupes encore sous le coup d'une série d'élections catastrophiques. D'autre part, elle freine une possible hémorragie vers le RPF de Charles Pasqua, qui peine à construire son parti dans le département. Le retour à l'identité gaulliste réclamée par M. Muselier, qui plaide pour une réintégration de « Charles » dans le giron, plaît aux militants gaullistes. Mais ce qui marche aussi très fort, c'est la revendication d'une autonomie vis-à-vis de « Paris », évidemment coupable de tous les échecs.

Michel Samson

Charles Millon crée un nouveau parti

PRÈS d'un millier de personnes, réunies samedi 23 octobre, à Paris, ont entériné la transformation en parti politique de La Droite, le mouvement qu'avait créé Charles Millon, en 1998, dans la foulée de son élection à la présidence de la région Rhône-Alpes grâce aux voix du Front national. Au terme d'un scrutin quelque peu confus, les délégués de La Droite ont préféré l'appellation de Droite libérale chrétienne (DLC) à celle de Droite personaliste française, qui avait les faveurs de M. Millon. La troisième hypothèse – Parti libéral chrétien – n'a reçu qu'une poignée de suffrages.

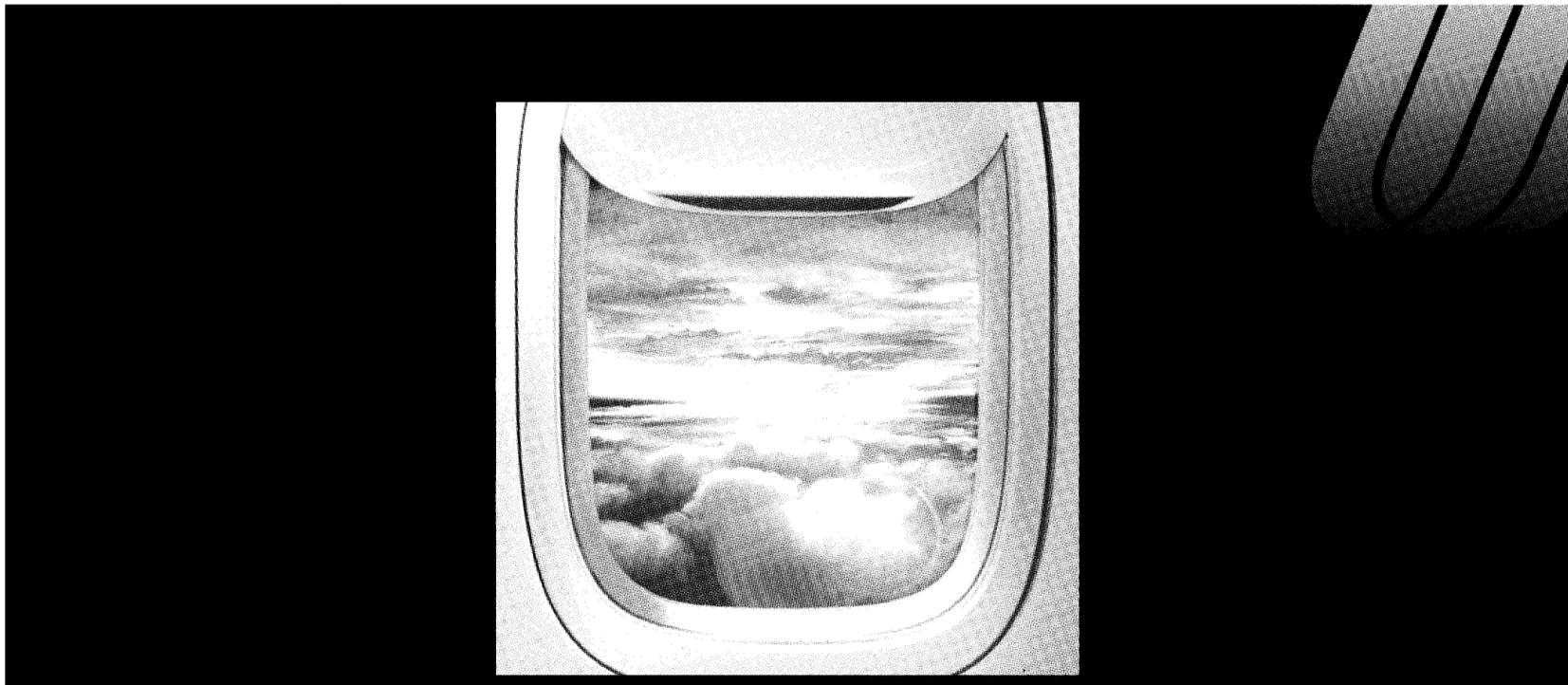
ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS AVEC LE RPF

Voilà près d'un an, on dénombrait cinq mille participants au « congrès fondateur » de La Droite (*Le Monde* du 10 novembre). M. Millon ne voulait pas alors créer un parti supplémentaire, mais une association visant à favoriser l'émergence d'une formation unique de la droite. Même s'il souhaite toujours la création d'une « grande formation de type CDU-CSU », le député (non-inscrit) de l'Ain a franchi le pas, samedi, et entend « incarner un courant politique » qui ne serait pas représenté au sein de l'opposition.

La naissance de ce « courant libéral chrétien », qui se veut « clairement identifié à droite », doit beaucoup à l'échec des négociations entamées avec le Rassemblement pour la France (RPF) de Charles Pasqua et Philippe de Villiers. « Ce n'est pas moi qui ait été frappé chez eux, c'est plutôt eux qui le souhaitaient », affirme M. Millon, qui a récemment déploré que le RPF – auquel a adhéré son ancien bras droit, Marc Frayse – soit à la fois « de droite et de gauche ». Un « relevé de décisions » interne, rédigé lors d'un bureau national de La Droite, réuni le 19 septembre à Lyon, indique pourtant qu'après que M. Millon eut « fait le point sur l'avancement du rapprochement avec le RPF », « le bureau national unanime [a pris] acte du caractère constructif des entretiens entre Charles Millon, Charles Pasqua et Philippe de Villiers, et [donné] mandat au président pour aboutir à une issue positive ». Selon M. Millon, ses contacts avec le président de Démocratie libérale, Alain Madelin, « qui souhaite que les adhérents de La Droite aillent s'inscrire individuellement à DL », n'auraient pas davantage abouti.

Jean-Baptiste de Montvalon

Pascale Sauvage



C'est beau seulement si on a bien dormi.

Le nouveau siège United BusinessSM est plus confortable. Ajoutez-y plus d'espace en cabine, un service attentionné, plus de 250 destinations dans le monde entier, un des meilleurs programmes de fidélisation et vous comprenez pourquoi, si voyager fait partie de votre vie, United aussi.

UNITED AIRLINES
R I S I N G

STAR ALLIANCESM
Le monde à son réseau aérien.

Pour plus d'informations, contactez votre agence de voyages, ou United Airlines au 0 801 72 72 72 (N°Azur) ou composez le 3615 United (1,29 F/mn).

www.ualfrance.fr

La réforme de l'impôt sur la fortune continue de faire débat dans les rangs de la majorité

La controverse porte notamment sur la taxation des œuvres d'art

La réforme de l'ISF, qui n'a eu que de modestes effets en 1999, continue de faire débat à gauche. Lors du débat budgétaire, le gouvernement a dû

recourir à la procédure coercitive de la seconde délibération pour écarter un amendement prévoyant de taxer les œuvres d'art. En revanche, il

a accepté quelques retouches plus modestes, prévoyant en particulier de ne pas indexer le barème sur l'inflation.

LA CONTROVERSE fiscale sur les stock-options a tellement monopolisé l'attention, ces dernières semaines, qu'une autre polémique est largement passée inaperçue, portant sur l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Le débat qui a eu lieu à l'Assemblée nationale, dans la nuit du vendredi 22 au samedi 23 octobre révèle pourtant que ce dossier continue de diviser la gauche et de susciter de fortes aigreurs.

On se souvient, en effet, que le gouvernement, voici un an, avait décidé de ne pas élargir l'assiette de l'ISF aux biens professionnels ou encore aux œuvres d'art. Il s'était borné à créer un taux supérieur d'imposition de 1,8 % pour les quelque 800 contribuables dont le patrimoine dépasse 100 millions de francs et à prendre diverses mesures de moralisation, mais il avait promis que ces dispositions, cumulées avec l'envolée de la Bourse, contribueraient à majorer de près de 50 % le rendement de l'impôt. Or il n'en a rien été. Selon le document budgétaire des « voix et moyens », publié début octobre

par l'Assemblée nationale, la réforme n'a eu que très peu d'effet : après avoir atteint près de 11 milliards de francs en 1998, le rendement de l'ISF n'a pas atteint les 14,8 milliards escomptés pour 1999, mais seulement 12,5 milliards de francs, ce qui a sans doute incité certains députés de gauche à repartir à la charge, lors du débat budgétaire.

PORTÉE SYMBOLIQUE

Défendu par le député Christian Cuvilliez (PCF, Seine-Maritime), un premier amendement n'a guère fait problème et a été adopté, le secrétaire d'Etat au budget, Christian Sautter, s'en remettant sur ce point « à la sagesse de l'Assemblée » : il visait à ne pas actualiser le barème de l'ISF en fonction de la hausse des prix. Cette disposition nouvelle est toutefois de portée seulement symbolique puisqu'elle ne devrait majorer le rendement de l'impôt que de 60 millions de francs.

Sur proposition du rapporteur général du budget, Didier Migaud (PS, Isère), un autre amendement a également été voté, réservant

l'exonération des droits de propriété littéraire et artistique aux seuls auteurs, à l'exclusion des héritiers, comme c'est déjà le cas pour les inventeurs en matière de propriété industrielle.

Mais le débat a encore été au-delà. Les communistes et les Verts ont défendu deux amendements voisins, visant, de nouveau, à inclure les biens professionnels dans l'assiette de l'ISF. M. Sautter est parvenu à ce qu'ils ne soient pas votés, mais sans vraiment soulever l'enthousiasme. « On peut penser que la meilleure formule [pour l'ISF] consisterait en une assiette large assortie d'un taux diminué, mais un arbitrage différent a été rendu, et l'instabilité fiscale n'est pas recommandable », a lâché M. Migaud.

Aussitôt après le rejet de cet amendement, nouvelle offensive : Jean-Pierre Brard (apparenté PCF, Seine-Saint-Denis) a ressorti un amendement, déjà débattu, voici un an, tendant à assujettir les œuvres d'art à l'ISF (en les intégrant dans le système dit du forfait mobilier), à l'exclusion de celles

exposées au public. Et cette fois, le secrétaire d'Etat au budget n'a pas été entendu : alors qu'il demandait que l'amendement soit rejeté, il a été adopté, ce qui a donc contraint le gouvernement à recourir à la procédure coercitive de la seconde délibération, au terme de laquelle l'amendement a finalement été écarté.

Bref, les controverses autour de l'impôt sur la fortune sont visiblement loin d'être closes. « Certains piliers de cocktail de la bonne société parisienne, qui sont à la gauche ce que le caviar est aux œufs de lump se livrent à un lobbying fort actif pour défendre des ultra-privilegiés de la fortune », s'est exclamé M. Brard, durant le débat. « Cette mesure, je le dis très franchement, est stupide », lui a rétorqué, dimanche soir, Jack Lang, invité du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », avant d'ajouter : « Pour récupérer trois kopecks – cela ne rapportera rien cet impôt – on risque de briser le marché de l'art qui n'est déjà pas très florissant. »

Laurent Mauduit

Fimagest devient Fortis Investment Management France

FORTIS
Dix partenaires solides, deux stratégies innovantes

Savoirs, expérience, compétence, un groupe de 10 milliards de francs valorisés au meilleur prix, un engagement de haut niveau.

Fortis, la banque, nous aide à offrir à nos clients un rendement supérieur à celui de la Bourse, grâce à nos stratégies innovantes.

Présents sur tous continents et particulièrement en Europe, notamment en France, nous sommes FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE (ex FIMAGEST), notre seul objectif est de faire évoluer votre stratégie à la recherche du meilleur rendement possible.

Plus que jamais, nous réaffirmons notre vocation : Profession Gestionnaire.

Fortis Investment Management

Quatre élections cantonales partielles

GARD

Canton de Nîmes-II (second tour).

L., 17 303 ; V., 5 434 ; A., 68,60 % ; E., 5 121.

Alain Jourdan, PCF, 2 858 (55,81 %)...

Joëlle Pélissier, RPR, 2 263 (44,19 %).

[Alain Jourdan succède à son père, Emile Jourdan, l'ancien maire de Nîmes, décédé au mois de septembre. M. Jourdan, enseignant, semble avoir bénéficié d'un bon report des voix des socialistes et des Verts. Joëlle Pélissier a fait le plein des suffrages du Front national et du Mouvement national de Serge Martinez, mais la participation, à peine plus forte qu'au premier tour, ne lui a pas permis de réduire l'écart.

17 octobre 1999 : L., 17 305 ; V., 4 810 ; A., 72,20 % ; E., 4 699 ; Alain Jourdan, PCF, 1 553 (33,05 %) ; Joëlle Pélissier, RPR, 1 012 (21,54 %) ; Bernard Finiel, PS, 847 (18,03 %) ; Serge Martinez, MN, 560 (11,92 %) ; Jean-Louis Bastid, FN, 339 (7,21 %) ; Christian Sunt, Verts, 223 (4,75 %) ; Thierry Agnel, div. d., 165 (3,51 %).

27 mars 1994 : L., 16 919 ; V., 9 060 ; A., 46,45 % ; E., 8 353 ; Emile Jourdan, PCF, 4 379 (52,42 %) ; Yves Gille, UDF-PR, 3 974 (47,58 %).

Canton d'Anduze (second tour).

L., 7 469 ; V., 3 499 ; A., 53,15 % ; E., 3 251.

Félix Bonnal, div. d., m. d'Anduze, 1 889 (58,11 %)...

Pierre Vidal, PS, 1 362 (41,89 %).

[En additionnant les voix qui s'étaient portées à gauche au premier tour, Pierre Vidal aurait dû l'emporter : il est finalement devancé par le maire d'Anduze, Félix Bonnal. Les voix de Geneviève Blanc (Verts) et de Jack Brousse (div. g.) ont manqué au PS pour conserver ce canton, détenu jusqu'ici par Pierre Bassoul, récemment condamné à cinq ans d'inéligibilité dans une affaire d'attribution de marchés publics.

17 octobre 1999 : L., 7 469 ; V., 3 242 ; A., 56,59 % ; E., 3 125 ; Félix Bonnal, div. d., m. d'Anduze, 972 (31,10 %) ; Pierre Vidal, PS, 610 (19,52 %) ; Geneviève Blanc, Verts, 485 (15,52 %) ; Jacques Brousse, div. g., m. de Boisset-Gaujac, 434 (13,89 %) ; Alain Viallet, PCF, 365 (11,68 %) ; Roseline Martinez, FN, 259 (8,29 %).

27 mars 1994 : L., 7 191 ; V., 4 492 ; A., 37,53 % ; E., 3 920 ; Pierre Bassoul, PS, 2 122 (54,13 %) ; Robert Ruas, UDF-PR, 1 798 (45,87 %).

MEUSE

Canton de Verdun-Centre (second tour).

L., 4 569 ; V., 1 885 ; A., 58,74 % ; E., 1 811.

Lucette Lamousse, MDC, 1 052 (58,09 %)...

Arsène Lux, RPF, m. de Verdun, 759 (41,91 %).

[Le canton de Verdun-Centre reste au Mouvement des citoyens. Lucette Lamousse sera la première femme à siéger au conseil général de la Meuse. Devancée au premier tour par Arsène Lux, elle l'a finalement emporté en bénéficiant des reports de voix des candidats PS, PC, Verts et Alternatifs, et d'une meilleure mobilisation de l'électorat de gauche, notamment à Tugny et à Bellery. M. Lux n'a pas fait le plein de voix de droite : si l'UDF de la Meuse avait appelé à voter pour lui, sa candidate Martine Pergent, quant à elle, n'avait pas donné de consignes de vote.

17 octobre 1999 : L., 4 569 ; V., 1 707 ; A., 62,64 % ; E., 1 644 ; Arsène Lux, RPF, m. de Verdun, 377 (22,93 %) ; Lucette Lamousse, MDC, 312 (18,98 %) ; Martine Pergent, UDF, 257 (15,63 %) ; Jean-François Thomas, PS, 219 (13,32 %) ; Claudine Becq-Vinci, RPR, adj. m. de Verdun, 219 (13,32 %) ; Jean-Paul Meunier, PCF, 91 (5,54 %) ; Claudine Beck, Verts, 74 (4,50 %) ; Jean-François Blondeau, FN, 56 (3,41 %) ; Jean Franville, Alt., 39 (2,37 %).

27 mars 1994 : L., 4 546 ; V., 2 703 ; A., 40,54 % ; E., 2 520 ; Pierre Méchin, div. g., 1 530 (60,71 %) ; Claudine Becq-Vinci, RPR, 990 (39,29 %).

SAVOIE

Canton de Bourg-Saint-Maurice (premier tour).

L., 9 975 ; V., 3 496 ; A., 64,95 % ; E., 3 358.

Ball. : Jacqueline Poletti, RPR, m. de Bourg-Saint-Maurice, 1 307 (38,92 %) ; Daniel Juglaret, div. d., 1 030 (30,67 %).

Elim. : Serge Cochet, PS, 572 (17,03 %) ; Pierre Mont-Jovet, ind., 238 (7,09 %) ; Marie-Claude Wicker, FN, 117 (3,48 %) ; Maurice Martinet, ext. d., 49 (1,46 %) ; Frédéric Berger, div. d., 30 (0,89 %) ; Roger Sibuet, div. d., 15 (0,45 %).

[Cette élection est destinée à pourvoir le siège occupé, depuis 1973, par Michel Barnier (RPR), nommé commissaire européen. Celui-ci soutient – comme Hervé Gaymard (RPR), nouveau président du conseil général de Savoie – la candidature de Jacqueline Poletti, qui obtient 44,85 % des suffrages dans sa commune de Bourg-Saint-Maurice. Au second tour, M^{me} Poletti sera opposée à Daniel Juglaret, qui fut maire de Bourg-Saint-Maurice de 1989 à 1991. La participation reste très faible dans ce canton marqué par la présence de grandes stations de ski comme Tignes ou Val-d'Isère. C'est là que M. Juglaret, candidat de la Ligue savoyenne, réalise ses meilleurs scores : 16,93 % des suffrages exprimés à Tignes et 20,10 % à Val-d'Isère.

15 mars 1998 : L., 9 896 ; V., 4 838 ; A., 51,11 % ; E., 4 663 ; Michel Barnier, RPR, sén., pr. c. g., 2 311 (49,56 %) ; Daniel Juglaret, div. d., 978 (20,97 %) ; Alain Dupenloup, PC, 472 (10,12 %) ; Thierry Bolliet, FN, 427 (9,16 %) ; Monique Fontan, Verts, 364 (7,81 %) ; Roger Sibuet, div. d., 111 (2,38 %).

Le Parlement mondial des enfants adopte un « Manifeste pour le XXI^e siècle »

QUELQUE 348 collégiens et lycéens venus des cinq continents ont adopté, à l'unanimité, le *Manifeste de la jeunesse pour le XXI^e siècle*, dimanche 24 octobre, à l'Assemblée nationale. Fruit de deux jours de travaux au château de Versailles, les 22 et 23 octobre, ce « Manifeste » résume les propositions des jeunes sur six thèmes : paix et non-violence, éducation, environnement, développement économique et humain, communication, culture et dialogue interculturel. Il sera présenté, mardi 26 octobre, à la conférence générale de l'Unesco puis, à l'automne 2000, à l'Assemblée générale de l'ONU. Il sera également communiqué aux chefs d'Etat, aux chefs de gouvernement et aux parlements du monde entier. Le « Parlement mondial des enfants » est une initiative conjointe de Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, et de Federico Mayor, directeur général de l'Unesco.

DÉPÊCHES

■ **COHABITATION** : M. Chirac s'adressera, samedi 13 novembre, à un millier de jeunes réunis à Marseille dans le cadre de la 8^e Cité de la réussite. Ce colloque est consacré, cette année, au thème du « temps ». En octobre 1994, une précédente Cité de la réussite, consacrée à la « transformation sociale », avait donné lieu à un échange à distance entre Jacques Chirac et Edouard Balladur, candidats encore non déclarés à l'élection présidentielle. Convié lui aussi, M. Jospin n'a pas donné, à ce jour, de suite favorable à cette invitation.

■ **CROISSANCE** : Dominique Strauss-Kahn assure que le plein emploi pourrait être atteint « avant 2010 » si la période de croissance longue, promise par les experts économiques, se confirme. « C'est une perspective tout à fait réaliste », assure le ministre de l'économie et des finances, dans un entretien à *La Croix* du 25 octobre. « Si nous ne faisons pas de bêtises, la France peut connaître une phase d'expansion relativement longue, de l'ordre de six ou sept ans, avec une croissance annuelle comprise entre 2,5 % et 3 %. De ce point de vue, oui, la crise est finie », déclare-t-il.

■ **PCF** : Robert Hue, qui doit comparaître devant le tribunal correctionnel de Paris pour « recel de trafic d'influence » dans le dossier du financement présumé occulte du Parti communiste français (*Le Monde* du 23 octobre), a affirmé dimanche 24 octobre, sur RMC, qu'il a « la volonté de la plus grande transparence » et attend une « relaxe ».

■ **SONDAGE** : la cote de popularité de Jacques Chirac est en baisse de 2 points (58 % de satisfaits, contre 30 % de mécontents), selon la dernière enquête de l'IFOP, réalisée du 14 au 22 octobre, auprès d'un échantillon de 1 818 personnes et publiée par *Le Journal du dimanche* (daté 24 octobre). Pour sa part, le premier ministre est en baisse de 4 points, avec 52 % de satisfaits, contre 36 % de mécontents.

SOCIÉTÉ

LE MONDE / MARDI 26 OCTOBRE 1999

SANTÉ Pour la première fois en France, une étude a calculé ce que coûtent les drogues licites (alcool et tabac) et illicites à la collectivité. Ce rapport, remis à la Mission interminis-

trière de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt) et dont *Le Monde* dévoile le contenu, met en relief le poids particulier de l'alcool. ● **CELUI-CI REPRÉSENTE** plus de la moitié des

218 milliards de francs de ce « coût social », soit 1,42 % du PIB français. ● **LE TABAC** représente, lui, plus de 40 % de ces dépenses, loin devant les substances illicites (héroïne, cocaïne, can-

nabis, etc.), qui ne pèsent que 6,12 % du total. Cette part prépondérante de l'alcool fait de la France une exception dans le monde : elle est supérieure de 50 % à celle mesurée au Canada ou en

Australie. ● **L'AUTEUR**, l'économiste Pierre Kopp, estime que cette évaluation est sans doute inférieure à la réalité, certains coûts, notamment judiciaires, n'ayant pu être pris en compte.

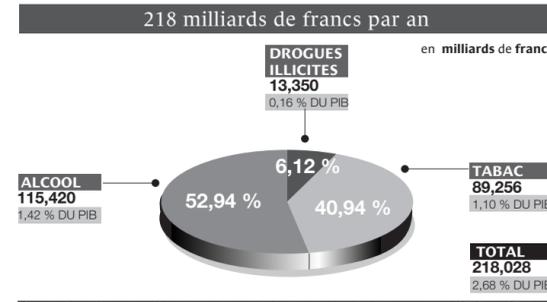
L'alcool est la drogue qui pèse le plus lourd sur la société française

Le « coût social » des drogues licites et illicites est calculé, pour la première fois en France, dans une étude remise à la Mildt. Sur un total de 218 milliards de francs de dépenses, l'alcool représente plus de la moitié, devant le tabac et loin devant les substances illicites

EN FRANCE, l'alcool représente plus de la moitié (52,94 %) du coût social de l'ensemble des drogues, qu'elles soient licites (alcool, tabac) ou illicites (héroïne, cocaïne, cannabis, ecstasy, etc.). Le tabac occupe le deuxième rang avec 40,94 %, loin devant les drogues illicites (6,12 %). Le coût social, qui prend en compte les dépenses privées et publiques liées à la consommation de ces substances – mais pas les recettes ou bénéfices qu'elle engendre, ni les coûts d'achat de ces substances (*lire ci-contre*) –, s'élève pour l'ensemble des drogues licites et illicites à 218 milliards de francs, soit 2,68 % du produit intérieur brut (PIB) français. L'alcool coûte 1,42 % du PIB, soit 1 966,28 francs par habitant, le tabac, 1 520,56 francs par habitant, les drogues illicites représentant une dépense de 227,43 francs par habitant.

Ces chiffres sont tirés d'un rapport, dont *Le Monde* révèle le contenu, commandé par l'Office français des drogues et des toxicomanies (OFDT), une agence gouvernementale jouant un rôle d'observatoire, et la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt) de l'économiste Pierre Kopp, professeur à l'université de Panthéon-Sorbonne (Paris-I) et auteur de plusieurs travaux sur le sujet. Remise le 18 octobre, cette étude, qui est la première du genre en France, est actuellement en cours d'examen par le collège scientifique de l'OFDT. Jusqu'ici, quelques données avaient été avancées concernant l'alcool (rapport Got en 1997 et Parquet-Reynaud en 1999, ce dernier évoquant un coût de 80 milliards de francs, soit 1 % du PIB, pour la collectivité) et le tabac (rapport Recours en 1999), mais on ne disposait pas d'une approche macroéconomique globale et de données aussi détaillées. De plus, cette étude se situe dans le cadre du plan triennal de lutte contre la toxicomanie adopté le 16 juin (*Le Monde* du 18 juin), qui fait entrer l'alcool, le tabac et les psychotropes dans le champ des drogues.

Ces résultats font apparaître une « exception française », car, dans les études menées dans d'autres pays, le tabac arrive nettement en tête. Prenant le cas du Canada, Pierre Kopp écrit que le tabac y représente « 52 % du coût social, suivi de près par l'alcool (41 %) et enfin par les drogues illégales (7 %) ». En Australie, la même année, le coût social du tabac représentait 2,4 % du produit national brut, contre 1 % pour l'alcool et 0,4 % pour les drogues illicites. « *Le coût social de l'alcool en France est approximativement 50 % plus élevé que dans ces deux pays, note l'auteur du rapport. Cette "exception française" est certainement encore plus marquée que ce qu'in-*



Source : Pierre Kopp - Le coût social des drogues licites (alcool et tabac) et illicites, rapport OFDT-Mildt, 1999

En France, le coût social de l'ensemble des drogues licites (alcool et tabac) et illicites (héroïne, cocaïne, cannabis, ecstasy etc.) s'élève à 218 milliards de francs par an, soit 2,68 % du produit intérieur brut. A l'inverse d'autres pays, l'alcool représente plus de la moitié de ces dépenses.

diquent nos chiffres. En effet, contrairement aux études canadienne et australienne, nous ne comptabilisons comme source du coût des crimes et délits attribuables à l'alcool que les infractions au code de la route et les homicides causés par des personnes sous l'emprise de l'alcool. Nous ne tenons pas compte, faute de données et contrairement aux études étrangères, des vols, viols, violences conjugales, violences sur enfants, blessures volontaires et petite délinquance imputables à l'alcool, ainsi que les coûts associés à ces aspects (...). »

L'économiste précise également que « *le coût social des drogues illicites en France s'inscrit dans la norme des autres pays (...), c'est-à-dire bien loin derrière l'alcool et le tabac* ». Pour autant, Pierre Kopp estime que cela ne suffit pas à constituer un argument pour « *la légalisation des drogues illégales au vu de leur faible innocuité : leur coût social limité tient également au fait qu'elles sont peu consommées parce que interdites* ».

La « *composante la plus visible* » du coût social des drogues est le nombre de décès qui leur sont im-

putables. Le rapport Kopp ne prend en compte dans le calcul du coût social que les décès prématurés, c'est-à-dire survenant plus tôt que ne le pronostique l'espérance de vie. Sur les 529 640 décès survenus au total en France en 1997, 82 287 sont des décès prématurés imputables aux drogues, soit 16,29 %. Pierre Kopp avance toutefois que cette proportion est « *certainement sous-évaluée* ». L'alcool en représente à lui seul 8,30 %

Le calcul du coût social

Le « *coût social* » des drogues licites et illicites évalue en termes économiques les conséquences sociales, sur les plans individuel et collectif, de leur consommation et, dans le cas des substances illicites, de leur trafic. Le coût social prend en compte les pertes monétaires privées et publiques.

Parmi les pertes privées figurent celles supportées par le consommateur lui-même (pertes de revenus, frais médicaux non remboursables, etc.), celles supportées par « *les agents privés* » non consommateurs (par exemple, les entreprises avec les pertes de productivité du fait de l'absentéisme lié aux drogues, ou les associations engagées dans la prévention ou l'aide aux consommateurs de substances addictives). Les coûts publics regroupent les dépenses de l'Etat (celles des différents ministères, les pertes d'impôts et de cotisations sociales), des collectivités locales (régions, départements, communes), et les transferts sociaux engagés dans le domaine de la santé.

TROIS QUESTIONS À...

PIERRE KOPP

1 Après plusieurs études sur le sujet, vous venez de rendre un rapport sur le coût social des drogues licites et illicites. Pourquoi évoquez-vous une « exception française » ?

« Les études existantes, menées dans des pays comparables à la France, montrent que le coût social du tabac devance celui de l'alcool. En France, le phénomène est inverse. A cela, deux explications peuvent être avancées. Le niveau de consommation d'alcool en France est exceptionnellement élevé. Contrairement à l'idée reçue d'une consommation très socialisée et maîtrisée, cette dernière est mal gérée et l'addiction est lourde, en termes d'accidents de la circulation et, sur le lieu de travail, de pertes de productivité et d'absentéisme.

2 Quelles sont les limites d'une évaluation telle que celle que vous venez de faire ?

Nous ne disposons pas de toutes les données nécessaires à un calcul exhaustif du coût social. C'est pour cette raison que le rapport fournit toutes les clés de calcul utilisées et que ces calculs sont faits uniquement sur les données existantes sans extrapoler lorsque des données manquent. Par exemple, nous ne disposons pas de statistiques sur le taux d'alcool dans le sang pour tous les meurtres, toutes les violences sur la voie publique ou au domicile. Les chiffres du rapport concernant l'alcool sont très sous-évalués, davantage que ceux des drogues illicites. Le dernier rapport officiel américain précise d'ailleurs que la criminalité engendrée par l'alcool a un coût supérieur à celle liée aux drogues illicites.

3 En regard des dépenses que vous avez recensées, n'existe-t-il pas des bénéfices qui

pourraient excéder ces coûts, notamment pour l'Etat ?

Il est frappant de constater les distorsions collectives de la perception des dangers liés à l'alcool. A partir de données scientifiques encore en discussion sur les bienfaits sur le plan cardiovasculaire de la consommation régulière d'une petite quantité d'alcool, on n'hésite pas à vanter une supposée « exception française ». Pourtant, le fardeau social que représente l'alcool en France apparaît clairement. Les recettes fiscales qu'il procure à l'Etat sont loin d'atteindre le 1,42 % du produit intérieur brut qu'il coûte à la collectivité. De plus, l'argument est fallacieux sur le plan intellectuel : le médecin qui soigne une personne atteinte d'une hépatite chronique liée à l'alcool ne se retrouverait pas au chômage si son patient cessait de boire.

Propos recueillis par Paul Benkimoun

Médecins et producteurs d'alcool s'opposent sur la fiabilité des chiffres utilisés

« **L'ÉVALUATION** du coût social de l'ensemble des substances psycho-actives est une tâche formidablement importante, estime le professeur Philippe-Jean Parquet (université de Lille-II), auteur notamment avec le professeur Michel Reynaud (CHU de Clermont-Ferrand) d'un rapport sur « *Les personnes en difficulté avec l'alcool* » remis le 17 mars (*Le Monde* du

19 mars). Il faut cependant que les définitions des cliniciens et des économistes se recoupent. Nous distinguons trois types de comportements de consommation de substances psycho-actives : la dépendance, où la vie entière de la personne est organisée autour de la substance ; l'usage nocif, caractérisé par des dommages physiques, psychologiques et sociaux en l'absence

de dépendance ; le reste étant l'usage sans dommage. L'intérêt majeur du rapport de Pierre Kopp est de prendre en compte aussi bien la dépendance que l'usage nocif. Il va au-delà de la réalité sans se focaliser sur les personnes dépendantes. Ce type d'approche économique permet de fonder une politique de santé publique, qui soit à la hauteur des enjeux. »

Pour le professeur Parquet, psychiatre, le chiffre de près de 53 % du coût social imputable à l'alcool revêt également une grande importance : « *Il existe en France un déni de l'ampleur des comportements d'alcoolisation dommageables. Avec ce pourcentage, l'alcool est remis à sa juste place dans le prix que la nation a à payer. Le tabac, l'héroïne et les autres drogues illicites ne sont pas les plus coûteux.* » Pour lui, les raisons de prépondérance particulière de l'alcool dans le coût social de l'ensemble des drogues sont multiples : « *La consommation d'alcool en France*

fait partie de nos habitudes. Son coût élevé reflète la négligence de la population et celle des pouvoirs publics. Il signe le déficit du dispositif sanitaire à l'égard de l'alcool. Le déni des dommages liés à l'alcool fait qu'ils ne sont pas repérés précocement et apparaissent dans leur plein développement. Au Canada, il existe une culture qui a été donnée à la population. Celle-ci est persuadée des dommages provoqués par l'alcool. »

« CHIFFRES FANTAISISTES »

Du côté d'Entreprise et prévention, qui réunit les principales entreprises du secteur des boissons alcoolisées « *autour de la lutte contre l'abus d'alcool et pour une consommation raisonnable fondée sur la maîtrise des risques* », le son de cloche est différent. Claude Risac, président d'Entreprise et prévention, indique que l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) était censé porter ce document à sa connaissance, ce qui n'a pas été le cas. « *Si une*

étude économique est effectivement intéressante à mener, note Claude Risac, je constate que tous les interlocuteurs scientifiques et institutionnels se plaignent de ne pas disposer de données fiables, en particulier sur la morbidité. C'est déjà le cas pour l'alcool et le tabac, alors pour les drogues illicites, les chiffres sont totalement fantaisistes. »

Pour le président d'Entreprise et prévention, les travaux qui comparent les substances licites et les substances illicites aboutissent le plus souvent, même involontairement, à suggérer une tolérance vis-à-vis des drogues illicites. Enfin, Claude Risac espère qu'à quelques semaines du débat sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale, « *l'Etat ne se comporte pas en assureur cynique en mettant en avant ses dépenses supposées ou réelles dans ce domaine pour réclamer des primes correspondantes aux entreprises du secteur.* »

P. Be.

“GEORGES POMPIDOU un politique”

Colloque historique et scientifique organisé les 25 et 26 novembre 1999 au Sénat par l'Association Georges Pompidou

Renseignements et inscription gratuite avant le 5 novembre : 01 45 44 96 97

Deux fléaux sociaux

● **ALCOOL.** En 1970, la France caracolait en tête avec une consommation de 22,3 litres d'alcool pur par adulte de plus de quinze ans en 1970. Elle était redescendue à 11,1 litres d'alcool pur par habitant en 1996, derrière le Luxembourg (11,8 litres) et le Portugal (11,2 litres). Par comparaison, la même année, chaque Suédois de plus de quinze ans absorbait 4,9 litres. En France, 647,91 millions de litres d'alcool pur ont ainsi été consommés en 1996 par l'ensemble de la population française.

● **Selon l'Insee**, la consommation de boissons alcoolisées en 1996 faisait apparaître une quantité moyenne de 64,72 litres de vin absorbés et de 37,80 litres de bière. En valeur, toujours selon l'Insee, la consommation d'alcool des ménages français s'élevait à 92,9 milliards de francs en 1997, avec une dépense totale de 2 693 francs répartie de la façon suivante : 1 581 francs (58,71 %) pour le vin, 766 francs (28,44 %) pour les apéritifs, eaux-de-vie et liqueurs, 299 francs (11,10 %) pour la bière et 47 francs (1,75 %) pour le cidre.

● **La consommation d'alcool chez les jeunes** est en hausse. Selon le Comité français d'éducation pour la santé, le pourcentage d'abstinents chez les 12-18 ans est passé de 53 % en 1991 à 35 % en 1995 et celui des buveurs occasionnels de 40 % à 60 %. Dans le même temps, la proportion de jeunes consommateurs d'alcools forts a doublé, passant de 25 % à 47 %.

● **Parmi les risques** attribuables à la consommation d'alcool, le rapport Kopp cite les pathologies suivantes :

- **troubles mentaux** : psychoses et syndrome de dépendance alcoolique ;
- **maladies de l'appareil digestif** : hépatite alcoolique aiguë, cirrhose du foie, pancréatite chronique, pancréatite aiguë ;
- **cancers** : cavité buccale, pharynx, œsophage, rectum, foie, larynx, pancréas, sein ;
- **maladies cardio-vasculaires** : cardiomyopathie alcoolique, cardiomyopathie ischémique, maladie vasculaire cérébrale ;
- **maladies respiratoires** : pneumonie, grippe ;
- **autres pathologies** : syndrome d'alcoolisme foetal.

● **TABAC.** En 1996, 6 998 tonnes de tabac ont été vendues sur le marché français. En valeur, selon l'Insee, les ménages ont dépensé 72,3 milliards de francs pour la consommation de tabac en 1996, soit environ 1,5 % de la consommation totale.

● **En 1996**, la France comptait environ 13,5 millions de fumeurs (23,13 % de la population totale), dont approximativement 8 millions d'hommes et 5,5 millions de femmes. Chaque fumeur a dépensé en moyenne 445 francs par mois. Les 95 milliards de cigarettes consommées (ou équivalent) correspondaient à 19 cigarettes par jour et par fumeur.

● **Parmi les risques** attribuables à la consommation de tabac, le rapport Kopp cite les pathologies suivantes :

- **pathologies infectieuses** : tuberculose respiratoire ;
- **cancers** : cavité buccale et pharynx, œsophage, pancréas, larynx, trachée-bronches-poumons, col de l'utérus, vessie, rein et voies urinaires ;
- **maladies cardio-vasculaires** : hypertension artérielle, cardiopathie ischémique, arrêt cardiaque, maladie vasculaire cérébrale, artériosclérose, anévrisme de l'aorte, artérite ;
- **maladies respiratoires** : pneumonie-grippe, bronchite chronique-empyème, maladie pulmonaire obstructive ;
- **maladies digestives** : ulcère gastro-duodénal.

La police n'enregistre qu'un acte de délinquance sur cinq, selon une enquête de l'Institut de la sécurité intérieure

M. Chevènement salue une avancée dans « la compréhension du sentiment d'insécurité »

Une enquête réalisée par l'Insee pour l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) évalue le fossé entre la délinquance res-

sentie par le public et celle déclarée aux services de police et de gendarmerie. Quatre actes de délinquance sur cinq n'apparaissent pas

dans les statistiques policières, selon cette étude, la première de cette ampleur en France, qui a été saluée par le ministre de l'intérieur.

LA POLICE admet implicitement que ses propres statistiques ne reflètent pas la réalité de la délinquance. Tel est le sens de la publication, vendredi 22 octobre, de l'enquête de « victimation », par l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) - organisme placé sous l'autorité du ministre de l'intérieur -, lors d'un colloque organisé à la Sorbonne à l'occasion de son dixième anniversaire.

Onze mille personnes de plus de quinze ans ont été interrogées, au début de l'année 1999, par l'Insee, pour l'IHESI, à propos des infractions dont elles avaient été victimes au cours des années 1997 et 1998. Résultat d'une extrapolation : 16 805 000 faits, relevant de délits sur la voie publique, de coups et blessures volontaires, de menaces ou de chantages, ont été déclarés par l'ensemble de la population, soit cinq fois plus que les 3 408 000 enregistrés par la police. Un différentiel à relativiser au vu

de la nature de certains délits : le plus grand écart provient de la catégorie « menaces ou chantages », qui représente un quart des faits mais ne donne matière à déclaration aux forces de l'ordre que dans 16 % des cas.

Reste que cambriolages, infractions aux véhicules et coups et blessures volontaires sont beaucoup plus fréquents que ne l'indiquent les chiffres de la police et de la gendarmerie. Le nombre de cambriolages de résidences principales serait, d'après cette enquête, 2,4 fois plus élevé que le nombre enregistré. A cela deux raisons : une partie d'entre eux n'est pas déclarée à la police, une autre, bien que déclarée, n'est pas enregistrée parce que considérée sans gravité ou sans possibilité d'éclaircissement.

Les enquêtes de victimation estiment habituellement que sur cent ménages possédant un véhicule, dix seraient victimes d'une agression (vol, tentative de vol, vol à la

roulotte, vol d'accessoire ou dégradation), en deux ans. L'enquête Insee-IHESI indique qu'en réalité il s'agirait de près d'un ménage sur quatre. Cette enquête vérifie également une donnée connue, selon laquelle les hommes jeunes, issus des milieux populaires, sont plus fréquemment victimes d'agressions physiques. En revanche, en matière de menaces et d'insultes, les cadres supérieurs et les professions intermédiaires se disent plus souvent victimes que les ouvriers. Contrairement à une idée reçue, les transports en commun ne sont pas les lieux les plus dangereux pour ce qui est des atteintes aux personnes : 7,6 % des agressions physiques ont lieu au domicile de la victime, soit quasiment autant que dans les transports (7,8 %) et beaucoup moins que sur le lieu de travail ou d'études.

Cette enquête montre aussi que les atteintes aux personnes ont l'impact le plus fort sur le sentiment d'insécurité. Si, dans l'en-

semble, 10 % des personnes interrogées ont déjà eu peur en se déplaçant seules le soir, la proportion atteint 16 % pour les victimes d'un vol à la tire, 20 % pour les victimes d'une agression physique et 21 % pour celles ayant été menacées.

« Je ne distribuerai pas cette enquête à mes administrés, a affirmé à La Tribune le maire (RPR) de Meaux, Jean-François Copé ; au mieux, ils me riraient au nez, au pire, ils voteraient pour le Front national. » La police est elle-même réticente à l'égard de ce type d'enquête. Fin d'une époque ? En clôture du colloque, le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a évoqué « l'apport important [de cette enquête] pour la compréhension et le traitement du sentiment d'insécurité » et a indiqué qu'il souhaitait « qu'on dispose de bases longues » permettant une comparaison dans la durée.

Marie-Pierre Subtil

M^{me} Guigou engagera en janvier les réformes nées des polémiques sur le cas Papon

Le projet sur le droit à l'image est amendé

ELISABETH GUIGOU a confirmé, dimanche 24 octobre, qu'elle allait réformer l'obligation de se constituer prisonnier à la veille de l'examen d'un pourvoi en cassation. Invitée de l'émission « 19 : 00, dimanche » sur TF 1, elle a critiqué cette mesure « qui paraît archaïque » et qui, « on l'a vu, n'empêche pas la fuite ». Elle a précisé qu'elle allait agir dès janvier prochain, en même temps sans doute qu'elle fera inscrire dans la loi sur la présomption d'innocence la possibilité pour une cour d'assises de prononcer le mandat de dépôt à l'audience contre un accusé. La première disposition devrait être prochainement mise en cause par les avocats de Maurice Papon devant la Cour européenne des droits de l'homme, qui a déjà condamné deux fois la France à ce sujet ; la seconde avait permis à l'ancien secrétaire général de la préfecture de Gironde de rester libre après son procès et de s'enfuir.

La ministre a également annoncé un adoucissement des dispositions sur le droit à l'image contenues dans son projet de loi sur la présomption d'innocence. Elle a précisé que le texte qui interdisait la publication de toute photo concernant un crime ou un délit dès lors qu'elle « porte atteinte à la dignité de la victime », ne concernerait que « les victimes d'attentats et d'attentats seulement ». Par ailleurs, cette disposition, de même que celle qui interdisait la publication d'images de personnes menottées, ne pourra être invoquée que sur plainte de la victime, et non à l'initiative du parquet.

Samedi 23 octobre, c'est sur un troisième projet que la ministre a dû s'exprimer, lors du congrès an-

nuel, à Paris, de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée). En sa présence, le président de l'USM, Valéry Turcey y a interpellé Jacques Chirac : « Monsieur le président, dites-nous si la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, adoptée par les deux assemblées voici bientôt un an, sera soumise au Congrès ? »

Le projet de loi constitutionnelle réformant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui offre de plus grandes garanties de nomination aux magistrats du parquet, a été voté, le 18 novembre 1998, dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale et le Sénat. Depuis, le président de la République bloque la convocation du Congrès pour voter définitivement ce texte. En décembre 1998, Jacques Chirac avait fait savoir au gouvernement qu'il conditionnait cette convocation à l'examen, en première lecture, par les deux assemblées, des deux autres projets de réforme : le texte sur la présomption d'innocence et celui sur les relations entre le parquet et la chancellerie.

Ces conditions seront remplies dès que le Sénat aura achevé, mercredi 27 octobre, l'examen du second texte. Le président de l'USM redoute toutefois « le scénario catastrophe dans lequel le projet de réforme parquet-chancellerie serait adopté, sans que le président de la République ne donne son aval à la réforme du CSM, qu'il avait pourtant initiée ». « Je suis autant attaché que vous à la globalité de la réforme et à l'interaction de chaque texte sur l'ensemble de la réforme de la Justice », a renchéri Elisabeth Guigou, qui a redit « le souhait du gouvernement de voir réunir le Congrès ».

Cécile Prieur

Quand le MDC tire à boulets rouges sur Claude Allègre

TROIS CENTES personnes environ, parmi lesquelles de nombreux enseignants, ont assisté, samedi 23 octobre, au colloque organisé au centre universitaire Censier à Paris, par le Mouvement des citoyens (MDC), sous le titre « L'école de la République », en présence de Jean-Pierre Chevènement, président du MDC.

Deux interventions ont en particulier retenu l'intérêt du public : celle de Denis Paget, l'un des secrétaires généraux du SNES, lorsqu'il a

dénoncé la stagnation et même la régression du système éducatif depuis le milieu des années 90. Alors que Jean-Pierre Chevènement avait lui-même fixé l'objectif de « 80 % d'une classe d'âge au bac » en 1985, lorsqu'il était ministre de l'éducation, « nous ne sommes même pas à 67 % au niveau de la terminale, a rappelé M. Paget. Ce qui reste à gagner sera bien plus difficile à atteindre qu'auparavant, avec des jeunes beaucoup plus éloignés de la culture scolaire ». La mission d'éga-

lité des chances et de démocratisation de l'école « est loin d'être atteinte, a averti le responsable syndical, peut-être pour des raisons de budget, mais surtout à cause de la diffusion d'une vulgate entretenue par la gauche elle-même, celle d'une logique adaptative, d'une logique de concurrence entre les établissements ». M. Paget a également dénoncé la relative impuissance de l'école devant la « logique de ghettos ». A l'applaudimètre, Régis Debray s'est taillé le plus vif succès en

démontrant comment un historien, qui travaille depuis trente ans sur le système éducatif de cette fin de siècle, est amené à se demander pourquoi « la dénaturation capitaliste de l'enseignement républicain a trouvé ses meilleurs accélérateurs chez les socialistes, sauf Jean-Pierre Chevènement ». Refusant de rejeter en bloc le modèle d'éducation américain « dont on importe toujours le pire, et jamais le meilleur », M. Debray a plaidé pour une « deuxième chance » de formation, après l'école.

Parmi les « Dix propositions pour l'école de la République » présentées ensuite par Michel Vignal, secrétaire national à l'éducation du MDC, outre l'abolition de la « Charte pour l'école du XXI^e siècle » de Claude Allègre et la restitution des heures d'enseignement supprimées au lycée, figure également celle d'une « véritable remobilisation des enseignants ». Une occasion pour Jean-Pierre Chevènement d'inviter ses sympathisants, très remontés contre Claude Allègre, à « ne pas se cristalliser contre la personne » du ministre de l'éducation. « Il y a eu un avant, il y aura forcément un après », a déclaré en souriant M. Chevènement.

Béatrice Gurrey

CORRESPONDANCE

Une lettre d'Eva Joly

A la suite de notre article intitulé « Pourquoi la juge Eva Joly n'enseignera pas à la faculté d'Assas », faisant état de la candidature de la magistrate à un poste de professeur associé à l'université Paris-II Panthéon-Assas (Le Monde du 20 octobre), nous avons reçu de M^{me} Joly les précisions suivantes :

D'une part, vous omettez de dire que la commission de spécialistes qui a proposé ma nomination dans la discipline « sciences de gestion » s'est prononcée à l'unanimité des ses

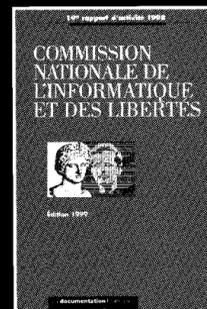
membres appartenant tous à la communauté scientifique de différentes universités françaises. D'autre part, vous écrivez que je n'aurais pas répondu à l'invitation qui m'était faite de prononcer une conférence à l'université. Ceci est totalement inexact, j'ai donné plusieurs dizaines d'heures de cours devant deux groupes d'étudiants et de professeurs en DESS de gestion afin de partager avec eux mon expérience professionnelle en matière de risque pénal pour les entre-

prises. Je m'étonne donc que vous n'ayez rapporté que certaines réactions hostiles, certes bien identifiées. Si, comme vous le laissez entendre, des nouvelles se manifestent à propos de ce projet de nomination, je ne voudrais pas que votre article puisse y contribuer sans réaction de ma part. Les membres du conseil d'administration de l'université se prononceront sur la proposition faite par la commission de spécialistes le mercredi 27 octobre.

Le réflexe pour s'informer



Le collège de l'an 2000
Rapport à la ministre déléguée chargée de l'Enseignement scolaire
François Dubet, Alain Bergougnoux, Marie Duru-Bellat, Roger-François Gauthier
Collection des Rapports officiels
200 pages, 13,50 € - 88,55 F



Commission nationale de l'informatique et des libertés
19^e Rapport d'activité 1998
Edition 1999
432 pages, 23 € - 150,87 F



La nouvelle nationalité de l'entreprise
Rapport du groupe présidé par Jean-François Bigay
Commissariat Général du Plan
274 pages, 16,01 € - 105 F



Emploi et protection sociale
Jean-Yves Capul
Collection Cahiers Français n° 292
116 pages, 8,80 € - 57,72 F

La documentation Française

29-31, quai Voltaire 75344 Paris Cedex 07
Tél. 01 40 15 70 00 - Télécopie 01 40 15 72 30
3615 ou 3616 la doc (1,29 F/mn)
www.ladocfrancaise.gouv.fr

RÉGIONS

LE MONDE / MARDI 26 OCTOBRE 1999

Les taux des impôts locaux n'augmentent plus

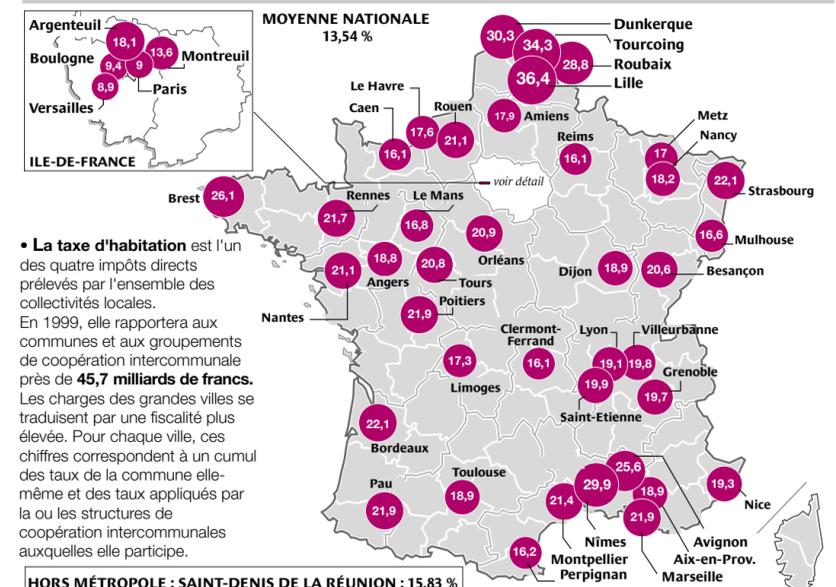
En 1999, les collectivités locales prélèveront sur les ménages et les entreprises plus de 300 milliards de francs d'impôts directs. Les taux ne progressent que de 0,5 %. C'est la plus faible hausse depuis dix ans. Mais les modifications du calcul de l'impôt sur le revenu peuvent créer des surprises

LA FISCALITÉ des collectivités locales s'assagit. Après avoir été montrés du doigt pendant des années par les pouvoirs publics et les relais d'opinion, à cause de leur fiscalité de plus en plus lourde, les élus ont renversé la vapeur. Une image devenue difficile à porter, une amélioration de la situation financière des collectivités – liée à l'embellie de la conjoncture d'ensemble, à l'absorption progressive des transferts de charges et parfois... des dépenses somptuaires de la première décennie de la décentralisation –, la proximité des élections municipales de 2001 se sont conjuguées pour pousser les élus à modérer leurs sollicitations auprès des contribuables : la tendance à la stabilisation de la pression fiscale observée depuis 1997, qui suivait un pic d'augmentation en 1996, se confirme, voire s'amplifie en 1999.

Des hausses fortes et continues au début des années 90 ont entraîné, selon des calculs de la Caisse des dépôts, une hausse de 40 % de la pression de la fiscalité locale (y compris la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) entre 1992 et 1997. Mais la pause fiscale est particulièrement nette en 1999 : selon les chiffres que vient de publier la direction des collectivités locales (DGCL) du ministère de l'intérieur, la croissance des taux d'imposition locaux a été de 0,5 %, « la plus faible augmentation depuis dix ans ». L'augmentation moyenne est de 0,4 % pour le taux de la taxe d'habitation (TH), de 0,5 % pour le foncier bâti et pour la taxe professionnelle (TP). En outre, les baisses de taux atteignent des chiffres significatifs : 10 % des communes (avec leurs groupements de coopération intercommunale), 10 départements et 3 régions montrent « leur volonté de diminution de la pression fiscale en réduisant leurs taux d'imposition ». Résultat de ces

La pression fiscale des grandes villes est plus élevée que la moyenne des communes

TAUX DE LA TAXE D'HABITATION DANS LES VILLES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS



HORS MÉTROPOLÉ : SAINT-DENIS DE LA RÉUNION : 15,83 %

Source : Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)

• La taxe d'habitation est l'un des quatre impôts directs prélevés par l'ensemble des collectivités locales. En 1999, elle rapportera aux communes et aux groupements de coopération intercommunale près de 45,7 milliards de francs. Les charges des grandes villes se traduisent par une fiscalité plus élevée. Pour chaque ville, ces chiffres correspondent à un cumul des taux de la commune elle-même et des taux appliqués par la ou les structures de coopération intercommunales auxquelles elle participe.

MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

Au total, les collectivités locales prélèveront, cette année, 318,6 milliards de francs au titre de leurs quatre taxes de fiscalité directe (TH, taxes sur le foncier bâti et non bâti, TP). Soit presque autant que ce que l'Etat reçoit pour l'impôt sur le revenu, 320 milliards. Ces chiffres correspondent, comme pour les taux, à une quasi-stabilité :

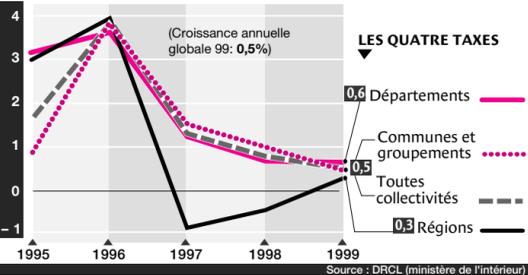
+ 0,7 % en francs courants. Néanmoins, ces résultats doivent être lus à la lumière des modifications législatives : 1999 est la première année d'application de la réforme de la TP, qui verra, à terme, la disparition des salaires dans l'assiette de l'impôt local payé par les entreprises. Les recettes sont donc supérieures si l'on calcule à législation constante, selon la classification qui a la préférence de la DGCL, c'est-à-dire en ajoutant au produit de la fiscalité stricto sensu les compensations versées par l'Etat au titre de la réforme. L'augmenta-

tion du produit fiscal est alors de 4,2 % par rapport à 1998, soit plus que la croissance du PIB. Ce pourcentage de hausse – le même que l'année dernière – correspond malgré tout, souligne la DGCL, à « la plus faible augmentation depuis vingt ans ».

En période de stabilisation des taux, un tel pourcentage repose presque exclusivement sur l'évolution des bases imposables. Ce sont surtout les bases de la TP (liées à l'activité des entreprises, enregistrées avec un décalage de deux ans) qui progressent : + 3,8 % à législa-

Après l'emballement, la stabilité

CROISSANCE ANNUELLE DES TAUX en %



Source : DRCL (ministère de l'intérieur)

tion constante, ce qui entraîne une forte augmentation (5,2 %) du produit fiscal de la TP. Les bases de la taxe d'habitation n'augmentent, elles, que de 2,6 %, et son produit de 3 %.

La stabilisation de la pression fiscale ne change rien à l'éternel débat sur l'équité, l'efficacité ou les inégalités territoriales liées à la fiscalité locale, notamment par le biais de la taxe d'habitation, payée aussi par les locataires (*Le Monde* du 29 septembre 1998). Mais cette stabilisation signifie que, en dehors de cas particuliers (ville en difficulté, à contre-courant de la tendance nationale, importants travaux dans un immeuble entraînant une forte revalorisation des bases, etc.), la fiscalité locale ne doit donc pas demander en 1999 un effort supplémentaire aux contribuables locaux.

Pourtant, certains d'entre eux peuvent avoir de mauvaises surprises, au moins avec la taxe d'habitation, un tel pourcentage repose presque exclusivement sur l'évolution des bases imposables. Ce sont surtout les bases de la TP (liées à l'activité des entreprises, enregistrées avec un décalage de deux ans) qui progressent : + 3,8 % à législa-

taires de taxe d'habitation, destinés aux ménages les plus modestes.

Avant les aménagements du précédent budget, celui de 1999, on estimait, à partir des données officielles, que quelque six millions de foyers fiscaux modestes ou en situation difficile bénéficiaient d'une exonération totale de TH. Pour sa part, l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF) jugeait que près de 30 % des foyers fiscaux étaient exemptés, en tout ou partie, du paiement de la TH. En effet, si la fiscalité locale n'a pas une vocation redistributrice, des allègements spécifiques sont prévus pour les bas revenus. Ces allègements peuvent se situer dans un cadre national ou local : les municipalités, par exemple, ont une certaine latitude d'action pour rendre plus sociale leur fiscalité, en fonction des revenus de leurs administrés.

RÉFORME DU QUOTIENT FAMILIAL

Au plan national, le problème vient notamment de la réforme du quotient familial introduite par le budget 1999 : le plafond de ce quotient a été abaissé de 16 380 à 11 000 francs par demi-part. Certains contribuables modestes qui ne payaient pas l'impôt sur le revenu doivent désormais s'en acquitter. Or les contribuables qui ne paient pas l'impôt sur le revenu ne paient pas non plus la TH, conformément aux dispositions du code des impôts. En devenant redevables de l'impôt sur le revenu, ces contribuables doivent aussi payer la taxe locale dont ils étaient jusqu'alors dispensés.

Jean-Louis Andreani

A Toulon, la « Royale » devra jouer la transparence sur ses déchets radioactifs

TOULON

de notre correspondant

Alain Richard a décidé de jouer « la transparence », selon la formule de Robert Gaïa, député PS du Var, dans l'affaire des rejets en mer d'effluents provenant des eaux de refroidissement des moteurs à propulsion des six sous-marins nucléaires d'attaque, basés à Toulon, et du porte-avions *Charles-de-Gaulle*, qui s'apprête à les rejoindre (*Le Monde* du 19 août).

Le 20 octobre, le ministre de la défense a fait parvenir une réponse détaillée à une lettre de l'élu socialiste. Même s'il assure que ces rejets – depuis septembre, via un émissaire d'évacuation de 400 mètres de long – ne présentent aucun danger, M. Richard admet qu'ils suscitent « un vif émoi » dans la population toulonnaise. Gilles Vincent, maire (DL) de Saint-Mandrier, petit port de la presqu'île sur laquelle a été édifié l'émissaire d'évacuation, n'avait pu obtenir d'informations précises : ces installations étaient couvertes par un décret « confidentiel défense » et il avait fallu attendre le 2 septembre pour que l'amiral Philippe Roy, préfet maritime de la Méditerranée, tente, au cours d'une conférence de presse, de rassurer les populations, sans vraiment y parvenir. D'où l'intervention de M. Gaïa auprès du ministre qui, dans son courrier, annonce une mesure excep-

tionnelle : la déclassification des études de courants marins, « déterminantes pour évaluer a priori l'impact des effluents à proximité du cap Cèpe » où est construit l'émissaire. Le ministre affirme également qu'à sa demande une « réduction » des limites de radioactivité des effluents de la marine est « à l'étude ». Enfin, M. Richard se déclare « favorable à la mise en place d'une balise civile de détection de radioactivité à proximité du point de rejet ».

RÉFÉRENDUM

Sur ce dernier point, il semble accéder à un souci d'Odette Casanova, autre député socialiste varois qui, dès le début de cette affaire, s'était rangée du côté des associations de défense de l'environnement. Le 4 octobre, M^{me} Casanova avait invité Michèle Rivasi, députée PS de la Drôme et fondatrice en 1986 de la commission de recherche et d'informations indépendantes sur la radioactivité (Crirad). Celle-ci avait alors estimé nécessaire « de créer une commission locale d'informations et d'avoir ses propres laboratoires d'analyses, ses propres experts » et suggéré la mise en place de telles balises.

Dans le même temps, le maire de Saint-Mandrier décidait d'organiser un référendum auprès de sa population (5 200 personnes dont 20 % de marins). Aujourd'hui, il affirme que

« les bons sentiments du ministre ne sont pas de nature à changer quoi que ce soit » et que la consultation aura bien lieu du 29 novembre au 4 décembre. Tout en récusing l'idée d'une opération politique, Gilles Vincent, qui a une formation d'ingénieur et est passé par le centre d'étude et de recherche nucléaire de Genève, affirme : « Les eaux proviennent des circuits secondaires, mais également primaires, et du refroidissement du combustible. Jusqu'alors, elles étaient prêtées au centre atomique de Cadarache pour un montant de 7,5 millions de francs [1,14 million d'euros] en 1998 et la facture aurait été de 10 millions de francs [1,52 million d'euros] avec le Charles-de-Gaulle. » C'est, conclut-il, une affaire d'économies dans laquelle on ne tient aucun compte de la santé et de la vie des populations. »

Depuis septembre, la municipalité affirme avoir fait appel à quatre experts, dont aucun n'a pu l'assurer que ces rejets seraient sans risque, compte tenu, notamment, du courant profond ramenant les déchets vers la côte et de la présence d'une flore importante, dont certaines algues fixant la radioactivité. A ce jour, une pétition contre l'émissaire a recueilli 7 000 signatures, dont celles de matelots et d'officiers de marine.

José Lenzini

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE POUR MARCHES NEGOCIES

- 1) Identification de l'organisme qui passe le marché :
Ville de MONTREUIL (Seine-Saint-Denis), Direction du personnel et des Relations Humaines - 93105 MONTREUIL CEDEX - Tél. 01.48.70.64.23.
 - 2) Mode de passation des marchés :
Marché négocié avec mise en concurrence à bons de commandes pour un montant annuel pouvant varier de 175 000 F à 700 000 F TTC.
 - 3) Objet du marché :
Voyages aériens pour l'année 2000 (départements d'Outre-mer, Saint-Pierre et Miquelon dans le cadre des congés bonifiés) et vols toutes destinations.
 - 4) Justificatifs à produire :
Les dossiers de candidature devront obligatoirement comporter les attestations, certificats et renseignements prévus aux articles 50 et 55 du C.M.P., les déclarations DC5 et DC6 pour l'année 1998 et une lettre de candidature*.
 - 5) Renseignements :
- Ordres techniques et administratifs : Service du Personnel - 01.48.70.63.39 - Tour Rond Point 93 - 65, avenue du Général-Galliéni 93105 MONTREUIL CEDEX.
 - 6) Date d'envoi à la publication : 25 octobre 1999.
 - 7) Date limite d'envoi des candidatures : 12 novembre 1999.
- * La non présentation de ces pièces entraînera le rejet de la candidature.

Première grève nationale des chambres régionales des comptes

LES CHAMBRES RÉGIONALES des comptes (CRC) devraient observer, mardi 26 octobre, une grève d'une journée, à l'appel du Syndicat des juridictions financières (SJF). Les magistrats entendent manifester contre le blocage du projet de statut qui devait être initialement adopté par le Parlement en 1999, mais dont l'examen est différé.

Le projet actuellement soumis au Conseil d'Etat, après approbation des ministères intéressés, prévoit une réforme du déroulement des carrières des magistrats, pour rendre leur fonction plus attractive. Le SJF demande également une revalorisation des indemnités des magistrats, aujourd'hui nettement moins importantes que le régime des administrateurs civils du ministère de l'économie et des finances. Initialement, ces deux régimes étaient équivalents. Alors que les élus contestent de plus en plus souvent les avis des CRC, le SJF exige une augmentation sensible des effectifs des magistrats et personnels d'encadrement des CRC, pour faire face à l'accroissement des missions qui leur sont confiées. Dans une lettre ouverte à Jacques Chirac et à Lionel Jospin, le SJF, qui revendique 70 % de cotisants parmi les membres des CRC, estime que ces mesures doivent permettre « le renforcement de l'indépendance [des CRC] face aux élus locaux ».



Tarif TTC valable au-delà de la durée initiale de communication. Appels en dehors de votre département, hors mobiles et numéros spéciaux et hors DUN-TDM. Les départements 75-92-93-94 sont considérés comme un seul département de même pour la Corse (2A-2B). Offre soumise à conditions. *Equivalent à la valeur d'une heure de communication ininterrompue en national. Offre non remboursable et non cumulable.

DISPARITIONS

■ **GEORGES DUPUIS**, décédé le 12 septembre, a été une grande figure du droit public français. Né le 27 avril 1932 à Paris, Georges Dupuis avait commencé sa carrière d'enseignant comme instituteur, avant de se présenter, en 1962, au concours d'agrégation de droit public. Professeur à l'université de Rennes, puis à l'université Paris-I (Panthéon-Sorbonne), il enseigna également à l'Institut d'études politiques, à l'École des hautes études commerciales, à l'Institut international d'administration publique. Il fut directeur des études à l'École nationale d'administration (1970-1976), puis conseiller au cabinet d'Alain Savary, ministre de l'éducation nationale (1981-1984). Ses œuvres comprennent notamment sa thèse de doctorat en droit sur *Les Privilèges de l'administration* (Paris, 1962), sa *Politique de Chateaubriand* (Armand Colin), ses *Éléments de sociologie politique* (Cujas), son *Droit administratif* (Armand Colin). Il a également contribué à la rédaction du *Dictionnaire de la Constitution* (Cujas), ouvrage auquel avait aussi participé Raymond Barrillon, ancien chef du service politique du *Monde*. Par les valeurs qu'il défendait, par la conception qu'il se faisait de son métier, par le témoignage de sa vie, le professeur Georges Dupuis incarnait l'image même du vrai républicain et du vrai démocrate.

■ **SERGE ROMENSKY**, rédacteur en chef à l'Agence France-Presse (AFP), est mort vendredi 22 octobre à Paris. Né le 20 janvier 1936 à Liège (Belgique) d'une famille d'origine russe, Serge Romensky était entré à l'AFP en 1961. Après avoir été journaliste à Moscou (1963-1965) et à Londres (1966-1969), il a été successivement directeur du bureau de Belgrade (1969-1973), puis de Pékin (1973-1975), avant de prendre à Paris de 1975 à 1980 la direction du desk étranger. Après avoir été directeur adjoint du bureau de Washington (1980-1982), Serge Romensky avait été nommé à la rédaction en chef à Paris (1982-1983) et avait ensuite occupé, de 1983 à 1995, les fonctions de rédacteur en chef technique, veillant, à ce poste-clé, à l'adaptation du rédactionnel aux nouvelles techniques de l'information, nées notamment de l'informatisation. A ce titre, il avait réalisé, à l'usage des journalistes de l'AFP, un *Manuel de l'agencier*, véritable petite bible où tous les aspects du métier, de la qualification des sources au découpage de la copie, étaient exposés avec une clarté rigoureuse. Avant de tomber malade, Serge Romensky avait encore été, de 1995 à 1998, directeur du bureau de l'AFP à Genève.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 23 octobre sont publiés :
 ● **Préfets** : deux décrets relatifs aux pouvoirs des préfets de département et de région et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements et les régions. C'est désormais le préfet qui arrêtera l'organisation des services déconcentrés, ce qui revenait auparavant aux administrations centrales parisiennes (*Le Monde* du 10 août) ; ces textes donnent aussi au préfet la possibilité de créer des délégués interservices, capables de mobiliser des fonds relevant de différentes administrations.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Jean DARD
est heureux d'annoncer la naissance de son frère.

Gabriel,

le 22 octobre 1999, à Saint-Jean-de-Luz.

M^{me} Philippe Delorme, son arrière-grand-mère, Mady et Henri Prat, Evelyne et Frédéric Dard, ses grands-parents, Elisabeth et Charles Dard, ses parents, se joignent à lui.

M. et M^{me} Wolf RUGER

ont la joie d'annoncer la naissance de leur arrière-petit-fils.

Théo,

fils de **Sébastien et Caroline ZAJAC.**

Anniversaires de naissance

– 26 octobre 1899 - 26 octobre 1999.

André ALRIQ.

Sainte-Maxime (Var).

Papy,

Nous, tes enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants sommes heureux et fiers d'annoncer à tout le Monde ton centième anniversaire.

Adoptions

– Neuilly-sur-Seine, le 19 octobre 1999.

Claude et Marie-Thérèse CHAIGNE
ont la joie de faire part de l'arrivée de leur treizième petit-enfant,

Elise,

née le 27 mai 1999,

sœur d'Axel,

au foyer de **Bernadette et Richard CRESCENZO.**

Mariages

Véronique ELZIÈRE
et
Olivier BARBARANT

ont la joie de faire part de leur mariage, qui a eu lieu le 23 octobre 1999, à la mairie de Saint-Quentin (Aisne).

Décès

– M^{me} Doreen Joergensen, son épouse, Ses enfants et leurs époux, Petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Lars BO,
peintre graveur,

survenu le 21 octobre 1999.

La cérémonie sera célébrée le samedi 30 octobre en l'église danoise de Paris, 17, rue Lord-Byron, Paris-8^e.

– Montpellier.

Alain BONNET

nous a quittés, vendredi 22 octobre 1999.

Il nous manque déjà.

Ula Hibner-Bonnet, Sarah et Anna Bonnet.

– Paris. Londres. Vancouver.

Marc et Marianne, ses enfants, Eva Merrigan et Jane Davies, ses sœurs, George Davies, son neveu, Lyle et Gerald, Ronald et Colin, ses neveux, Les familles Davies, Getz, Merrigan et Wharton, Les familles Bradford, Fouquet et Vingrieff, Son ami Jean Volang, Et toute la famille Volang, Ses proches, alliés ou amis des familles Anderson, Cadbury, Skepper, Dienis, Vernusset,

ont la douleur d'annoncer le décès de

Ronald A. BRADFORD,
croix de guerre 1939-1945,
croix de la valeur militaire,

survenu à Nyons (Drôme), le 12 octobre 1999.

Que soit ici rappelé le souvenir de son épouse,

Françoise,
née LACASCADE,

qui nous quittait prématurément il y a quatorze ans.

« *La mort. Quelle mort ?
On ne meurt pas,
puisqu'il y a les autres.* »
Louis Aragon.

Cet avis tient lieu de faire-part.

M. Bradford,
4, passage Geoffroy-Didelot,
75017 Paris.

– Paris.

Patrick et Geraldine Dubois de Mont Marin, Gilles et Sylvie Dubois de Mont Marin, Frédéric et Francine Dubois de Mont Marin, ses fils et belles-filles, Jeanine Cadillat, née Dubois de Mont Marin, et son mari Roger Cadillat, sa sœur et son beau-frère, ont la tristesse de faire part du décès de

M^r Michel DUBOIS DE MONT MARIN,
avocat à la cour (e.r.),

survenu le mercredi 20 octobre 1999, à l'âge de soixante-seize ans.

Selon sa volonté, M^r Dubois de Mont Marin a été incinéré dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

– Danièle Jeunot, son épouse, Ses enfants et petits-enfants, Ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

Gilbert JEUNOT,
directeur honoraire du personnel de l'INSERM,
collaborateur extérieur au ministère de la recherche, officier de la Légion d'honneur,

survenu le 23 octobre 1999.

Gilbert Jeunot ayant fait don de son corps au Centre du Don des Corps, il n'y a pas eu d'obsèques.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Danièle Jeunot,
11, rue de l'Université,
75007 Paris.

– Les familles Kerogues, Camus, Camus-Ginger, Camus Monget-Sarraïl ont la tristesse de faire part du décès paisible de

M^{me} Geneviève KEROGUES,

à son domicile, le 17 octobre 1999.

L'incinération aura lieu le mercredi 27 octobre, à 13 h 30, au crématorium du Père-Lachaise, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Jeanne et Max Hassan, Georges Kony, Leurs enfants et petits-enfants, La famille et les amis, ont la tristesse d'annoncer le décès de

M^{me} Marie KONY,

le 20 octobre 1999, à Paris.

– Maria Romensky, son épouse, Jean-Joël et Catherine Huber, Serge-Alexandre et Anna Romensky, Anne Romensky, ses enfants, Jonathan, Alexandra et Vladimir, ses petits-enfants, Marie Romensky, sa sœur, Egor, Antoine et Irène, ses neveux et nièce, Les familles Barnaud et Ellenberger, ont la douleur de faire part du décès de

Serge ROMENSKY,

survenu le 22 octobre 1999, dans sa soixante-quatrième année.

La liturgie, suivie de l'absoute, sera célébrée le mercredi 27 octobre, à 9 heures, en la cathédrale Saint-Alexandre-Nevski, 12, rue Daru, Paris-8^e.

L'inhumation suivra au cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne).

127, rue de Sèvres,
75006 Paris.

(Lire ci-contre.)

– M^{me} José Sérignan, son épouse, Ses enfants et petits-enfants, M^{me} Marie Sérignan, sa mère, font part du décès de

Jean SÉRIGNAN,

le 21 octobre 1999.

Le service religieux a été célébré le samedi 23 octobre, en l'église de Fontenay-lès-Briis (Essonne), suivi de l'inhumation dans le caveau de famille.

15, rue Saint-Thibault,
91640 Fontenay-lès-Briis.

– Ses collègues, Et ses étudiants du DESS politiques linguistiques et technologies éducatives tiennent à rendre hommage à

Martial VIVET,

professeur à l'Université du Maine, directeur du laboratoire d'informatique,

qui vient de disparaître. Sa passion et sa générosité leur feront aussi cruellement défaut que ses compétences.

Ils expriment à sa famille leur recueillement et leurs plus sincères condoléances.

Remerciements

– Lucy, Caroline, Grégory Gajos, Et leur famille remercient ceux qui ont exprimé leur amitié pour

Jack

et leur fidélité.

Merci d'avoir associé votre chagrin au nôtre.

« *Tout est écrit d'un crayon léger...* »
Jack Gajos.

Anniversaires de décès

– Il y a trois ans, le 26 octobre 1996,

Anais,

quatre ans,

était tragiquement attachée à la vie, seule, abandonnée par celles et ceux chargés de veiller sur elle ou de la secourir.

Ni oublis ni pardon.

Maurice BITTER.

Il nous manque.

Avis de messe

– A l'intention de

Jeanne SÉNÉCHAUT,

décédée le 7 septembre 1999, à Villers-sur-Mer,

une messe sera célébrée le jeudi 28 octobre, à 15 h 30, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Colombes, 1, rue Halphen.

Conférences-débats

L'Association pour un judaïsme humaniste et laïque, organise jeudi 28 octobre 1999, à 20 h 30, mairie du 3^e, 2, rue Eugène-Speller, métro Temple, une conférence-débat sur le thème « *Sortie du religieux ? Les chemins possibles...* »

Avec **Marcel Gauchet**, philosophe, auteur de *La Religion dans la démocratie*, **Simone Susskind**, ancienne présidente du Centre culturel laïque juif de Bruxelles, **Elie Barnavi**, historien, université de Tel-Aviv.

Animée par **Violette Attal-Leff**, avocate, présidente pour l'Europe de la Fédération internationale des juifs humanistes et laïques.

Rens. tél. : 01-43-45-88-44.
11, rue de Clamart,
92000 Boulogne,

Cours

COURS D'ARABE
Tous niveaux.
Jour, soir et samedi.

Inscr. : AFAC, 01-42-72-20-88

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Séminaires**
Jennifer Allen : « *Lectures de la collection. De Benjamin à Benjamin* », 8, 10, 15, 17, 22 et 24 novembre, 20 heures-22 heures, amph B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Guillaume Nemer : « *Autour de la sociologie de la musique de Theodor W. Adorno* », 9 et 23 novembre, 7 décembre, 20 heures-22 heures, amph A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Elisabeth Caillet, Véronique Hahn, Marc Partouche et Catherine Perret : « *L'art contemporain et sa présentation* », 9 novembre, 19 h 30-21 h 30, 7 décembre et 11 janvier, 18 h 30-20 h 30, amph Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Jacques Rancière : « *L'image dans le régime esthétique des arts* », 29 octobre, 12 et 26 novembre, 10 et 17 décembre, 18 h 30-20 h 30, amph Poincaré, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Alain Badiou : « *Le Siècle (II)* », 10, 17 et 24 novembre, 15 décembre, 12 et 26 janvier, 20 heures-22 heures, amph 45, université Paris-VII - Denis-Diderot, 2, place Jussieu, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). **Renseignements sur salles, répondre : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.**

Colloques

– L'équipe « Etats, société, religion en Europe. XVII^e-XVIII^e siècles » (université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines) organise avec le concours du Centre d'études en rhétorique, philosophie et histoire des idées (Ecole normale supérieure de Fontenay - Saint-Cloud) et du Centre d'histoire des systèmes de pensée moderne (université Paris-I), un colloque.

LE PHILOSOPHE ET LA COUR XVI^e-XVIII^e siècles
le jeudi 28 octobre, de 9 h 30 à 17 h 30, et le vendredi 29 octobre, de 9 h 30 à 17 h 30, château de Versailles, auditorium.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 h
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

CARNET DU MONDE TARIFS 99 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
136 TTC - 20,73 €
TARIF ABONNÉS 118 F TTC - 17,98 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES
520 F TTC - 79,27 € FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 62 F TTC - 9,45 €
THÈSES - ÉTUDIANTS : 83 F TTC - 12,65 €

COLLOQUES - CONFÉRENCES : Nous consulter
☎ **01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42**
Fax : 01.42.17.21.36

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Le Monde
DOSSIERS • DOCUMENTS *littéraires*

Balzac, le titan
Non, Balzac n'est pas seulement la doublure de Gérard Depardieu. Un dossier pour faire le tour de ce créateur, génial observateur de la nature humaine.

L'art du naturalisme
Qu'est-ce que le naturalisme en littérature ? A partir de l'œuvre de Zola, une analyse de ce courant littéraire et de ses héritiers.

UNE PUBLICATION DU MONDE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Abonnez-vous en toute liberté

Vous faites arrêter votre abonnement quand bon vous semble
Votre abonnement est prolongé chaque mois tacitement. Vous pouvez, bien sûr, le faire arrêter à tout moment en nous envoyant une simple lettre.

Vous ne payez rien d'avance
Avec le prélèvement automatique, vous ne payez rien d'avance, puisque le montant correspondant aux exemplaires servis pendant un mois n'est prélevé qu'au début du mois suivant. Cette formule vous permet en outre d'échelonner votre règlement au lieu d'effectuer le paiement en une seule fois.

Vous êtes sur de ne manquer aucun numéro
Après signature de votre autorisation de prélèvement et envoi de votre R.L.B. ou R.I.P., vous n'avez plus à vous soucier des règlements. *Le Monde* s'occupe de tout. De ce fait, vous ne courez plus aucun risque de voir votre abonnement suspendu pour cause de simple oubli.

SPÉCIAL VACANCES :
J'ai bien noté que je pouvais faire suspendre ou suivre mon abonnement pendant mes vacances.
Pour les vacances ou un déménagement, un numéro exclusif : **0 803 022 021** (0,987 TTC/min)

Bulletin d'abonnement Offre à retourner au *Monde* : Service Abonnements, 24 avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex - Tel : 01 42 17 32 90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

OUI, je désire m'abonner au *Monde* pour seulement 173 F par mois (26 numéros) par prélèvement automatique

Important: merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier

M. Mme Mlle 901MQ002

Prénom:
Nom:
Adresse:
Code Postal: [] [] [] [] Ville:

J'autorise l'établissement tireur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*. Je pourrai suspendre à tout moment mon service au journal *Le Monde*.

Date et signature obligatoires :

N° NATIONAL DÉMETTEUR N° 134031 ORGANISME CRÉANCIER **Le Monde** 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris CEDEX 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

Nom:
Prénom:
N°:rue
Code postal [] [] [] [] Ville:

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)

N°:rue
Code postal [] [] [] [] Ville:

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER

Code Etablissement Code Guichet N° de compte Clé RIB

Vous vous abonnez au *Monde* : vos nom, prénom et adresse sont communiqués à nos services internes et, le cas échéant plus tard, à quelques publications avec lesquelles nous procédons à des échanges, sauf avis contraire de votre part. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions de ces publications, merci de nous le signaler.

Recevez Le Monde chez vous pour seulement 173F* par mois

En vous abonnant au Monde vous êtes certain de ne manquer aucun rendez-vous avec l'actualité, aucun dossier, reportage, article correspondant à vos centres d'intérêt. Vous recevez bien sûr tous les suppléments et cahiers spéciaux à paraître dans l'année.

*** Offre d'abonnement postal valable uniquement en France métropolitaine jusqu'au 31/12/1999.**

HORIZONS

PORTRAIT

Membre éminent de la célèbre famille de banquiers installés en France depuis cinq générations, David de Rothschild a été choisi par son cousin Evelyn pour lui succéder à la tête de l'ancestrale maison londonienne, qui a été au cœur de la plupart des grandes manœuvres financières de l'été en Europe



PHILIPPE CAUËT/FIGARO

David de Rothschild, baron français de la City

Il porte une simple alliance et non pas la petite chevalière au petit doigt gauche. A la fin du repas, ses couverts ne sont pas au centre de l'assiette pointés vers son nombril. Volubile, la tête légèrement penchée en arrière, il ne se tient pas droit comme un « i » en tirant sur son havane « Epicure n° 2 ». Notre interlocuteur ne saupoudre pas ses remarques d'une pincée d'esprit, amusante ou grinçante. Non, décidément, David de Rothschild ne correspond pas à la définition du gentleman victorien enfoui sous une armure de glace. Et, comble du mauvais goût, l'hôte du déjeuner dans la salle à manger défraîchie du cinquième étage de la banque N. M. Rothschild & Sons (NMR) travaille : premier associé de Rothschild & Compagnie Banque à Paris, *deputy chairman* de NMR et dauphin attitré de Sir Evelyn de Rothschild, le principal actionnaire de l'ancestrale maison londonienne.

La défense de Paribas, l'offensive de Vivendi sur BSKyB, le mariage de Carrefour et de Promodès, le rachat par Rolls Royce de Vickers, la privatisation de Deutsche Post, etc. Derrière la plupart des grandes opérations financières de cet été en France, en Grande-Bretagne ou ailleurs en Europe, on retrouve ce prince de la haute finance. Par ailleurs, NMR est le banquier attitré de la Banque d'Angleterre et organise deux fois par jour le *fixing* du cours mondial de l'once d'or, cérémonie immuable, dont la City a célébré le 80^e anniversaire le 21 septembre. Certains voient dans l'institution du *fixing* le relais idéal pour absorber le choc des futures enchères d'or des banques centrales, qui effarouchent les marchés autant qu'elles mécontentent les pays producteurs.

Sa mission n'a rien d'une sinécure : développer l'association, amorcée au début des années 90, entre les deux branches de la dynastie financière, la famille britannique et le rameau français. Comme du temps glorieux du baron Nathan et du baron James dans la première moitié du XIX^e siècle...

David de Rothschild est le contraire même d'une machine programmée, d'une ambition méthodique du fort en thème : une existence débutant à New York en pleine guerre dans un cocon cossu, des études supérieures moyennes à Sciences-Po, une lente ascension au côté de son père Guy au sein de l'illustre établissement de la rue Laffitte, dont il devient président du directoire en 1979, le retour à zéro après la nationalisation socialiste de 1982 et la création la même année d'une petite charge de gestion de portefeuilles à partir d'un petit holding qui leur restait, PO Gestion, devenu banque deux ans plus tard et qui prendra le nom de Rothschild et C^e en 1986, gouvernement de cohabitation aidant.

« J'ai commencé cette nouvelle activité de banque d'affaires en 1982, à l'âge de quarante ans. Je pense que c'est un métier que, désormais, je ne sens pas trop mal. Mes activités passées dans l'industrie et la banque commerciale m'ont été très utiles. Avec l'expérience, l'âge aidant, on acquiert du jugement, ce qui est important si on a l'ambition de donner des conseils. » L'œil bleu est malicieux. Le sourire est constamment accroché au visage rond de ce quinquagénaire de petite taille, aux cheveux argentés, dont les rondeurs trahissent l'évident goût des plaisirs gourmands. Quant à la physionomie de ce baron français à l'élégance raffinée, elle est digne du notable de la City qu'il est aujourd'hui.

Mais l'extrême politesse cache mal la nervosité du banquier de St. Swinten Lane, qui ne cesse de jouer avec les clefs de son domicile parisien ! Toutes les passions ont bonne presse, sauf celle des affaires, doit-il se dire. Or, si les autres ont de l'argent ou font de l'argent, les Rothschild, eux, « sont » l'argent. David fait son devoir, mais il ne fait pas de doute que, malgré la création à Londres d'un poste de directeur de la communication, une « première » dans cette boîte couleur muraille, ce professionnel du secret préférerait rester à l'abri des regards et des commentaires importuns. Les rendez-vous sont distillés au compte-gouttes : un an et demi de

démarches a été nécessaire. Si ces rencontres sont exceptionnelles, elles n'en sont pas moins informelles, et David de Rothschild qualifie lui-même notre entretien de « déjeuner à la bonne franquette ». Cependant, en dépit de la volonté de transparence, cet être ne se découvre jamais et ne se laisse pas facilement saisir, à l'instar d'une étoile.

QUAND David débarque, en 1992, au siège de New Court, les armoiries proclamant « intégrité, industrie, concorde », les murs en marbre, les huissiers hautains et insondables ou les portraits d'ancêtres à tous les étages dressent un rideau trompeur. Bénéficiaire des premières privatisations de l'ère Thatcher, très proche du gouvernement conservateur, cette vénérable enseigne familiale dont le nom est passé dans l'histoire financière somnole. Mais surtout, l'unité de la famille est menacée, son intégrité battue en brèche. La bataille homérique qui a opposé au début des années 80 ses deux cousins londoniens, Evelyn et Jacob, le chef de famille, a laissé de graves séquelles.

Il est des choses qui ne se pardonnent pas : Jacob a été évincé par son propre père, Lord Victor, lors d'un putsch fomenté par Evelyn ! Pour raffermir son pouvoir chancelant, Sir Evelyn se tourne alors vers son cousin David qu'il ne connaît pas très bien. Même si David, à l'époque, n'est pas une page blanche, les cadres anglais de NMR l'attendent au tournant. Paris, c'est quatorze associés, un mode de décision collégial, une

petite société en commandite ressemblant davantage à un cabinet d'avocats qu'à une banque. En comparaison, avec plusieurs milliers d'employés, Londres est un mastodonte offrant une large gamme de services financiers. Le Français allait-il « assurer » face à l'autoritaire Evelyn, dont la personnalité ombrageuse a fait de lui l'un des professionnels les plus redoutés de la place de Londres ?

A la surprise générale, le courant passe entre les deux cousins. « Comme dans toutes les familles, il y a des hauts et des bas, mais en cas de coup dur les Rothschild se serrent toujours les coudes », indique un proche. En 1996, Evelyn l'adoube pour lui succéder le jour venu et lui confie la direction du *corporate finance*, le département phare du conseil aux entreprises, qui réalise le gros des profits de la firme anglaise. En interne comme dans la City, on commence à regarder d'un autre œil « le Frenchie ». « Il est parfaitement bilingue sans être biculturel. David a un vrai goût pour les Anglais, auxquels il est lié par une sorte de connivence. Comme il comprend très bien leur côté fourbe, il n'a aucun problème avec eux », indique avec humour l'un de ses plus proches collaborateurs à Paris, l'un de ceux qui le tutoient.

Comment expliquer pareille réussite ? D'abord, les contacts humains sont le fort de cet aristocrate facile à vivre, au caractère doux et convivial. Il inspire confiance aux clients qui saluent sa capacité d'écoute, son esprit de synthèse, son pragmatisme. Performance d'autant plus remarquable qu'il intervient peu dans l'exécution, sauf en cas de crise, et

qu'il n'est expert dans aucune des spécialités reconnues de NMR, comme les télécoms, l'énergie, les transports, la bancassurance. Ajoutons qu'il n'a pas son pareil pour décrocher des mandats – privatisations, augmentations de capital, fusions-acquisitions – sur un marché très compétitif où tous les coups sont permis et cela sans jamais se faire d'ennemis. Si ce nom magique lui ouvre les portes de bon nombre d'entreprises, y compris dans les pays arabes mal-

remord : « Je connais mes limites, mais je crois ne pas être trop mauvais dans le choix des personnes... Je crois que ceux qui travaillent chez Rothschild se sentent investis de la marque et souhaitent la porter le plus loin possible. »

Tertio, malgré la charge de travail et les déplacements incessants, le représentant de la cinquième génération de Rothschild en France parvient à concilier vie professionnelle et vie privée, bien protégée. L'ancien dandy, jadis lié aux

« Les Rothschild ont su jusqu'à présent exercer l'autosélection, c'est-à-dire qu'ils n'assument des responsabilités que s'ils en sont capables. La marque, par définition, a plus de poids si elle s'incarne dans des membres de la famille »

gré le soutien indéfectible des Rothschild à l'Etat d'Israël, il ne fait pas de doute qu'il a su se faire un prénom.

Une deuxième raison est que cet « héritier » au-dessus de la mêlée n'a rien à prouver... si ce n'est aux autres Rothschild. Cette légitimité inspire la loyauté. David sait déléguer, tâche facilitée par une organisation simple, en rateau, c'est-à-dire sans trop de niveaux hiérarchiques. La méthode très particulière avec les collaborateurs dont il s'entoure est faite de beaucoup de diplomatie, de paternalisme, de séduction. Il est du genre à couper les branches mortes avec

plus jolies femmes dont l'actrice américaine Marisa Berenson, limite les mondanités au strict nécessaire depuis son mariage, à la trentaine passée, avec Olympia, une Italienne belle et bien née. Ce couple bon chic bon genre a un fils et trois filles. Le golf, la chasse, les livres historiques, permettent au gentilhomme campagnard de se ressourcer. Il ne possède pas de collection de tableaux ou de yacht et ne joue pas au polo. Ce Juif peu pratiquant, mais qu'on ne verra pas au bureau le jour du Yom Kippour, a succédé au baron Guy à la présidence du Fonds social juif unifié, organisme gérant les fonds

d'action sociale de la communauté. Ce triste de bon aloi, à la frontière de l'apolitisme, reste conseiller municipal de Pont-l'Évêque dont il fut un maire actif de 1977 à 1995.

Tempérament consensuel, goût très réduit du risque, refus de participer à des OPA hostiles..., ce dirigeant affirme vouloir faire évoluer les choses en douceur, sans heurter la tradition. Le contraste est saisissant avec feu Jimmy Goldsmith ou Lord Jacob, ses deux cousins, corsaires de la finance, qui avaient suscité des sentiments de méfiance, de crainte et même de haine chez beaucoup. Ses critiques aimeraient que la maison grossisse, engage davantage de banquiers, se répande au-delà de sa base de départ européenne, en particulier aux Etats-Unis où elle ne fait guère le poids.

POUR se donner les moyens face à ses grands rivaux américains ou continentaux, NMR a établi plusieurs joint-ventures, à l'exemple de celle conclue avec le néerlandais ABN Amro dans la distribution d'actions. Le jugement des analystes sur cette stratégie du « juste milieu » est mitigé : « Au cours des années, la rentabilité a été raisonnable, mais relativement modeste si l'on compare avec les autres banques d'affaires. La performance reflète une approche conservatrice des risques », estime l'agence de notation financière Fitch-IBCA.

Autre point d'interrogation, sa personnalité profonde se dérobe à tous et personne ne sait vraiment ce qu'il pense. En voilà un qui donnera du fil à retordre aux auteurs de biographies non autorisées. Dans cette profession où l'on n'a que faire des bons sentiments, sa gentillesse sentirait-elle le calcul ? Sous apparence de franchise, il aime brouiller les pistes afin de vous amener à le décrire tel qu'il souhaite qu'on le voie plutôt que tel que vous le voyez.

« Les Rothschild ont su jusqu'à présent exercer l'autosélection, c'est-à-dire qu'ils n'assument des responsabilités que s'ils en sont capables. La marque, par définition, a plus de poids si elle s'incarne dans des membres de la famille, à condition évidemment qu'ils aient la compétence. » Comme le souligne David, les liens familiaux continuent de compter dans cette entreprise planétaire qui est dirigée à la façon d'une PME familiale. Outre David, trois autres Rothschild occupent des postes stratégiques : le demi-frère Edouard, associé-gérant à Paris, à la personnalité rugueuse, spécialiste des grandes opérations françaises ; le cousin Eric, chargé de défendre la « marque » et de gérer Château Lafite, le bordeaux délicat et élégant, et Philippe de Nicolay, autre demi-frère, gestionnaire d'actifs. Ni femmes ni gendres, comme le veut la règle...

La loyauté entre les membres du « clan » est évidente, à voir sa remarque à propos des relations, que l'on dit mauvaises, entre Evelyn, soixante-huit ans, et Jacob : « Leurs rapports sont totalement normalisés. » Sur la relève, il fait la moue, réfléchit, cherche : « La succession d'Evelyn n'est pas ouverte, la mienne non plus, mais le moment venu, les solutions satisfaisantes existeront. » Aux yeux de la City, David fait un régent idéal dans la mesure où il cumule les compétences et la naissance : ce n'est pas lui qui fera de l'ombre à un Evelyn vieillissant ou cherchera à bloquer les deux enfants de ce dernier, trop jeunes pour prendre la relève.

Par ailleurs, le Français entend à tout prix maintenir le ciment familial contre toute velléité d'introduire la maison en Bourse, ce que souhaitent certains cadres tentés par la course au gigantisme. Son verdict sur cette question est sans appel : « A mon avis, on peut très bien continuer comme aujourd'hui en restant privé. L'implication familiale représente la continuité de la marque. Bien sûr, il ne faut pas être complaisant sur la rentabilité sous prétexte qu'on n'est pas coté en Bourse. »

Il est déjà 15 heures, la conversation se prolonge. David de Rothschild lance, sans regarder sa montre : « Continuez, je n'ai rien de spécial à faire. » Il nous raccompagne jusqu'à la sortie du bâtiment. Et si le vrai gentleman anglais, c'était finalement lui ?

Marc Roche

Dieu a changé d'adresses *par Odon Vallet*

TREIZE ans après la rencontre d'Assise, l'assemblée interreligieuse de Rome (25-28 octobre) montre combien l'apparente stabilité des religions millénaires masque leurs évolutions géographiques, démographiques et théologiques.

Avec 1,7 milliard de baptisés, le christianisme demeure la 1^{re} religion mondiale ; le nombre de chrétiens progresse parallèlement à la population de la planète. La bonne implantation du christianisme dans des régions à forte natalité (Afrique, Amérique latine) compense son déclin en Europe. La seule confession chrétienne ayant relativement régressé au XX^e siècle, l'orthodoxie, est d'ailleurs la plus centrée sur le Vieux Continent, ses pays d'origine (Grèce et Russie) n'ayant jamais été de grandes puissances coloniales.

Le redéploiement du christianisme est spectaculaire. En 1939, les 3 premiers pays catholiques du monde étaient la France, l'Italie et l'Allemagne (qui avait annexé l'Autriche). Aujourd'hui, ce sont le Brésil, le Mexique et les Philippines. Le 2^e pays protestant du monde (les Etats-Unis étant le premier) est désormais le Nigeria, à égalité avec l'Allemagne et l'Angleterre. Et la majorité des anglicans sont des Noirs (d'Afrique, d'Amérique ou d'Océanie) : une confession née d'un conflit purement européen (le remariage du roi Henri VIII refusé par le pape Clément VII) est présente sur les 5 continents.

L'islam est aussi en train de se mondialiser. Avec 1,1 milliard de croyants, la 2^e religion du monde reste relativement stable. Contrairement à une opinion répandue, ses effectifs n'augmentent pas plus rapidement que ceux du christianisme. Mais l'islam est de moins en moins arabe et moyen-oriental. Plus de la moitié des musulmans vivent à l'est de l'Indus, en ces régions que l'Occident croit, à tort, exclusivement vouées aux spiritualités extrême-orientales. Les 4 premiers pays musulmans du monde sont l'Indonésie, le Pakistan, le Bangladesh et l'Inde : 4 pays en proie à

de graves tensions sociales et ethniques.

Le sous-continent indien a la particularité de compter 400 millions de musulmans et 800 millions d'hindous. L'hindouisme reste la 3^e religion mondiale et l'une des rares à connaître une grande stabilité géographique, 95 % des hindous vivant sur le sol de l'Inde. Considéré comme religion universelle et missionnaire, le bouddhisme garde la même concentration géographique : 98 % des bouddhistes vivent sur le continent asiatique.

A la mondialisation des échanges correspond le brassage des croyances

Il est vrai que le bouddhisme, 4^e religion mondiale, a, contrairement à une idée reçue, relativement régressé au cours du dernier siècle : il n'y a plus aujourd'hui qu'un bouddhiste pour quatre chrétiens dans le monde, alors que les disciples du Bouddha et ceux de Jésus étaient à peu près à égalité en 1900. Comme l'orthodoxie en Europe de l'Est, le bouddhisme a dû affronter, en Chine et en Indochine, les persécutions du marxisme athée. Il n'est donc pas étonnant que le dalai-lama soit devenu, pour les Occidentaux, le symbole de la résistance spirituelle, même si le bouddhisme tibétain, très minoritaire (moins de 1 % du bouddhisme mondial), est assez éloigné des deux principales écoles (Petit et Grand Véhicule) qui se partagent par moitié les 350 millions de bouddhistes de la planète.

Une autre persécution, le nazisme, a terriblement réduit les effectifs du judaïsme : les 14 millions de juifs (à peu près le même chiffre qu'un siècle plus tôt) ne sont guère plus nombreux que les 10 millions de mormons et les 6 millions de Témoins de Jéhovah ou de Bahais,

adeptes de cultes qu'on appelle tantôt sectes, tantôt religions. Car les « *nouvelles religions* », apparues depuis la révolution industrielle du XIX^e siècle, ne cessent de progresser et groupent environ 150 millions de fidèles. La révolution technologique de ces dernières années accentue encore ce phénomène qui fait de notre époque un « *nouvel âge* » de spiritualités. L'effondrement du rideau de fer européen et du rideau de bambou asiatique donne une nouvelle chance aux doctrines antimatérialistes en leur offrant d'immenses terres de mission.

Au sein du protestantisme, les principales Eglises, luthériennes et calvinistes, sont désormais minoritaires par rapport aux Eglises dissidentes, issues de l'anglicanisme (comme les méthodistes), des réformateurs radicaux (tel le baptisme, né de la tendance anabaptiste visant à ne baptiser que les adultes) ou du baptisme réformé (comme le pentecôtisme).

Créé en 1906, le pentecôtisme compterait selon les estimations (très floues) entre 100 millions et 300 millions de fidèles, c'est-à-dire presque autant que toutes les autres Eglises protestantes réunies. Déjà, les diverses Eglises dissidentes représentent entre 10 et 15 % des chrétiens d'Amérique latine, sous-continent naguère fermé à la Réforme. Souvent fondamentalistes, conservatrices et prosélytes, ces nouvelles Eglises bouleversent la sensibilité protestante, traditionnellement ouverte à l'exégèse critique, au pluralisme doctrinal et à la société laïque et elles posent, y compris en France, le problème de la représentativité des institutions protestantes, liées à des Eglises en relatif déclin numérique.

L'exemple pentecôtiste a suscité, depuis 1968, la naissance, au sein de l'Eglise catholique, du mouvement charismatique qui revendique déjà, à travers le monde, plus de 60 millions de fidèles tout en étant parfois accusé de dérives sectaires. Mais qu'est-ce qu'une secte ? Le critère du nombre n'est certainement plus pertinent : l'une des plus anciennes et importantes religions du monde,

le zoroastrisme (la première à avoir introduit le culte des anges, le jardin du paradis et la résurrection des corps), ne rassemble plus que 200 000 fidèles alors que le caodaïsme vietnamien, né en 1926, compte déjà plus de 3 millions de membres et l'Eglise kimbanguiste (un messianisme africain d'inspiration chrétienne), fondée en 1921, plus de 6 millions. La vitalité démographique joue ici un rôle essentiel, comme dans la plupart des religions en expansion qui refusent les politiques anticonceptionnelles pour ne pas voir leur influence régresser.

Certes, les statistiques ne peuvent rendre compte de l'immatériel. Avec Freud et Einstein, le judaïsme de ce dernier siècle a plus influencé l'histoire du monde que le sikhisme indien, pourtant fort de ses 18 millions de fidèles. De plus, l'appartenance à une religion ne traduit pas toujours la foi, ni même la pratique : pratiquants réguliers à près de 80 %, les 14 millions de catholiques indiens vont en plus grand nombre à la messe que les 45 millions de catholiques français, dont les neuf dixièmes ne fréquentent qu'occasionnellement les Eglises.

Il n'en reste pas moins qu'en cent ans, le paysage religieux de la planète a été bouleversé : à la mondialisation des échanges correspond le brassage des croyances ; à la grande distribution des biens marchands, le supermarché des religions. Les étiquettes y sont parfois trompeuses : 90 % des Papous sont à la fois animistes et baptisés, un quart des Brésiliens catholiques sont adeptes de cultes afro-brésiliens, beaucoup de bouddhistes japonais sont également shintoïstes, et nombre d'athées ou d'agnostiques occidentaux suivent les enseignements de gourous ou de lamas. Sans doute ceux-ci sont-ils les antidotes à un siècle scientiste qui a reçu du précédent le matérialisme dialectique et léguera au suivant le syncrétisme mystique.

Odon Vallet enseigne aux universités Paris-I et Paris-VII.

Passion justicière, haine du droit *par Alain Finkielkraut*

Le droit doit être désormais au service exclusif de la douleur. S'il s'encombre de procédures et de précautions, s'il met l'émotion à distance, s'il s'obstine à maintenir la distinction entre accusé et condamné, alors le droit comparait devant le tribunal de l'opinion et ses juges en colère.

Le dernier épisode de l'affaire Papon offre un exemple flagrant de cette nouvelle situation. Cet homme jouissait jusqu'au 20 octobre de toutes les prérogatives de la liberté, parce qu'il a comparu libre à la cour d'assises de Bordeaux et il a comparu libre parce qu'il avait quatre-vingt-sept ans. L'imprescriptibilité n'arrête pas le temps : les magistrats sont restés sourds aux pressions qui leur intimaient d'oublier cette donnée fondamentale. En tenant compte de l'âge de Maurice Papon et de son état de santé, ils ont voulu tout mettre en œuvre pour que les audiences aillent jusqu'à leur terme. Nulle indulgence dans cette décision mais, comme l'a courageusement martelé Robert Badinter, le souci de léguer un procès irrécusable aux générations à venir.

Or, pendant les deux jours qu'a duré la cavale de Maurice Papon, on a assisté à un véritable déchaînement. Quelques parties civiles et nombre de journalistes ont demandé des comptes. Ils ont dit qu'il aurait fallu placer Papon sous contrôle judiciaire, alors même qu'aucune coercition ne pouvait être légalement exercée à son encontre jusqu'à l'examen de son pourvoi en cassation. Sommé il y a peu encore de ne pas infléchir le cours de la justice, le gouvernement était maintenant accusé de n'être pas intervenu.

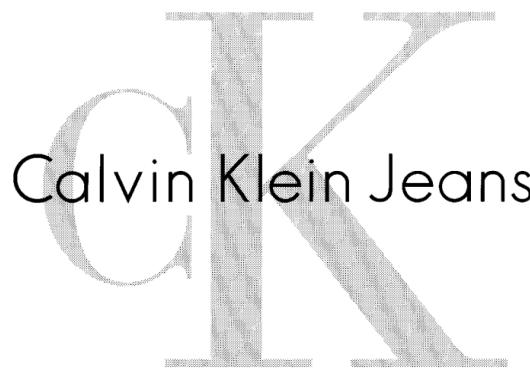
Serge et Arno Klarsfeld sont allés plus loin. Ils ont fait grief aux magistrats de Bordeaux d'avoir organisé l'impunité du criminel, rien de moins ; ils ont traîné dans la boue le président Castagnède pour avoir acquitté Papon en le faisant comparaître libre (ce qui est absurde puisque la cour l'a condamné en

temps voulu) et ils ont fait crédit au « *peuple français* » de l'avoir jugé coupable avant même la première audience (mais pourquoi alors voulaient-ils un procès ?). De l'Occupation à nos jours, l'Histoire vue par les Klarsfeld se ramène au contraste édifiant entre l'indéfectible générosité populaire et l'infatigable ignominie des fonctionnaires. Vive le peuple ! Mort aux institutions ! Tel est leur *credo*, telle est la leçon insensée qu'ils tirent du XX^e siècle.

L'institution judiciaire, cependant, a infligé à Papon dix ans de réclusion pour complicité de crimes contre l'humanité. Il a pu mettre à profit les avantages que lui octroyait la loi pour fuir, sans vergogne, la France. Mais ce qu'il ne pouvait pas fuir, c'était l'échéance ultime et c'était son indignité. Celle-ci est acquise pour toujours. Et si, à force de détours ou de recours, l'ancien secrétaire général de la préfecture de Gironde avait réussi à ne pas aller en prison, ce n'était pas lui, nous le savons tous, qui aurait gagné : c'est la mort.

On peut se réjouir aujourd'hui d'avoir battu sur le fil la mort de Maurice Papon : chacun ses priorités. Mais ceux qui s'indignent depuis le premier jour des scrupules ou des largesses de l'Etat de droit ont un comportement détestable. Je suis fils et petit-fils de déporté. Je leur dénie donc solennellement le droit d'annexer toutes les victimes à leur combat. Je ne suis pas, il est vrai, une association. Mais, si l'on me dit que je ne représente que moi-même, alors les autres « *fils et filles* » ne sont pas logés à meilleure enseigne : ils ne peuvent parler qu'en leur nom. Et je n'ai pas besoin de mandat pour refuser d'admettre que la mémoire du plus grand crime ait pour mission ou pour résultat de creuser encore un peu plus le fossé déjà si profond entre la passion justicière et le respect du droit.

Alain Finkielkraut est philosophe.



Calvin Klein Jeans

Depuis plusieurs années, afin de protéger l'image de la marque Calvin Klein ainsi que la qualité de ses produits, la société Calvin Klein lutte contre la fabrication, et la distribution de produits «CALVIN KLEIN» contrefaits. Importer et commercialiser de tels produits ainsi que des produits dont la vente dans les pays de l'Espace Economique Européen n'a pas été autorisée par Calvin Klein porte atteinte aux droits de marque de Calvin Klein et sont des contrefaçons.

Le société Calvin Klein a introduit plusieurs actions judiciaires en France et dans d'autre pays de l'Union Européenne afin d'obtenir des mesures d'interdiction et saisir les produits contrefaits.

La société Calvin Klein poursuit sa campagne de lutte contre les importations et la commercialisation de produits «CALVIN KLEIN» contrefaits. La société Calvin Klein n'hésitera pas à prendre toutes mesures nécessaires à la préservation de ses droits.

Afin de connaître le distributeur de la ligne cK Calvin Klein Jeans le plus proche de chez vous, vous pouvez contacter:

Gérard Féraud Diffusion, 21, rue Henri Rochefort, 75017 Paris
Tél: 01.47.64.60.00

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléc. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Suisse : l'avertissement

MÊMES causes, mêmes effets ? Trois semaines après le succès du Parti libéral de Jörg Haider en Autriche, une autre formation de la droite populiste arrive en tête en Suisse, aux élections législatives. Avec 23 % des voix, l'Union démocratique du centre (UDC), dirigée par Christoph Blocher, a fait un peu moins bien que Haider (27 %), mais elle a battu les partis traditionnels qui, depuis quarante ans, se partagent le pouvoir dans la Confédération helvétique. En Suisse comme en Autriche, un quart des électeurs a voté pour des politiciens qui flirtent sans vergogne avec l'extrême droite.

Certes, le Suisse comme l'Autrichien se défendent d'avoir quoi que ce soit en commun avec quelqu'un comme Jean-Marie Le Pen ou avec les Republicaner allemands. Leurs sympathies vont plutôt à l'Union chrétienne sociale, la CSU, branche régionale de la Démocratie chrétienne allemande, qui règne depuis la fin de la guerre sur la Bavière voisine. Sympathie réciproque, puisque le ministre-président de Bavière, Edmund Stoiber, a recommandé aux conservateurs autrichiens de former à Vienne un gouvernement avec les libéraux de Haider et de donner ainsi à ces derniers la respectabilité tant recherchée.

En Autriche comme en Suisse, le succès de cette droite populiste semble s'expliquer par les angoisses d'une population déboussolée par la mondialisation, la perte des repères traditionnels et des valeurs de sociétés tranquilles et policées. Dans les deux

pays, les mêmes coalitions entre partis « responsables » gouvernent le pays depuis des décennies. A Vienne, les socialistes et les conservateurs se distribuent les postes à tous les niveaux de l'administration et des entreprises publiques. A Berne, c'est la « formule magique » d'un gouvernement comprenant invariablement deux socialistes, deux radicaux, deux démocrates-chrétiens et un UDC modéré, adversaire de Christoph Blocher. L'usure de ces deux systèmes, censés assurer la stabilité et le consensus, nourrit maintenant un extrémisme de droite qui semble être le seul refuge possible pour les opposants.

Il ne faut donc pas chercher l'explication de ces succès dans le désespoir économique. Au contraire. Les deux pays alpins s'en tirent plutôt bien. Le niveau de vie y est parmi les plus élevés d'Europe. Le chômage – certes inconnu en Suisse il y a encore vingt ans – reste faible. Et pourtant les mêmes slogans font recette : peur des étrangers, qu'ils soient travailleurs immigrés ou réfugiés, défense du neutralisme, hostilité à l'Union européenne et, en Suisse, à toute organisation internationale, poujadisme économique et fiscal...

Ni Haider ni Blocher ne sont des produits d'exportation. Les grandes démocraties européennes offrent d'autres exutoires aux diverses oppositions, mais les thèmes exploités avec succès par les deux démagogues alpins y sont aussi récurrents. Après l'Autriche, les élections suisses sont un nouvel avertissement.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alday, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Feneci, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Royquette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef : Alain Frachon, Erik Izraelewicz (Editoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jareau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pillaoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Economies et restrictions à Londres

M. ATTLEE, premier ministre du Royaume-Uni, a enfin fait connaître hier aux Communes les mesures économiques que l'opinion publique britannique attendait avec anxiété depuis plusieurs jours. Ces mesures doivent permettre de juguler les tendances inflationnistes qui résultent de la dévaluation de la livre, et qui détruiraient rapidement tous les avantages que cette dévaluation a permis d'obtenir, avant tout l'accroissement des exportations, condition première du relèvement de la Grande-Bretagne.

Ce but sera-t-il atteint ? L'avenir seul le dira. Il est certain, en tout cas, que le programme d'austérité annoncé hier par M. Attlee a frappé tout le monde par sa modération et son caractère relativement limité. Les Anglais s'attendaient pour la plupart à des mesures draconiennes, de nature à modifier gravement leur niveau de vie ; ils

constatent aujourd'hui, le plus souvent avec soulagement, que le coup sera dur sans doute, mais moins pénible qu'on ne le craignait.

Experts et techniciens, en effet, évaluaient à plus de 300 millions – certains même fixaient à 600 millions de livres – les économies budgétaires nécessaires pour maîtriser parfaitement toute tendance à l'inflation. Le programme de M. Attlee ne prévoit que 280 millions d'économies ; encore ces chiffres sont-ils contestés dans les milieux financiers, où l'on fait remarquer, par exemple, que la coupe sévère de 140 millions de livres prévue dans le plan d'investissements touche au moins pour moitié les investissements privés, et que l'économie ainsi faite ne peut donc être portée au bénéfice du budget de l'Etat.

(26 octobre 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Ces fonds de pension qui font peur aux Français

ILS s'appellent Calpers, Templeton, Tiaa-Cref...

Pour les Français qui découvrent, avec une certaine angoisse, la globalisation de l'économie, ces fonds de pension venus d'ailleurs sont les maîtres du nouveau monde. Ils gèrent des centaines de milliards de dollars qu'ils investissent dans les entreprises, et leur imposeront des taux de rentabilité élevés les empêchant d'investir à long terme et les incitant à supprimer des emplois pour augmenter continuellement la productivité.

N'est-ce pas pour satisfaire ses actionnaires anglo-saxons qu'Alcatel a annoncé en 1998 la suppression de 12 000 emplois malgré l'annonce de résultats records mais jugés, malgré tout, décevants par les marchés ? Philippe Jaffré n'a-t-il pas annoncé la restructuration des activités d'Elf dans le Béarn devant les analystes financiers réunis à Londres ? Michelin n'a-t-il pas rendu publiques les 7 500 suppressions d'emplois dans la foulée de ses excellents résultats semestriels ?

Signe de cette toute-puissance : quand un dirigeant de fonds de pension vient en France, son emploi du temps n'a rien à envier à celui d'un ministre. Au cours d'une récente visite de quatre jours, William Crist, président de CalPers, le plus

gros fonds de pension américain, s'est vu dérouler un véritable tapis rouge. L'homme qui pèse 1 000 milliards de francs a rencontré un nombre impressionnant de patrons (Michel Pébereau de la BNP, Thierry Desmarests de TotalFina et Michel de Virville de Renault), de responsables politiques (Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, des collaborateurs de Dominique Strauss-Kahn à Bercy, quatre députés) et de syndicalistes (représentant la CGT, la CFDT et la CGC). Sans oublier les autorités financières : Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, et Michel Prada, président de la Commission des opérations de Bourse. William Crist avait visiblement à cœur de soigner son image, de rassurer les dirigeants français et de comprendre ce pays dans lequel il a investi 2,5 milliards de dollars. Quelques heures avant son départ, il affichait une mine réjouie. « Depuis mon précédent séjour en France, il y a cinq ans, j'ai été impressionné par les changements, résume-t-il. Ces changements ont été très rapides, comme en témoignent les privatisations. » A ses yeux, « les entreprises françaises, comme les allemandes, sont aujourd'hui des entreprises globales cherchant à gagner des

parts de marché au niveau mondial ». Les syndicats commencent à comprendre que les fonds de pension et le poids des actionnaires dans les entreprises modifient durablement la donne.

C'est ainsi que la CFDT vient de consacrer un colloque sur « les transformations du capitalisme et les leviers de l'action syndicale ». (Le Monde du 23 octobre). « L'arrivée en force de ce nouvel acteur qu'est l'actionnariat de masse représenté par le biais des fonds de pension face aux directions vient déstabiliser les configurations du pouvoir dans l'entreprise (...). D'une confrontation entre deux catégories d'acteurs, les directions et les organisations syndicales, on passe à une confrontation à trois. » Et la CFDT de s'interroger : « La question de l'organisation de l'actionnariat salarié est désormais posée au syndicalisme. »

Paradoxalement, au moment même où certains syndicats commencent à comprendre que la seule dénonciation des fonds de pension ne constitue pas une stratégie, certaines directions d'entreprise commencent à oser émettre des critiques sur ces tout-puissants actionnaires. Dans un entretien au Monde (daté du 30 septembre 1999), Francis Mer, PDG d'Usinor, avait estimé que « le taux de création de valeur actuellement demandé aux entreprises est un mensonge majeur. Le système économique mondial est incapable de générer un taux de profit de 15 %. Les investisseurs se focalisent sur quelques secteurs très rentables... et exigent des autres les mêmes performances. C'est impossible ».

« LE MARCHÉ EST MOUTONNIER »

Au cours du colloque de la CFDT, Jean-Louis Beffa, PDG de Saint-Gobain, est encore allé plus loin dans la critique : « Il y a une déconnexion entre la valeur fondamentale d'une entreprise et sa valeur perçue par les marchés. Notre cours de Bourse a progressé de 35 % depuis le début de l'année uniquement parce que nous sommes revenus dans la norme au niveau de notre communication financière. Le marché est moutonnier, si vous faites les mêmes erreurs que les autres, ce n'est pas grave, le marché est volatil et le marché est court-termiste. »

En revanche, pour lui, les marchés sont tout sauf anonymes. « L'action Saint-Gobain est fondamentalement influencée par quinze personnes », analyse-t-il. Mais pourquoi les investisseurs anglo-saxons qui, visiblement, ne nuisent pas à l'économie américaine, sont-ils plus mal perçus en Europe ? Pour M. Beffa : « Avant il fallait gagner de l'argent. Aujourd'hui, il faut créer de la valeur. Cette norme anglo-saxonne nous impose d'abandonner les métiers qui demandent beaucoup de capitaux. Elle impose une vitesse de changement qui pose des problèmes humains redoutables. Elle est adaptée à des pays culturellement flexibles comme les Etats-Unis, mais elle ne tient aucunement compte des spécificités culturelles. Et je ne suis pas sûr qu'elle soit la plus adaptée à l'Europe. » Des fonds de pension français, éventuellement gérés par les partenaires sociaux, pourraient-ils modifier la situation ? « Serez-vous capables de gérer les salariés de manière plus stable tout en ayant la même rentabilité que celle demandée par les normes anglo-saxonnes ? C'est un pari », a-t-il reconnu devant les syndicalistes.

Si la France est entrée de plain-pied dans la mondialisation de l'économie, William Crist aura encore besoin de faire bien des voyages pour convaincre totalement les Français des bienfaits de sa toute-puissance. Même si, pour le moment, les Français n'ont aucune autre solution à lui proposer.

Frédéric Lemaître
et Cécile Prudhomme

Les « Fables de La Fontaine » par Lionel Koechlin



Jean Tiberi ou comment s'en débarrasser

Suite de la première page

Parce que, dans un grand élan de solidarité, Jean Tiberi avait proposé, benoîtement, d'en être le président... Dans la campagne en cours pour l'élection du président du RPR, les candidats peuvent mesurer, à chaque réunion, à quel point le couple Tiberi fait l'objet d'un rejet chez les militants gaullistes. Jacques Chirac et son entourage parisien n'imaginent sans doute pas la dimension de ce phénomène de crispation. « Libérez-nous de Paris », implorent pourtant les adhérents du RPR dans les villes et les villages du Morbihan, Doubs ou de la Somme. Au printemps de 1998, le président de l'époque, Philippe Séguin, expert entre tous en emportements soudains, était parvenu à mettre un terme à la tentative de « putsch » lancée par Bernard Pons et Jacques Toubon contre le maire de Paris, et à instaurer une sorte de cessez-le-feu. Les militants, soulagés, avaient cru pouvoir en rester là.

Mais voilà que, profitant de la débâcle du RPR aux élections européennes, Jean Tiberi s'obstine : il annonce, deux ans avant l'échéance, sa candidature pour un nouveau mandat à la Mairie de Paris. Avec un toupet peu commun, son épouse, puis l'un de ses plus proches collaborateurs, le secrétaire général de l'Hôtel de Ville,

Bernard Bled, mettent en cause la gestion passée. Enfin, le procès d'Evry vient de parachèver l'image d'un parti « de » pouvoir, avec toutes les dérives que cela suppose, alors que ce parti n'est même plus « au » pouvoir.

Dès lors, deux questions se posent : comment s'en débarrasser, et quand ? Deux des candidats à la présidence du RPR, Patrick Devedjian et François Fillon, proposent de s'en remettre au vote des militants pour le choix du candidat à la Mairie de Paris. S'appuyant sur les nouveaux statuts du mouvement, M. Fillon demande même que Jean Tiberi soit traduit devant une commission des sages qui aurait la faculté de le suspendre du RPR. Les autres prétendants à la succession de Philippe Séguin, jugés plus proches de Jacques Chirac, font valoir non sans raison que la querelle parisienne a une dimension nationale, et que le futur président devra donc prendre ses responsabilités. Mais aura-t-il toute latitude pour le faire, ou devra-t-il prendre, une fois encore, ses ordres à l'Elysée ?

LA BATAILLE DE PARIS

En chaque occasion, les « parisianologues » scrutent avec attention l'attitude du chef de l'Etat ou de son épouse à l'égard de Jean et Xavière Tiberi. Un baiser, une tape amicale ou au contraire un silence ombrageux sont interprétés comme autant d'indices sur l'état des relations entre l'ancien maire de Paris et son ancien adjoint. Tousjours est-il que rien n'indique, à ce jour, que Jacques Chirac soit prêt à lâcher le successeur qu'il avait imposé à d'autres de ses fidèles. Ce serait, il est vrai, reconnaître une nouvelle erreur.

Un an avant l'élection présidentielle, la bataille de Paris sera pourtant déterminante. Dans l'imaginaire gaulliste, nul n'a oublié que la prise de l'Hôtel de Ville, en 1977, par Jacques Chirac – contre Michel d'Ornano, candidat du président de la République de l'époque, Valéry Giscard d'Estaing – lui a permis de tenir bon, aussi longtemps que nécessaire, jusqu'à la victoire finale. Aussi, de Philippe Séguin à Philippe Douste-Blazy, en passant par Edouard Balladur, Alain Madelin, Nicolas Sarkozy, Jacques Toubon et quelques autres, ils sont nombreux à rêver d'un même parcours, si du moins ils estiment que la droite a encore une chance de garder Paris. C'est bien simple, on compte désormais sur les doigts d'une seule main les responsables de l'opposition qui ne sont vraiment pas intéressés par la Mairie de Paris !

Pour la gauche aussi, la déstabilisation de Jean Tiberi risque de précipiter l'heure des choix. Le Parti socialiste doit-il se contenter d'investir l'un de ses chefs de file parisiens ? Ou lui faut-il sortir une plus grosse pointure, du type Jack Lang ou Dominique Strauss-Kahn, pour imposer une sorte de répétition générale de l'élection présidentielle ? La réponse stratégique appartient à Lionel Jospin.

La prochaine élection législative partielle, provoquée par la démission soudaine, pour raisons personnelles, de la députée socialiste de la vingt et unième circonscription de Paris, Véronique Carrion-Bastok, fournira un premier enseignement. Face aux convoitises de la gauche et des écologistes, la majorité municipale partira-t-elle unie ou choisira-t-elle, dans cet échantillon de Paris, de diversifier sa repré-

sentation ? La décision n'est pas prise, mais il est certain que, pour la première fois, le Rassemblement pour la France, de Charles Pasqua et Philippe de Villiers, viendra jouer les trouble-fêtes. Le RPF, qui privilégie les élections législatives et présidentielle, a l'intention, du reste, de s'inviter pareillement dans plusieurs arrondissements lors du scrutin municipal de 2001. Voilà qui complique encore un peu plus le jeu pour la droite parisienne.

Jean-Louis Saux

RECTIFICATIFS

ÉLECTRICITÉ

Une malencontreuse erreur de virgule a multiplié par cent le prix du kilowattheure indiqué dans l'article « Comment maîtriser sa facture d'électricité » (Le Monde du 22 septembre). Le prix du kilowattheure est de 0,3180 F en heures creuses et de 0,5188 F en heures pleines. Pour le tarif « Tempo », le prix du kilowattheure sera, selon la plage horaire, de 0,2199 et 0,2718 F les jours bleus, de 0,4428 et 0,5241 F les jours blancs et de 0,8138 et 2,2676 F les jours rouges.

MALBOUFFE

Dans l'infographie qui accompagnait l'article « Les Français résistent plutôt bien à la "malbouffe" » (Le Monde daté 17-18 octobre), les valeurs de la répartition des apports caloriques entre protides et lipides ont été inversées : les femmes absorbent 37,5 % de leur ration calorique sous forme de lipides et 16,3 % sous forme de protides ; les hommes 35,6 % sous forme de lipides et 15,7 % sous forme de protides.

ENTREPRISES

LE MONDE / MARDI 26 OCTOBRE 1999

TECHNOLOGIE Après trois années de vaches maigres et de recul des ventes dans le monde, l'industrie des semi-conducteurs connaît une croissance exceptionnelle de-

puis plusieurs mois. ● **LES PREMIERS SIGNES** de pénurie et, surtout, de flambée des prix se multiplient. ● **LE TREMBLEMENT DE TERRE** de Taïwan, qui a désorganisé la production

dans l'île pendant deux semaines, a servi de révélateur aux tensions du marché des semi-conducteurs. ● **LES COÛTS D'INVESTISSEMENT** sont tels et l'obsolescence si rapide que les

producteurs attendent d'être certains de la demande pour investir. ● **APRÈS LES ORDINATEURS PERSONNELS**, le développement des téléphones portables et de l'électro-

nique grand public stimule la demande. ● **LA SOCIÉTÉ FRANCO-ITALIENNE ST Microelectronics**, numéro neuf mondial, entend poursuivre son développement en Asie.

Pénuries et flambée des prix menacent le marché des puces électroniques

Après trois années de baisse des ventes dans le monde, la croissance de l'industrie des semi-conducteurs devrait dépasser 15 % cette année. Le développement des téléphones et des ordinateurs portables, du DVD, des caméras vidéo numériques et des consoles de jeux stimule la demande

SINGAPOUR

de notre envoyé spécial

La croissance s'accélère dans l'industrie des semi-conducteurs. Après trois années de récession, dont une chute de l'activité de 8,4 % l'an dernier, l'industrie s'apprête à enregistrer une croissance supérieure à 15 %, voire proche de 20 % selon certains experts, soit un marché total de 150 milliards de dollars. L'Asie, qui avait été durement frappée par la crise financière, enregistrera le plus fort redémarrage, avec un taux de croissance d'environ 22 %.

La reprise, amorcée dès la fin de 1998, ne cesse de s'accélérer de trimestre en trimestre, à tel point que les premiers signes de pénurie et de flambée des prix apparaissent. Le tremblement de terre à Taïwan, le 21 septembre, a servi de révélateur. Bien que l'outil industriel du parc technologique de Hsinchu n'ait pas été touché, les coupures d'eau et d'électricité ont arrêté et désorganisé la production

Un rôle irremplaçable

● **Les semi-conducteurs** sont des matériaux dont la conductibilité électrique est intermédiaire entre celle des isolants et celle des conducteurs et dont la résistance varie en fonction du taux d'impureté qu'ils contiennent. ● **Ces propriétés**, que l'on trouve dans le silicium, le germanium ou l'arséniure de gallium, sont exploitées pour réaliser les transistors qui constituent la cellule de base des composants des ordinateurs, des microprocesseurs aux mémoires. ● **Les premiers microprocesseurs** fabriqués au début des années 70 ne contenaient que quelques milliers de transistors (2 300 pour le 4004 d'Intel en 1971). Le nombre de ces derniers a régulièrement doublé tous les dix-huit mois (la loi de Moore définit ce rythme de croissance) pour atteindre plusieurs millions aujourd'hui. ● **Les mémoires** sont également des composants essentiels des ordinateurs. Leur capacité de stockage des informations et leur vitesse de fonctionnement doivent être suffisantes pour ne pas ralentir le travail des puces.

pendant une quinzaine de jours. Même si Taïwan représente moins du quart de la production asiatique des semi-conducteurs et 10 % de celle des mémoires, l'arrêt de sa production a fait flamber l'indicateur du marché que constitue le contrat au jour le jour des

STABILISATION

mémoires DRAM (Dynamic Random Access Memory). Le prix de ce composant de base de la mémoire vive des ordinateurs a ainsi été multiplié par trois en quelques semaines, passant de 7 à 22 dollars, avant de se stabiliser aujourd'hui aux alentours de 12 dollars.

D'autres tensions sont apparues sur des composants comme les écrans d'ordinateurs portables. Les conséquences se font aujourd'hui sentir chez les constructeurs informatiques. Le spécialiste de la vente directe Dell a ainsi averti que ses comptes du troisième trimestre seraient affectés par la hausse du prix des composants. Dell, qui ne dispose que de six jours de stock, juge que la simple hausse du prix des mémoires devrait renchérir de 75 dollars le coût d'un ordinateur individuel standard (soit plus de 500 francs). La société estime

néanmoins pouvoir amortir ce phénomène dès le prochain trimestre.

Pour l'instant, en effet, la hausse des prix reste modérée sur la plupart des autres composants, car les industriels et leurs fournisseurs ont lié des relations à long terme. « Nous avons des contrats sur plusieurs trimestres avec nos clients, pendant lesquels les prix ne varient pas », explique Alain Dutheil, le directeur chargé de la stratégie du constructeur franco-italien ST Microelectronics, numéro neuf mondial. Il admet toutefois que l'industrie « est en train d'entrer dans une phase de sous-capacité ». Le secteur est donc une nouvelle fois engagé dans une course de vitesse pour suivre au plus près le cycle de croissance qui s'annonce. Cette industrie semble, plus que d'autres, incapable de lisser son activité. Peut-être parce que chaque nouveau cycle de la croissance économique mondiale est chaque fois plus gourmand en composants électroniques.

Après les ordinateurs personnels dans les années 90, c'est aujourd'hui au tour des téléphones portables et de l'électronique grand public de stimuler la demande. Les coûts d'investissement

Les plus grands producteurs		
LE CLASSEMENT MONDIAL DES FABRICANTS DE SEMI-CONDUCTEURS EN 1998		
	CHIFFRE D'AFFAIRES en milliards de dollars	PART DE MARCHÉ en pourcentage
1 INTEL (Etats-Unis)	22,8	16,7
2 NEC (Japon)	8,2	6,0
3 MOTOROLA (Etats-Unis)	7,1	5,2
4 TOSHIBA (Japon)	5,9	4,3
5 TEXAS INSTRUMENT (Etats-Unis)	5,8	4,3
6 SAMSUNG (Corée du Sud)	4,7	3,5
7 HITACHI (Japon)	4,6	3,4
8 PHILIPS (Pays-Bas)	4,4	3,3
9 ST MICROELECTRONICS (Italie)	4,2	3,2
10 SIEMENS (Allemagne)	3,9	2,9

Source : Dataquest

sont tels, et l'obsolescence tellement rapide, que les fabricants de semi-conducteurs attendent d'être certains de la demande avant de lancer de nouvelles lignes de fabrication. Pour s'être trompés de quelques mois, les industriels japonais, au début des années 90, puis les Coréens et les Taïwanais, en 1995 et 1996, ont été durement

atteints. A titre d'exemple, le Japon ne fabrique plus que 23 % des composants électroniques, contre 40 % il y a dix ans. Les Etats-Unis lui ont volé la vedette et ont pris plus du tiers du marché mondial, avec notamment la formidable croissance d'Intel, qui représente à lui seul 15 % de la production mondiale grâce à sa spécialisation sur

les microprocesseurs, le cerveau central des ordinateurs.

Qui profitera le mieux du prochain cycle et du doublement du marché, attendu au cours des quatre années à venir ? Le développement des téléphones portables et de l'électronique grand public devrait favoriser les fabricants de mémoires et de produits dédiés (qui font fonctionner les décodeurs, les DVD, les caméras numériques, les modems ADSL pour l'Internet rapide, et les écrans plats). « Ce nouveau cycle de croissance sera celui de la consolidation de l'industrie », estime M. Dutheil. Car, d'ici à quelques années, il faudra être capable de mobiliser 3 milliards de dollars pour construire une seule usine et d'investir 500 millions de dollars minimum par an pour la recherche et le développement. » Après le rachat par le néerlandais Philips de VLST, la cession par National Semiconductor de sa division de microprocesseurs Cyrix au taïwanais Via Technologies et le rapprochement d'IBM et de Siemens, d'autres manœuvres sont en préparation. Au royaume de l'infiniment petit, il faudra être de plus en plus gros pour survivre.

Christophe Jakubyszyn

Le franco-italien ST Microelectronics prépare des acquisitions

MUAR (Malaisie)

de notre envoyé spécial

La société franco-italienne ST Microelectronics a annoncé, mi-octobre, la réouverture du chantier de sa nouvelle usine de Singapour, gelé en 1996 alors que le secteur plongeait dans la crise. Avec la reprise du cycle de croissance, ST Microelectronics veut rapidement renforcer sa présence en Asie pour faire face à une forte demande et à la délocalisation de certains clients, comme le finlandais Nokia.

Le groupe, qui emploie déjà huit mille salariés et réalise 29 % de ses ventes en Asie, va investir 1 milliard de dollars sur cette nouvelle chaîne de production de circuits intégrés sur des tranches de silicium de 8 pouces. Pionnier il y a trente ans, ST Microelectronics a fait de Singapour sa terre d'élection en Asie. « Outre les incitations fiscales [le taux d'impôt maximal sur les sociétés est de 26 %], l'excellence des infrastructures et le niveau élevé de formation des employés, Singapour nous permet de bénéficier d'un coût horaire de la main-d'œuvre de

7 dollars par heure [43 F], soit trois à quatre fois moins qu'en Europe », explique Jean-Claude Marquet, PDG de la zone Asie-Pacifique. Le groupe y dispose aujourd'hui de deux sites de production.

La société en possède deux autres en Asie, l'un à Shenzhen, en Chine, l'autre à Muar, en Malaisie, qu'elle vient de renforcer. Mi-octobre, l'usine malaisienne, inaugurée il y a vingt-cinq ans, a en effet été dotée de vingt nouvelles lignes de production, d'un coût de 170 millions de dollars, capables de réduire le cycle de production des boîtiers pour circuits intégrés de cinq jours à cinq heures ! Ce nouveau processus, révolutionnaire dans l'industrie, sera généralisé progressivement à l'ensemble des usines de ST Microelectronics, pour lui permettre de doubler sa production en cinq ans sans augmenter ses effectifs.

La firme concentre en Asie ses usines les plus gourmandes en main-d'œuvre mais continue de réserver les dernières technologies à ses usines française et italiennes. Le site de Crolles (Isère) va ainsi bénéficier de

la dernière technologie 12 pouces à partir de 2002 et celui de Catane, en Sicile, du prochain investissement majeur, au total près de 5 milliards de dollars. Comme l'ensemble du secteur, ST Microelectronics accélère frénétiquement son rythme d'investissement : 412 millions de dollars au premier semestre, 1 milliard de dollars au second « Nous aurions pu aller jusqu'à 1,2 milliard si nos fournisseurs avaient pu nous livrer », explique Pasquale Pistorio, le PDG de l'entreprise.

LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS

Pour rester dans la course, M. Pistorio devra sans doute recourir à des acquisitions. Avec des liquidités de 2 milliards de dollars et une ligne de crédit de 1,5 milliard, il entend bien participer aux restructurations qui s'annoncent. « Nous voulons être dans le camp des prédateurs et non dans celui des proies », avertit-il. Ses actionnaires historiques lui donnent une certaine assurance (11 % pour France Télécom, 11 % pour le Commissariat à l'énergie atomique et 22 % pour Finmeccanica), même si 56 % de son

capital sont aujourd'hui placés en Bourse, depuis la récente opération de marché. Leur vedette du CAC 40, à la Bourse de Paris depuis le début de l'année, avec une progression de 140 %, ST Microelectronics a, pour le moment, la confiance des investisseurs.

Pour continuer son ascension, M. Pistorio envisage de compléter son portefeuille d'activités (organisé autour des télécommunications sans fil, des périphériques pour ordinateurs, de l'électronique grand public, de l'automobile et des cartes à puce) et de renforcer sa présence géographique au Japon et aux Etats-Unis. Le démantèlement de certains chaebols (conglomérats) sud-coréens pourrait également intéresser le franco-italien.

Faute d'atteindre rapidement 5 % de parts de marché mondial (contre 3,2 % aujourd'hui et 5 milliards de chiffre d'affaires), ST Microelectronics serait rapidement relégué au rang d'acteur de seconde zone.

C. Ja.

Le Crédit lyonnais vend la BfG, sa filiale allemande

FRANCFORT

de notre correspondant

Le Crédit lyonnais se désengage de sa filiale allemande BfG-Bank. La cession de sa participation majoritaire (50 % plus une action) à la Skandinaviska Enskilda Banken (SEB) a été annoncée lundi 25 octobre. Implantée en Suède, la SEB reprendra en fait la totalité du capital de la banque pour 1,6 milliards d'euros (3,1 milliards de deutschemarks), à partir du 1^{er} janvier 2000. Le contrat a été signé dans la nuit de dimanche à lundi, après des pourparlers qui auront duré plusieurs semaines.

La BfG, treizième banque privée d'Allemagne, fait partie des participants à l'étranger que le Crédit lyonnais était tenu de céder depuis que la Commission européenne a accepté, en mai 1998, le dernier plan de sauvetage de l'Etat français. Après s'être séparé de ses filiales belge et australienne notamment, la banque avait obtenu, ces dernières semaines un nouveau délai (jusqu'en octobre 2000), pour

procéder à de nouveaux désengagements. La vente de BfG, acquise en 1992, était donc une étape attendue. Avec environ 5 300 salariés et 178 succursales, la BfG Bank restait en effet un des actifs étrangers les plus importants en possession de la banque française. Les négociations semblaient à un stade très avancés ces derniers jours, même si les différentes parties estimaient ne pas agir en situation d'urgence.

C'était un des actifs étrangers les plus importants de la banque française

Outre le Crédit lyonnais, qui entend ainsi se plier aux injonctions de Bruxelles, le sort de la BfG concernait aussi deux autres ac-

tionnaires minoritaires : la compagnie d'assurance AMB (25 % plus une action), et une société de participation syndicale, la BGAG (25 % moins deux actions), contrôlée par la puissante fédération des syndicats allemands (DGB). Ces deux actionnaires minoritaires semblent ouverts à la vente de leur part à condition que le prix corresponde à leurs attentes. Les syndicats attendaient une issue prochaine afin de mettre un terme à une période d'incertitude sur l'avenir de la banque.

Mais les termes du contrat négocié en 1992 par le Crédit lyonnais rendaient l'opération complexe. Outre la garantie d'un certain niveau de dividendes pour les actionnaires minoritaires, la banque française s'était engagée à racheter leurs parts à un prix élevé, avant de renoncer éventuellement au contrôle de l'établissement. Avant de boucler les négociations, le Crédit lyonnais a donc conclu un accord avec ces deux actionnaires qui transfèrent leurs propres actions

sur la base d'une valorisation de la BfG-Bank à 3,6 milliards de deutschemarks.

Cela faisait déjà plusieurs mois que le Crédit lyonnais essayait de se séparer de la BfG-Bank. Sans se presser outre mesure, car la banque « rapporte confortablement », selon le représentant d'un des actionnaires. Des négociations assez poussées avaient été menées voici un an avec la Deutsche Bank, qui avait, par la suite, retiré sa candidature. Une caisse d'épargne allemande proche des syndicats, la BHW, avait également manifesté son intérêt pour les seules activités de détail, alors que le Crédit lyonnais préférait céder l'ensemble de l'établissement.

La Banque SEB, détenue majoritairement par la famille Wallenberg, offre au Crédit lyonnais une sortie honorable du marché allemand. Ce dernier estime que son « programme de cession d'actifs [est] en voie d'être achevé ». La SEB, quant à elle, entend « développer les activités de détail, en particulier en lien avec Internet ». Selon un porte-parole de la BfG. Bien que les conséquences sociales de cette cession ne soient pas encore connues, l'engagement de la SEB pourrait enfin rassurer le personnel de l'établissement, fortement syndicalisé, qui aurait pu craindre d'être absorbé par un grand établissement allemand.

Philippe Ricard

La réforme du droit bancaire américain prend forme

C'EST UN ACCORD historique. La Maison Blanche et la majorité républicaine au Congrès américain ont conclu, vendredi 22 octobre, un accord qui va lever les barrières entre banques commerciales, banques d'investissement et compagnies d'assurances. Ce texte a été adopté au terme d'après négociations, notamment sur le Community Reinvestment Act (CRA), qui oblige les banques à prêter dans les zones à bas revenus. Ce texte va abroger le célèbre Glass-Steagall Act, qui régissait le secteur depuis 1933, et le Bank Holding Company Act, qui, depuis 1956, interdisait aux banques de faire de l'assurance.

Ce texte doit être formellement adopté par le Sénat et la Chambre des représentants, puis signé par le président Clinton dans les semaines à venir. Plusieurs tentatives ont ces dernières années été menées pour abolir le Glass-Steagall Act, en vain.

Au terme de cette réforme, le consommateur américain pourra s'adresser à un guichet unique, une banque, une compagnie d'assurances ou une maison de courtage pour tous les services financiers, ce qui ouvre la voie à des supermarchés de la finance. Ces différents métiers étaient jusqu'ici clairement séparés,

même si les grandes banques avaient commencé à contourner la réglementation, qui s'était quelque peu assouplie. Un des premiers bénéficiaires va en être le groupe bancaire Citicorp, qui a fusionné en 1998 avec l'assureur Travelers, pour donner naissance au géant Citigroup. La Réserve fédérale (Fed) lui avait accordé une dérogation, car, selon le Glass-Steagall Act, le nouveau groupe aurait dû céder de larges pans d'activités dans l'assurance.

« HISTORIQUE »

« C'est un texte qui met les règles du secteur financier à la page de l'ère dynamique, concurrentielle et électronique que nous connaissons », s'est félicité Hjalma Johnson, le président de l'Association des banques américaines (ABA). La Maison Blanche a, de son côté, qualifié ce futur accord d'« historique » puisqu'il « renforcera l'économie et aidera les consommateurs, les communautés et les entreprises à travers le pays ».

Les valeurs bancaires ont été dopées par l'annonce de cet accord de principe, vendredi à Wall Street, le mouvement de fusions et d'acquisitions devant être relancé.

P. Sa. (avec AFP et Reuter)

Une industrie réunissant tradition, diététique et agro-biologique, ça ne vous donne pas faim ?

www.anjou.org [L'Anjou tisse sa toile]

Le groupe d'aéronautique brésilien Embraer choisit la France comme partenaire de référence

Quatre industriels prennent 20 % de son capital

C'est lundi 25 octobre, dans la matinée, qu'a été scellée l'alliance entre Embraer, numéro un mondial des jets régionaux, et les quatre principaux

intervenants de l'aéronautique française. Moyennant un investissement supérieur à 1 milliard de francs, Aerospaciale Matra, Dassault

Aviation, Snecma et Thomson-CSF vont acquérir 20 % de son capital. Ils seront ses partenaires privilégiés sur le plan industriel.

FACE À la candidature du britannique British Aerospace, c'est le « ticket » français qui a finalement été choisi comme « partenaire stratégique » d'Embraer : Aerospaciale Matra, Dassault Aviation, Snecma et Thomson-CSF prendront, ensemble, 20 % du capital du constructeur aéronautique brésilien. Cette position ne leur donne pas le contrôle de la société, clairement verrouillé par des intérêts brésiliens, mais les place comme partenaires privilégiés d'Embraer pour ses nouveaux développements. Après la constitution du groupe européen EADS, fruit du mariage d'Aerospaciale et de DASA, cette nouvelle alliance continue d'élargir les perspectives internationales de l'industrie française.

Les quatre industriels se partageront à égalité cette participation de 20 % dans le premier constructeur mondial de jets régionaux. Disposant de seulement deux postes au conseil d'administration, ils mettront en place un système tournant qui permettra à deux titulaires et à deux suppléants de siéger alternativement.

Maurício Botelho, PDG de la firme brésilienne, était à Paris lundi 25 octobre pour signer cet accord dont les derniers détails

avaient été négociés dans la nuit. L'entrée du quatuor français au capital d'Embraer s'effectuera au terme d'une double opération, indique le communiqué publié lundi matin, avant la conférence de presse que devait donner le président brésilien et les dirigeants de

taire, avec son avion d'entraînement Tucano, ou encore dans l'électronique professionnelle. Avec 6 700 salariés, il a affiché, en 1998, un chiffre d'affaires de 1,3 milliard de dollars - en hausse de 75 % par rapport à l'année précédente - et un résultat net de

York, envisagée dans un avenir proche. Pour Embraer, qui affirmait depuis trois ans être en quête de partenaires industriels, l'arrivée d'Aerospaciale Matra, de Dassault Aviation, de Snecma et de Thomson-CSF à son tour de table constitue un ballon d'oxygène. Il ne dispose par de fonds propres suffisants pour financer les nombreux projets qu'il souhaite lancer. Les quatre industriels français feront figures de partenaires tout désignés, même si, chez Dassault, on prenait soin de souligner, lundi, que l'accord n'était lié « à aucun produit ou marché particulier ».

Le groupe brésilien et ses nouveaux actionnaires ont potentiellement de nombreux intérêts communs. Peu présent dans l'aviation militaire, Embraer pourrait lancer de nouveaux modèles en partenariat avec le constructeur du Rafale. Dans l'aviation civile, sa gamme de jets régionaux est très complémentaire de celle d'ATR, le consortium franco-italien qui construit des avions régionaux à hélices, mais aussi d'Airbus, dont la gamme démarre désormais légèrement au-dessus des appareils à 100 places : l'argument décisif des négociateurs français pourrait être la promesse, même vague, d'un ticket d'entrée à terme dans Airbus pour l'industrie brésilienne.

Snecma, qui ne vend pas encore de moteurs d'avions à Embraer, tout comme Thomson-CSF - qui, au contraire, travaille depuis 1998 avec le brésilien et le suédois Ericsson sur un programme de surveillance aéroportée de la Grèce - ont également quelques idées de projets communs.

Anne-Marie Rocco

Airbus et Boeing se disputent âprement la clientèle d'El Al

Le choix de la compagnie israélienne est imminent

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Près de deux ans après avoir annoncé qu'il ne tenterait plus de vendre d'avions à la compagnie El Al pour cause de « concurrence biaisée », le consortium Airbus Industrie se bat bec et ongles pour emporter l'appel d'offres de quatre long-courriers lancé par la compagnie nationale israélienne. Fortement inspirée par un gouvernement estimant qu'il en allait des relations israélo-américaines, El Al, en décembre 1997, avait préféré Boeing à Airbus pour le remplacement de cinq appareils moyen-courriers. Aujourd'hui, Airbus fait à nouveau face à Boeing et le gouvernement israélien fait mine de ne pas s'en mêler.

Techniquement, le dossier est simple : pour remplacer ses vieux Boeing 747, El Al veut acheter quatre appareils neufs. Boeing propose son 767 et son 777 ; Airbus aligne son A-330 et son A-340. Le marché est évalué à quelque 450 millions de dollars, mais six autres options pourraient porter la facture totale à plus de 1 milliard de dollars.

Boeing, comme Airbus, n'a ménagé aucun effort. Si El Al achète ses produits, fait miroiter Airbus, l'industrie aéronautique israélienne pourrait être associée à la construction du futur gros-porteur A-3XXX. Airbus propose aussi d'équiper ses A-340 d'un petit oratoire afin que les juifs pieux puissent prier tranquillement.

Pour Boeing, qui n'est pas au mieux de sa forme financière et qui, récemment, s'est fait souffler par Lockheed Martin un marché de chasseurs destinés à l'armée de l'air israélienne, il en va de son statut :

empêcher Airbus de prendre pied sur un terrain qui était jusqu'alors sa chasse étroitement gardée.

Depuis des semaines, les visites des deux responsables des deux compagnies se succèdent, relayées par les démarches des gouvernements de leurs pays. Fin août, le patron d'Airbus, Noël Forgeard, a rencontré le ministre des transports, Itzhak Mordechai, et le premier ministre, Ehoud Barak. Ce dernier avait discuté du dossier avec Jacques Chirac et Lionel Jospin lors de son séjour à Paris, en septembre.

Le patron de Boeing n'est pas en reste, qui, à son tour, a rencontré le ministre des transports. En visite en Israël, le secrétaire au trésor, Lawrence Summers, et son collègue du commerce, William Daley, sont également intervenus ; le président Clinton, dit-on, aurait aussi décroché son téléphone pour en toucher deux mots à Ehoud Barak.

FONDS GELÉS

Jusqu'à récemment, les responsables d'Airbus espéraient avoir encore toutes leurs chances. Mais la récente décision du Sénat américain de refuser au président Clinton le vote de l'aide américaine à l'étranger a redistribué les cartes. Parmi les fonds gelés figurent le 1,2 milliard de dollars d'aide consenti lors des discussions de Wye Plantation, en octobre 1998, et dont Israël a besoin pour financer le redéploiement de ses troupes dans les territoires occupés. Et ne pas choisir Boeing, susurrant aujourd'hui les officiels américains, risquerait d'être mal interprété par des sénateurs chatouilleux.

Georges Marion

La justice menace l'autonomie de gestion de l'Agirc

QUEL EST exactement le statut des organismes paritaires ? Au niveau européen, la Cour de justice des communautés européennes a reconnu la spécificité des régimes

de retraite complémentaire par rapport au droit de la concurrence, même si elle estime que les fonds de pension créés par une convention collective

constituent bel et bien des entreprises (*Le Monde* du 12 octobre). En France, le débat sur le paritarisme bat son plein, notamment depuis le plan Juppé sur la Sécurité sociale et la présentation des comptes de ladite Sécurité sociale chaque année devant le Parlement. Un arrêt très attendu que la Cour de cassation doit publier le 23 novembre va apporter un élément important à ce dossier. L'affaire concerne le régime de retraite complémentaire des cadres : l'Agirc.

En 1994, pour équilibrer des comptes qui allaient présenter un déficit de 3,5 milliards de francs, le patronat signe avec quatre syndicats (CFDT, CFTC, FO et CGC) un plan de 106 milliards de francs d'économies, étalé de 1994 à 2003. 38 % de ces économies étaient demandées aux entreprises, 31 % aux cotisants, 1 % aux chômeurs et 30 % aux retraités. Ces derniers devaient accepter deux mesures qui sont aujourd'hui au cœur du débat : l'âge d'obtention de la pension de réversion (cinquante ans pour les femmes et soixante-cinq ans pour les hommes) a été unifié à soixante ans. Par ailleurs, les majorations accordées aux cadres retraités ayant trois enfants et plus étaient légèrement réduites. Un cadre qui avait le droit à 1 000 points de retraite plus une bonification de 10 % s'il avait trois enfants n'a plus perçu que 9,6 % de bonification en 1995, 8,5 % en 1996 et 8 % en 1997. Ces bonifications étant exonérées d'impôts, cette mesure a surtout touché les cadres ayant une famille nombreuse et dotés de revenus élevés.

Dès 1994, deux organisations que l'on retrouve rarement côte à côte, la CGT et la très traditionnelle Fédération des familles de France (FFF), ont attaqué ces mesures. En juillet 1997, la cour d'appel de Paris les a déboutées : que non seulement les partenaires sociaux ont bien agi dans le cadre des pouvoirs qui leur ont été conférés légalement, mais a estimé que « le montant minimal des prestations de re-

traite peut varier en fonction du montant total des ressources provenant des cotisations et du total des points représentant l'ensemble des droits de tirage. Les droits à revenus doivent s'apprécier en fonction de cet équilibre, fondement de la répartition ». Dans cet arrêt, la cour d'appel estimait que les partenaires sociaux étaient en droit de « modifier les règles d'organisation du régime (...) dès lors que le nombre de points attribués aux retraités n'a pas été remis en cause et que leur droit de tirage n'a pas été modifié ».

Pourtant, le 12 octobre, l'avocat général à la Cour de cassation, Philippe de Caigny, a tenu le raisonnement inverse : pour lui, les partenaires sociaux ont outrepassé leurs droits. Selon lui, « ceux qui ont de par la loi la mission de faire fonctionner le régime de retraite ne peuvent pas porter atteinte à ces droits acquis des cotisants ». Pour ce magistrat, « dans un système par répartition, on peut dire : " Vos 1 000 points ne valent plus rien", mais on ne peut pas dire : " Vos 1 000 points n'en valent plus que 999", car c'est une modification des règles du jeu. »

AUTONOMIE LIMITÉE

Contrairement aux signataires de l'accord, M. de Caigny estime donc, comme la CGT et la FFF, que la diminution de la bonification revient à diminuer le nombre de points, ce que contestent les signataires et ce que contestait la cour d'appel, pour qui « les partenaires sociaux ont entendu modifier non le nombre de points attribués à chaque participant, mais la valorisation de certains de ces points à compter de la date de l'accord ». Au contraire, l'avocat général estime qu'il est possible de diminuer la valeur du point mais pas d'en réduire le nombre. Ce qui signifie que les gestionnaires de l'Agirc n'ont d'autre possibilité que de diminuer la valeur du point pour l'ensemble des retraités. Si la Cour de cassation suit l'avis de l'avocat général, cela signifie qu'en 1994 les partenaires sociaux n'avaient pas le droit de modifier des règles du jeu qui datent de 1947. Ce qui limite singulièrement leur autonomie de gestion.

Accessoirement, le remboursement de l'Agirc des économies contestées lui coûterait 3,8 milliards de francs. A comparer aux 70 milliards de prestations que le régime verse chaque année. A comparer également à son déficit cumulé : près de 10 milliards depuis 1994.

Frédéric Lemaître

102,9 millions de dollars (contre une perte de près de 30 millions en 1997). En pleine expansion, le groupe brésilien a annoncé, pour le premier semestre 1999, un doublement de ses ventes et de ses profits.

BALLON D'OXYGÈNE

Depuis sa privatisation, en 1994, Embraer est étroitement contrôlé par trois grands actionnaires : Bolzano Simonsen Group, le principal

conglomérat financier brésilien, que dirige M. Botelho, ainsi que deux fonds de pension, Previ - celui de la banque du Brésil - et Sistel - celui du groupe de télécommunications Telebras. Dès sa création, Embraer avait été coté en Bourse, mais le flottant, représentant 3 % à 4 % du capital, reste très étroit. Il pourrait être élargi à l'occasion de sa mise en Bourse à New

NAISSANCE D'UN GRAND GROUPE BANCAIRE EUROPÉEN

DEXIA

Actionnaires de Dexia, vous avez jusqu'au 8 novembre pour apporter vos actions Dexia France à l'Offre Publique d'Echange

Construire un groupe bancaire authentiquement européen

Devenir le leader mondial des services financiers au secteur public

Accélérer notre marche vers une capitalisation de 20 milliards d'euros

Dexia, une valeur à suivre ...

1 action Dexia Belgium avec strips-VVPR pour 1 action Dexia France. Si le nombre d'actions présentées en réponse à l'offre dépasse 90 % du capital, les bases de l'échange seront : 41 actions Dexia Belgium (avec strips-VVPR) pour 40 actions Dexia France.

INFORMATIONS ACTIONNAIRES 0 800 35 50 00

Une note d'information visée par la COB relative à l'offre publique d'échange de Dexia Belgium sur Dexia France ayant reçu le visa de la Commission des Opérations de Bourse n° 99-1217 en date du 1^{er} octobre 1999 est à la disposition du public, sans frais, auprès de votre intermédiaire financier habituel ou de Dexia.

ADRESSE INTERNET www.dexia.com

COMMUNICATION

LE MONDE / MARDI 26 OCTOBRE 1999

Inquiétudes sur l'avenir du système de distribution de la presse

La guerre que se livrent les sociétés de messageries met en évidence les fragilités d'un régime mis en place après la Libération et fait trembler les NMPP, critiquées de toutes parts, mais dont la plupart des éditeurs redoutent l'éclatement

C'EST l'une des plus graves crises que connaît la distribution de la presse en France depuis la guerre. Le système mis en place en 1947 se craquelle. Les ventes de journaux et de magazines s'effondrent, les kiosques croulent sous le nombre de magazines, les taux d'invendus s'envolent, les points de vente sont insuffisants, les marchands de journaux gagnent mal leur vie. Dans ce contexte tendu, la concurrence que se livrent les deux messageries de presse a ravivé les tensions.

En mai, le passage de l'hebdomadaire *Point de vue* des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) aux Messageries lyonnaises de presse (MLP) a fait l'effet d'un petit tremblement de terre. En passant aux MLP dans des conditions jugées satisfaisantes, l'hebdomadaire a économisé 6 millions de francs. L'avantage serait identique pour *Marianne*, ce qui lui permettrait d'être bénéficiaire. Le *Point* menace de faire de même, tandis que sa filiale, le mensuel *Historia* vient de passer aux MLP. Dans le même temps, des publications du groupe Hommel – proche d'Hachette – ont fait le chemin inverse pour rejoindre le giron des NMPP.

Mais le conflit révèle les fragilités des NMPP, qui dépassent large-

ment le fait qu'elles n'arrivent pas à aligner leurs tarifs sur ceux des MLP, malgré plusieurs plans d'économie, réalisés ces dernières années, qui lui ont permis de diminuer son coût d'intervention de 14 % à 9 % et de faire passer les effectifs de 3 600 à 2 500.

Gérées par Hachette, les NMPP ont accompagné l'histoire de la presse. Le Syndicat du livre y joue un rôle important. Et son directeur général, Yves Sabouret, estime que le surcoût social est de 400 millions de francs. La situation se complique du fait des divisions internes au sein du Syndicat du livre. Les ouvriers de la filiale des NMPP, Paris Diffusion Presse, sont ralliés à Roland Bingler, responsable des rotativistes, en conflit avec la fédération du Livre.

« Il faut la concurrence, mais le système actuel est intéressant pour l'ensemble des éditeurs. On ne peut aller vers un conflit social, car on sera tous morts. Une logique de dérégulation n'avantagerait personne », plaide Bernard Villeneuve, président du conseil supérieur des messageries et de la coopérative des quotidiens. Il faut que les deux sociétés de messageries arrêtent leur combat, sinon elles seront dans la position du poème de Prévert, où deux hommes amoureux d'une même femme, lui prennent chacun,

un bras, un sein, etc., et à la fin, la femme a disparu. »

Le conflit entre les deux sociétés de messageries a été le facteur déclencheur d'une crise qui couvait depuis longtemps. Le principe « d'équité et d'égalité de traitement », voire de « solidarité » entre les titres, institué par la loi Bichet, est en passe de voler en éclats. Principalement mise en cause, la « péréquation » des coûts de distribution entre les différentes formes de presse, les magazines et les quotidiens nationaux, dont les contraintes sont les plus fortes.

Conçus pour distribuer des quotidiens, les NMPP tirent l'essentiel de leurs revenus de la vente des magazines, à propos desquels leurs éditeurs multiplient les pressions pour obtenir une « amélioration » du système et de leurs tarifs. Les grands groupes qui diffusent des millions d'exemplaires de magazines rentables – même si les gros tirages refluent – ne souhaitent pas pour autant être accusés de « déstabiliser » un système dont ils ont largement profité.

Pour Bernard Wouts, président du *Point* et du Syndicat de la presse magazine (SPM), l'équation paraît simple : « Les grands éditeurs ne sont pas prêts de casser le système. Ils souhaitent que des mesures soient

prises rapidement. » Arnaud de Puyfontaine, le PDG d'Emap, préconise, lui aussi, de « nouvelles règles » dans le fonctionnement et attend surtout une « modernisation » qui permettrait d'améliorer la diffusion au plus près de ses lecteurs.

Les NMPP ont du mal à se défaire de leur réputation de lourdeur et d'opacité

Fondamentalement, les préoccupations des quotidiens nationaux ne sont guère différentes. Mais ils n'entendent pas faire les frais de la bataille que se livrent les messageries sur le terrain des magazines. Eux aussi attendent de l'opérateur la mise en place urgente d'un plan d'amélioration de la productivité et de baisse des coûts, notamment dans la région parisienne. Mais ils sont les plus exposés aux risques d'un conflit social majeur que ne manquerait pas de provoquer l'adoption de mesures sociales trop drastiques. La situation aux NMPP est la cause principale de la grève qui a empê-

ché la parution des quotidiens le 4 octobre.

Face aux intérêts et aux exigences parfois contradictoires des éditeurs, la direction des NMPP avance à pas comptés. Mais le nouveau plan social en préparation a été bloqué par le ministère du travail. Pour affronter la concurrence et éviter une « hémorragie », les responsables des NMPP ont soumis, en septembre, aux différentes coopératives d'éditeurs l'application de nouveaux tarifs plutôt favorables aux magazines. En précisant que l'adoption de ces différentes mesures devrait se traduire par un déficit prolongé. Il n'en fallait pas plus pour provoquer des réactions de rejet, notamment des quotidiens, au grand dam des magazines.

Le gouvernement s'est saisi du dossier et Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, a confié une mission d'expertise à un conseiller d'Etat, Jean-Claude Hassan. A charge pour lui de remettre, avant la fin de l'année, des recommandations pour adapter la loi Bichet de 1947 aux nouvelles données économiques, technologiques et sociales de la presse. Plusieurs audits financiers ont également été engagés pour tenter de « mettre à plat » l'économie d'un système en

voie d'éclatement. Aujourd'hui, tout le monde se satisfait de ce sursis. Mais il est bien rare que deux éditeurs ne se rencontrent sans évoquer leurs inquiétudes sur le sujet.

Les fissures apparaissent partout. Accusé d'être présent à tous les niveaux de la chaîne de distribution, Hachette a aussi dû démentir avec fermeté les rumeurs d'un désengagement des NMPP, en soulignant l'attachement personnel de Jean-Luc Lagardère au système hérité de la Libération. L'exigence de « transparence » est l'un des leitmotivs avancés par les éditeurs. Mais les NMPP ont du mal à se défaire de leur réputation de lourdeur et d'opacité.

Un visiteur se perd dans les couloirs du siège des NMPP, rue Jacques Hillairet, dans le 12^e arrondissement, immense paquebot labyrinthique. Le soir tombe, la plupart des bureaux sont déserts. Deux voix s'élèvent d'un bureau dont la porte est entrouverte. L'une dit à l'autre : « Ecoute, tu vas quand même pas me demander d'être le seul à vouloir simplifier les choses dans cette maison ! » Aujourd'hui, les NMPP sont condamnées à l'efficacité.

Michel Delberghe
et Alain Salles

Distribution, mode d'emploi

● **Loi Bichet** : le système de la distribution en France est régi par un texte législatif du 2 avril 1947, dit loi Bichet : « Article premier : La diffusion de la presse imprimée est libre. Toute entreprise de presse est libre d'assurer elle-même la distribution de ses propres journaux et publications périodiques par les moyens qu'elle jugera les plus convenables à cet effet. » Article 2 : Le groupage et la distribution de plusieurs journaux et publications périodiques ne peuvent être assurés que par des sociétés coopératives de messageries de presse. » La loi permet à tous les titres d'être distribués et demande aux diffuseurs de presse d'exposer l'ensemble des titres.

● **Les NMPP** : créées en 1947, les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) est la principale société de messageries. Elle est constituée de cinq coopératives d'éditeurs qui détiennent 51 % du capital. Les éditeurs ont confié la gestion des NMPP au groupe Hachette, qui est opérateur de la société avec 49 %. Dirigées par Yves Sabouret, les NMPP, qui distribuent 2 500 titres, ont réalisé en 1998 un

chiffre d'affaires de 18,97 milliards de francs. Elles distribuent 2,8 milliards d'exemplaires par an et emploient 2 500 personnes.

● **Les MLP** : les Messageries lyonnaises de presse (MLP) ont été créées en 1945. La société est constituée d'une coopérative d'éditeurs et n'a pas recours à un opérateur. A partir de 1991, la société a pris peu à peu son indépendance à l'égard des NMPP. Elle a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 2,65 milliards de francs, distribue 200 millions d'exemplaires par an pour 800 titres et emploie 420 personnes.

● **Transport Presse** : cette société a été créée en 1936 par les éditions Ventilard. Elle est désormais contrôlée par Hachette et présidée par Yves Sabouret, directeur général des NMPP. Les NMPP lui fournissent toute la logistique. Elle comprend trois coopératives : deux pour les magazines et une pour les quotidiens (ceux des groupes Hersant et Amaury). Elle bénéficie de tarifs souvent moins élevés que les NMPP et permet de retenir des clients tentés d'aller aux MLP.

● **Dépositaires de presse** : les dépositaires sont des grossistes de la distribution. Ils reçoivent les journaux des sociétés de messageries, avant de les redistribuer aux marchands de journaux. Ils sont 350 aujourd'hui, après une réorganisation du système qui a entraîné une forte diminution de leur nombre. Les dépositaires affiliés aux NMPP, notamment les sociétés d'agence et de diffusion, réalisent la moitié du chiffre d'affaires de ce niveau.

● **Diffuseurs de presse** : ce sont les marchands de journaux. Ils sont 32 000 en France. Après des années de diminution, le nombre de points de vente est en légère progression depuis deux ans. Leur taux de rémunération varie suivant les villes et le degré de spécialisation des kiosques, mais reste globalement inférieur à ceux de leurs homologues européens. La moitié des points de vente sont des magasins qui vendent également des livres, de la papeterie, du tabac. Il existe 900 kiosques, dont 370 à Paris. Enfin, 900 Relais H sont implantés principalement dans les gares et les stations de métro. Ils appartiennent à Hachette Distribution Service.

Le blues d'un kiosquier bordelais

BORDEAUX
de notre correspondant

Samuel vend des journaux et du tabac à Bordeaux. Il a débuté en Gironde avant d'acheter un fonds de commerce dans la capitale régionale. Dans sa boutique, les magazines s'amoncellent jusqu'au plafond : « Je ne sais plus où les mettre. » Le matin, il reçoit la presse du jour, à ranger avant l'ouverture, à 7 heures. La journée, en plus des clients, il faut s'occuper des livraisons et des représentants. Le soir, ce sont les stocks, les invendus à compter et à ranger avant la fermeture de 19 h 30. Le lendemain, tout recommence. Le même rythme, six jours sur sept.

POLITIQUE « KAFKAÏENNE »

« C'est usant, mais j'aime mon métier. » Il a toujours un bon mot ou un sourire pour sa clientèle. Depuis son arrivée, il change régulièrement la présentation de ses produits. Cette politique semble payante : depuis son arrivée, son chiffre d'affaires a sensiblement augmenté.

Malgré tout, il « enrage » contre la Société d'agence et de diffusion (SAD), filiale des Nouvelles Messageries de presse (NMPP), chargée de livrer la presse, chaque matin, aux diffuseurs et kiosquiers. Cette mauvaise humeur est partagée par presque tous ses collègues, assure-t-il. Lui réalise moins de 50 % d'invendus, mais il reste persuadé qu'il pourrait faire de meilleurs résultats s'il maîtrisait mieux son approvisionnement.

Première critique le plus souvent rapportée : la politique « kafkaïenne » des NMPP en matière de répartition des titres et de réassort : « Quand un titre fonctionne bien, je demande à la SAD une modification de service pour en avoir plus la fois suivante. La plupart du temps, les quantités sont inchangées, voire diminuées. Parfois, c'est le contraire : je ne vends que cinq exemplaires d'un mensuel donné ; le mois suivant, on m'en livrera une vingtaine. Ou encore, quand on souhaite un titre étranger, il est difficile de s'en procurer régulièrement. Et les explications restent évasives, voire inexistantes. »

« Les réassorts sont rarement effectués car la SAD travaille dorénavant en flux tendus et n'a plus de stocks pour le réseau de diffuseurs indépendants. Les Relais H [qui appartiennent à Hachette] sont moins confrontés à ce problème, assure-t-il. Les NMPP nous disent que c'est la faute des éditeurs, et les éditeurs que ce sont les NMPP. Nous sommes pris entre le marteau et l'enclume, et au bout du compte, les clients sont insatisfaits. »

« Autre critique, soupire le diffuseur bordelais, nous subissons un engorgement de titres – surtout de mots croisés et de supports classés X – pour lesquels nous savons qu'on aura du mal à les vendre. Malgré nos remarques, on nous les livre quand même en grand nombre. Nous devons effectuer les avances sur recettes de tous les titres reçus, ce qui grève notre trésorerie. » Mais cela n'empêche pas Samuel d'ouvrir son magasin avec le sourire.

Claudia Courtois

La polémique franco-allemande sur Arte se poursuit

POUR L'INSTANT, l'avenir d'Arte ne se joue pas dans la discrétion diplomatique. « Lors de notre rencontre, qui s'est déroulée dans un climat de confiance, vous aviez en effet indiqué que vous souhaitiez traiter ce dossier avec toute la sérénité et la discrétion conformes à l'intérêt d'Arte, sans polémiques, ni déclarations inutiles », écrit Catherine Trautmann, ministre de la communication dans la lettre adressée et rendue publique, jeudi 21 octobre, à Jobst Plog, président d'Arte, à la suite de l'entretien que celui-ci avait accordé au *Monde* daté du 22 octobre. Il y exprimait des réserves sur la compatibilité entre le projet de loi sur l'audiovisuel et le traité franco-allemand, qui fonde Arte.

Dans sa lettre, la ministre justifie l'intérêt du projet de loi pour la chaîne franco-allemande : « Loin de mettre à mal le développement d'Arte, le projet de loi le renforce ; en effet, par le biais des contrats d'objectifs et de moyens, la Sept Arte bénéficiera pour la première fois d'un engagement de financement pluriannuel. »

Cet argument ne répond qu'à une seule des préoccupations exprimées par le PDG d'Arte. Un des points les plus délicats est celui de la nomination du responsable d'Arte, tel qu'elle est prévue par la nouvelle loi. En effet, les Allemands n'admettent pas que ce dernier soit désigné par le PDG de France Télévision, lequel est nommé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel

(CSA). En ce qui concerne la fourniture des heures de programmes, les dirigeants d'Arte craignent qu'en cas de baisse de ses moyens financiers, La Sept-Arte fournisse des programmes de moindre qualité.

NOMINATION D'UN EXPERT

Du côté français, où l'on s'apprête à demander une étude juridique à un expert, on est sûr de son bon droit. On estime, en effet, que l'essentiel est que chacun respecte les termes du traité (crédits budgétaires et fourniture de programmes), la manière dont chacun s'organise ne regardant pas l'autre.

Il va cependant bien falloir répondre aux questions posées par la partie allemande et entérinées lors de la dernière assemblée générale

du groupement européen d'intérêt économique (GEIE), au cours de laquelle chacun a réaffirmé ses positions. Christian Phéline, directeur du SJTI (Service juridique et technique de l'information), l'a fait pour le gouvernement français, et Marc Tessier, PDG de France Télévision, a fait comprendre qu'il n'a pas l'intention de laisser Arte sortir de la holding. Le groupe de travail qui réunira des représentants du gouvernement français (SJTI) et des représentants d'Arte et dont la composition devrait être décidée au début de cette semaine, devra s'efforcer d'imaginer les petits aménagements qui permettront de calmer le jeu.

Françoise Chirot

Le Monde
ECONOMIE

Professeurs d'économie,
associations d'étudiants...

... Mettez
Le Monde
Economie
à la disposition
de vos classes.

... Profitez d'un
outil pédagogique
de référence
à des conditions
exceptionnelles !

Pour tout renseignement :
Tél. : 01.42.17.37.64 - Fax : 01.42.17.21.70



<http://www.lemonde.fr>

Le **football** en temps réel.

FINANCES ET MARCHÉS

VALEURS EUROPÉENNES

Le titre Ericsson a grimpé de 15,06 %, à 309,5 couronnes suédoises, vendredi, 22 octobre. Le groupe suédois a vu son profit net au troisième trimestre s'effriter de 16 %, à 2,614 milliards de couronnes. Les charges liées aux réductions d'emplois et la chute de ses recettes dans les téléphones mobiles ont pesé plus lourd que la progression des ventes des équipements de réseau. Mais les analystes financiers s'attendaient à une chute du résultat net plus importante. Aussi le titre a-t-il bondi en Bourse. Son rival Nokia a vu, pour sa part, son cours s'apprécier de 5,99 %, à 95,90 euros. Le groupe finlandais a connu une hausse de ses profits plus forte que prévu.

La valeur BP Amoco a progressé de 3,04 %, vendredi, à 592,5 pence, tandis que Shell Transport and Trading s'appréciait de 3,7 %, à 462 pence. Le ministre du pétrole de l'Arabie saoudite a déclaré qu'il n'y avait « absolument aucune raison » d'accroître la production avant la fin du mois de mars 2000, lorsque l'accord de restriction de la production actuellement en vigueur expirera. L'action Royal Dutch Petroleum a pris vendredi 3,58 %, à 56,49 euros, après que le groupe a annoncé qu'il va vendre à Texaco sa participation dans un projet d'exploitation de gaz naturel au large des Philippines pour 2 milliards de dollars.

25/10 09h55

Table with columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille. Includes sub-sections for AUTOMOBILE and BANQUES.

Table with columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille. Includes sub-sections for CONGLOMÉRATS and TÉLÉCOMMUNICATIONS.

Table with columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille. Includes sub-sections for CONSTRUCTION and PRODUITS DE BASE.

Table with columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille. Includes sub-sections for CONSTRUCTION and PRODUITS DE BASE.

Table with columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille. Includes sub-sections for CONSTRUCTION and PRODUITS DE BASE.

Table with columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille. Includes sub-sections for CHIMIE and CONSOMMATION CYCLIQUE.

Table with columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille. Includes sub-sections for PHARMACIE and ÉNERGIE.

Table with columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille. Includes sub-sections for BIENS D'ÉQUIPEMENT and BIENS DE CONSOMMATION.

Table with columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille. Includes sub-sections for BIENS DE CONSOMMATION and COMMERCE DISTRIBUTION.

Table with columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille. Includes sub-sections for COMMERCE DISTRIBUTION and HAUTE TECHNOLOGIE.

Table with columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille. Includes sub-sections for HAUTE TECHNOLOGIE and SERVICES FINANCIERS.

Table with columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille. Includes sub-sections for ALIMENTATION ET BOISSON and SERVICES FINANCIERS.



Table listing various stocks and their performance, including sections for ASSURANCES and BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various stocks and their performance, including sections for BIENS DE CONSOMMATION and COMMERCE DISTRIBUTION.

Advertisement for Parisbourse SA with text: 'Dérivés sur indices sectoriels : technologie, assurance, pharmaceute et média. les nouveaux singles DJ STOXX SM. En avant-première sur : WWW.MONEP.FR'.

Table listing various stocks and their performance, including sections for COMMERCE DISTRIBUTION and HAUTE TECHNOLOGIE.

Table listing various stocks and their performance, including sections for HAUTE TECHNOLOGIE and SERVICES FINANCIERS.

Table listing various stocks and their performance, including sections for ALIMENTATION ET BOISSON and SERVICES FINANCIERS.

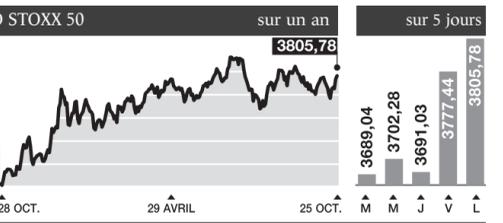


Table listing various stocks and their performance, including sections for ASSURANCES and BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various stocks and their performance, including sections for BIENS DE CONSOMMATION and COMMERCE DISTRIBUTION.

Advertisement for Parisbourse SA with text: 'Dérivés sur indices sectoriels : technologie, assurance, pharmaceute et média. les nouveaux singles DJ STOXX SM. En avant-première sur : WWW.MONEP.FR'.

Table listing various stocks and their performance, including sections for COMMERCE DISTRIBUTION and HAUTE TECHNOLOGIE.

Table listing various stocks and their performance, including sections for HAUTE TECHNOLOGIE and SERVICES FINANCIERS.

Table listing various stocks and their performance, including sections for ALIMENTATION ET BOISSON and SERVICES FINANCIERS.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table with columns: Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for AMSTERDAM and BRUXELLES.

Table with columns: Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for BRUXELLES and FRANCFORT.

Table with columns: Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for FRANCFORT and SERVICES FINANCIERS.

Table with columns: Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for SERVICES FINANCIERS and HAUTE TECHNOLOGIE.

Table with columns: Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for HAUTE TECHNOLOGIE and ALIMENTATION ET BOISSON.

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

Le titre Crédit lyonnais ouvrait en hausse de 1,08 %, à 28 euros, lundi 25 octobre. La banque suédoise SEB a annoncé avoir racheté la part du capital que détenait le Crédit lyonnais (50 % plus une action) dans la banque allemande BfG Bank pour 1,6 milliard d'euros (lire page 20).

Les valeurs Aérospatiale (+1,22 %, à 21,51 euros), Thomson-CSF (+2,35 %, à 30,5 euros) et Dassault Aviation (+2,33 %, à 184,5 euros) étaient en hausse dans les premiers échanges, lundi. Les trois groupes ainsi que la Snecma ont annoncé qu'ils allaient prendre une participation de 20 % dans le constructeur aéronautique brésilien Embraer (lire page 21).

L'action Saint-Gobain gagnait 1,2 %, à 168,20 euros, lundi. Le groupe de matériaux a annoncé le succès de son offre publique d'achat amicale sur le spécialiste américain des plastiques de hautes performances Furon. Les titres Groupe GTM (+4,79 %, à 98,50 euros) et Eiffage (+6,32 %, à 66,45 euros) ouvraient en forte hausse, lundi. Selon Les Echos, les deux industriels pourraient échanger leurs actifs.

La valeur Schneider Electric s'ajustait 3,26 %, à 69,70 euros, en début de matinée, lundi. Selon le magazine américain Barron's, ABB, le numéro un mondial de l'ingénierie électrique, pourrait racheter le français Schneider.

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 25 OCTOBRE Cours relevés à 09h50 Liquidation : 23 novembre

Table of stock market data for France, including columns for stock names, previous closing, current price, and percentage change.

Table of international stock market data, including columns for stock names, previous closing, current price, and percentage change.

Table of international stock market data, including columns for stock names, previous closing, current price, and percentage change.

Table of international stock market data, including columns for stock names, previous closing, current price, and percentage change.

Table of international stock market data, including columns for stock names, previous closing, current price, and percentage change.

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 22 OCTOBRE Une sélection. Cours relevés à 17h35

Table of new market data, including columns for stock names, current price, and percentage change.

SECOND MARCHÉ

LUNDI 25 OCTOBRE Une sélection. Cours relevés à 09h50

Table of second market data, including columns for stock names, current price, and percentage change.

ABRÉVIATIONS

ABRÉVIATIONS B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● coté détaché; - contrat d'animation; + ou offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1):

Lundi date mardi : % variation 31/12; Mardi date mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi date jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi date vendredi : compensation; Vendredi date samedi : nominal.

SICAV

ÉCUR. CAPITALISATION C... 40,18 263,56 24/10

ÉCUR. DYNAMIQUE/ D PEA 45,56 298,85 24/10

ÉCUR. ÉNERGIE D PEA 43,79 287,24 24/10

ÉCUR. EXPANSION C... 13599,60 89207,53 24/10

ÉCUR. EXPANSIONPLUS C... 39,08 256,35 24/10

ÉCUR. INVESTIS. D PEA... 52,15 342,08 24/10

ÉCUR. MONÉT.C/10 301/198... 209,30 1372,92 24/10

ÉCUR. MONÉT.D/10 301/198... 188,81 1238,51 24/10

ÉCUR. OBLIG. INTERNAT. C... 160,10 1050,19 24/10

ÉCUR. TRIMESTRIEL D... 277,76 1821,99 24/10

ÉPARCOURT-SICAV D... 28,32 185,77 24/10

ÉCROPTIM C... 209,55 1369,97 24/10

HORIZON 2000 C... 490,28 3216,03 24/10

PRÉVOYANCE ÉCUR. D... 15,16 99,44 24/10

Fonds communs de placements

INDOCAM VAL. RESTR... 281,55 1846,85 21/10

MASTER ACTIONS... 42,79 280,68 20/10

MASTER OBLIGATIONS... 27,47 180,19 20/10

OPTALIS DYNAMIQ. C... 18,42 129,42 21/10

OPTALIS DYNAMIQ. D... 19,21 128,01 21/10

OPTALIS ÉQUILIB. C... 18,54 121,61 21/10

OPTALIS ÉQUILIB. D... 17,68 115,97 21/10

OPTALIS ÉQUILIB. D... 17,71 116,17 21/10

OPTALIS EXPANSION D... 17,64 115,71 21/10

OPTALIS SÉRÉNITÉ C... 16,68 110,79 21/10

OPTALIS SÉRÉNITÉ D... 15,77 103,44 21/10

PACTE SOL. LOGEM... 79,05 518,53 19/10

PACTE VERT T. MONDE... 81,38 533,82 19/10

Fonds communs de placements

ACTILION PEA ÉQUILIBRE *... 165,91 1088,30 22/10

ACTILION PRUDENCE C *... 166,69 1093,41 22/10

ACTILION PRUDENCE D *... 163,39 1071,77 22/10

LION ACTION EURO... 91,85 602,50 22/10

LION PEA EURO... 92,09 604,07 21/10

CM EURO PEA... 21,26 139,46 22/10

CM FRANCE ACTIONS... 34,61 227,03 22/10

CM MID. ACT. FRANCE... 28,02 183,80 22/10

CM MONDE ACTIONS... 340,73 2235,04 22/10

CM OBLIG. LONG TERME... 100,71 660,61 22/10

CM OPTION DYNAM... 29,50 193,51 22/10

CM OPTION ÉQUIL... 48,45 317,81 22/10

CM OBLIG. COURT TERME... 150,10 984,59 22/10

CM OBLIG. MOYEN TERME... 304,60 1998,05 22/10

CM OBLIG. QUATRE... 161,23 1057,60 22/10

ÉCUR. ACT. FUT.D PEA... 66,14 433,85 24/10

ÉCUR. ACTIONS EUROP. C... 17,05 111,84 24/10

KALEIS SÉRÉNITÉ D... 176,27 1156,28 24/10

Table of international stock market data, including columns for stock names, previous closing, current price, and percentage change.

AUJOURD'HUI

LE MONDE / MARDI 26 OCTOBRE 1999

SPORTS Le défi italien Prada Challenge, dont le budget serait de 300 à 350 millions de francs, est en tête, avec 8 points, à l'issue de la première semaine des éliminatoires de la

Coupe de l'America devant quatre syndicats américains. ● LES DÉRIÈRES REGATES de ce round Robin inaugural ont été fixées au mercredi 27 octobre. ● LE VOILIER FRANÇAIS

Sixième Sens se classe en bas de tableau, avec 2 points. Après avoir envisagé de déclarer forfait pour leur dernier match de cette première manche, contre Prada Challenge,

l'équipage français a finalement décidé de concourir. Ils réaliseront ensuite les travaux de modifications des appendices de leur bateau. ● LA DEUXIÈME phase des éliminatoires

se disputera du 6 au 16 novembre, un troisième round Robin devant avoir lieu du 2 au 12 décembre. ● LA FINALE opposera les deux meilleurs à partir du 25 janvier 2000.

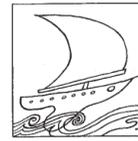
Le défi italien conforte ses ambitions dans la Coupe de l'America

Prada Challenge, qui bénéficie d'un budget de près de 350 millions de francs, a dominé la première série des éliminatoires. Seuls Young America et America One semblent en mesure d'inquiéter la puissante armada transalpine

AUCKLAND

de notre correspondante

La première semaine de la Coupe Louis-Vuitton est l'une des périodes les plus intéressantes de cet événement-marathon qui a commencé lundi 18 octobre et s'échelonnera jusqu'en février 2000 pour culminer avec la Coupe de l'America, lorsque que le meilleur challenger, vainqueur de la Coupe Louis-Vuitton, rencontre le défenseur de la Coupe de l'America, Team New Zealand. C'est pendant ces premiers jours de duels sur l'eau que l'on découvre la capacité et la puissance réelle de tous les voiliers engagés dans l'épreuve. En se mesurant, souvent pour la première fois les uns aux autres, les barreaux découvrent eux-mêmes leur niveau et la réussite, toujours relative, de leurs bateaux.



VOILE

2000 pour culminer avec la Coupe de l'America, lorsque que le meilleur challenger, vainqueur de la Coupe Louis-Vuitton, rencontre le défenseur de la Coupe de l'America, Team New Zealand. C'est pendant ces premiers jours de duels sur l'eau que l'on découvre la capacité et la puissance réelle de tous les voiliers engagés dans l'épreuve. En se mesurant, souvent pour la première fois les uns aux autres, les barreaux découvrent eux-mêmes leur niveau et la réussite, toujours relative, de leurs bateaux.

D'autant que cette année, avec onze challengers, dont cinq américains, un premier défi suisse, un jeune et pauvre défi australien, un modeste défi français, un discret défi espagnol, un inquiétant syndicat japonais et un flamboyant défi italien, il n'était pas facile de se faire une idée des qualités de chacun avant ces premiers galops d'essai. Après cinq jours de courses au cours desquelles neuf des onze séries de rencontres ont eu lieu (chaque course étant l'occasion pour les challengers de rencontrer en duel un de ses adversaires) un premier classement émerge.

Trois défis semblent nettement au dessus des autres. Ils paraissent supérieurs dans tous les domaines, et avant tout, en vitesse. Dans une phrase anodine qui a pourtant laissé pensifs ses concurrents, le navigateur Torben Grael du challenge Prada a eu l'audace de déclarer que « la vi-

tesse du bateau n'était pas un problème »...

Les deux défis américains qui suivent dans le classement l'imposante armada italienne, dont le budget inavoué serait de l'ordre de 300 à 350 millions de francs, soit plus de cinq fois le budget français, sont les syndicats Young America, de New York, et America One, de San Francisco. Ils disposent à peu près des mêmes atouts, humains, technologiques et financiers, même si la campagne de Paul Cayard (America One) est officiellement moins riche que celle d'Ed Baird, à dix millions de dollars près... Paul Cayard n'est pas à plaindre pour autant. Après avoir explosé en course un spinnaker flambant neuf, il a exprimé plus de regrets pour sa victoire manquée contre Prada que pour les 30 000 dollars américains (180 000 francs) partis en lambeaux en un quart de seconde.

Un cran en dessous de ces trois « super challengers », vient le peloton de la course, cinq ou six candidats de force pour le moment similaire et chacun avec des atouts différents. Le second défi de San Francisco, America True, mené par la seule skipper-femme, Dawn Riley, est pour le moment en tête de ce peloton, qui compte aussi le défi espagnol, le défi hawaïen Abracadabra, le défi japonais Nippon Challenge et le syndicat de Dennis Conner Stars and Stripes.

Ces cinq challengers possèdent pour le moment entre trois et cinq points. Ils s'affrontent les uns les autres sans qu'émerge réellement un voilier plus rapide ou un tacticien plus habile. Les uns sont meilleurs dans le vent frais et plus faibles dans la brise. Les autres rattrapent au près ce que les uns gagnent au portant et ainsi de suite. Ce peloton se bat en fait pour les trois places restantes en demies-finales qui vont se jouer en janvier avec pour la première fois la présence de six participants.



NIGEL MARPLE/REUTERS

« La vitesse du bateau n'est pas un problème », a déclaré le navigateur Torben Grael du flamboyant challenge Prada, ici face à America One, lors de la Coupe Louis Vuitton.

Viennent ensuite les syndicats pour le moment « en difficulté » et isolés en bas de tableau. Avec seulement deux points en fin de premier round Robin (sa dernière course étant prévue contre Prada) le défi Bouygues Telecom Transi-

ciel ne finit pas à la place qu'il espérait. Mais d'importants travaux sur les appendices de *Sixième Sens* pourraient lui donner une deuxième chance dans la prochaine manche.

L'équipe française doit aussi

prendre la mesure de ses opposants et adapter sa tactique en mer. « Il y a plusieurs aspects sur lesquels nous devons progresser », estime Xavier de Lesquen, le directeur général de l'équipe française. Le sympathique défi austra-

lien, Young Australia 2000, qui navigue pour sa part avec un bateau « d'occasion » est là dans une logique d'apprentissage pour la prochaine coupe. Mais ce petit défi dont le budget est à son tour trois ou quatre fois inférieur au budget français n'a rien à perdre et donc tout à gagner comme l'ont montré certains départs extraordinaires pris par le jeune skipper de 20 ans, James Spithill.

Le défi suisse Fast 2000 est quant à lui encore en train de mettre au point son bateau dont on attend de découvrir le véritable potentiel. Suite à une avarie structurelle, *Be Happy* a bénéficié d'un report de course de 72 heures qu'il va sans doute utiliser pour amorcer les travaux qu'il avait prévu de faire entre les deux round robins.

Demandé parallèlement par trois syndicats à la fin des courses du samedi 23 octobre qui se terminèrent avec cinq bateaux endommagés, ce report, accordé par le jury international qui l'a généralisé à tous les concurrents, va empêcher les défis qui avaient d'importants travaux à faire entre les deux round robin de commencer aussi tôt que prévu.

America True jugeant la période accordée excessive a demandé avec l'appui du défi Bouygues Telecom Transiciel que cette décision soit revue. En vain. Le jury a par ailleurs décidé de retirer un demi point aux challengers Nippon et Stars and Stripes pour non-respect du règlement. Et ce premier round robin a donné un avant-gout de l'importance des règles dans ces épreuves qui s'assimilent parfois davantage à un jeu d'échec qu'à un duel sportif.

Mais rien n'est encore joué. Loin s'en faut. Seuls 55 des 770 points en jeu dans les trois premiers round robins seront distribués à la fin de cette première épreuve. La course reste donc largement ouverte.

Florence de Changy

Le match entre Marc Pajot et le défi français n'a pas eu lieu

AUCKLAND

de notre correspondante

Samedi 23 octobre au matin sur le plan d'eau Atlantique, l'un des deux champs de courses de la Coupe Louis-Vuitton, il fait si beau et la mer est si calme que les départs sont sans arrêt repoussés. L'attente se poursuit pendant 90 minutes. La quatrième journée de course doit commencer par la rencontre entre *Sixième-Sens*, le bateau du défi Bouygues-Telecom-Transiciel, et *Be-Happy*, le bateau de Fast 2000, le défi suisse mené par Marc Pajot.

Etant donné la longue association de Marc Pajot avec la Coupe, qu'il a à trois reprises tenté de remporter, pour la France d'abord avec *French-Kiss*, puis *Ville-de-Paris* et enfin *France-2-3* (arrivant deux fois en demi-finales de la Coupe Louis-Vuitton), ce match amuse et intrigue les amateurs. Car, cette fois-ci, Marc Pajot mène le premier syndicat que les Suisses engagent dans la Coupe. Mais son bateau, dont les appendices différents - constitués semble-t-il de deux quilles-safrans placées l'une très à l'arrière et l'une très à l'avant de la coque - traîne depuis le début de la semaine en queue de classement. Et ce voilier suisse est l'objet de toutes les spéculations.

Hormis les dauphins qui semblent très intéressés par les six Class America qui attendent le départ sur le plan Atlantique, au point que l'un d'eux s'écrase après un énorme bond sur le pont avant de *Sixième-Sens*, la plupart des autres spectateurs ont choisi d'aller suivre les courses du plan Paci-

fique pour suivre le match des titans *Young-America-Prada*. Un peu après midi, le départ est enfin donné. *Sixième-Sens* et *Be-Happy*, Bertrand Pacé et Marc Pajot, semblent s'ignorer, maintenant une distance prude entre leurs deux coques, l'une orange, l'autre jaune vif.

En fonction de l'enjeu et surtout du symbole que représente ce match, les Français avaient la consigne d'« éviter le contact », apprendra-t-on plus tard. *Sixième-Sens* part en position favorable sous le vent et choisit la gauche du plan d'eau. Profitant d'une « droite », le bateau suisse semble faire un bien meilleur cap. Les Français comptent sur une bascule favorable à gauche. A regarder de loin, *Sixième-Sens* gîte beaucoup plus que *Be-Happy*.

Les premières minutes de ce duel sont serrées et il est difficile de dire qui est en tête. Le bateau suisse, dans cette brise de 12 nœuds, semble n'avoir jamais si bien marché quand soudain son foc se met à battre. Quelques secondes plus tard il est affalé. Une bastingue (un câble métallique de retenue du mât, qui va de son sommet à l'arrière du voilier) a cassé, emportant avec elle un gros morceau en carbone de la plage arrière. Le duel est fini. Les Suisses doivent déclarer forfait et rentrer réparer. Les dauphins et les amateurs de duels symboliques restent sur leur faim. Le prochain match entre Français aura lieu au mois de novembre lors du second round Robin...

F. de C.

Young America, America One, America True et Aloha Challenge : quatre bateaux américains à l'affût

● **Le classement après cinq journées de régates.** La première série (round Robin) des éliminatoires de la Coupe Louis-Vuitton s'achèvera mercredi 27 octobre avec la sixième journée de régates. Voici le classement après cinq journées : 1. Prada Challenge (Italie), 8 points ; 2. Young America (Etats-Unis), 7 points ; 3. America One (Etats-Unis), 7 points ; 4. America True (Etats-Unis), 5 points ; 5. Aloha

Challenge (Etats-Unis), 4 points ; 6. Spanish Challenge (Espagne), 4 points ; 7. Nippon Challenge (Japon), 3,5 points ; 8. Stars & Stripes (Etats-Unis), 2,5 points ; 9. Le Défi français, 2 pts ; 10. Young Australia (Australie), 1 pt ; 11. Fast 2000 (Suisse), 0 pt. Stars & Stripes et Nippon Challenge ont été sanctionnés d'un demi-point : le premier pour avoir provoqué des avaries sur le bateau d'America One et le second

pour un accrochage avec Spanish Challenge. ● **La suite de l'épreuve.** Le deuxième round Robin se disputera du 6 au 16 novembre et chaque victoire vaudra quatre points contre un seul point pour la première série. Le troisième round Robin du 2 au 12 décembre sera décisif avec l'attribution de neuf points pour une victoire. Les six premiers participeront aux demi-finales du 2 au 11 janvier 2000.

● **La finale** opposera les deux meilleurs à partir du 25 janvier 2000. Le bateau qui gagnera cinq régates est déclaré vainqueur de la Coupe Louis-Vuitton et disputera la Coupe de l'America face au vainqueur de la précédente édition en 1995, Team New Zealand du 19 février au 4 mars 2000. Le bateau qui emporte cinq des neuf régates est déclaré vainqueur.

L'équipe de France de cyclisme sur piste a survolé le Mondial de Berlin

CARTON PLEIN. Ou presque. Dans l'enceinte de l'Europa Sportpark, le vélodrome de Berlin (Allemagne), qui accueillait, du mercredi 20 au dimanche 24 novembre,



CYCLISME

les championnats du monde, l'équipe de France a conforté la mainmise sur le cyclisme sur piste mondial qu'elle exerce depuis maintenant près de quatre ans. Avec sept médailles d'or, sur les douze mises en jeu, les pistardes et pistards français ont réalisé une performance historique. Ils ont fait mieux qu'en 1998 à Bordeaux et qu'en 1997 à Perth (Australie), d'où ils étaient revenus avec la moitié des titres mondiaux (six médailles d'or). Le bilan global berlinois est même meilleur que celui des deux éditions précédentes puisque le total des médailles glanées s'élève à

dix : aux sept en or s'ajoutent une d'argent et deux de bronze (huit médailles en 1997 et neuf l'an dernier).

Cette puissance de la piste française est à l'image de celle développée par Félícia Ballanger. La Vendéenne n'a pas raté sa « sortie ». Celle qui, à vingt-huit ans, avait annoncé qu'elle disputait là ses derniers Mondiaux, n'a laissé aucune chance à ses adversaires. Ni en vitesse ni sur le 500 mètres, départ arrêté. Deux nouvelles médailles d'or, qui portent à dix le total de ses titres mondiaux. Un record ! Avant de tirer sa révérence, Félícia Ballanger entend bien revenir avec deux médailles d'or des Jeux olympiques de Sydney (Australie) en l'an 2000.

Les résultats de la Vendéenne ne peuvent cependant masquer le fait que, derrière elle, la relève n'est pas véritablement assurée. Même si, à Berlin, l'équipe de France a pu se féliciter du retour au premier plan de Marion Clignet. Après

deux ans d'absence, pour cause de maladie (une arthrite congénitale), cette dernière est montée à deux reprises sur la plus haute marche du podium : en poursuite, où elle a reconquis un titre mondial, qu'elle avait déjà emporté en 1994 et en 1996, puis dans la course aux points (cent tours de piste, soit 25 kilomètres, avec dix sprints à faire).

DUEL FRATRICIDE

Chez les hommes, en revanche, c'est plutôt l'abondance de « biens » qui prévaut. Mais sans nuire, tant s'en faut. En tout cas, pas au rendement global des Bleus. Quant aux rendements individuels, c'est une autre histoire. Car, en sprint particulièrement, l'émulation franco-française laisse des traces. Florian Rousseau peut en témoigner. Le triple champion du monde en titre a dû s'incliner en demi-finale face à Laurent Gané (avant de s'adjuger la médaille de bronze), comme il avait déjà dû

s'avouer vaincu en demi-finale des championnats de France, en juillet, face à ce même Néo-Calédonien de vingt-six ans, qui, il y a quatre ans encore, travaillait dans une mine de nickel à Nouméa. Révélé, selon ses propres mots, par sa médaille de bronze l'an dernier à Bordeaux, Laurent Gané est ensuite allé s'imposer, en deux manches et tout en puissance et culot, à l'Allemand Jens Fiedler en finale.

Avant leur duel fratricide, Gané et Rousseau, associés à Arnaud Tournant, avaient cependant démontré leur force collective, en donnant, jeudi 21 octobre, à la France son troisième titre mondial consécutif de vitesse par équipe. La veille, Arnaud Tournant avait confirmé sa suprématie sur l'épreuve du kilomètre. A vingt et un ans, le Roubaisien a remporté son deuxième titre mondial d'affilée dans cette discipline.

Ph. L. C. (avec AFP)

A Chicago, Khalid Khannouchi signe le record mondial du marathon

Le Marocain a couru les 42,195 km en 2 heures 5 min 42 s

En 1997, Khalid Khannouchi s'était imposé à Chicago pour sa première participation à un marathon. Depuis, ce Marocain, qui réside et s'en-

traîne aux Etats-Unis, a confirmé qu'il est l'un des meilleurs athlètes de la spécialité. Dimanche 24 octobre, il a battu de 23 secondes le record

mondial de la distance. Il rêve désormais de participer aux Jeux olympiques de Sydney sous les couleurs américaines.

LE FROID a tant stimulé ses glandes lacrimales dans les cinq derniers kilomètres, que Khalid Khannouchi jure qu'il ne s'est douté de rien. Dimanche 24 octobre, la vue brouillée, le Marocain (27 ans) a franchi la ligne d'arrivée du marathon de Chicago sans réaliser qu'il venait d'améliorer de 23 secondes la meilleure performance mondiale de la spécialité : 2 heures 5 min 42 s, contre les 2 heures 6 min et 5 s établies le 20 septembre 1998 à Berlin par le Brésilien Ronaldo Da Costa.

Ronaldo Da Costa, qui participait à l'épreuve, a été lâché par le groupe de tête à mi-course, incapable de confirmer son exploit de l'an passé. Au contraire, Khalid Khannouchi a apporté à Chicago la preuve de sa constance au plus haut niveau. Son premier poursuivant, le Kényan Moses Tanui, a largement favorisé cette entreprise en attaquant trop tôt, dès le 25^e kilomètre, pour être rejoint au 40^e. « Je ne savais pas qu'on était si près de l'arrivée. J'ai confondu l'affichage des distances en miles avec les kilomètres », a expliqué sans plaisanter le champion du monde 1991 du 10 000 mètres, troisième marathonien de tous les temps à courir à plus de 20 km/h (2 heures 6 min 11 s). « Il a commis une erreur tactique, a dit Khalid Khannouchi. Je savais que j'avais la force de revenir. »

Le Marocain connaît le maca-

dam de Chicago comme personne. En 1997, pour sa première tentative sur 42,195 kilomètres, cet inconnu l'avait emporté en 2 heures 7 min 10 s. La surprise fut d'autant plus grande que son temps flirtait avec la meilleure performance mondiale détenue par l'Éthiopien Belayneh Dinsamo (2 heures 6 min 50 s le 17 avril 1988). En 1998, Khalid Khannouchi, à peine remis d'une fracture de fatigue au pied, concéda de justesse la victoire au Kényan Ondoro Osoro, troisième dimanche en 2 heures 7 min 59 s.

PROFESSION DE FOI

Le talent de Khalid Khannouchi a échos aux Etats-Unis. S'il est peu disert sur les raisons de son exil, il a prononcé une véritable profession de foi en faveur de sa terre d'adoption, émettant le désir de participer au marathon olympique

de Sydney en septembre 2000 sous les couleurs américaines, « pour rendre à ce pays ce qu'il m'a donné ». « Si je n'obtiens pas la nationalité américaine, a-t-il ajouté, je ne courrai pas à Sydney pour le Maroc car les autorités marocaines m'ont laissé tomber. »

Impatiente et peu compréhensive envers ses athlètes, trop longuement blessés, ou en manque de résultats, la Fédération royale marocaine d'athlétisme (FRMA) n'encourage ni ne facilite leur défection pour autant. Une intervention diplomatique avait permis au demi-fondeur français d'origine marocaine, Driss Maazouzi, d'obtenir en extremis la « lettre de sortie » indispensable à sa participation aux Championnats du monde de Séville en août sous les couleurs françaises. A moins d'un an des Jeux olympiques, la FRMA

peut concevoir des regrets. La course de fond est sa vitrine, où elle aspire à tous les titres et à tous les records. Khalid Khannouchi n'a fait que lui rappeler, dimanche, qu'elle s'était irrémédiablement privée d'une médaille olympique potentielle. Si elle était exaucée, la demande de naturalisation de Khalid Khannouchi pourrait ne pas suffire comme passeport pour l'Australie. Elle fait, sans doute, l'objet d'une attention toute particulière de la part des instances sportives américaines. Quatrième et auteur d'un nouveau record national en 2 heures 9 min 32 s, dimanche, à Chicago, David Morris ne ressemble pas au champion-marathonien que les Etats-Unis se cherchent depuis toujours. Khannouchi, lui, en possède le profil.

En attendant, il vit et s'entraîne à Ossining, petite ville du sud de l'Etat de New York, au bord de l'Hudson River. Les hivers y sont rudes, soufflant la même bise glaciale qui balayait Chicago, dimanche. Mais Khalid Khannouchi vit déjà son rêve américain. En sus des 65 000 dollars (près de 400 000 francs) offerts au vainqueur de Chicago, il a reçu une voiture et la prime de 100 000 dollars (près de 600 000 francs) réservée à l'auteur de la meilleure performance mondiale du marathon.

Patricia Jolly (avec AFP et Reuters)

Bagy et Quétier-Maraoui champions de France

Dixième au classement général, Hakim Bagy (31 ans) s'est adjugé le titre national du marathon à Reims, dimanche 24 octobre, en 2 heures 15 min 18 s. En l'absence du meilleur performeur français de la spécialité, Mohammed Ouadi (2 heures 9 min 17 s), en préparation pour le marathon de Fukuoka (Japon), Bagy a devancé Mohamed Guennani (2 heures 15 min 53 s) et Bertrand Itswewe (2 heures 16 min 33 s). La course a été gagnée en 2 heures 11 min 33 s par l'Éthiopien Fikadu Degefu. Chez les femmes, Rakiya Quétier-Maraoui, troisième du classement général, est devenue championne de France en 2 heures 34 min 25 s, devant Maryse Le Gallo (2 heures 39 min 10 s) et Chantal Dallenbach (2 heures 43 min 4 s). L'épreuve a été emportée par la Russe Alla Zhilyayeva en 2 heures 31 min 27 s.

Serge Blanc expédie l'Olympique lyonnais au sommet

L'AJ AUXERRE n'a pas pu défendre sa première place, dimanche 24 octobre : le terrain détremé du stade Louis II de Monaco a contraint l'arbitre à reporter la rencontre. Ce contretemps a fait le bonheur de l'Olympique lyonnais, qui s'installe en tête du championnat au terme de la 12^e journée à la faveur de son succès devant Nancy (2-1), obtenu grâce à un beau coup franc de Serge Blanc. Avec 24 points, l'OL compte une longueur d'avance sur Auxerre et trois sur Bordeaux, qui a remporté, dès samedi 23 octobre, le match au



FOOTBALL

sommet face à l'Olympique de Marseille (2-1). Les Girondins, qui n'ont plus perdu devant leur public face à l'OM depuis 1977, ont infligé à leurs adversaires une leçon de réalisme. Menés au score dès la 21^e minute après un but spectaculaire de l'Espagnol Ivan de La Pena, les champions de France ont exploité deux rares occasions grâce à Lilian Laslandes, auteur d'un doublé (23^e et 86^e).

« Notre succès est mérité et ne doit rien à personne », a déclaré l'entraîneur bordelais, Elie Baup, en écho aux propos du capitaine marseillais Robert Pires, qui a mis en cause l'arbitrage de Pascal Garibian. « Sur le premier but des Girondins, il n'y avait pas corner et je me demande si l'agression de Laslandes sur William Gallas ne fait

pas partie d'une stratégie anti-OM, puisque l'an dernier c'était Ali Benarbia qui avait sévèrement touché notre joueur Peter Luccin », a déploré Roland Courbis. L'entraîneur de Marseille garde pour l'instant la confiance

du véritable patron de l'OM, Robert Louis-Dreyfus. Ce dernier lui a, toutefois, rappelé que l'objectif consistait à terminer parmi les trois premiers. Or les Marseillais n'occupent que le septième rang, à 7 points de Lyon.

Le championnat de France de football de D1

12 ^e JOURNÉE	CLASSEMENT	Points	V	N	D	Dif.	Chng	Stat
Monaco-Auxerre remis	1 Lyon	24	12	7	3	2	+7	▲ NPGGG
Lyon-Nancy 2-1	2 Auxerre	23	11	7	2	2	+6	▼ GPGGG
Bordeaux-Marseille 2-1	3 Bordeaux	21	12	6	3	+5	▲ GNGGG	
Paris-SG-Sedan 3-2	4 Paris-S-G	21	12	6	3	+4	▲ PGPNG	
Rennes-Saint-Etienne 4-1	5 Monaco	20	11	6	3	+2	▼ NGGPG	
Metz-Le Havre 3-0	6 Metz	18	12	4	6	2	+7	▲ GNNGG
Strasbourg-Nantes 3-2	7 Marseille	17	12	4	5	3	+3	▼ GNGPP
Montpellier-Bastia 1-1	8 Rennes	17	12	5	2	5	+1	▲ PPGGG
Troyes-Lens 0-1	9 St-Etienne	16	12	4	4	4	-2	▼ GNGGP
LES CARTONS	10 Strasbourg	16	12	4	4	4	-4	▲ NNPPG
	11 Sedan	16	12	5	1	6	-5	▼ NGPPP
	12 Bastia	14	12	3	5	4	-3	▼ NNPNP
	13 Lens	14	12	4	2	6	-6	▲ PPPGG
1 Nantes 0 18	14 Nancy	12	12	3	3	6	-1	▼ PGNPN
2 Bastia 0 27	15 Nantes	12	12	4	0	8	-3	▼ PPPPP
Montpellier 0 27	16 Montpellier	12	12	3	3	6	-5	▼ NPPPN
16 Auxerre 3 20	17 Troyes	12	12	4	0	8	-7	▼ GPGPP
17 Paris-SG 3 29	18 Le Havre	10	12	2	4	6	-9	▼ NGPPP
18 Le Havre 6 27								

LES ATTAQUES : 1 Monaco 24 buts • 2 Bordeaux 21 buts • 3 Auxerre, Rennes et Saint-Etienne 19 buts.
LES DÉFENSES : 1 Lyon 8 buts • 2 Metz 9 buts • 3 Marseille et Monaco 12 buts.
LES BUTEURS : 1 Laslandes (Bordeaux) et Trezeguet (Monaco) 9 buts • 3 Anderson (Lyon), Guivarch (Auxerre) et Simone (Monaco) 8 buts.

13^e JOURNÉE : Vendredi 29 octobre : Sedan-Lyon, Nantes-Monaco. Samedi 30 octobre : Le Havre-Paris-SG, Marseille-Strasbourg, Auxerre-Montpellier, Nancy-Bordeaux, St-Etienne-Metz, Bastia-Troyes. Dimanche 31 octobre : Lens-Rennes.

Le Monde des
DEBATS

N° 7. En kiosque jusqu'au 31 octobre

- **L'affaire Sloterdijk : le texte intégral**
- **Où conduit le décryptage du génome humain ?**
Jean Weissenbach, Antoine Danchin
- **Sport : le dopage inévitable ?**
Philippe Missika / Georges Vigarello
- **Dossier : sortir de la violence**
Michel Wieviorka, Youri Roubinski, Guy Lochard, Monique Dagnaud, Jean-Pierre Havrin, Siriki Kondé, Paulo Sérgio Pinheiro, David Apter

3615 LEMONDE
rubrique VOL

Vois réguliers Promotions
Dernières minutes Charters

Comparez tous les tarifs aériens sur 500 destinations...

QUIZ: testez vos connaissances et gagnez des billets d'avion ou des guides de voyage

Ferrari requalifiée, le championnat de formule 1 est relancé

LE TRIBUNAL D'APPEL INTERNATIONAL de la Fédération internationale automobile (FIA) a annoncé, samedi 23 octobre à Paris, la requalification des Ferrari d'Eddy Irvine et Michael Schumacher. Les deux pilotes avaient pris respectivement la 1^{re} et la 2^e place du Grand Prix de Malaisie, dimanche 17 octobre, avant d'être déclassés pour cause de déflecteurs hors norme. Eddy Irvine s'empare ainsi de la tête du championnat du monde des pilotes, avec 70 points (devant Mika Hakkinen 66 points), avant l'ultime épreuve, le Grand Prix du Japon, le 31 octobre à Suzuka. Ferrari prend également les rênes du championnat des constructeurs, avec 4 points d'avance sur McLaren-Mercedes. Max Mosley, président de la FIA, a expliqué que « les 10 mm (des déflecteurs) apparaissant dans le rapport des juges résultaient d'une méthode de mesure qui n'était pas nécessairement en stricte conformité avec le règlement. » Mercedes-Benz s'est déclaré « surpris » et « déçu » par cette décision. Ron Dennis, directeur sportif de McLaren, a estimé que ce samedi était une « mauvaise journée pour le sport. Tout le monde veut une belle course au Japon, mais je crois que le prix à payer cette fois-ci est trop élevé. La pression commerciale dans notre sport est devenue très importante ».

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL : Pau Orthez a subi sa première défaite** de la saison, samedi 23 octobre face à Limoges (83-68), lors de la 7^e journée du championnat de France. Au classement, Villeurbanne, vainqueur (68-94) à Gravelines, rejoint l'Elan Béarnais en tête.

■ **BOXE : le retour sur le ring de Mike Tyson**, samedi 23 octobre, face à Orlin Norris, a été annulé en raison d'un uppercut porté par l'ancien champion du monde après le coup de cloche marquant la fin du premier round. Orlin Norris a ensuite invoqué une blessure à un genou pour expliquer qu'il ne pouvait continuer le combat. Richard Steele, arbitre de la rencontre, a déclaré le combat nul.

■ **FOOTBALL : Lille, qui s'est imposé à Gueugnon** (0-1), a accentué son avance en tête du classement du championnat de France de division 2, samedi 23 octobre, à l'issue de la 15^e journée. Les « Dogues » comptent désormais 9 points d'avance sur Guingamp, tenu en échec à Valence (1-1), et 12 sur Toulouse, vainqueur de Louhans-Cuiseaux (2-0).

■ **Leeds, qui a obtenu le match nul** (4-4) à Everton, a conservé sa place de leader du championnat d'Angleterre, samedi 22 octobre, lors de la 12^e journée. Leeds compte un point d'avance sur Arsenal, victorieux à Chelsea (2-3).

■ **Le FC Barcelone s'est emparé de la tête du championnat d'Espagne**, grâce à sa facile victoire (4-0) sur l'Athletic Bilbao et la défaite (1-3) du Rayo Vallecano face au Betis Séville, samedi 23 octobre. Le Barça compte respectivement un et deux points d'avance sur Rayo Vallecano et Celta Vigo.

■ **La Lazio Rome, grâce à sa nette victoire** (4-2) sur Lecce et l'échec de l'Inter contre le Milan AC (1-2), a conforté son avance en tête du championnat d'Italie, à l'issue de la 7^e journée, dimanche 24 octobre. La Juventus, qui a obtenu le point du match nul à Bari (1-1), s'est hissée seule à la deuxième place, à 3 points de la Lazio.

■ **MOTOCYCLISME : l'Espagnol Alex Criville (500 cc)** et l'Italien Valentino Rossi (250 cc) ont été sacrés champions du monde à l'issue du Grand Prix du Brésil, dimanche 24 octobre. Alex Criville, 6^e de l'épreuve, s'est adjugé son premier titre dans la catégorie reine, son deuxième après celui gagné il y a dix ans en 125 cc. Valentino Rossi, qui a signé son 9^e succès de l'année, a battu le record de points marqués dans une saison (293) avant même la dernière épreuve, disputée en Argentine.

■ **TENNIS : la Française Amélie Mauresmo**, 11^e joueuse mondiale, a gagné le premier tournoi WTA de sa carrière, en battant, dimanche 24 octobre en finale du tournoi de Bratislava, la Belge Kim Clijsters (6-3, 6-3).

■ **Nathalie Tauziat** s'est adjugé, dimanche 24 octobre, le tournoi de Moscou, en dominant l'Autrichienne Barbara Schett (2-6, 6-4, 6-1) en finale.

■ **L'Equatorien Nicolas Lapentti**, 14^e joueur mondial, a gagné, dimanche 24 octobre, le tournoi de Lyon, grâce à sa victoire en finale sur l'Australien Lleyton Hewitt (6-3, 6-2).

■ **VOILE : Loïck Peyron et Franck Proffitt (Fujicolor-II)** ont pris dimanche 24 octobre la tête du classement des multicoques de la Transat en double Le Havre-Carthagène, avec 22 milles d'avance sur Yvan et Laurent Bourgnon (*Foncia*).

■ **LOTO : Résultats des tirages n° 85** effectués samedi 23 octobre. Premier tirage : 1, 3, 13, 16, 32, 46, numéro complémentaire : 21. Pas de gagnants pour 6 numéros. Rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 626 440 F, 95 500 € ; pour 5 numéros : 5 090 F, 776 € pour 4 numéros et le complémentaire : 266 F, 40,55 € ; pour 4 numéros : 133 F, 20,27 € ; pour 3 numéros et le complémentaire : 28 F, 4,26 € ; pour 3 numéros : 14 F, 2,13 €. Second tirage : 12, 16, 23, 26, 28, 49, numéro complémentaire : 5. Rapports pour 6 numéros : 14 552 650 F, 2 218 537 € ; pour 5 numéros et le complémentaire : 29 650 F, 4 520 € ; pour 5 numéros : 5 700 F, 868 € ; pour 4 numéros et le complémentaire : 240 F, 36,58 € ; pour 4 numéros : 120 F, 18,29 € ; pour 3 numéros et le complémentaire : 26 F, 3,96 € ; pour 3 numéros : 13 F, 1,98 €.

OBSESSION
Aux passionnés de Montblanc, nous offrons le contrôle, le nettoyage et la gravure personnalisée des stylos et pièces de maroquinerie.

Semaine du Service
du 23 au 30 octobre 1999

Boutiques Montblanc
Paris 6^e : 47, rue de Rennes - Paris 8^e : 60, rue du Faubourg Saint Honoré
Bordeaux : 26, Cours Georges Clemenceau - Nice : 2, rue Paradis

Accalmie

MARDI. - La situation tend à redevenir anticyclonique, ce qui ramène un temps calme et agréable sur la France. En conséquence des pluies des jours précédents, la grisaille persiste encore sur les régions du Nord-Est.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Après dissipation des petites brumes matinales et locales, la journée alterne entre nuages et éclaircies qui seront nombreuses dans l'après-midi. Il fait de 13 à 16 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - La matinée se déroule sous des nuages bas qui finissent par se déchirer. Le soleil se montre ensuite, caché de temps à autres par quelques cumulus qui peuvent donner des petites averses sur les côtes de la Manche. Il fait de 13 à 17 degrés.

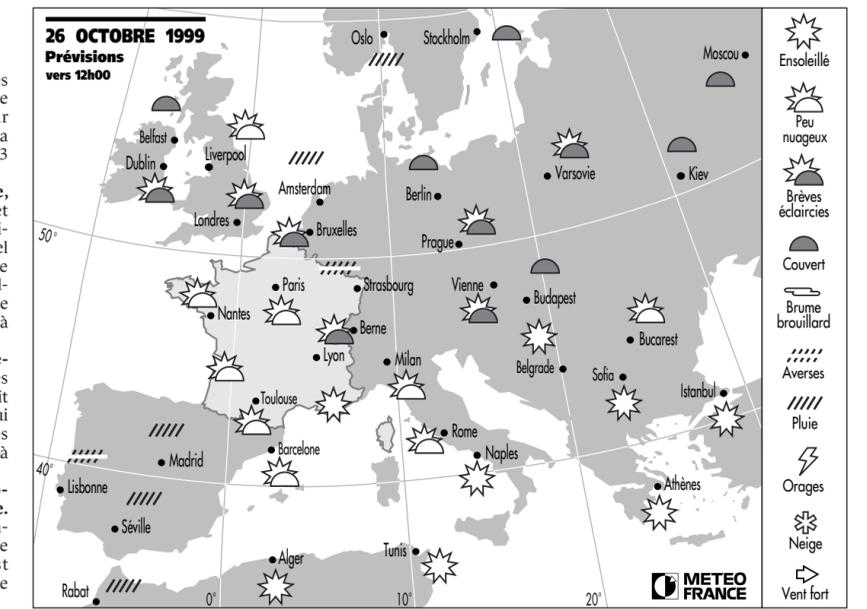
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - La grisaille est encore au programme de la journée mais de

devrait plus donner que quelques averses. Dans l'après-midi, une amélioration se dessine par l'ouest. La Champagne sera la première concernée. Il fait de 13 à 15 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Les brumes et brouillards sont le lot de la matinée. Après leur dissipation, le ciel reprend sa couleur bleue, teintée par moments du blanc de quelques cumulus ou voiles de nuages élevés. Il fait de 17 à 21 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Si des brumes ou nuages bas peuvent se former au petit matin, c'est surtout le soleil qui domine ensuite. Quelques nuages inoffensifs passent de temps à autres. Il fait de 14 à 18 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Les vallées peuvent être encombrées de quelques brumes le matin. Sinon, la journée est agréable et ensoleillée. Il fait de 19 à 23 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

ITALIE. En partenariat avec Donatello, Voyageurs en Europe propose un séjour à Venise pour 1 790 F (273 €), du jeudi au dimanche (3 nuits) ou du dimanche au jeudi (4 nuits), en chambre double et petits déjeuners dans deux hôtels quatre étoiles situés au Lido (à quinze minutes de la place Saint-Marc) avec vol spécial Airbus, transferts en bateau et taxes d'aéroport. Réservations jusqu'au 30 octobre pour des départs du 11 novembre au 23 mars, sauf le 26 et le 30 décembre, le 27 février, les 2 et 5 mars. Renseignements au 01-42-86-17-20 et dans les agences de Lyon, Toulouse et Rennes.

ÉTATS-UNIS. La Pan American Airways, une des plus anciennes compagnies américaines, a repris ses activités, avec un vol reliant Portsmouth (New Hampshire) à Orlando (Floride). En novembre, l'ouverture d'une deuxième ligne, entre Portsmouth et Chicago-Gary, est prévue.

PRÉVISIONS POUR LE 26 OCTOBRE 1999

Table with 2 columns: City and Temperature (min/max). Includes cities like Lille, Nancy, Ajaccio, Biarritz, Bordeaux, etc.

Table with 2 columns: City and Temperature (min/max). Includes cities like Papeete, Pointe-à-Pit., St-Denis-Ré., etc.

Table with 2 columns: City and Temperature (min/max). Includes cities like Kiev, Lisbonne, Liverpool, etc.

Table with 2 columns: City and Temperature (min/max). Includes cities like Venise, Nairobi, Pretoria, etc.

Table with 2 columns: City and Temperature (min/max). Includes cities like Le Caire, Nairobi, Pretoria, etc.

Table with 2 columns: City and Temperature (min/max). Includes cities like Bangkok, Beyrouth, Bombay, etc.

ASTRONOMIE

Ciel de novembre

CE DEVRAIT être la grande affaire astronomique du mois de novembre. Mais, dans le domaine particulier de la prévision d'étoiles filantes, la prudence est conseillée et le conditionnel de rigueur. Une seule chose est sûre, comme tous les ans aux alentours du 18 novembre, les Léonides reviennent. Engendrée par la comète périodique 55P/Tempel-Tuttle qui, trois fois par siècle, dépose dans les parages de la Terre de grandes quantités de particules, cette pluie d'étoiles filantes semblant jaillir de la constellation du Lion se transforme en tempête spectaculaire quand notre planète rencontre les traînées de poussières cométaires les plus compactes. Ce

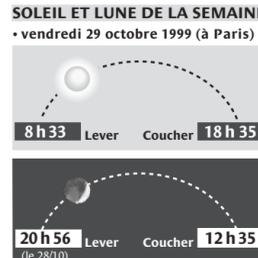
qui, en toute logique, a lieu tous les trente-trois ans. Ainsi, on se souvient des grands millésimes 1799, 1833, 1866 et 1966.

ZÉBRURES ORANGÉES
Aussi attendait-on, dans la nuit du 17 au 18 novembre 1998, un feu d'artifice dans le ciel d'Asie, car cette partie du globe devait, selon les calculs des scientifiques, être aux premières loges lors du passage de la Terre dans le nuage de particules (ce sera au tour du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Europe cette année). Ce ne fut qu'un pétard mouillé. Quelques discrètes Léonides et rien d'autre. En revanche, quelques heures auparavant, quelle n'avait pas été la surprise des lève-tôt d'Europe occidentale de découvrir de nombreuses et fort brillantes zébrures orangées sur le noir de la nuit (car, en arrivant dans l'atmosphère à la vitesse de 71 kilomètres par seconde, un grain de 2 grammes affiche une énergie cinétique égale à celle d'un 15 tonnes roulant à 100 km/h sur l'autoroute). Erreur de calcul? Pas vraiment. Les Léonides avaient bien eu lieu - mais modestement - là et où on les avait prévues, mais l'inattendue et prématurée tempête européenne s'expliquait

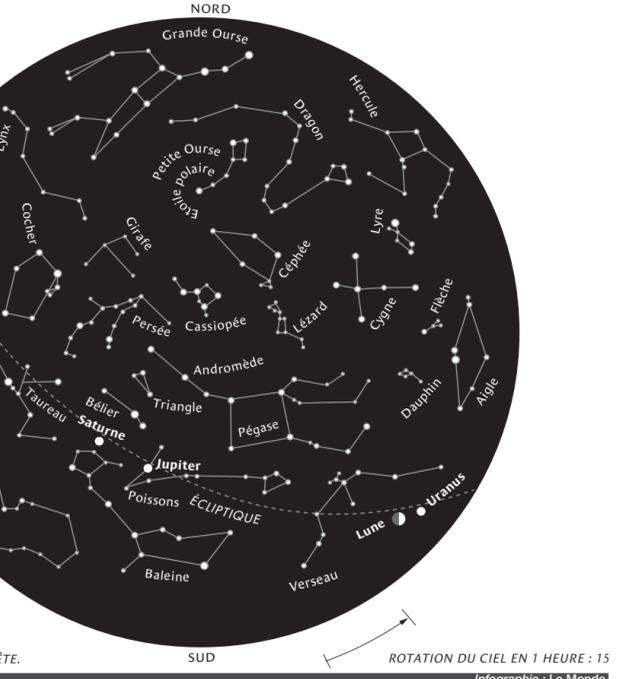
autrement. C'est à David Asher et Marc Bailey, de l'observatoire d'Armagh (Irlande du Nord), ainsi qu'à Vyatcheslav Emelianenko, de l'université d'Oural du Sud à Tcheliabinsk (Russie), que l'on doit d'avoir résolu l'énigme. Ces chercheurs ont calculé le mouvement des nuages de particules éjectés par la comète Tempel-Tuttle lors de ses quarante-deux derniers passages dans le voisinage de la Terre et se sont aperçus que celui de 1333 avait donné naissance à un nuage qui, en raison de l'influence de Jupiter, ne s'était pas dispersé dans l'espace au fil du temps. C'est dans cette nuée compacte que s'est jetée notre planète le 17 novembre 1998. Et il en existe probablement d'autres de ce genre.

Conclusion : 1999 devrait être une grande année mais, pour être sûr d'attraper les Léonides, mieux vaudra prendre un grand filet et les guetter aussi au cours des nuits du 16 au 17 et du 18 au 19 novembre. Il faudra aussi s'armer de patience, de boissons chaudes et d'anoraks, car, à cette époque de l'année, la constellation du Lion n'est bien visible qu'à partir de 2 heures du matin...

Pierre Barthélémy



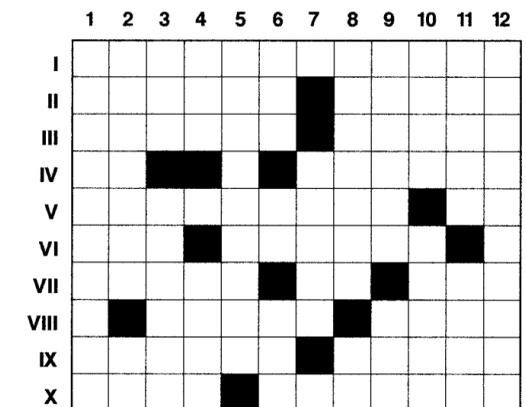
Nuit d'automne



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99253

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALLEMENT

1. En voilà un que l'on ne rencontrera pas au Monde. - II. Gratte sur tout. Information très mal traitée. - III. Toujours plus pour Danton. Œuvre religieuse. - IV. Lettres pour une embauche. Sac d'embranchement. - V. Préparation culinaire. Petit patron. - VI. Trois sur six. Les centres de toutes les discussions. - VII. Couvrir harmonieusement. Pose problème. Nouveau avant la première guerre. - VIII. Avoir avec soi. Droit et rigide, ou moelleux et confortable. -

VERTICALEMENT

IX. Propos avant de boire. Mouvement plus économique qu'académique. - X. Pour suspendre. Qui se retrouve en danger.

PROBLÈME N° 143

AFFAIRE DE LOGIQUE

8. Plutôt gras, ils apportent de l'énergie. Renforcent la théorie. - 9. Pape, et ministre communiste. Un vrai spécialiste. - 10. Dans l'ensemble. Pour broser délicatement. - 11. Eliminas les gaz. Tenue par le cavalier. - 12. Politesse pour Louis XVIII et les suivants.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99252

HORIZONTALLEMENT

I. Phalocratie. - II. Radoube. Banc. - III. Orogenèse. Ah. - IV. Pelé. Priva. - V. Amen. Boisson. - VI. Strier. Bug. - VII. Arc. El (le). Apnée. - VIII. Nie. Feule. Eu. - IX. Dentier. Nu. - X. Entassements.

VERTICALEMENT

1. Propagande. - 2. Harem. Rien. - 3. Adolescent. - 4. Logent. Ta. - 5. Lue. Refis. - 6. Obnubilées. - 7. CEE. OE. Ure. - 8. Spiral. - 9. Abers. Pène. - 10. Ta. ISBN. Un. - 11. Inavouée. - 12. Echangeurs.

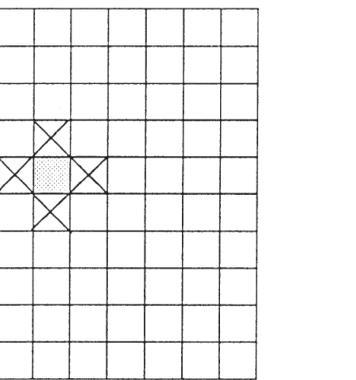
Bataille navale

LES SERVICES de renseignement sont formels : les navires ennemis sont concentrés dans un carré de 1 kilomètre de côté. Sur la carte, l'amiral a divisé ce carré en 100 zones de 100 mètres sur 100 (voir dessin). Il va utiliser sa nouvelle arme, les torpilles à fragmentation. Chaque fois qu'une salve est dirigée vers l'une de ces zones (en gris), elle se scinde en quatre, et les quatre zones adjacentes par un côté à la zone visée (croix) sont littéralement pulvérisées. Curieusement, la zone visée est épargnée ! Ces superbes armes n'ont qu'un inconvénient : elles sont chères. Aussi l'amiral désire-t-il les économiser.

Solution du problème dans Le Monde du 2 novembre.

Solution du problème n° 142 paru dans Le Monde du 19 octobre.

Si la récolte avait eu 9 châtaignes de plus au moment du premier partage en 10, il ne serait rien resté. Le seigneur aurait pris sa part, qui aurait contenu une châtaigne de plus que sa « vraie » part. Au moment du second partage (pour le prévôt), ce qui reste contiendrait 9 châtaignes de plus que ce qu'il aurait dû avoir en réalité, et on se retrouve dans la situation précédente : le nombre de fruits est, au



Solution du problème dans Le Monde du 2 novembre.

Solution du problème n° 142 paru dans Le Monde du 19 octobre.

Le nombre de châtaignes de la récolte « augmentée » de 9 est donc divisible par 10 = 100 000. Ainsi, le nombre initial de fruits augmenté de 9 est un multiple de 100 000. Comme on a récolté moins de 100 000 châtaignes, la seule possibilité est qu'on en ait eu 99 991. Le seigneur en a reçu 10 000 (9 999 + 1), le prévôt 9 000, le bailli 8 100, le curé 7 290, le bedeau 6 561. Il en reste 59 040 à partager entre 48 familles : chacune en aura le même nombre, exactement 1 230.

CULTURE

LE MONDE / MARDI 26 OCTOBRE 1999

DANSE En dehors de quelques grands noms du hip-hop (Thony Maskot, Storm et Libanus, Olympic Starz, Junior, Ykanji), les troisièmes Rencontres urbaines de La Villette,

qui se déroulent à Paris du 27 octobre au 14 novembre, accueilleront dans leur section découvertes de jeunes, parfois très jeunes, compagnies qui témoignent de la vitalité

de ce mouvement dans ses trois zones historiques, région parisienne, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais. ● PARMILLES, Zone interdite, originaire de Seclin (Nord),

qui réunit des danseurs de huit à quatorze ans. Dans la région, le hip-hop n'a cessé de progresser, avec une centaine de groupes aujourd'hui et des cours qui font aussi

tôt le plein. ● DANSE du défi où les corps ne se touchent pas, le hip-hop tente de se confronter à un nouvel exercice, le duo. Sans pour autant se laisser aller au contact physique.

La jeune garde hip-hop vient danser à La Villette

Organisées du 27 octobre au 14 novembre, les troisièmes Rencontres des cultures urbaines accueillent dans leur section des découvertes des compagnies d'adolescents. Parmi elles, Zone interdite, qui témoigne de l'effervescence de la région Nord - Pas-de-Calais

SECLIN (Nord)

de notre envoyée spéciale

Zone interdite est la plus jeune compagnie invitée aux Rencontres des cultures urbaines de La Villette (du 27 octobre au 14 novembre). Ses quinze danseurs ont entre dix et quatorze ans, sauf une petite de huit ans, Fella, une sorte de Fifi Brindacier version hip-hop : brune, montée sur ressorts, la joie incarnée. Quand elle parle de danse, elle est sérieuse comme un petit rat de l'Opéra : « Je suis dans deux compagnies, Zone interdite, à Seclin, et Culture hip-hop 2, à Roubaix ; j'ai beaucoup d'entraînements et de répétitions, mais j'aime ça. » Plusieurs de ces petits danseurs appartiennent aussi à d'autres groupes, comme Abdelkarim, quatorze ans, habitant à Grande-Synthe, si passionné qu'il a convaincu ses parents de faire chaque semaine une heure et demie de route pour le conduire répéter à Seclin.

La compagnie Zone interdite est programmée, comme Les Flambeuses - trois danseuses de dix à treize ans de la banlieue parisienne -, dans la section des découvertes. C'est désormais une spécialité du Festival de La Villette de montrer les frémissements du hip-hop dans ses racines, au ras des petites et grandes villes de France. L'Île-de-France, la région Rhône-Alpes et celle du Nord, qui étaient les fiefs des premières heures du mouvement, au début des années 80, demeurent les plus enfiévrées par cette danse qui allie la virtuosité acrobatique à la fluidité. Mais partout, dans la rue ou les centres commerciaux, dans des caves ou des clubs, des jeunes dansent, s'échangent des cassettes venues des Etats-Unis dont les artistes servent de modèles ; des groupes se constituent ; à peine ouverts, des cours font le plein.

RIGUEUR ET SOURIRE

Près de Lille, Mohamed Ider, vingt-trois ans, à la fois interprète, chorégraphe et enseignant, rayonnant sur tout un réseau local est l'une des mille étincelles de ce mouvement. Danseur dans les compagnies Illicite Dance et Alpha Division, ce grand athlète enseigne à plusieurs centaines de jeunes et chorégraphe pour une demi-douzaine de compagnies qu'il a formées : Zone interdite et Projection privée, à Seclin ; Culture hip-hop 1, 2 puis 3, à Roubaix ; Les Evadés de Wattignies, dans la banlieue lilloise du même nom... Au tremplin régional de danse urbaine du Nord - Pas-de-Calais, en avril, trois d'entre elles sont arrivées parmi les quatre premières.

Depuis deux ans, les mairies de Roubaix et de Seclin ont fait appel à lui pour enseigner. « Le dimanche matin, à Roubaix, je donne un cours ouvert à tous, quel que soit leur niveau. Je ne cherche pas à sélectionner un petit noyau d'élèves. Ce qui me passionne, c'est d'amener le maximum de gens au monde du hip-hop et à sa culture. » Il exige la régularité, la rigueur et... le sourire : « Le mec qui danse trop bien mais qui n'a aucune expression sur le visage, ça sert à rien. Dans le hip-hop, on n'en est plus à tourner sur la tête pendant une heure. »

Pour ce musulman pratiquant, la danse est d'abord un « message ». « On a des choses à dire et il faut les



La compagnie Opinioni in Movimiento, de Laura Scozzi, présente, à La Villette, « Etant donné la conjoncture actuelle ».

dire. » Dans ses chorégraphies, il critique un père qui frappe sa fille ou il entend montrer que le vol est une impasse. Né en France de parents kabyles, venus d'un village près de Tizi-Ouzou, Mohamed Ider a commencé à danser à onze ans, sous l'influence d'un petit frère déjà passionné de break dance, ces figures acrobatiques au sol. « Tout de suite, je kiffais bien [j'aimais bien]. J'ai bien ciblé », se souvient-il. C'est grâce au soutien de sa mère, qui cache un temps au père le fait que leurs fils aiment la danse, qu'il découvre sa vocation.

En terminale, au beau milieu des épreuves du bac, il s'envole pour les Etats-Unis, où il prend des cours, danse pour les spectacles de chanteuses soul. De retour en France, Mohamed Ider se forme : « Un an de classique, trois ans de jazz. J'ai compris qu'il fallait être le plus rigoureux possible. » Il ira une deuxième fois suivre des stages aux Etats-Unis, une destination mythique pour les hip-hoppeurs. Le chorégraphe le plus connu de la région, Farid Berki, programmé au dernier Festival d'Avignon, avait avant lui traversé l'Atlantique. Amateur de comédies musicales américaines, il s'était formé chez le chorégraphe contemporain Alvin Aley.

« Le hip-hop avance très vite dans le Nord », observe Mohamed Ider. Claudine Moïse, sociologue, auteur de *Danseur du défi* (Indigène éditions, Le Monde du 20 août), estime à une centaine le nombre de groupes de hip-hop dans le Nord - Pas-de-Calais - une cinquantaine ont défilé devant le jury de présélection du dernier Tremplin régional de danse urbaine -, autant qu'en région lyonnaise, un peu moins que les cent cinquante de l'Île-de-France. En tout, elle évalue à cinq cents le nombre des groupes

amateurs structurés sur toute la France. Partout, des cours sont créés, mais la demande est loin d'être satisfaite. « A Béthune, au premier étage d'Auchan, il y a vingt jeunes qui s'entraînent. A côté, des breakers répètent la nuit devant la médiathèque parce que le carrelage glisse bien. Si on leur donnait un local, des profs, ils iraient tout de suite car les jeunes ont envie de danser, et de bien danser », affirme Mohamed Ider.

A Fresnes (Val-de-Marne), des enseignements se multiplient grâce à l'association Avara, animée par un vidéaste tunisien, Fathi Doghri. Les

principaux enseignants sont deux danseurs d'un autre groupe invité dans la section des découvertes de La Villette, Liaison fatale.

Comme pour Mohamed Ider, ils ont découvert au contact d'autres styles de danse un certain souci de leur corps, qu'ils retransmettent dans leur enseignement. « Liaison fatale est programmé dans des théâtres où le groupe côtoie des danseurs contemporains. Avant, les hip-hoppeurs arrivaient quelque part et se mettaient à danser directement, explique Fathi Doghri. Puis ils ont vu les autres artistes s'échauffer pendant une heure dans leur loge, avant le

spectacle, et ils ont appris à en faire autant. » Parmi les petits danseurs de Zone interdite, quelques-uns étaient membres de clubs sportifs où ils pratiquaient déjà les étirements et les assouplissements. Mais, explique Mouncef, quatorze ans : « J'aime mieux la danse que la gym, je préfère le spectacle à la compétition, parce que là personne ne perd. » Il apprécie en outre que leur chorégraphe projette d'emmener la compagnie aux Etats-Unis car, pour ce jeune sage, « les voyages, ça permet d'apprendre la vie ».

Catherine Bédarida

Du groupe au duo, du défi au face-à-face

PLUS QUE JAMAIS, la danse hip-hop épatée. Sa capacité à digérer les tics, les trucs, les codes, les modes pour dégager un langage constamment sur la brèche, prêt à devenir « la danse traditionnelle urbaine du XXI^e siècle » (dixit José Martinez, du groupe Choréam) est une leçon d'adaptation. Partie il y a quinze ans d'une pratique solo au milieu de cerclés dans la cité, elle a rapidement tourné sa casquette vers les scènes des théâtres. Contre le verdict de ceux qui la ghettoïsent, les bandes de potes, vite constituées en compagnies grâce au coup de pouce d'institutions comme le Théâtre contemporain de la danse, prouvent qu'elles savent non seulement chauffer un plateau à coups de numéros virtuoses, mais aussi écrire un spectacle avec bande-son, lumières, costumes. Une initiation douloureuse (improviser n'est pas danser et danser n'est pas chorégraphe) mais les hip-hoppeurs apprennent vite et démontrent régulièrement que les tours sur la tête ne les ont pas écervelés. « Nous avons la responsabilité d'évoluer », commente Nabil Saoudi, de la compagnie Quintessence. C'est un processus naturel que de chercher, d'explorer les possibilités de la danse à travers ce que nous vivons aujourd'hui. »

Dernier défi en date, s'affronter à une figure on ne peut plus classique : celle du duo, jamais

employée dans le hip-hop. Comment cette danse du défi où les corps ne se touchent jamais peut-elle se risquer au rapprochement avec l'autre, au mélange ? Quel obscur objet du désir peut bien pousser les hip-hoppeurs à délaisser la bande pour le seul-seul et le face-à-face avec l'autre ? « Les hip-hoppeurs sont obsédés par la dualité, l'altérité, la différence », souligne Philippe Mourrat, responsable de la programmation des Rencontres de La Villette. L'idée travaillait certains groupes et elle nous a amenés à ce programme de pièces courtes à deux. »

PAS DE CONTACT PHYSIQUE

Nabil Saoudi et la danseuse Kanti Schmidt, qui vivent ensemble, ont désiré s'emparer du thème masculin-féminin, on ne peut plus épineux dans un milieu réputé pour son machisme. « Le duo permet d'innover en m'ouvrant pour la première fois depuis sept ans à un registre plus doux, plus félin, alors que souvent les filles sont obligées de copier la gestuelle des mecs, confie la jeune femme. Il oblige aussi à structurer le contenu pour écrire la chorégraphie avec précision. Ce travail de défrichage va nous servir ensuite pour toute la compagnie. »

Resserré sur la cellule de base « toi et moi », l'écoute, le regard se concentrent sur l'autre

avec une acuité nouvelle. « Le lien ne s'établit plus avec le public mais avec un partenaire qui devient l'interlocuteur privilégié », précise Karine Saporta, chorégraphe contemporaine férue de hip-hop depuis trois ans, dont une pièce met aux prises une interprète contemporaine et un danseur hip-hop. Le dialogue est évidemment très différent lorsqu'il s'opère avec quelqu'un situé à quelques mètres de vous. Un peu effarouchant au départ pour un hip-hoppeur. » Christine Coudun, chorégraphe des Black Blanc Beur, compagnie initiatrice en France, dont le premier duo en quinze ans de travail répond aussi à une conjoncture économique difficile, confirme : « La proximité spatiale est très délicate à supporter pour un hip-hoppeur. J'ai pourtant réussi à rapprocher Ifra Dia et Lamine Diouf pour aborder des émotions plus fines, plus tendres que d'habitude. Ça n'a pas été sans mal mais, dans la complicité qui a fini par naître, de nombreux stéréotypes tombent. En revanche, impossible encore de les faire se toucher. » Aucun des quatre duos présentés à La Villette n'amorce de contact physique entre les deux partenaires. Que les corps dialoguent, oui, qu'ils se prennent à pleines mains, non.

Rosita Boisseau

GRAND PRIX DU JURY - CANNES 99

HUMAIN, TROP HUMAIN !

(Repérages)

INT - 12 ANS

L'HUMANITÉ - UN FILM DE BRUNO DUMONT

LE 27 OCTOBRE

Stanislas Nordey devra apurer le déficit du TGP de Saint-Denis

Le renouvellement de son contrat y est lié

CATHERINE TRAUTMANN, ministre de la culture et de la communication, Patrick Braouzec, maire de Saint-Denis, et Daniel Mongeau, représentant Robert Clément, président du conseil général de Seine-Saint-Denis, ont rendu public, vendredi 22 octobre, un communiqué à propos de la situation du Théâtre Gérard-Philippe de Saint-Denis, mis à mal par un déficit de 10 millions de francs (*Le Monde* du 22 octobre).

Les signataires insistent sur leur volonté de « *maintenir le théâtre ouvert* » et d'éviter un dépôt de bilan. Ils affirment que le projet artistique de Stanislas Nordey – directeur du TGP depuis le 1^{er} janvier 1998 – « *recueille, dans ses principes, adhésion et soutien des trois signataires* ». Ils réaffirment par ailleurs que la responsabilité de Stanislas Nordey est engagée dans le déficit, la direction du TGP n'ayant pas « *respecté le cadre financier dans lequel devait s'inscrire son action et qui constitue une obligation contractuelle* ».

En conséquence, ils demandent à Stanislas Nordey « *de prendre sans délai toutes dispositions, à commencer par le recrutement d'un nouvel administrateur, pour prévenir tout risque de nouveau dérapage* ». Un plan de redressement doit être mis en place. Il prévoit que « *l'essentiel du déficit, soit 6 millions de francs, soit apuré au 31 décembre 2000* ». Il est précisé que « *sans cet effort énergétique immédiat, la structure financière déséquilibrée de l'établissement, grevée par le poids de la dette, conduirait à la paralysie de l'activité, ou générerait mécaniquement de nouveaux déficits* ».

Le deuxième point important du communiqué concerne les « *priorités artistiques* » du TGP qui doivent être dégagées par Stanislas Nordey. Il lui est demandé de « *s'attacher tout particulièrement à*

la qualité de l'accueil réservé aux compagnies, ainsi qu'aux modalités de leur mise en relation avec le public ». Des propositions seront faites conjointement par les tutelles et Stanislas Nordey pour « *protéger les intérêts* » des compagnies programmées au TGP – c'est-à-dire pour que leurs productions soient maintenues au programme du théâtre. Un collectif a été créé. Il examine les moyens d'aider ces compagnies pour lesquelles de nombreux professionnels se sont mobilisés.

UNE POSITION FERME

Le troisième point important abordé concerne le renouvellement du mandat de Stanislas Nordey à la direction du TGP. Il n'est pas exclu que ce mandat, qui arrivera à échéance le 31 mars 2000, soit renouvelé. Mais cela dépendra du « *projet artistique et des premiers résultats [du] plan de redressement* ». Le renouvellement se fera par ailleurs « *dans les mêmes conditions que les autres directeurs des centres dramatiques nationaux dont le mandat arrive également à échéance le 31 décembre 2000* » – donc dans le respect d'un cahier des charges.

Samedi 23 au matin, Stanislas Nordey ne souhaitait pas commenter les termes d'un communiqué qui met au jour une position ferme sinon dure dans le règlement du déficit du TGP : l'apurement de la dette à hauteur de 6 millions de francs, accompagné de la mise en place d'un comité de suivi, laissera sans doute une latitude amoindrie à Stanislas Nordey, qui devra probablement renoncer à une part de son projet (ouverture du théâtre trois cent soixante-cinq jours par an et accueil d'un nombre important de compagnies).

Brigitte Salino

Veillée d'armes optimiste avant le Cycle du millénaire

Aux Rencontres de Beaune, les professionnels toujours vigilants pour défendre l'exception culturelle en vue des négociations de l'OMC

BEAUNE

de notre envoyée spéciale

Rendez-vous des professionnels du cinéma, la capitale des vins de Bourgogne a vécu durant quatre jours entre Bruxelles et Seattle. Du 21 au 24 octobre, les 9^{es} Rencontres de Beaune, organisées par l'ARP, société civile des Auteurs-réalisateurs-producteurs, ont montré la mobilisation des créateurs dans le lieu même où fut engagée, en 1991, la bataille pour l'exception culturelle. Si l'esprit de vigilance est intact avant les réunions de l'Organisation mondiale du commerce qui auront lieu à Seattle (Etats-Unis) à partir du 30 novembre, un premier signal favorable a pu être enregistré avec l'annonce, le vendredi 22 octobre, du mandat très clair donné par la commission de l'Union européenne à son représentant à Seattle, le Français Pascal Lamy : défendre les positions acquises en 1994 à Marrakech, c'est-à-dire continuer d'exclure les biens culturels et audiovisuels du champ de la négociation afin que chaque pays puisse prendre les mesures d'aide qu'il juge nécessaires pour préserver la diversité culturelle.

Les participants des Rencontres de Beaune n'ont pas pour autant interrompu leur veillée d'armes. Plus de quatre cents participants, français, européens et américains, ont partagé une information précise et technique sur les sujets d'avenir : la régulation du marché au service d'une création diversifiée, mais aussi les conséquences des avancées technologiques sous le signe du numérique, qui vont transformer les conditions d'exercice de ces métiers, mais qui, bien utilisés, pourraient ne pas profiter seulement aux groupes ou aux pays les plus puissants.

« *Ce n'est pas le numérique qui peut ajouter à un film une bonne*

histoire ou de bons acteurs ». Le réalisateur américain John Frankenheimer à qui le prix Marey allait être remis le soir même par Claude Lelouch aux Hospices de Beaune se faisait l'ardent avocat de la liberté du créateur. « *L'Amérique n'est pas l'ennemi*, répétait l'auteur du *Train*. *C'est parce que les films américains racontent des histoires que le public les apprécie. Ce n'est pas la qualité technique de la copie finale qui les intéresse. J'ai vu Citizen Kane pour la première fois sur une copie rayée et abîmée et pourtant ce film m'a marqué pour toute ma vie. Ce qui compte, c'est la composition des plans. Nous utilisons déjà les techniques numériques pour des corrections qui font gagner énormément de temps.*

« JACK VS JACK »

Et, signe que la mondialisation pèse aussi sur les réalisateurs américains, John Frankenheimer raconte s'être vu refuser un scénario sur le base-ball : « *Le sujet risquait de ne pas avoir une audience suffisante à l'étranger* ». La présence américaine à Beaune est aussi assurée depuis cinq ans par Jack Valenti, président de la Motion Picture Association, pour un numéro d'acteur qu'il partageait cette année avec le Français Jack Lalite dans un amical « *Jack vs Jack* » selon l'expression du réalisateur Claude Miller, président de l'ARP. C'est une autre manière de mesurer le climat international dans le domaine culturel. Un environnement où la position française semble de moins en moins isolée.

En défendant avec vigueur une industrie du cinéma encore vivante, la France a réussi à entraîner à sa suite des pays européens plus ou moins motivés, comme l'Allemagne, et maintenant d'autres nations plus lointaines : l'Australie et la Nouvelle-Zélande,

« *désormais plus sensibles à nos arguments* », selon Jean-François Boittin, chef du poste d'expansion économique à Washington, qui notait aussi que « *nous n'avons pas en face de nous une Amérique triomphante, mais inquiète et réticente* » et que les « *machines de guerre* » du cinéma américain ne rencontrent pas une « *sympathie* » universelle.

A Beaune, les grands sujets du jour sont débattus non seulement avec des ministres, Claude Allègre pour la présence du cinéma dans les programmes des lycées et collèges, Pierre Moscovici pour les affaires européennes, mais aussi avec les hauts fonctionnaires internationaux qui traitent ces dossiers. Si David Hartridge, au nom de l'OMC, a proposé une vision réconfortante de la solidité des positions acquises dans le domaine culturel, les administrateurs bruxellois ont présenté leur bilan et leur détermination.

C'était aussi l'occasion pour les professionnels du cinéma d'un premier contact avec la commissaire européenne chargée de la culture et de l'éducation. Viviane Reding a pu ainsi corriger en direct ses premières déclarations, manquant de fermeté, à propos de l'application des quotas dans l'audiovisuel. Prête à défendre « *toutes* » les dispositions de la directive européenne et notamment les quotas de diffusion, la commissaire s'est déclarée convaincue de la richesse du cinéma (550 films produits en Europe chaque année) et a souhaité que leur circulation se développe d'un pays européen à l'autre (6 % seulement des entrées), alors que les films américains représentent 75 % des entrées, et les films nationaux projetés dans leur propre pays 18 %.

Michèle Champenois

Aventure universitaire à Corte

Les architectes Arène et Edeikins approvoisent la pierre corse

CORTE (Corse)

de notre envoyé spécial

Fin d'Université 2000, début d'U3M (pour Université du troisième millénaire). Quantitativement, cet ambitieux programme de reconstruction, évalué à 35 milliards de francs (5,34 milliards d'euros), financé paritairement par Etat et Régions, réparti sur à peine dix ans, aura permis 700 opérations d'importance variée et 2,4 millions de mètres carrés construits ou rénovés. Bel effort !

Qualitativement, la prouesse a été saluée (*Le Monde* du 5 décembre 1998) : issus de multiples concours, les édifices, souvent signés par d'excellents maîtres d'œuvre de toutes tendances, n'ont finalement pour « défaut » que leur extrême diversité, à l'opposé des prototypes du XIX^e siècle, simples et sombres. Avec le temps, on parvient à passer de l'impression générale à l'exploration. Le hasard peut s'en mêler quand, croyant quitter Corte et son Musée de l'histoire corse – ratage architectural d'Andrea Bruno et piteuse muséographie –, on tombe sur la nouvelle université des sciences, signée par Olivier Arène et Christine Edeikins.

MONTAGNES DE VILLES

C'est d'ailleurs toujours un peu par hasard qu'on tombe sur ces deux-là. La première fois, c'était à Veyras, en contrebas d'une route menant à Privas, chef-lieu de l'Ardeche. Nous y avions déniché (grâce à sa directrice) une bibliothèque centrale de prêt et un merveilleux bâtiment d'inspiration corbuséenne, encore un peu vantard comme peut l'être une œuvre de jeunesse (*Le Monde* du 16 janvier 1991).

Les deux architectes n'ont alors pas quarante ans et ils viennent d'être montrés par l'Institut français d'architecture (IFA), qui consacrait, à Paris puis à Venise, une exposition à quarante de ces

jeunots dont on suit depuis les parcours en entomologiste.

Il faut de la persévérance pour trouver l'UFR de sciences, juchée à flanc de montagne et accessible comme un laboratoire clandestin. Il n'y a rien à cacher dans cette université normalement roupillante, pas même le Centre régional d'innovation et de transfert de technologies (CRITT), censé consacrer son énergie à l'aquaculture, aux farines de châtaigne, aux miels et pollens, aux plantes aromatiques, aux nouvelles applications des résines modernes. Le CRITT est accroché sur trois niveaux, comme une amorce d'amphithéâtre. Rappelant par sa disposition certains villages de vacances, on l'imagine, certainement à tort, propice aux rêveries devant l'éblouissant paysage de montagne qui naît autour des deux rivières de la ville. Devant, trois aires de parking dessinées avec soin pour ne pas faire des voitures une valeur ajoutée. Elles forment l'assise du CRITT et l'esplanade de l'université. L'un et l'autre tirent aussi parti de tous les incidents préexistants du terrain : les murets en pierre d'anciennes terrasses cultivées, un escalier de bergerie en ruine ; une source captée (« *approvoisée* », disent les architectes) alimente un bassin.

Pour l'université proprement dite, Arène et Edeikins se sont comportés en pirates, pillant et dévorant toutes les subtilités du paysage et de l'architecture insulaires. Perpendiculaire au centre de recherche, ce bâtiment a cette façon fière et nette d'estoquer les pentes qui transforment ici les villes de montagne en montagnes de villes. Sur fond de blanc et de brise-soleil de bois, les verticales ocre de pierres dominant, appareillées à sec, dirait-on, comme les maçons de l'île savent le faire avec génie.

Mais l'élégance extérieure de l'université des sciences de Corte n'est qu'un prélude au réel de l'architecture, faite d'espaces géné-

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA** : la somme record de 5 millions de dollars a été payée par Disney pour le nouveau scénario de Night Shyamalan, le metteur en scène d'origine indienne qui a réalisé *The Sixth Sense*. Disney versera également à Night Shyamalan, âgé de vingt-neuf ans, 5 millions de dollars (environ 4 574 000 €) pour la mise en scène du film, intitulé *Unbreakable*, et qui aura pour vedettes Bruce Willis et Samuel Jackson. Surprise de l'été, *The Sixth Sense* occupe la treizième place parmi les succès sur le marché nord-américain, devant *Batman et Men in Black*.

■ **Le quatorzième Prix du livre art et essai** (prix Henri-Ginet) a été attribué le 22 octobre à l'ouvrage de Jean Douchet *Nouvelle Vague*, paru aux éditions Hazan/Cinémathèque française.

■ **ARCHÉOLOGIE** : une nécropole médiévale a été découverte à L'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes), près d'une chapelle construite en 1115 par l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Les sépultures taillées dans le roc arbrent vraisemblablement les corps de chevaliers de l'ordre et datent de la seconde moitié du XII^e siècle, mais certaines pourraient remonter à l'époque carolingienne ou mérovingienne. Les individus dont on a découvert les ossements étaient atteints de la lèpre et le site serait celui d'une maladrerie.

■ **VENTES** : le livre de Galilée, *Sidereus nuncius*, que devait vendre Christie's à Londres le 20 octobre, a été retiré des enchères à la demande des autorités polonaises, qui le soupçonnaient d'avoir été volé à Cracovie. Un expert polonais, le professeur Stanislaw Szczur, l'a identifié comme provenant de la bibliothèque de l'université Jagellonne, qui a constaté en avril le vol de 57 livres précieux. 18 ont déjà été retrouvés à la maison de ventes Reiss und Sohn, à Francfort. Le livre de Copernic que les Polonais pensaient avoir été volé en 1998 à l'Académie des sciences à Cracovie, ne provient pas de cette institution.

■ **LETTRES** : la romancière et cinéaste algérienne Assia Djebar a été élue à l'Académie royale de littérature de Belgique, au siège de Julien Green. L'Académie dit montrer « *ainsi sa fidélité à la vocation de ses débuts : être ouverte à la francophonie universelle. Ses membres étrangers ont les mêmes droits que les Belges* ».

Yves Calvi 9h - 10h30

Vous avez dit curieux?

Saviez vous que la chasse aux acariens est ouverte toute l'année, que l'on peut congeler les mammouths ou que l'on ne bricole pas chez les francs-maçons? On n'a jamais vu plus curieux qu'Yves Calvi. Et vous?

La radio active

www.europe1.fr

Frédéric Edelmann

L'art, la mort et le sacré

Les cinq continents sont associés dans un parcours offrant des représentations de l'au-delà

LA MORT N'EN SAURA RIEN, reliquaires d'Europe et d'Océanie. Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie (MAAO), 293, avenue Daumesnil, Paris-12^e. M^e Porte-Dorée. Du mercredi au lundi, de 10 heures à 17 h 30. Tél. : 01-43-46-51-61. Jusqu'au 24 janvier 2000. Catalogue sous la direction d'Yves Le Fur, MAAO/RMN éd., 264 p., 290 F (44,21 €).

Quatre têtes humaines devant un sobre rideau de tulle ouvrent l'exposition. La première, hallucinée, bouche fendue comme en un dernier hurlement, vient d'Afrique. Deux autres, américaines, parcheminées jusqu'à l'os, ont conservé leur chevelure et sont dotées d'une parure qui les fait ressembler à quelques vieilles comédiennes peintes par Ensor. L'Asiatique, au masque pelliculé de noir, a le front gravé d'un grand dessin stylisé. Le crâne nu de la dernière, déformé en pain de sucre, est d'origine européenne.

Pour que toutes les parties du monde soient représentées, il ne manque qu'un spécimen venu d'Océanie. Il n'a pas été oublié, puisque ce continent éclaté fournit une bonne part des reliquaires rassemblés. Les autres viennent du monde occidental où, à partir du XII^e siècle, l'Eglise catholique organise un long face-à-face avec les morts, notamment par l'intermédiaire des reliques des sanctifiés. Ce dialogue va durer jusqu'au XVIII^e siècle.

Une telle confrontation aurait-elle été possible il y a quelques années ? Placer face à face des vestiges sacrés aux yeux des catholiques et des fétiches « païens » aurait fait rugir les bonnes âmes. Introduire dans un musée des objets aux charges religieuses si évidentes avait également de quoi faire reculer les conservateurs pétris de rationalisme. Les religions ne devaient pas franchir les portes des temples de l'art puisque l'art

était la nouvelle religion. Une crucifixion n'était jugée digne des cimaises que si elle était signée Cimabue ou Rubens. Or l'esthétique, très présente au MAAO, est évidemment au service du sacré sous sa forme la plus troublante : la communication avec l'au-delà. On voit bien ici comment la préparation et l'ornementation de ces restes font basculer la dépouille humaine dans un monde magique. Ces ossements sont, sous toutes les latitudes, des liens avec les défunts, qui jouent désormais le rôle d'intercesseur avec la divinité.

PRÉSENCE-ABSENCE

Parfois le crâne disparaît entièrement sous une épaisse couche d'argile qui permet de remodeler les traits du disparu ou d'en inventer d'autres. Ambivalence de cette présence-absence que pratiquent avec un art consommé les Mélanésiens. Les plus réussis – ceux de Nouvelle-Irlande notamment – ont une curieuse parenté avec les masques du théâtre grec. En Occident, certains « chefs » particulièrement vénérés sont dissimulés dans des bustes de métaux plus ou moins précieux, qui reproduisent des traits idéaux. Les vestiges de la bienheureuse Bertha sont enveloppés de tissus brodés d'or. On aperçoit seulement un fragment de son occiput, mystérieuse matière lisse et blanche.

Plus mystérieuse encore, cette figure féminine dont la tête est un crâne surmodélé. Le buste est placé au centre d'une espèce de double crochet, juste au-dessus d'un sexe féminin ouvert. S'agit-il de l'effigie d'une femme-ancêtre, créatrice de la lignée, ou de l'ellipse d'un cycle qui va de la naissance à la mort ? Cette allégorie est placée presque en face du reliquaire de sainte Coelestina, élaboré en Suisse, au XVIII^e siècle. La composition macabre est d'un baroque suave : rubans de couleurs tendres, sourire dessiné par une double rangée de perles, jabot de pierres



REUNION DES MUSÉES NATIONAUX

Saint Prosper, dans son habit de lumière.

précieuses, justaucorps brodé, cape déployée comme des ailes et fils d'argent de sa coiffure postiche. Ce qui n'empêche pas de deviner sous la gaze la présence de la tête de mort. Saint Pancratius est plus solennel et son armure laisse entrevoir des fragments de son squelette. Saint Prosper en colottes de velours rouge, les os enluminés, est allongé sur un coude. Les mannequins *rambaramp*, des îles Vanuatu, reçoivent des crânes surmodélés ; ceux de défunts de haut lignage dont l'esprit, à la fin du rituel, doit partir vers le pays des morts.

La pièce la plus prodigieuse est peut-être un *Jardin du paradis* venu de l'Allemagne postmédievale, une installation complexe que ne renierait pas un artiste contemporain. Elle a été élaborée avec le désir d'émerveiller : le Christ en croix trône sur un fond d'ossements éti-

quetés à demi dissimulés par un semis de perles et de fleurs, le tout encadré d'une frise de crânes. Cette composition répond à un présentoir venu de Papouasie-Nouvelle-Guinée, peint de figures stylisées avec des yeux immenses, décoré d'une douzaine de têtes humaines fichées sur des piques. Si l'ensemble est stupéfiant, le rapprochement des deux reliquaires ne l'est pas moins. Mais c'est surtout cette familiarité avec la mort, aujourd'hui refoulée, qui étonne. L'exposition se ferme sur une « vanité » de l'île de Pâques, crâne nu dont le sommet est gravé d'un oiseau stylisé : le lien entre le monde des vivants et celui des défunts. « Nous dansons sur les tombes/La mort n'en saura rien », écrivait Guillaume Apollinaire dans son *Guetteur mélancolique*.

Emmanuel de Roux

L'histoire du jazz dans les doigts de Charles Thomas

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE RIVE-DE-GIER, Charles Thomas Trio, jeudi 21 octobre.

RIVE-DE-GIER (Loire)
de notre envoyé spécial

Un peu voté, son grand corps flottant dans un léger costume, une main posée sur le piano, Charles Thomas reçoit l'ovation qui dit l'émerveillement du public. Sait-il bien où il se trouve ? Charles Thomas est ailleurs. Au cœur de la musique certainement. Lorsque ses doigts se posent sur le clavier, il se redresse. Il est peut-être aussi toujours chez lui, en Arkansas, d'où il n'accepte de partir que quelques jours dans l'année pour New York ou l'Europe.

C'est le festival Jazz en tête, de Clermont-Ferrand, et Xavier Felgeyrolles qui ont permis, en octobre 1997, de découvrir le pianiste en France. Il a enregistré quelques disques, avec

Ron Carter, Billy Higgins, Ben Riley, l'ancien batteur de Thelonious Monk. Justement, lorsque l'on rencontre Charles Thomas, on pense tout de suite à Monk, à Bud Powell aussi, entourés, pris en charge par des proches qui savaient que la vie autour d'eux était trop mystérieuse. La légende dit que Charles Thomas a joué avec John Coltrane. Peut-être. La légende dit aussi que tout New York se précipite pour jouer avec lui lors de ses rares apparitions. Imprimons la légende. « Les gens aiment bien venir me voir – Qui ? – Des musiciens – Qui ? – Des gens. »

Né en janvier 1935 à Memphis, Charles Thomas jouait du piano et de l'orgue pendant que son père, le révérend Charles E. Thomas, chantait la gloire de Dieu. L'oreille collée au poste de radio familial, Charles Thomas découvrait aussi le jazz, « le son de cette musique, c'est ça qui me passionnait ». Comme Phineas Newborn – « Il habitait pas très loin de chez moi.

Il me montrait des choses stupéfiantes » –, Sir Roland Hanna, Hank Jones, Tommy Flanagan ou Jaki Byard, Charles Thomas est un témoin de toute l'histoire du piano moderne. Il a en lui, dans son corps, sa mémoire, tous les standards, des plus joués aux plus enfouis.

C'est cette histoire que Charles Thomas joue. Avec une douceur, une légèreté du toucher qui peut se transformer aussitôt en un galop formidable. Il a inscrit sur une feuille des idées de répertoire pour ce soir : *But Not for Me*, *Willow Weeps for Me*, *Come Sunday*, *Good Bait*, *Poinciana*, *Con Alma*... D'autres lui viennent comme ça. Le contrebassiste Essiet Essiet sait s'adapter. Clarence Penn, à la batterie, le comprend vite. La mélodie, l'harmonie, les rythmes deviennent un fantastique terrain de découverte, de renouvellement des thèmes les plus connus, entendus.

Sylvain Siclier

Le désarroi de l'ancien communiste Arthur Koestler

CROISADE SANS CROIX, d'Arthur Koestler. Mise en scène : Jean-Paul Wenzel. Avec Laurence Février, Denis Lavant, Muriel Pi-quant...

THÉÂTRE DE LA COLLINE, 15, rue Malte-Brun, Paris 20^e. M^e Gallieni. Du mercredi au samedi, 20 h 30 ; mardi, 19 h 30 ; dimanche, 15 h 30. Tél. : 01-44-62-52-52.

Au printemps 1941, un jeune communiste hongrois, qui vient de passer trois ans en prison pour appartenance au parti, réussit à gagner Lisbonne. Il n'est plus membre du parti tant il a été sidéré, révolté, par le pacte germano-soviétique, cela Koestler le précise dès les premières pages de son livre, *Croisade sans croix*.

A ce propos, une précision : tout le monde connaît l'existence des accords germano-soviétiques, ceux-ci sont constamment rappelés, à juste titre, par historiens et essayistes dès qu'ils traitent des crimes de Staline, mais les mêmes historiens passent volontiers sous silence les accords germano-français qui précéderent, eux aussi, la seconde guerre mondiale.

Les accords de Munich sont signés le 29 septembre 1938. Dix semaines plus tard, le 6 décembre 1938, Ribbentrop arrive à Paris. Il déjeune à Matignon avec Daladier, président du conseil. Dans l'après-midi, avec Georges Bonnet, ministre des affaires étrangères, il signe, au Quai d'Orsay, le texte que voici : « Le gouvernement français et le gouvernement allemand par-

tagent pleinement la conviction que des relations pacifiques et de bon voisinage entre la France et l'Allemagne constituent l'un des éléments essentiels de la consolidation de la situation en Europe et du maintien de la paix générale. Les deux gouvernements s'emploieront en conséquence de toutes leurs forces à assurer le développement dans ce sens des relations entre leurs pays. » Suivent deux articles plus brefs stipulant que les frontières entre Allemagne et France sont intouchables et que toutes ces mesures sont sous réserve des « relations particulières avec des puissances tierces » (le pacte franco-soviétique de 1935, par exemple, peut-être ?)

LES PLAINTES DE DENIS LAVANT

Le soir de ce 6 décembre, somptueuse réception du gouvernement français au complet à l'ambassade d'Allemagne, et, dans l'après-midi du 7, nouvelle rencontre Ribbentrop-Bonnet, à l'hôtel Crillon (ils ne seront pas d'accord, plus tard, sur ce qu'ils se sont dit). Le pacte germano-soviétique sera signé, lui, huit mois et demi plus tard,

le 23 août 1939. Les Français, pour la plupart, sont tenus dans l'ignorance des accords franco-allemands du 6 décembre 1938.

Quand il publie *Croisade sans croix* en 1943, Arthur Koestler ne sait trop où donner de la tête. Son *Testament espagnol*, en 1938, est clairement antifranquiste. Son *Zéro et l'infini*, en 1940, est clairement anticommuniste, antisoviétique. Mais *Croisade sans croix* est un récit multiple, aux fils mêlés et confus, et l'approche politique est recoupée par l'intervention d'une psychanalyste qui aurait voulu débrouiller cet écheveau.

Il est étrange que Jean-Paul Wenzel, qui sait diriger aussi bien qu'écrire, ait choisi de mettre en scène une œuvre aussi filandreuse. L'interprétation calme de Laurence Février (la psychanalyste) aère un peu ces taillis, mais Denis Lavant, acteur d'une invention souvent singulière et forte, n'a pas trouvé ici ses marques ; il adopte une fois pour toutes un jeu bébé, plaintif, qui déroute, sauf aux cinq dernières minutes.

Michel Cournot

SORTIR

PARIS

« Premier amour », de Samuel Beckett

Merveille : Jean-Quentin Châtelain est seul en scène et il dit *Premier amour*, de Beckett, au Théâtre de la Bastille, sur le plateau désossé jusqu'aux murs. Un ovale jaune de lumière, une chaise et, tout autour, l'espace sombre et mouvant comme le souvenir. Etrange souvenir, sans doute autobiographique, où se croisent la mort du père et la vie fugace avec une femme que Beckett – s'il s'agit de lui – fuit en courant quand elle lui apprend qu'elle est enceinte. Merveille de l'art de Jean-Quentin Châtelain, qui, de sa voix chantante, laisse sourdre l'horreur et l'humour, mine de rien, comme s'il était là de passage, à raconter une petite histoire. Pour ce genre de spectacle, les Suisses ont une expression enviable : « Mieux, ce serait pas tenable. »

Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, 11^e. M^e Bastille. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-43-57-42-14. Jusqu'au 31 octobre. 80 F et 120 F.

BRÉTIGNY-SUR-ORGE

Le Ballet royal du Cambodge

A l'occasion de la tournée en France du Ballet royal du Cambodge, l'Espace Jules-Verne de Brétigny-sur-Orge (ville dans laquelle se sont installés plus de 40 000 réfugiés khmers) a l'excellente idée d'organiser deux journées non-stop afin de montrer l'habillage des danseurs, la signification de la danse des mains. Le danseur Santha Leng donnera *Masques*, une création contemporaine. Egalement au programme, une initiation à la cuisine, une exposition-vente d'artisanat.

Espace Jules-Verne, rue Henri-Douard, 91 Brétigny-sur-Orge. Les 26 et 27, à 20 h 30. Tél. : 01-60-85-20-85. 130 F.

METZ

Semaine Bernard-Marie Koltès

Dix ans après la disparition de Bernard-Marie Koltès, Metz, sa ville natale, lui rend hommage. La mairie organise une semaine à

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. François Salque (violoncelle) Delphine Bardin (piano) Liszt : *Élégies pour violoncelle*. Rachmaninov : *Romance pour violoncelle et piano*. Debussy : *Sonate pour violoncelle et piano*.

Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, 7^e. M^e Solferino. Le 26, à 12 h 30. Tél. : 01-40-49-47-57. 80 F.

Renegade Way Bataclan, 50, boulevard Voltaire, 11^e. M^e Voltaire. Le 25, à 20 heures. Tél. : 01-43-14-35-35. 150 F.

Enrico Pierranzzi Trio Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1^{er}. M^e Châtelet. Le 25, à 20 h 30 et 22 h 30. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Marc Laferrière Quintet Caveau de la Huchette, 5, rue de la Huchette, 3^e. M^e Saint-Michel. Le 25, à 21 h 30. Tél. : 01-43-26-65-05. De 60 F à 75 F.

Calvin Russell La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, 18^e. M^e Pigalle. Le 25, à 19 heures. Tél. : 01-49-25-89-99. 170 F.

The Selecters New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10^e. M^e Château-d'Eau. Le 25, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. 120 F.

Michèle Atlani L'Européen, 3, rue Biot, 17^e. M^e Place-de-Clichy. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 100 F.

Salif Keita Théâtre, 12, rue Sadi-Carnot, 92 Vanves. Le 26, à 20 h 45. Tél. : 01-41-33-92-91. 120 F.

RÉSERVATIONS

Lulu d'Alban Berg, d'après Frank Wedekind. Ulf Schirmer (direction musicale), Willy Decker (mise en scène), avec Anna-Katharina Behnke, Julia Juon, David Kuebler.

Opéra-Bastille, 130, rue de Lyon, 12^e. Les 2, 5, 8, 12, 15 et 18 novembre, à 19 h 30. Tél. : 0-836-69-78-68. De 60 F à 575 F.

L'Orchestre national de Barbès Zénith, 209, avenue Jean-Jaures, Paris 19^e. Le 2 novembre, à 20 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 143 F.

Iggy Pop Elysée Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, 18^e. Les 8 et 9 novembre, à 19 h 30. Tél. : 01-55-07-06-00. 165 F.

John Lewis Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, 8^e. Le 8 novembre, à 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 250 F.

Jean-Louis Murat Le Trianon, 80, boulevard Rochechouart, 18^e. Les 10 et 11 novembre, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-78-03. 149 F.

DERNIERS JOURS

29 octobre : Littoral de Wajdi Mouawad, mise en scène de l'auteur, par le Théâtre O parleur. Créé en France au 15^e Festival international des francophonies en Limousin en septembre 1998.

Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, 92 Malakoff, 18^e. Tél. : 01-46-55-43-45.

30 octobre : L'Amante anglaise de Marguerite Duras, mise en scène de Patrice Kerbrat.

Théâtre de l'Europe, 55, rue de Clichy, Paris 9^e. Tél. : 01-44-53-88-88. De 100 F à 240 F.



DÉDICACE À LA LIBRAIRIE

Mardi 26 octobre de 17h à 20h

Françoise Reumaux et les coauteurs

dédieront le livre

Les oies du Capitole ou les raisons de la rumeur

Collection «CNRS Communication» 140 FF, 224 p.

151 bis, rue Saint-Jacques • Paris V^e

La société tchèque de plus en plus sécularisée

Le quotidien pragois « Lidové Noviny » se penche sur les raisons de ce phénomène massif. Les religions traditionnelles reculent devant l'incroyance, et les sectes, si elles progressent, ne font pas vraiment recette

QU'ONT FAIT les Tchèques à Dieu pour qu'il se détourne d'eux ? Cette question agite les dignitaires de l'Eglise catholique et des Eglises protestantes de Bohême-Moravie. Ce qu'ils pressentaient depuis quelque temps vient d'être confirmé par un vaste état des lieux des Eglises, des religions et de la foi en pays tchèque réalisé à l'occasion du dixième anniversaire de la chute du communisme et du synode des évêques européens qui s'est achevé dimanche 24 octobre au Vatican.

En effet, la sécularisation de la société se poursuit à un rythme soutenu. Les Eglises chrétiennes ont perdu 8 % de leurs fidèles (33 % des 10,3 millions de Tchèques) depuis le dernier sondage réalisé en

1991. Au contraire, le nombre de personnes se déclarant sans religion a augmenté de 7 % (66 %), la différence représentant la progression des effectifs des sectes et les cultes exotiques.

Le tableau « apocalyptique » de l'état de la foi dans le pays est, de plus, à peine tempéré par les réponses à deux autres questions posées aux 1908 personnes interrogées. Si 43,2 % d'entre elles s'estiment croyantes (contre 42,8 % en 1991), 48,5 % non croyantes (51,8 %) et 8,3 % (5,4 %) athées convaincues, elles ne sont que 6,5 % à croire en « Dieu comme personne », contre 50,2 % en « quelque chose comme un esprit ou une force ». Les 43 % restants se

partagent entre ceux qui ne savent pas quoi penser et ceux pour lesquels il n'existe rien ni personne. Le fondement de la foi chrétienne n'est donc même pas partagé par les Tchèques qui se réclament de l'Eglise catholique (28 %) ou des Eglises évangéliques (4,5 %).

Le quotidien pragois *Lidové Noviny*, qui a consacré son supplément dominical à cette enquête, avance, en laissant la parole à des spécialistes et des responsables d'Eglises, plusieurs explications. L'ampleur du phénomène de sécularisation mérite en effet de s'y intéresser car, non seulement il est l'un des plus marquants en Europe, mais aussi le plus brusque dans l'histoire nationale depuis les an-



nées 60. Pendant cette décennie de libéralisation après les terribles années de stalinisme, les effectifs s'étaient effondrés de moitié, rappelle *Lidové Noviny*. Cette chute, résultat de la propagande athée et de la répression contre les catholiques dans les années 50 - liquidation des ordres, internement des dignitaires religieux et d'une majorité des prêtres et des laïcs les plus actifs, persécution quotidienne des

fidèles -, s'était presque arrêtée dans les années 70 et 80.

En cette fin de siècle, le recul du nombre des croyants est provoqué en particulier par « la disparition des générations les plus âgées, pour lesquelles l'appartenance à une Eglise était une évidence ». De même, les personnes de plus de cinquante ans qui, pour des « raisons conjoncturelles », s'étaient déclarées croyantes en 1991 ne se considèrent plus comme telles. En effet, comme le souligne Prokop Remes, président de l'Association d'études des sectes, l'affirmation que « l'Eglise catholique représentait au sortir du communisme une autorité morale ou spirituelle était un mythe. L'Eglise catholique, en

particulier, a toujours laissé indifférent l'homme de la rue ».

Selon lui, les attentes de la société envers les religions étaient, après la sortie du communisme, les suivantes : « Montrez-nous la voie vers le succès, vers des expériences transcendantes extraordinaires ou donnez-nous l'assurance d'un ordre éternel et la possibilité de fuir ce monde chaotique. » Les religions traditionnelles ne pouvaient pas répondre à ces attentes. Les sectes et certains cultes charismatiques ont su satisfaire ces besoins. Si leurs effectifs ont globalement doublé entre 1991 et 1999, une certaine désaffection a été enregistrée depuis le milieu de la décennie et leur progression a tendance à se ralentir. Si les cultes hindouistes ou basés sur le yoga et la méditation sont à la mode, on ne constate pas un engouement pour le bouddhisme comparable à celui observé en Europe occidentale.

L'antichristisme professé officiellement à Prague risque de ne pas faciliter la tâche des Eglises dans leur tentative d'arrêter l'hémorragie - il n'est pas possible de parler de reconquête, même partielle, des esprits. Malgré les prévisions pessimistes de l'enquête - les croyants pourraient représenter seulement 20 % de la population en 2010 -, les dignitaires catholiques peuvent toutefois se consoler : la relève des générations est plus ou moins assurée alors que l'existence de certaines Eglises protestantes est menacée.

Martin Plichta

DANS LA PRESSE

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ L'accueil volontairement exceptionnel et chaleureux réservé par le président de la République à son homologue chinois, du week-end bucolique privé de Bity au tapis rouge de la cour des Invalides, procède d'un calcul domestique, d'un pari sur l'avenir et d'une ferme conviction. Jacques Chirac est depuis toujours convaincu que, si le respect des droits de l'homme est une valeur universelle, le respect des cultures et des réalités nationales particulières en est une autre. (...) Mais, au-delà de cette conviction, le chef de l'Etat entend faire preuve de sa capacité d'anticipation. La Chine, avec son milliard d'habitants et son poids

économique virtuel, sera sinon la grande au moins l'une des grandes puissances du XXI^e siècle. (...) Il est vrai enfin que cette attitude particulièrement conciliante à l'égard de la Chine, pour être fondée sur une conviction et inspirée par une vision géostratégique, n'est pas dénuée non plus d'un calcul de politique intérieure. Dans une cohabitation au sein de laquelle il n'est pas aisé pour le chef de l'Etat d'exister tant la réalité de l'exécutif se situe à Matignon, Jacques Chirac apparaît, à travers cet épisode chinois, en grand ordonnateur de la politique étrangère française.

LE TEMPS

Eric Hoelsli

Personne n'attendait pareil remue-ménage et tous les pronostics sont

déjoués. Le mouvement politique que la Suisse a connu hier est de ceux qui font date, et rien, pas même un système électoral conçu pour favoriser l'immobilisme, n'a freiné la spectaculaire poussée de l'UDC. Depuis l'apparition de la proportionnelle il y a quatre-vingts ans, c'est sans doute le plus important déplacement en voix et en sièges que l'histoire politique suisse ait connu. Premier parti en voix, l'UDC va peser plus lourdement sur l'avenir de la Suisse que son nombre de sièges ne pourrait le laisser penser. Car l'influence de la formation de Christoph Blocher ne se limite pas à la cinquantaine de sièges qu'elle occupera désormais à l'Assemblée fédérale. Par un mécanisme comparable à celui des poupées russes, l'UDC vient d'affirmer son rôle de

leader de la vie politique fédérale : depuis hier, la droite est renforcée au Parlement, et au cœur de l'UDC elle-même c'est bien l'aile bloc-hérienne qui prend le dessus. Le tribunal zurichois est désormais le leader de la droite suisse.

FINANCIAL TIMES

■ Dégoutant. C'est le seul mot qui convienne. Comment se fait-il que les autorités françaises semblent avoir trouvé des excuses à la pratique consistant à mélanger des boues d'épuration aux aliments destinés au bétail, en dépit des lois européennes ? La manifestation de leur indignation par les agriculteurs britanniques, qui ont souffert un embargo injustifié sur leurs exportations de bœuf vers la France, est entièrement compréhensible. La même

remarque vaut pour la réaction des consommateurs britanniques, qui affirment qu'ils vont boycotter tous les produits français, de la moutarde de Dijon au camembert. (...) La France et l'Allemagne doivent s'aligner cette semaine sur les douze autres pays de l'Union européenne et lever l'embargo sur le bœuf britannique, dans les conditions très strictes définies par la Commission. Ces décisions devraient constituer des pas décisifs vers un effort plus général pour dépolluer la question de la sécurité alimentaire. Le soin de juger devrait être laissé aux experts indépendants. Quand les services nationaux parviennent à des conclusions différentes en ce qui concerne des risques très limités, les embargos commerciaux ne sont pas la solution.

altern.org/ecra

Le mouvement étudiant contre Claude Allègre se poursuit sur Internet



UN PETIT mammouth rose saute sur la tête du ministre et l'écrase en rebondissant joyeusement. Le site « Ensemble contre Claude Allègre », créé par plusieurs cellules syndicales étudiantes de Paris et de province en rupture avec leurs instances nationales, s'inscrit dans la continuité du mouvement de mécontentement qui agite les campus depuis l'hiver dernier. Il publie tout d'abord une analyse critique des réformes actuellement mises en place, en se fondant sur des principes très classiques : « L'université n'est pas là pour former à la pratique d'une activité professionnelle, mais pour assurer à chacun un certain niveau de connaissance. »

Les étudiants dénoncent une remise en question de cette « mission fondamentale » et craignent « le passage d'une culture critique à une culture d'entreprise ». Ils s'inquiètent également des possibles augmentations des droits d'inscription et redoutent l'apparition d'« universités à rabais ». Ils invitent donc les internautes à signer une pétition électronique réclamant « le retrait im-

médiat des réformes », et à la faire circuler dans les amphithéâtres.

Les 16 et 17 octobre, une réunion intersyndicale de ces groupes en disidance a été organisée à Nantes. Le site va donc s'enrichir prochainement de plusieurs textes et résolutions, concernant notamment la

« licence professionnelle », un nouveau diplôme proposé par le ministère : « Nous allons lancer un appel vers l'ensemble de la communauté éducative », explique Emmanuel Lyasse, secrétaire général de l'UNEF-Paris IV et coresponsable du site.

Sylvie Tanette

SUR LA TOILE

MÉDICAMENTS

■ L'Etat de l'Illinois a engagé des poursuites contre plusieurs sites Web qui vendaient des médicaments par correspondance, notamment du Viagra et des anti-inflammatoires, sans exiger d'ordonnance. Le Kansas et le Missouri ont déjà lancé des actions judiciaires similaires. - (AFP)

ENCYCLOPÉDIE SATURÉE

■ Le jour même de son ouverture, le site Web Encyclopædia Britannica, qui devait permettre la consultation gratuite des trente-deux volumes de l'encyclopédie, avait dû fermer temporairement, incapable de faire face à l'afflux de visiteurs. Son directeur général, Don Yanias, présente ses excuses au public, réaffirme que le site « a réellement été victime de son propre succès » et promet le retour prochain de l'encyclopédie sur le Web, grâce à des serveurs plus puissants. www.britannica.com

COLLECTIONNEURS

■ Le site de commerce britannique QXL mettra aux enchères des morceaux du fameux stade londonien de Wembley, qui va être détruit prochainement. www.qxl.com

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom : Adresse : Code postal : Localité : Offre valable jusqu'au 31/12/99 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 901MQPA1

Formularies for authorization of payments and account details. Includes fields for 'N° NATIONAL D'ÉMETTEUR', 'ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE', 'TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER', and 'NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER'.

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi. Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99€/min)

D'une valse à l'autre par Alain Rollat

L'IMAGE DE L'EMPEREUR de Chine valsant avec la première dame de la République française sur un air d'accordéon valait assurément son pesant de pellicule. Elle occupera la place qui lui revient de droit dans l'album de notre mémoire collective : elle fera pendant à une autre image de danse passée à la postérité, celle de 1989, où l'on voit un tank esquiver une valse-hésitation devant un pékin inconnu aux abords de la place Tiananmen. Celui qui voudra la légèreté n'aura que l'embarras du choix. Notre préférence va à la proposition faite, dimanche soir, sur TF 1, par le quidam en charge de résumer la semaine écoulée en images pour les besoins de l'émission de Ruth Elkrief : « Habité par la fièvre du dimanche matin, Jiang Travolta invite Bernadette... » Cela donnera peut-être le change de l'humour noir à la Chine « hautement démocratique », celle qui s'éveillera « dans cinquante ans »,

selon le pronostic de M. Jiang Zemin, le jour où celle-ci demandera à nos arrière-petits-enfants, à propos des danses macabres du Tibet et d'ailleurs : « Que faisiez-vous en ce temps-là ? » Pour importante qu'elle soit, cette scène de bal musette ne saurait, toutefois, occulter deux autres images dont le sens mériterait d'être approfondi par les sinologues. La première est celle où l'on voit, chez des voisins des époux Chirac, le guide du peuple chinois donner le biberon à un agneau : sa maladresse est telle que la bergère est obligée de lui prêter main-forte. Il fut un temps, en Chine, où ce genre d'insuffisance conduisait tout droit à la campagne pour un stage de révolution culturelle... Cette image est d'autant plus paradoxale que M. Jiang Zemin, si l'on en croit ses propos sur l'immaturité politique de son peuple, prend les autres Chinois pour des moutons. On est

donc fondé à douter qu'un Grand Timonier fasse une nourrice qualifiée. La seconde image est encore plus complexe. Que s'est-il exactement passé, samedi, à Lyon, dans ce wagon du TGV 206 d'où M. Jacques Chirac est ressorti pour annoncer, ravi, l'achat de 28 Airbus par la Chine ? Faute de séquence entière, on reste sur une scène fugitive où, les deux chefs d'Etat étant debout côte à côte, l'on voit M. Jiang Zemin saisir brusquement la main gauche de M. Jacques Chirac, puis la relâcher, au vu de la caméra, pour prendre la pose, comme après un instant d'égarement ou de vertige. S'agissait-il d'un geste affectueux ou d'un geste réflexe ? Nos arrière-petits-enfants répondront à leurs copains chinois que nous valsons, en ce temps-là, parce que, nous aussi, nous avons attrapé cette maladie moutonnaire qu'on appelle le tournis...

Folles enchères

par Pierre Georges

C'EST la dernière mode sur Internet, bazar planétaire : la vente aux enchères. Tout vendre, tout acheter. Le vélo de l'oncle Jules comme les croquenots de feu Ceausescu. La litho de Dali garantie authentique ou le réfrigérateur-congélateur promis en ordre de froid. La voiture contrôlée technique nickel ou les rollers du petit dernier qui n'ont pas poussé avec ses pieds.

En cherchant bien, en surfant d'abondance, l'internaute dans son voyage sidérant peut même s'offrir la vie aux enchères. La preuve, ce site www.ronsangels.com, qui, aux Etats-Unis, propose au plus offrant, l'achat d'ovules prélevés sur des top models et des mannequins. La vente est organisée ce lundi, à partir des « dons » effectués par huit « superbes » jeunes femmes, « les plus belles et les plus avancées génétiquement » (?) annonce le promoteur du site, Ron Harris, photographe de mode, éleveur de pur-sang arabes et diffuseur de cassettes d'aérobic. La mise à prix se situera entre 15 000 et 150 000 dollars. Et les enchérisseurs, après avoir pu constater, sur photographie des donneuses, qu'il n'y a pas tromperie sur la qualité de la marchandise, peuvent ainsi espérer, au prix de quelques menus frais et de diverses opérations ultérieures, fécondation, implantation, « une version plus belle d'eux-mêmes ». Dixit l'éleveur de chevaux.

Pourquoi alors s'arrêter en si bon chemin ? Car cette histoire n'est pas sans en rappeler une autre, jadis, en ces temps héroïques où Internet n'était encore qu'en gestation. En 1979, Robert Graham, un ophtalmologiste américain, rêvant de voir naître des sujets d'élite, avait eu

la riche idée de créer à Escondido (Californie) une banque du sperme de Nobel ou de champions sportifs. Le principe était simple : recueillir la semence présumée génétiquement géniale de grands savants ou d'athlètes surdoués, trouver des femmes « de qualité », inséminer artificiellement et, ainsi, espérer obtenir des chérubins d'élite.

L'affaire avait fait scandale à l'époque. Notamment du fait qu'un savant fou, le professeur William Shockley, Prix Nobel de physique en 1956 pour ses travaux sur les transistors, s'était engagé et avait beaucoup fait et payé de sa personne pour la préservation génétique d'une élite et l'amélioration de la race humaine. Le tout évidemment agrémenté de considérations eugénistes ou « dysgénistes » complètement scabreuses. Le bon professeur proposait même l'instauration d'un système de primes à la stérilisation pour les mauvais sujets dotés d'un QI inférieur à cent. A 1 000 dollars le point de déficit par rapport à ce seuil, cela vous mettait le QI de soixante-dix, par exemple, à 30 000 dollars.

William Shockley est mort depuis, en 1989, d'un imbécile cancer de la prostate, génétique, qui sait ? Mais peut-être son sperme congelé lui a-t-il survécu ! Peut-être, en cherchant bien dans les fonds de stocks de la banque des génies génétiques, réussirait-on la plus extraordinaire des surenchères, des folles enchères ! Le sperme d'un Nobel, l'ovule d'un top model, touillez à la plume d'oie, implantez, laissez mijoter neuf mois, démoulez. Et servez beau et chaud, dans le meilleur des génétiques mondes. Atterrant !

La rigidité américaine menace la conférence de Bonn sur le climat

L'ÉLÉPHANT républicain américain va-t-il démolir le magasin de porcelaine qu'est la Convention sur le changement climatique ? C'est la question posée à Bonn, où s'est ouverte lundi 25 octobre la cinquième session de la Convention sur le changement climatique. Adoptée à Rio de Janeiro en 1992, cette Convention a connu un tournant historique à Kyoto fin 1997, lorsque les pays industrialisés se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre à l'échéance 2010. Mais, comme si elle regrettait ce moment d'audace – qui implique un changement profond dans les structures économiques des pays riches –, la communauté internationale n'a pu avancer dans la mise en œuvre de cet engagement, et la négociation de Buenos Aires, fin 1998, s'est achevée par un échec. On avait alors simplement conclu qu'il faudrait parvenir à un accord sur cette mise en œuvre en 2000.

La conférence de Bonn est une étape avant cette conférence décisive de 2000 ou de 2001, étape destinée à préciser la forme que pourrait prendre le marché des émissions, souhaité par les Etats-Unis. C'est sur ce sujet que se focaliseront les discussions, même si le conseil des ministres européens de l'environnement a rappelé, le 12 octobre, que les politiques internes à chaque pays devraient être « le principal moyen de satisfaire les engagements de Kyoto ».

L'idée inspirant le recours au marché est double : il serait plus économique de réduire les émissions dans les pays en développement ou dans ceux d'Europe de l'Est que dans les pays occidentaux, et la modernisation des équipements industriels et énergétiques y serait plus facile à réaliser que le changement des modes de consommation. Il reste à organiser ce marché des « permis d'émission » : les Européens désirent que le marché fasse appel à des instances indépendantes de régulation (pour enregistrer et certifier les transactions), tandis que les Américains privilégient l'accord à

l'amiable entre partenaires. On souligne, du côté européen que, comme la Russie, du fait de l'effondrement de son industrie, serait le principal fournisseur de permis d'émissions, il importe d'être rigoureux sur la mise en œuvre du marché, afin de parer de possibles détournements financiers.

Deux autres questions domineront les débats de Bonn : d'une part, on cherchera à déterminer comment intégrer la biomasse, qui joue un rôle non négligeable dans la balance atmosphérique, soit par émission (de méthane par les rizières ou de gaz carbonique par l'incendie des forêts), soit par absorption (plantation d'arbres). D'autre part, les délégués discuteront de l'« observance », c'est-à-dire des sanctions à appliquer aux pays qui ne respecteraient pas leurs engagements de réduction des émissions.

RADICALISATION

La discussion de Bonn constituera un bon indicateur du sort prévisible de la Convention sur le climat, qui est menacée d'enlisement. La position des Etats-Unis est en effet déterminante, alors que le Sénat, dominé par les Républicains, reste opposé au protocole de Kyoto, auquel il reproche de ne pas engager des pays tels que la Chine et l'Inde.

Dans l'atmosphère de radicalisation entretenue par l'élection présidentielle de l'an 2000, il est probable que la position du Congrès se durcira encore à l'encontre de la convention climatique. En 1997, les Etats-Unis avaient augmenté leurs émissions de gaz de plus de 10 % par rapport à 1990, tandis que l'Union européenne était parvenue à réduire les siennes de près de 10 % en 1996. Il faut prendre ces chiffres avec prudence et la situation a évolué depuis 1996. Mais les Etats-Unis ne semblent engagés, ni politiquement ni économiquement, dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Hervé Kempf

Le gouvernement prépare un ultime compromis pour assurer le financement des 35 heures

La CFDT plaide pour une sortie de crise acceptable par le patronat

DERNIÈRES TENTATIVES, pour « sauver » le paritarisme français... Lundi 25 octobre, le gouvernement devait proposer une nouvelle écriture de l'article 2 du projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale (PLFSS) consacré au financement des 35 heures. En fin d'après-midi, de nouveaux amendements devaient ainsi être étudiés par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale : la contribution envisagée sur la Sécurité sociale (5,6 milliards de francs de provisions, 0,85 milliard d'euro) pourrait être, ultime compromis, reportée. Le gouvernement ayant déjà renoncé à ponctionner ouvertement l'Unedic, le régime d'assurance-chômage, (*Le Monde* du 21 octobre), ce sont donc près de 15 milliards de francs qui feraient défaut, en 2000 ! Le produit de la nouvelle taxation des heures supplémentaires, n'étant pas suffisant, c'est donc à l'Etat qu'il reviendra d'assumer la charge. Le PLFSS, lui, ne devrait plus contenir aucune allusion à la participation, directe ou indirecte, des organismes sociaux.

De leur côté, les cinq confédéra-

tions syndicales devaient se réunir, le même jour, pour tenter une ultime médiation. Dans une déclaration commune – la seconde en quelques jours –, la CFDT, la CGT, FO, la CGC et la CFTC envisageaient de faire pression à la fois sur le gouvernement et sur le Medef, en réclamant une sorte de « halte au feu ».

UN « GESTE SYMBOLIQUE FORT »

Le patronat agit en effet toujours la menace de se retirer de l'Unedic, mais aussi et surtout de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM). Ce serait alors la fin des relations sociales françaises marquées depuis l'après-guerre par le paritarisme. Pour le régime d'assurance-chômage, le gouvernement considère que le problème est désormais réglé et que le Medef aura du mal à trouver une raison de quitter l'Unedic : s'il le fait, Matignon y verra « une décision purement politique ». Le gouvernement ne veut pas céder au « chantage » du patronat, mais il tente encore de sauver les meubles.

Tout le week-end a été consacré à

d'intenses négociations. Tandis que la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, s'entretenait avec les organisations syndicales, le premier ministre recevait Nicole Notat, à sa demande, samedi 23 octobre à midi. La secrétaire générale de la CFDT ne s'est pas contentée de parler du financement des 35 heures. Elle a également plaidé pour un « geste symbolique fort » du gouvernement sur la réduction du temps de travail.

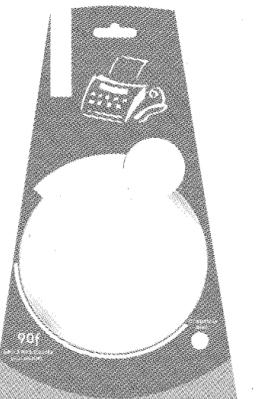
Le Medef a toujours en effet lié ouvertement la question de son maintien dans les organismes paritaires à celle des accords de branches signés dans le cadre de la première loi Aubry. Son président, Ernest-Antoine Seillière estime que ces accords ne sont pas « respectés » et ne cesse de réclamer une période transitoire de cinq ans. La question du devenir de l'accord de la métallurgie, signé fin juillet 1998 par FO, la CFTC et la CGC, en particulier, reste en suspens. Emblématique, cet accord, qui prévoit de rentrer en application seulement au 1^{er} janvier 2000, ne rentre pas dans les clous de la seconde loi sur les 35 heures...

C'est un sujet politique, aurait séchement répliqué le chef du gouvernement à M^{me} Notat.

Le soutien apporté au Medef par l'ensemble des partenaires sociaux sur la non-contribution des organismes sociaux irrite au plus haut point le gouvernement. Dans son esprit, il était logique de leur demander une contribution, les 35 heures étant censés créer des emplois et donc générer de nouvelles cotisations. Dans un entretien à l'hebdomadaire *Le Point*, le 31 janvier 1997, M^{me} Notat ne disait pas autre chose : « Lorsque nous avons institué le fonds paritaire pour l'emploi [de l'Unedic] la CFDT voulait aussi qu'il prenne en charge la réduction du temps de travail. » La numéro un de la centrale cédétiste ajoutait : « Nous nous sommes heurtés à une fin de non-recevoir du patronat. »

Mardi 26 octobre, l'Assemblée nationale commencera l'examen du financement de la Sécurité sociale. Chaque mot, chaque virgule de l'article 2 sera étroitement surveillé.

Isabelle Mandraud



Le Monde

ECONOMIE

LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES

MARDI 26 OCTOBRE 1999

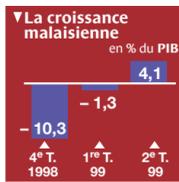
EUROPE



Paul-Louis Halley, PDG de Promodès, est le nouveau président de l'association EuroCommerce qui représente, à Bruxelles, 4,7 millions d'entreprises installées dans 24 pays (page IV)

BOUSSOLE

En Malaisie, aux difficultés économiques succèdent des tensions politiques. Les investisseurs, inquiets pour la stabilité du pays, restent prudents (page V)



HISTOIRE

1845

En novembre de cette année-là, une enquête du *Times* recense pas moins de 1 200 projets de lignes de chemin de fer en Grande-Bretagne ! Une folie qui fait penser à l'actuelle passion des investisseurs pour tout ce qui touche Internet (page VI)

MÉTIER D'AVENIR

Pour Yves Jorand, président du Réseau des médiateurs en entreprise, les acteurs sociaux doivent élaborer ensemble les règles du dialogue (page VIII)



OFFRES D'EMPLOI
De la page IX à la page XIV

La nouvelle « économie de l'attention » nous bombarde de sollicitations payantes ou financées par la publicité

Ces industries qui veulent gagner notre temps

Les écrans capturés par le marché

Les nouveaux médias mettent de moins en moins de temps pour conquérir leur public

Vitesse de pénétration des médias aux Etats-Unis
en nombre d'années pour atteindre 10 millions de foyers

Média	Années
TÉLÉPHONE	~35
TÉLÉ CÂBLÉE	~25
FAX	~20
TÉLÉPHONE CELLULAIRE	~15
MAGNÉTOSCOPE	~10
PC	~8
INTERNET	~5

Les Européens aussi s'emparent du Web

Les Européens en ligne sur Internet
en millions de personnes en % par rapport à la population totale

Année	Particuliers (%)	Professionnels (%)	Scolaires (%)
1998	4%	6%	9%
1999	~6%	~8%	~11%
2000	~8%	~10%	~13%
2001	~10%	~12%	~15%

Rien d'illogique à ce que l'e-pub croisse de manière exponentielle

Quant au commerce en ligne, les prévisions sont toujours plus explosives

Part d'Internet par rapport aux autres médias en France
EVOLUTION EN % DE 1997 A 1998, CALCULÉE À PARTIR DES REVENUS PUBLICITAIRES BRUTS

Média	Part (%)
INTERNET	284
CINÉMA	13
RADIO	15
AFFICHAGE	10
TÉLÉVISION	5
PRESSE	11

Le commerce mondial sur le Web
en milliards de dollars

Année	Particuliers (Mds \$)	Entreprises (Mds \$)
1997	~10	~20
1998	~20	~40
1999	~40	~80
2000	~80	~160
2001	~160	~320
2002	~320	~640
2003	~640	~1280

Sources : Booz, Allen & Hamilton; Forrester Research; PriceWaterhouseCoopers; IDC.

Dans l'histoire des avancées économiques, chaque progrès technique s'est traduit par un gain de temps. La machine à vapeur a donné naissance au chemin de fer et l'électricité au TGV. Plus loin, en moins de temps. Dans l'industrie, l'automatisation a permis de produire plus de marchandises. Plus vite et souvent moins cher. Les suppressions d'emploi qui, souvent, ont accompagné ces mutations sont la preuve que les machines ont avantagé le geste de l'artisan, puis les bras du travailleur non qualifié.

La vie quotidienne a aussi été transformée par la technique. En moins de trente ans, de nouveaux outils ont conquis nos maisons et appartements : machines à laver le linge et la vaisselle, sècheuses électriques, aspirateurs et robots ménagers en tout genre... « *Moulinex libère la femme* », disait la publicité du père Mantelet. Qu'avons nous gagné à sortir de ces « Trente technologiques ? » Du temps ? Assurément. Un nouvel espace de loisirs dont la gestion est laissée à notre guise ? C'est moins sûr.

D'autres industries, toutes aussi puissantes que les premières, spécialisées dans le loisir, la culture ou le commerce, travaillent à accaparer – et à rentabiliser – notre disponibilité toute neuve. Notamment dans la communication, l'un des piliers de cette économie du futur.

Entre la télévision – hertzienne, câblée, satellitaire... –, les jeux vidéo, les multiplex, Internet, les radios, les disques, les livres, les BD, les cassettes vidéo ou sonores, le téléphone portable (sans écran, avec écran, avec e-mail)..., notre temps dit « libre » est aujourd'hui absorbé par d'incessantes et multiples sollicitations payantes – ou financées par la publicité qui se faufile partout.

La télévision se fait interactive pour résister à la montée en puissance d'Internet ; la publicité devient policée pour séduire le consommateur numérique, les labels musicaux mettent en place des nouvelles stratégies marketing pour promouvoir des artistes au sein de la grande cacophonie de l'information, et l'industrie du logiciel lance de nou-

veaux produits pour améliorer notre capacité à brasser toujours plus d'information.

L'organisation de notre vie privée ne peut sortir indemne de ce maelström. Comme l'explique François Mariet, professeur à Paris-Dauphine et directeur des recherches média de Publicis, « les nouvelles technologies obligent à recomposer notre quotidien ».

Les repas, par exemple, cessent d'être un lieu de célébration familiale et deviennent le centre d'activités multiples. On dîne en surfant sur Internet, et même dans sa voiture : Siemens a sorti un four à micro-ondes spécial automobile. Les adolescents sont aujourd'hui devenus des spécialistes de la pluriactivité : ils jouent aux jeux vidéo ou regardent une série TV en téléphonant à leurs copains. Nul abonné de CanalSatellite ou de Télévision par satellite (TPS) ne peut appuyer sur le bouton de sa télécommande sans se voir ouvrir la porte d'un centre commercial virtuel où il peut commander une chaîne hi-fi ou une voiture, consulter

son compte en banque ou plus simplement avoir l'embarras du choix entre plus de cinquante programmes de télévision différents.

Avec une carte vidéo performante et un accès à haut débit, un fan de football peut taper un rapport urgent sur son micro-ordinateur, répondre vite fait aux courriers électroniques, commander une pizza surgelée par Internet, tout en suivant sur un coin de son écran le match qu'il a attendu impatiemment toute la semaine.

Vivre avec son temps est devenu synonyme de course contre la montre : il faut gérer simultanément des flux d'information multiples. Avec ce que cela suppose de stress, mais aussi de plaisir. Chacun doit apprendre à gérer le chaos informationnel. En sachant qu'il ne pourra retrouver la sérénité qu'en utilisant toujours davantage les instruments mêmes qui attentent à son intégrité : l'image, le son, les données numériques.

Yves Mamou

ISM INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT
FULLY ACCREDITED *

Pour cadres et dirigeants de 30 à 45 ans, diplômés de l'enseignement supérieur, le seul MBA accrédité USA Europe compatible avec votre vie professionnelle :

ieMBA International Executive Master of Business Administration
■ 520 h de formation intensive en management international :

- 10-18 séminaires mensuels à PARIS
- 1-2 mois à NEW YORK et thèse
- diplôme ieMBA accrédité *

◆

MBA Master of Business Administration in International Management
■ Diplômés de l'enseignement supérieur, 27 à 35 ans, avec expérience professionnelle
■ 10 mois dont 6 mois à NEW YORK : MBA accrédité *

◆

DBA Doctorate of Business Administration
■ Pour cadres ou dirigeants, 35 à 45 ans, titulaires d'un MBA ou équivalent
■ Sur une période de deux ans, compatibles avec votre vie professionnelle :

Séminaires intensifs spécialisés et thèse DBA accrédité *

International School of Management
148, rue de Grenelle, 75007 Paris
Tél. : 01-45-51-09-09 – Fax : 01-45-51-09-08
Programmes exclusivement gérés par International School of Management USA
Internet : <http://ism-mba.edu> e.mail : info@ism-mba.edu

ISM

Après l'économie de l'attention et la gestion du « temps privé », objet du présent dossier, le « Monde Economie » du lundi 1^{er} novembre (daté 2 novembre) sera consacré aux « temps sociaux » résultant de la flexibilité et de la réduction du temps de travail.

Jean-Paul Mialet, psychiatre et psychologue, auteur de « L'Attention »

« La publicité peut provoquer des automatismes au niveau de la pensée »

« Quelle est la modernité de l'attention dans les travaux de la psychologie contemporaine ?

– L'accaparement du sujet par des sollicitations extérieures croissantes a fait de l'attention un sujet d'actualité. Mais la modernité de l'attention ne tient pas seulement à l'époque, elle est aussi la conséquence des progrès de l'expérimentation. On dispose aujourd'hui de moyens d'explorations et d'outils conceptuels qui permettent de mieux comprendre les processus mentaux mis en œuvre.

– Comment définissez-vous l'attention ?

– L'attention permet au sujet de trier, dans son environnement et en lui-même, ce qui est pertinent de ce qui ne l'est pas.

– Comment expliquer que deux sujets aient des méthodes de tri différentes ?

– On touche là à la motivation et à l'histoire du sujet : son héritage biologique, ses émotions et les expériences qui ont jalonné le cours de son existence. En d'autres termes, chacun fait attention à sa manière.

» Mais il existe des grandes lois communes. Par exemple, il est possible de distinguer deux types d'attention : l'attention réflexe et l'attention intentionnelle.

– Que recouvre cette distinction ?

– L'attention réflexe, connue depuis longtemps, est une forme pas-

sive de l'attention – une sorte de veille – mise en alerte par tout changement inopiné de l'environnement. On sait aussi que l'attention réflexe peut-être captée par des signaux extrêmement brefs. Une exposition de quelques millièmes de seconde à une forme géométrique inconnue suffit à modifier le jugement de familiarité et à faire préférer cette forme quand on la présente un instant après, au milieu d'autres formes. La portée de ces stimulations subliminales que l'on connaît depuis plus de trente ans va bien au-delà de ce que l'on imaginait lorsqu'on les a découvertes.

» Non pas la portée pratique, que l'on avait peut-être surestimée en redoutant des risques de manipulation mentale : les effets des signaux subliminaux sont trop éphémères pour modifier durablement la conduite. Mais la portée théorique : l'exploration des conséquences des activations subliminales éclaire sur le fonctionnement de la conscience. Celle-ci se construit à partir d'une analyse des données (de l'environnement externe comme du monde intérieur) très complexe, dont la plupart des étapes se déroulent non consciemment. Ce qui émerge à notre conscience est le produit d'une somme d'influences non conscientes (correspondant à des chaînes associatives « précablées » héréditairement, ou formées par

l'expérience) et de projets qui nous habitent et qui dirigent notre attention intentionnelle. Au total, à chaque instant, nous trions des informations dont nous ne sommes que peu conscients, en utilisant des critères de tri que nous serions bien incapables d'expliquer.

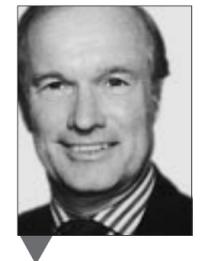
– Des sollicitations extérieures répétées et variées, de type publicitaire par exemple, peuvent-elles facilement créer des habitudes de consommation ?

– La répétition permet d'établir des chaînes d'associations automatiques qui échappent au contrôle de l'attention. Les habitudes constitueraient en fait une "économie" d'attention, obtenue par compilation. Le conducteur débutant est effrayé par la masse des informations auxquelles il doit faire attention simultanément. Mais avec l'exercice, des regroupements en blocs complétés de certaines chaînes d'informations sensorimotrices s'opèrent, ce qui libère l'attention pour l'essentiel – c'est-à-dire le contrôle de l'imprévisible.

» Les sollicitations publicitaires répétées peuvent certainement provoquer des automatismes proches, du moins au niveau de la pensée. Mais au moment de consommer, les habitudes de pensée ne se transforment pas nécessairement en habitude d'achat. L'achat reste une conduite de choix qui ne peut être automatisée. Certaines marques qui ont su être as-

sociées étroitement à un produit au point d'être devenues synonymes de l'objet dictent-elles la conduite ? Non, on n'achètera pas plus volontiers un réfrigérateur de la marque Frigidaire.

» En revanche, il est certain que les habitudes de pensée créées par la publicité influenceront le choix



Jean-Paul Mialet

● Psychiatre, psychologue et praticien, Jean-Paul Mialet, 51 ans, est chargé de cours à Paris-V. ● Interne à la Salpêtrière et à Sainte-Anne, il a été assistant des hôpitaux de Paris entre 1977 et 1981. Il mène également des recherches sur les troubles de la perception et de l'attention. ● Jean-Paul Mialet est l'auteur de *L'Attention* (« Que sais-je ? », Presses universitaires de France, 1999).

d'un consommateur hésitant ; si le produit s'avère à la hauteur de ses attentes, alors des habitudes de consommation – qui n'auront jamais la rigidité d'un automatisme – pourront se mettre en place.

– Certains promoteurs d'Internet affirment que l'interactivité va tuer l'attention passive que la télévision traditionnelle engendre chez le téléspectateur. Qu'en pensez-vous ?

– L'attention portée à la télévision n'est jamais complètement passive, sauf peut-être au moment de la publicité quand les spots tentent de capter l'attention réflexe. On ne renoncera pas demain au plaisir de se faire raconter des histoires. Le téléspectateur n'a pas les moyens d'influer sur ce qu'il voit, mais l'imaginaire est présent, même s'il n'est pas aussi sollicité que par la lecture ou la radio.

– Sait-on pourquoi on remarque la couleur de la cravate du présentateur du journal télévisé en écoutant les nouvelles du monde ?

– Je vais répondre par un paradoxe : on ne portera attention à la cravate du présentateur du journal télévisé que si l'on s'intéresse aux nouvelles du monde. Pour que l'attention soit captée par la cravate, il faut que le présentateur soit l'objet d'une attention.

» Dans la salle où je donne des cours, il y a, sur le mur derrière moi, un extincteur bien visible. Lorsque

je demande aux étudiants de fermer les yeux et de désigner l'emplacement de l'extincteur, qu'ils ont forcément croisé des yeux en me regardant, aucun d'entre eux n'est capable de répondre. En revanche, ils remarquent immédiatement la couleur de la cravate barriolée que je pourrais porter.

– Quel genre de publicité est le plus efficace ?

– La publicité cherche avant tout à solliciter l'attention dont on a le moins la maîtrise, c'est-à-dire l'attention réflexe. Cette attention réflexe, quand elle n'est pas reprise par une attention intentionnelle, s'évanouit immédiatement. Pour maintenir l'attention, on s'adresse donc à des motivations efficaces, comme les motivations instinctuelles. C'est donc dans le domaine sexuel que l'on cherchera à éveiller une attention réflexe. Il y a là un piège difficile à éviter. Ainsi, certaines marques d'esquimaux vont loin dans le suggestif...

» Jusqu'où ira-t-on pour attirer l'attention du chaland « new age », qui surfera d'un écran à l'autre ? Après la frénésie de consommation, doit-on craindre la frénésie des désirs, et la recherche d'une exaspération toujours plus grande de la sensibilité ? Le psychiatre que je suis se prédit encore de beaux jours. »

Propos recueillis par Yves Mamou

L'industrie du disque investit la Toile

Signe des temps : pour annoncer le grand retour de Patrick Bruel, après cinq années d'absence, sa maison de disques, BMG, a convié ses fans à le rejoindre sur Internet. Une pleine page de publicité dans *Libération* leur donnait rendez-vous, le 14 octobre, sur www.ecoutezvous.fr pour un *chat* (de l'anglais *to chat*, bavarder) avec le chanteur. Quelques jours plus tôt, les internautes avaient pu découvrir en avant-première les titres de son nouvel album, diffusés sur la Toile. Pour Thomas Baudreux, web-manager chez BMG, il s'agissait de « redorer l'image de l'artiste, de faire monter le buzz ». Ce qui, en jargon marketing, signifie : faire parler d'un chanteur avant la sortie de son disque.

Si le succès de la précécoute avait pu être plus concluant, celui du *chat* aurait dépassé toutes les espérances. « Il y avait en permanence 500 personnes qui posaient leurs questions. Un opérateur faisait un premier tri, puis Patrick faisait son choix et répondait. D'après France Télécom, jamais un chat n'avait attiré autant de monde. »

Patrick Bruel, David Bowie, Alain Souchon... l'industrie du disque a choisi d'exploiter le Web comme un média à part entière. Anne Bérard, responsable des nouvelles technologies au département marketing de Virgin-France, explique : « Depuis six mois, nous essayons de monter un plan Internet pour chaque artiste, en complément du plan marketing. Une bonne partie des cinq millions d'internautes français a entre quatorze et vingt-cinq ans. Après le sexe et le voyage, des études ont montré que la musique était la troisième raison de consultation d'Internet. »

PROXIMITÉ

Fonction prioritaire : profiter de l'interactivité du Web pour augmenter l'impression de proximité entre l'artiste et son public. Outre les *chats*, les sites d'artiste ou de label proposent souvent d'inviter les internautes en coulisses. Une des artistes vedettes de BMG, l'Américaine Christina Aguilera, sera ainsi suivie à Paris dès sa descente d'avion par une web-camera qui la retrouvera lors de certains entretiens avec la presse ou en répétition avant une émission de télé. Pionnier des nouvelles technologies de communication, David Bowie a, entre autres, mis en ligne une chanson inachevée, demandant aux internautes de la compléter. Virgin, au nom des Spice Girls, a, de la même façon, lancé un concours pour le design de la pochette d'un de leurs singles. Les rappeurs marseillais d'IAM ont proposé à leurs fans de remixer un titre. Dave Stewart, du duo Eurythmics, a joué en

direct sur le Net à partir d'une cabine téléphonique...

Conséquence : les producteurs phonographiques tentent de verrouiller « contractuellement » l'exploitation des sites pouvant être créés au nom des artistes. De même, ils commencent à prendre en compte dans leurs choix la capacité des groupes ou des chanteurs à générer de l'interactivité.

Pour l'écoute des albums en avant-première, les maisons de disques utilisent de plus en plus fréquemment le concept de *webring* (« anneau du Web »). « Nous nous associons à des partenaires qui ont eux-mêmes une forte notoriété sur le Net, explique Thomas Boudreux. Il serait ridicule de ne compter que sur les moteurs de recherche pour accéder à nos artistes. » Après l'écoute d'une chanson des Chemical Brothers sur le site du *Monde*, l'internaute curieux de découvrir la suivante était transporté sur celui de Radio Nova, de la Fnac ou d'Agnès b. En échange, ces partenaires affichent des bandeaux d'accroche sur leur page d'accueil générale.

PARTENARIATS

Collaborateurs privilégiés des producteurs phonographiques : les sites des médias traditionnels, ceux des détaillants du disque, mais aussi de nouveaux services créés par le Net, des supports culturels comme *Nirvanet* ou les gros opérateurs de la Toile comme Yahoo ! ou Wana-doo.

Internet a également un intérêt pratique, notamment en matière de marketing direct. « Nous avons constitué une banque de données d'utilisateurs qui nous permet de cibler les goûts de chacun et d'envoyer par e-mail une synthèse hebdomadaire de nos informations. Ce type de mailing list, comme l'envoi par le Net de kit promo comprenant matériels écrit, musical et vidéo, est très économique », explique Morvan Bourry, responsable des nouvelles technologies chez Labels, un département de Virgin-France consacré aux labels indépendants distribués par la major.

Les labels indépendants, souvent spécialisés dans un style musical, trouvent là une chance d'exploiter un cœur de cible et d'avoir une promotion plus efficace. La Toile ne constitue pas pour autant une panacée. La vente de musique sur le Net par téléchargement et par VPC n'a pas encore prouvé sa viabilité économique. L'investissement technique, humain et promotionnel que nécessitent les sites reste souvent lourd pour les fournis de l'industrie du disque.

Stéphane Davet

TELLUS Conseil

Demandez une documentation gratuite et sans engagement sur TELLUS Conseil

LM 26/10

DANS LES COULISSES DE L'UNION

par Nicolas-Jean Brehon

La nouvelle carte des fonds structurels

Le « zonage » est l'opération qui consiste à déterminer si un territoire est éligible ou non à l'un ou l'autre des trois fonds structurels européens – le Fonds européen de développement régional (Feder), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (Feoga). Les crédits, octroyés sous forme de subventions, sont répartis par objectifs, correspondant chacun à une situation économique donnée.

La nouvelle réglementation, applicable à partir de 2000, fixe trois objectifs dont deux sont régionalisés : l'objectif 1 correspond aux « régions en retard de développement » ; l'objectif 2 correspond aux « zones en difficulté structurelle », qui recouvrent les zones en reconversion industrielle, les zones rurales en déclin, les zones urbaines en difficulté et les zones en crise dépendant de la pêche. Ce nouvel objectif 2 se substitue aux objectifs 2 et 5b de l'ancienne réglementation de la période 1994-1999. Le troisième objectif concerne la politique de formation et n'est pas régionalisé ; les crédits correspondants s'appliquent aux États.

195 milliards d'euros seront consacrés aux politiques structurelles entre 2000 et 2006, dont plus des trois quarts suivant une logique territoriale. Tous fonds confondus, les régions françaises ont reçu près de 100 milliards de francs de fonds structurels sur la période 1994-1999 et devraient bénéficier d'un montant équivalent sur la période 2000-2006 (16,3 milliards d'euros).

L'enjeu est non seulement d'être éligible, mais de le rester, car les conditions posées sont plus restrictives que dans l'ancienne réglementation. En effet, un règlement du Conseil réaffirme et accentue la concentration des dépenses sur quelques régions et objectifs prioritaires. D'une part, près de 70 % de la dotation seront alloués à l'objectif 1, d'autre part, la population couverte par l'objectif 2 ne doit pas dépasser 18 % de la population totale de la Communauté (contre 26 % sur la période 1994-1999).

Chaque Etat doit contribuer à cet effort de concentration. Les plafonds de population par Etat membre ont été fixés par la Commission. La population française couverte par le nouvel objectif 2 devra être réduite de 24,3 %. Ainsi, 18,57 millions d'habitants se partageront 5,4 milliards d'euros, alors que 24,77 mil-

Les régions

françaises ont reçu près de 100 milliards de francs sur la période 1994-1999 et devraient bénéficier d'un montant équivalent sur la période 2000-2006

lions d'habitants avaient été concernés par l'ancien zonage. Les zones devenues non éligibles bénéficieront toutefois d'un soutien transitoire de 612 millions d'euros.

Cette réduction impose une sélection encore plus rigoureuse entre régions et zones. Le critère de l'objectif 1 est un PIB par habitant inférieur à 75 % de la moyenne communautaire. Il sera désormais strictement appliqué. La liste a été établie par une décision de la Commission du 1^{er} juillet dernier. En France, seuls les départements d'outre-mer sont éligibles à l'objectif 1.

Les critères de l'objectif 2 sont plus imprécis puisque rentrent en ligne de compte le taux de chômage, le niveau de pauvreté, la densité de population, le pourcentage d'emplois industriels ou agricoles par rapport à l'emploi total, le taux de délinquance... Certains critères sont appréciés au niveau départemental, d'autres au niveau infradépartemental. L'éligibilité peut aussi être admise pour les « zones contiguës » aux zones sélectionnées, dès lors qu'elles présentent une situation économique similaire. La réduction du plafond de population laisse également une marge d'appréciation supplémentaire puisque plusieurs zones peuvent répondre aux critères sans être pour autant retenues.

Pour l'objectif 2, le découpage descend au niveau du canton, voire à l'échelon inférieur, au niveau du quartier urbain par exemple. Une fois les critères connus, commence un travail de couturière et d'équilibriste où les considérations locales et politiques comptent autant que les considérations techniques et économiques. La diminution de la population couverte n'est pas uniforme au sein d'une même région. Ainsi en Bretagne, selon la proposition du préfet, la population éligible des zones rurales diminuerait de 40 %, tandis que celle de Lorient resterait stable et celle de Brest augmenterait de 37 %.

C'est la Commission qui établit la liste des zones « en concertation étroite avec l'Etat membre concerné ». Le zonage est donc préparé par les Etats, en fait par les préfetures de région (les secrétariats généraux aux affaires régionales – SGAR), après consultation des élus intéressés réunis dans des commissions régionales d'aménagement du territoire. Les demandes sont centralisées à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) et, après les ultimes arbitrages, transmises à la Commission à Bruxelles. Les dossiers sont alors appuyés par les autorités locales intéressées avant décision finale. La Commission se contente d'avaliser les choix présentés, dès lors que les exigences techniques sont respectées.

Les conditions de coopération entre les services de l'Etat et les régions sont très variables. Lors de la précédente programmation, tous les préfets et les présidents de région avaient présenté, ensemble, leur dossier à Bruxelles, sauf dans un cas, où le préfet était venu seul. Hélas, alors même que les critères d'éligibilité sont devenus plus difficiles, les conditions pratiques de la concertation ont été particulièrement désastreuses.

Le nouveau règlement des fonds structurels a été adopté le 21 juin dernier, les limites de population par Etat membre ont été fixées le 1^{er} juillet... et les propositions des Etats étaient attendues pour le 31 août ! Une échéance ridiculement courte qui n'a été tenue que par trois Etats membres.

En France, la préparation du zonage a fait l'objet d'une circulaire ministérielle du 9 septembre, fixant à l'unité près le nombre d'habitants des zones éligibles dans chaque région, chargeant les préfets d'organiser la concertation régionale et de présenter des propositions écrites pour le 3 octobre. Ainsi, compte tenu des délais d'organisation, la concertation locale pour la distribution de ces 5,4 milliards d'euros a-t-elle été limitée à... trois semaines. Cette échéance a été reporté en extremis d'une semaine : après les ultimes arbitrages, la proposition finalisée française est attendue pour fin octobre. La France sera alors le dernier pays à présenter ses propositions de zonage à la Commission. La liste définitive sera publiée en janvier 2000.

Nicolas-Jean Brehon est enseignant à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

L'euro contribue à raviver le débat sur le partage des revenus

Faute de pouvoir utiliser l'arme des taux de change, depuis la mise en place de la monnaie unique, les pays de la zone euro n'auraient plus d'autre recours que d'user de la flexibilité salariale pour maintenir leur compétitivité et favoriser l'emploi : c'est une idée aujourd'hui fréquemment avancée. Ce faisant, la création de l'Euroland n'a pas eu, pour l'heure, d'effets majeurs sur les salaires.

« Euro ou pas, la comparaison des coûts salariaux a toujours existé. La monnaie unique n'a pas rendu plus visibles ces phénomènes », relève Pierre Concialdi, économiste, chargé d'études à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), et coauteur d'une étude sur « L'Euro et les débats nationaux sur les salaires » à paraître (*Chronique Internationale de l'IRES*, n° 60).

« Les salaires sont loin de constituer l'unique variable d'ajustement, ajoute-t-il. L'innovation, la qualité des produits, leur adéquation à la demande, les services après-vente participent aussi à la compétitivité, et ce de façon au moins aussi importante, sinon plus, que les prix dans les économies développées. »

ÉCARTS

Bien sûr, selon les secteurs, les marges de manœuvre tirées de ces avantages « hors-prix » sont plus ou moins importantes. Cependant, même en s'en tenant à une vision restrictive de la compétitivité limitée aux seuls prix, celle-ci est loin de se résumer au niveau comparé des coûts de main-d'œuvre. « Pourquoi sinon des écarts de un à près de cinq subsisteraient-ils au sein de l'Union européenne ? », fait remarquer Pierre Concialdi.

Ces différences reflètent, pour une large part, des écarts dans les niveaux de productivité. Et même si ceux-ci étaient comparables, les coûts de main-d'œuvre ne sont pas le seul élément intervenant dans la formation des prix, qui intègrent aussi les marges des entreprises. Il n'y a donc pas de déterminisme qui

Les salaires ne constituent pas la seule variable d'ajustement face à l'abandon de l'outil monétaire

conduirait à faire peser sur les seuls salaires le poids d'éventuels ajustements. « D'autant que, souligne Pierre Concialdi, la baisse considérable de la part des salaires dans la valeur ajoutée observée dans les pays européens depuis une quinzaine d'années a porté les taux de marges à des niveaux historiques très élevés. »

Et d'observer : « C'est moins l'euro en tant que tel que la stratégie d'intégration monétaire européenne, et l'austérité budgétaire qui la soutient, qui a eu des effets sur les conditions et les termes de la négociation salariale. Les conséquences de la monnaie unique semblent bien avoir été intégrées par les acteurs de la négociation, avant même son introduction. »

Dans les différents pays européens, on observe depuis une quinzaine d'années une même tendance à la modération salariale. Tendence qui s'est traduite partout par une chute de la part des salaires dans la valeur ajoutée, et souvent également par une croissance des inégalités salariales. Les politiques de désindexation salariale menées par nombre de gouvernements au cours des années 80 ne sont pas étrangères à cet état de fait.

Côté syndical, les enjeux de la négociation salariale ont aussi changé : les gains de productivité, qui constituaient une référence traditionnelle, ont été évincés des négociations par le chômage, le poids croissant de celui-ci conduisant les organisations syndicales à rechercher de nouveaux compromis où la modération salariale devenait la contrepartie d'engagement de créa-

tions d'emplois. Dans ce contexte, l'euro a toutefois constitué une incitation, plus ou moins explicite, à la modération salariale. L'intégration européenne a ainsi pu servir d'argument pour faciliter la formation de consensus sur des réformes jugées nécessaires par les acteurs de la négociation, mais dont ces derniers ne souhaitaient pas endosser directement l'entière responsabilité.

A l'approche de son introduction, l'euro a cependant suscité un sursaut syndical dans l'espace européen. En septembre 1998, au cours d'une rencontre à Doorn (Pays-Bas), les confédérations syndicales allemande, belges, néerlandaises, luxembourgeoise, décidaient d'adopter désormais une stratégie commune de revendications. Et en décembre de la même année, les membres de la Fédération européenne de la métallurgie décidaient d'harmoniser leurs revendications salariales sur la base de certains principes partagés. Ces deux initiatives visent le retour, coordonné, à une politique salariale plus offensive revendiquant la compensation du taux d'inflation et la participation équilibrée des salaires aux gains de productivité.

RÉTICENCES

On est encore loin de l'émergence d'un nouveau niveau de négociations à l'échelon européen. L'hypothèse de négociations communes se heurte encore à bien des réticences, tant du côté des employeurs – lesquels ont toujours manifesté leur opposition à une telle centralisation – que des organisations syndicales – qui se montrent encore très réservées face à la perspective d'un transfert de leur souveraineté vers les instances européennes. Toutefois, ces deux initiatives posent les jalons d'un mouvement conjoint, sinon coordonné, à un moment où pèse le risque d'une pression plus lourde sur les salaires, alors même que la rigueur salariale qui a prévalu ces quinze dernières années

n'a pas produit les effets bénéfiques escomptés.

Au sein de l'Union européenne, le taux d'investissement a en effet fortement reculé au cours des quinze dernières années, tandis qu'augmentaient les marges et, plus encore, la part du profit non investi. En somme, les profits d'hier n'ont pas toujours créé les investissements d'aujourd'hui, et encore moins les emplois attendus.

LIMITES

Ce bilan peu convaincant a même fini par ébranler les certitudes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui fut pourtant l'un des plus ardents défenseurs de la flexibilité salariale. L'année dernière, son étude sur les *Perspectives de l'emploi* ne concluait-elle pas que le salaire minimum n'était pas « un fléau systématique pour l'emploi comme le prétendent ses détracteurs » ?

Aussi, « dans un espace économique intégré faiblement ouvert sur le reste du monde – les échanges extérieurs de l'Union européenne représentent moins de 10 % du PIB de l'Union –, une stratégie de rigueur salariale trouve rapidement ses limites », relève Pierre Concialdi. *Si tous les pays se lancent dans une stratégie de baisse des coûts salariaux, les avantages compétitifs que chacun peut espérer obtenir sont nuls. Mais la baisse globale des salaires qui en résulte, en contribuant à diminuer la demande intérieure européenne, peut enclencher un cycle récessif. Continuer dans cette voie, poursuit-il, risquerait aussi de nourrir un sentiment de rejet qui pourrait conduire à des réflexes de repli nationaliste et compromettre l'avenir même de la construction européenne. »*

La question des salaires et plus généralement du retour à un partage plus équilibré des revenus apparaît plus que jamais à l'ordre du jour.

Laetitia Van Eeckhout

Paul-Louis Halley, PDG de Promodès et VRP du commerce européen

En juin 2000, Paul-Louis Halley, PDG du groupe Promodès, prendra ses fonctions de président de l'association EuroCommerce qui représente, à Bruxelles, 4,7 millions d'entreprises issues de 24 pays européens, de toutes tailles et de toutes spécialités. Cette présidence, à laquelle cet homme discret de soixante-cinq ans a été porté, le 13 octobre, à l'unanimité des suffrages de ses pairs, couronne le parcours de celui qui va devenir, par ailleurs, président du comité d'orientation stratégique du futur groupe Carrefour-Promodès.

Chez les Halley, le commerce de détail est une histoire familiale. Epiciers grossistes à Cherbourg, la famille prend le virage de la grande distribution sous la houlette du père, Louis-Auguste, au début des années 60. En 1972, Paul-Louis lui succède et se lance dans une politique de rachat de ses concurrents (Goulet Turpin, Codec), de création d'un réseau dense de succursalistes et d'une chaîne de supermarchés et d'hypermarchés.

CINQUIÈME FORTUNE FRANÇAISE

A ce jour, au terme de vingt-sept ans passés à la tête de Promodès, Paul-Louis Halley affiche 129 milliards de francs (19,66 milliards d'euros) de chiffre d'affaires, 74 000 salariés, 250 hypermarchés Continent, 1 344 supermarchés Champion, 1 800 magasins Shopi Proxi et 8 à Huit, 2 387 magasins maxidiscounte Dia à l'étranger. La publication financière *Le Revenu* a calculé que le titre de Promodès a progressé de 24 % par an pendant Eurovingt ans, ce qui vaut à la famille Halley de figurer au cinquième rang des fortunes françaises.

Paul-Louis Halley est convaincu de l'importance d'EuroCommerce, qui a remplacé, en 1993, trois associations européennes de commerçants. Désormais, le commerce de détail, les grands magasins, les spécialistes, les commerces de centre-

ville, les hypermarchés, le commerce international parlent d'une même voix à Bruxelles.

De là à en accepter la présidence, il y avait un pas qu'il n'a pas franchi sans hésitation, en se demandant s'il apporterait « la valeur ajoutée » nécessaire. Le président sortant, l'Italien Igino Sogaro, l'en a convaincu, en lui démontrant qu'il représentait une bonne synthèse de ses mandats puisque Promodès a un pied dans la grande distribution et un autre dans le petit commerce.

Le futur président sait ce qu'il veut. « EuroCommerce se soucie de tout ce qui peut avoir un impact sur l'activité commerciale, explique-t-il, mais ce n'est pas seulement un organe de lobbying. Il doit rendre des avis et prendre des positions, ce qui nécessite que nous réfléchissions et que nous nous concertions afin de surmonter notre énorme diversité. Parfois, nous élaborons un code de bonne conduite, ce qui peut avoir pour effet d'éviter une réglementation lourde. Parfois, nous sommes demandeurs de réglementation, comme en matière de commerce électronique. Le rôle d'EuroCommerce est d'alimenter nos associations nationales en cadres d'analyse afin qu'ils nous expriment mieux leurs désirs. Mais pas question que nous traitions les horaires d'ouverture des magasins, qui sont de la compétence de chaque pays. »

Pas question non plus de consensus mou. « Je serai le VRP d'EuroCommerce : je vais faire la

tournée des 24 pays où nous sommes représentés, afin de mieux comprendre les besoins de nos membres, déclare-t-il. J'essaierai d'obtenir leur adhésion à nos positions. L'unanimité est impossible ; nous déciderons à la majorité qualifiée après un vrai dialogue où chacun exprimera son point de vue. »

Quatre chantiers lui semblent prioritaires. Celui de l'euro d'abord, car si tout le monde est d'accord pour ne pas attendre six mois pour substituer la monnaie unique aux monnaies nationales en 2001, certains détails posent problème. « Nous demandons une pré-alimentation en moyens de paiement pour éviter que les consommateurs n'en manquent. Nous propo-



Paul-Louis Halley

● Né le 11 septembre 1934 à Cherbourg et diplômé du City of London College, Paul-Louis Halley devient responsable des ventes dans la société Halley Frères en 1959. Il est nommé, en 1972, PDG du groupe Promodès qui regroupe, depuis 1961, sept entreprises familiales implantées en Bretagne et en Normandie.

● Le 30 août 1999, Paul-Louis Halley accepte de fusionner Promodès avec Carrefour. Au terme de ce processus, la famille Halley deviendra le premier actionnaire du nouveau groupe avec 13,2 % du capital.

sons aussi que le commerce soit autorisé à ne rendre la monnaie qu'en euros et de laisser à l'appréciation de chaque commerçant la durée du double étiquetage. »

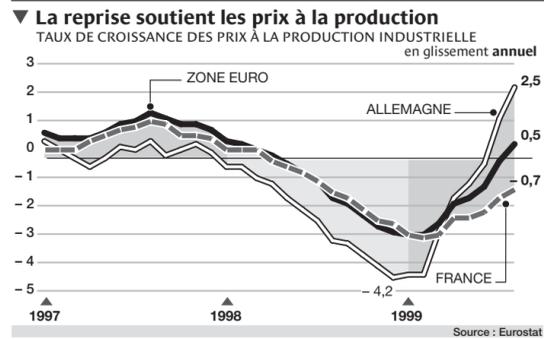
Les organismes génétiquement modifiés (OGM) ensuite. « Nous n'avons aucune compétence pour décider s'ils sont bons ou non pour l'humanité », affirme Paul-Louis Halley. En revanche, nous pensons qu'il ne faut pas stresser le consommateur pendant la période de vérification scientifique et que la transparence par l'étiquetage est indispensable. »

Troisième dossier : l'Organisation mondiale du commerce et le sommet de Seattle, dont il attend de la modération tant il estime qu'il « serait trop brutal de supprimer toute contrainte ». En effet, Paul-Louis Halley pense qu'il faut préserver une diversité des filières agricoles que les Etats-Unis ne possèdent plus. « Il s'agit du patrimoine culturel et gastronomique des Européens », affirme-t-il. Nous sommes à la disposition des agriculteurs pour les aider à réussir une évolution qui prenne en compte la qualité de la vie de notre continent. »

Dernière préoccupation : le commerce électronique pour lequel EuroCommerce n'a pas de position commune. Certains, comme les commerçants allemands ou français, veulent que la réglementation applicable à cette activité soit celle du lieu de la consommation des produits. D'autres, comme les Irlandais ou les Néerlandais, préféreraient que ce soit celle du pays d'accueil du serveur informatique. « Un énorme travail interne nous attend, car la deuxième solution créerait de graves distorsions de concurrence en autorisant à commercer de deux façons différentes dans un même pays. » Un premier test pour la majorité qualifiée chère au futur président...

Alain Faujas

EUROPE

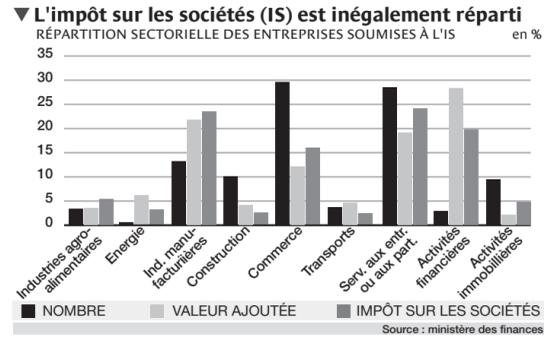


■ **AU MOIS D'AOÛT**, les prix à la production industrielle dans la zone euro ont augmenté de 0,5 % : il s'agit de la première hausse en glissement annuel depuis avril 1998. Ce mouvement est surtout visible dans le secteur des biens intermédiaires.

■ **CETTE INVERSION** de tendance, observée depuis mars 1999 dans les indices mensuels, reflète la reprise de l'activité dans la zone, après un début d'année déprimée.

■ **D'IMPORTANT ÉCARTS** entre les pays de la zone sont cependant masqués par cette moyenne. L'Allemagne et la Finlande sont toujours en situation de baisse des prix à la production, avec respectivement des indices de -0,7 % et -0,5 % en août sur un an. A l'inverse, la France et le Danemark enregistrent les deux plus fortes hausses, avec 2,5 % et 2 %.

FRANCE



■ **LA CONTRIBUTION** des différents secteurs d'activité à l'impôt sur les sociétés (IS), qui a rapporté 184,7 milliards de francs (28,16 milliards d'euros) à l'Etat en 1998, est très variable. Ainsi plus des deux tiers de l'IS proviennent de trois secteurs : les services aux entreprises ou aux particuliers, les industries manufacturières et les activités financières.

■ **EN 1997**, les industries manufacturières et les activités financières, concentrant généralement les entreprises de grande taille, représentent 16 % du nombre des sociétés imposables, mais acquittent 43 % de l'impôt. En revanche, le commerce et les services aux entreprises ou aux particuliers, qui représentent 58 % de la « population » des entreprises, acquittent seulement 40 % de l'impôt.

Les chiffres de l'économie mondiale

	ÉTATS-UNIS	JAPON	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY-UNI	EURO 11	UE 15
PRODUCTION INDUSTRIELLE (en %)											
Sur un an	3,2 (juillet)	0,6 (juillet)	-2,5 (juillet)	-2,7 (juillet)	1,5 (juin)	1,3 (juin)	0,4 (juillet)	1,8 (juillet)	-1,2 (juillet)	-0,1 (juillet)	-0,2 (juillet)
Sur trois mois	1,1 (juillet)	0,3 (juillet)	-0,4 (juillet)	-0,6 (juin)	0,7 (juin)	0,6 (juin)	0,2 (juillet)	1,2 (juillet)	0,2 (juillet)	0,4 (juillet)	0,5 (juillet)
TAUX DE CHÔMAGE (en %)											
1999	4,3 (juillet)	4,9 (juillet)	9,1 (juillet)	9,0 (juillet)	15,9 (juillet)	11,0 (juillet)	12,0 (mai)	3,2 (juillet)	6,1 (mai)	10,2 (juillet)	9,3 (juillet)
PRIX À LA CONSOMMATION (en %)											
Sur un an	2,0 (juillet)	0,4 (mai)	0,8 (sept)	1,3 (sept)	2,5 (sept)	0,6 (sept)	1,9 (sept)	2,0 (sept)	1,2 (sept)	1,2 (sept)	1,2 (sept)
Sur un mois	0,0	0,0	-0,3	+0,3	+0,2	+0,2	+0,3	+0,5	+0,4	0,0	0,1
PIB EN VOLUME (dernier trimestre connu, en %)											
Sur un an	3,9	1,1	0,6	1,7	3,6	2,1	0,8	3,2	1,4	1,6	1,6
Sur trois mois	0,5	0,2	0,0	0,3	1,1	0,6	0,4	0,8	0,6	0,4	0,4
DÉFICIT PUBLIC / PIB (en %)											
1997	0,1	-3,3	-2,7	-2,1	-2,6	-3	-2,7	-1,4	-1,9	-2,5	-2,3
1998*	1,4	-5,5	-2,1	-1,3	-1,8	-2,9	-2,7	-0,9	-0,6	-2,1	-1,5
DETTE PUBLIQUE / PIB (en %)											
1998	ND	ND	61	117,3	65,6	58,5	118,7	67,7	49,4	73,8	69,5
BALANCE COURANTE** (en % du PIB annuel)											
3 ^e trimestre 1997	-0,4	0,4	0,1	1,4	0,1	0,6	0,6	1,4	0,2	0,4	0,3
3 ^e trimestre 1998	-0,90	0,76	-0,03	1,54	-0,61	0,81	0,39	1,17	0,24	0,32	0,26

* prévisions Commission européenne
** y compris les flux intrazonaux pour UET5 et EURO11. Le chiffre de la balance courante belge inclut celui du Luxembourg.

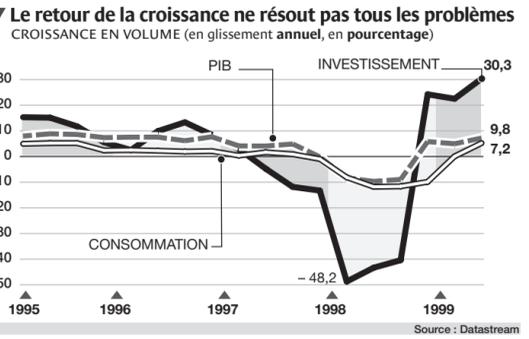
Source : Eurostat. Pour plus d'informations : <http://europa.eu.int/eurostat.html>

Les chiffres de l'économie française

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSOMMATION DES MÉNAGES	-3,1 % (août)	+3,6 % (août)
TAUX D'ÉPARGNE	16,7 % (1 ^{er} trim. 99)	+0,1 %
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES	+14 % (1 ^{er} trim. 99)	+16 %
TAUX DE SALAIRE HORAIRE OUVRIER	+0,4 % (2 ^e trim. 99)	+1,6 %
INVESTISSEMENT	20,3 % (1 ^{er} trim. 99)	+3,5 %
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs/euros) (solde cumulé sur 12 mois)	+9,5 Mdf / +1,4 milliard d'euros (août) +146 Mdf / +22,1 milliards d'euros (98/99)	-55 % +5,8 %
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES FINANÇES	-6 (sept)	-10**
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales	+19 (sept)	15**
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES (- de 25 ans)	+21,7 % (juillet)	-3,5 %
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE (UN AN) DANS LE CHÔMAGE TOTAL	38,7 % (juillet)	-1,1 %
EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR MARCHAND	1 066 500 (juillet)	+1,8 %
EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR NON MARCHAND	407 560 (juillet)	-6,6 %
INTÉRIM	503 923 (mai)	+11 %

* solde des opinions négatives et positives, données CVS ** solde net douze mois auparavant
Source : Insee, Dares, Douanes et Unedic

CORÉE DU SUD



■ **LA CROISSANCE** du PIB coréen pourrait dépasser 7 % en 1999 : la reprise reste soutenue, tirée aussi bien par la demande intérieure – consommation des ménages et investissement – que par la demande extérieure.

■ **LES RESTRUCTURATIONS** industrielles restent toutefois difficiles. Les problèmes de Daewoo fragilisent le marché obligataire. Les Investment Trust Companies (ITC), qui détiennent 22 milliards de dollars de dettes du chaebol et un quart du marché obligataire, risquent d'être confrontées à des ventes massives de titres par les particuliers qui pourront, à partir du 10 novembre, céder leurs obligations.

■ **LE GOUVERNEMENT** a mis en place un fonds de stabilisation du marché obligataire doté de 18 milliards de dollars pour amortir un choc éventuel. (Caisse des dépôts, risque-pays).

UN CHIFFRE
37 200
francs

LE COÛT D'UN ÉLÈVE EN FRANCE EN 1998

Les dépenses totales consacrées à l'éducation, qu'elles soient publiques ou privées, ont atteint 607,3 milliards de francs (92,6 milliards d'euros) en 1998, selon les chiffres publiés par l'Insee dans le rapport « Portrait social de la France 1999-2000 ». Cela représente 7,2 % du produit intérieur brut, soit une dépense de 10 300 francs par habitant et de 37 200 francs par élève ou étudiant. Ce budget par élève s'élevait à 21 600 francs en 1975 et à 30 400 francs en 1990.

L'Etat assure 64,7 % des dépenses d'éducation et le seul ministère de l'éducation 56,7 %. Les collectivités territoriales financent le système éducatif à hauteur de 20,4 %. Leur part s'est accrue au cours des dernières années dans le second degré, le supérieur, la formation continue, suite aux transferts de charges de l'Etat. Les ménages, eux, participent à hauteur de 6,9 % aux dépenses de scolarisation et les caisses d'allocation familiales à hauteur de 2,2 %, notamment par le biais de l'allocation de rentrée scolaire.

L'enseignement du second degré (enseignement secondaire, premier et deuxième cycle) absorbe 43,7 % des dépenses totales d'éducation ; cela correspond à un budget moyen par élève de 48 600 francs. Vient ensuite l'enseignement du premier degré, dont la part dans les dépenses totales atteint 26,9 % et le budget par élève 25 300 francs. Enfin, l'éducation supérieure, avec seulement 16,6 % des dépenses totales, mais un budget par étudiant de 50 400 francs

Les tensions politiques fragilisent la Malaisie

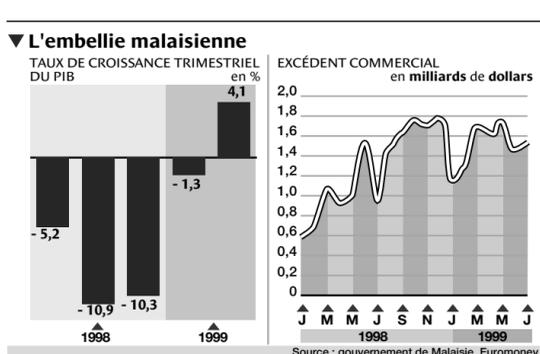
Comme prévu, la Malaisie a finalement supprimé, le 1^{er} septembre, la taxe sur le rapatriement des capitaux boursiers instaurée au plus fort de la crise économique qui, à partir de juillet 1997, a frappé l'Asie de l'Est. Le choc qui aurait pu accompagner l'instauration de cette restriction n'a pas été aussi redoutable que prévu. Moins d'un demi-milliard de dollars a finalement quitté le pays depuis sa mise en place, à l'automne 1997, alors que les analystes de la Bank Negara, la banque centrale, estimaient à l'équivalent de 7 milliards de dollars (quasiment autant d'euros) les fonds qui auraient ainsi pu s'envoler de Malaisie.

La situation n'en demeure pas moins précaire. En annonçant une croissance du PIB de 4,1 % pour le deuxième trimestre 1999, le premier résultat positif depuis le troisième trimestre 1997, le premier ministre malaisien s'est bien gardé de tout triomphalisme. Pas question pour l'instant de réviser les objectifs de croissance pour 1999, fixés en début d'année à 1 %, même si tout laisse à penser qu'elle pourrait se situer dans une fourchette de 4 % à 5 %.

De son côté, Anwar Ibrahim, l'ancien vice-premier ministre et successeur désigné à la tête de l'Etat, vient de perdre le procès en diffamation qu'il avait intenté à son ex-mentor et devrait rester en prison. L'alternance qu'il proposait n'a plus aucune chance de se concrétiser. Elle laisse son lot de mécontents sans autre perspective que celle de rejoindre une opposition structurée au sein de la communauté malaise, que Mohamad Mahathir a toujours réussi à décapiter à temps. Le procès d'Anwar Ibrahim a provoqué une fracture au sein de la United Malay National Organization, principale composante du Front national, la coalition au pouvoir.

Mohamad Mahathir va-t-il respecter le calendrier prévu et attendre juin 2000 pour organiser les prochaines élections, ou profitera-t-il de l'embellie économique pour convoquer des élections anticipées avant la date qu'il a lui-même fixée ? L'inconnue nourrit la prudence des investisseurs vis-à-vis de la Malaisie.

La préférence nationale accordée par ce pays à ses nationaux de souche locale (les Bumiputras qui composent 60 % de la population totale) a cristallisé le jeu politique local autour de critères ethniques en général, et religieux pour la communauté malaise en particulier. Naturellement, une bonne



partie des suffrages des contestataires malais devrait se reporter sur les candidats du Parti islamique (le PAS), qui contrôle déjà l'Etat du Kelantan. Et c'est bien ce qui inquiète.

Afin d'éviter la formation d'une coalition qui risquerait de lui faire perdre sa majorité des deux tiers à la Chambre, le gouvernement de Mohamad Mahathir tente de se rapprocher des milieux chinois (30 % de la population). Son ministre de l'éducation, Najib Razak, vient de se déclarer favorable à une aide de l'Etat aux écoles privées chinoises, un geste impensable il y a encore quelques mois. Mais les Chinois veulent beaucoup plus.

Leur porte-parole, Lim Kit Siang, chef du Parti d'action démocratique (DAP), ne fera pas allégeance avant que l'enseignement chinois ne soit intégré officiellement au sein de l'éducation nationale. Mais, surtout, la communauté chinoise réclame l'abolition des lois ségrégationnistes, notamment dans le domaine des affaires, lois qui imposent à toute société un quota de dirigeants d'origine malaise.

Ces revendications s'attaquent aux fondements même du système Mahathir, mis en place après les sanglantes émeutes de la fin des années 60. Or tous les observateurs s'accordent pour reconnaître que la remise en cause

de ce système, sur lequel repose le « miracle » malaisien, serait politiquement suicidaire. Personne ne voit comment le discours politique en Malaisie pourrait ne pas se radicaliser : Mohamad Mahathir est désireux de conserver sa majorité absolue, tandis que son opposition est consciente qu'elle n'a jamais été aussi près de mettre un terme à l'hégémonie absolue du Front national sur le pouvoir, depuis trente ans.

Le contexte régional, et plus particulièrement la crise indonésienne, rendent d'autant plus probable un regain de tension en Malaisie. L'affaiblissement de l'Association des pays du Sud-Est asiatique (Asean) ne peut, à

terme, que fragiliser un peu plus les économies de la région. Sans l'Indonésie, livrée au chaos, et la Thaïlande, qui se replie dans la péninsule indochinoise et manifeste de plus en plus ouvertement son désir de s'accrocher au développement de la Chine, il ne reste en effet plus grand-chose de l'Asean. De surcroît, on peut s'attendre à ce qu'une détérioration de la situation en Indonésie se traduise par un afflux de réfugiés indonésiens en Malaisie.

L'Asie du Sud-Est, étoile montante de l'économie mondiale de ces vingt dernières années, est aujourd'hui à genoux. Aux difficultés économiques succèdent des tensions politiques qui, à leur tour, risquent de prolonger le marasme de façon durable.

Non seulement la Malaisie n'entrera pas dans le prochain millénaire en tant que pays industrialisé, comme son dirigeant suprême le rêvait, mais elle se trouve en première ligne d'événements bouleversants à venir. Faute d'avoir toléré d'autres idées que les siennes, Mohamad Mahathir a créé un vide dangereux sur la scène politique locale. En s'accrochant au pouvoir, il prend également le risque de ruiner trente ans d'efforts qui avaient permis à son pays de sortir du sous-développement.

Marc Mangin
Nord-Sud Export, groupe « Le Monde »

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

L'atout indispensable pour une carrière internationale
MBA
SCIENCES PO

- Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
- Un corps professoral de notoriété internationale.
- Un diplôme accrédité AMBA.

Reunion d'information le jeudi 28 octobre 1999 à 18h30 dans nos locaux
Contact : Secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa

174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92
Website : <http://www.sciences-po.fr> - E-Mail : mba@sciences-po.fr

